This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

D UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
TY LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY
S · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
ARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRAR
NFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STAN
ERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVER
D UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
TY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
S · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
ARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRAR
NFORD UNIVERSITY LIBRARIES
LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A ANGERS

EN 1871.

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

CONGRÈS
RCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

PAUL CORDONNIER

XXXVIIIe SESSION

le conser

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A ANGERS

EN 1871

AR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, F. LEBLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Rue Froide, 2 et 4

RS, P. LACHÈSE, BELLEUVRE & DOLBEAU, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

13, Chaussée Saint-Pierre, 13

1872

PRÉFACE.

La Société française d'archéologie pour la conservation des monuments était fondée depuis peu d'années lorsqu'elle vint, en juin 1841, tenir ses séances à Angers. A cette époque, la science archéologique était encore toute récente en France ; M. de Caumont venait de publier ses premiers ouvrages. Plusieurs des monuments historiques d'Angers n'en furent pas moins étudiés avec savoir et intelligence. Saint-Serge, la Cathédrale, le cloître St-Aubin, le Ronceray, furent l'objet de descriptions spéciales et de quelques discussions ; d'anciennes erreurs furent combattues avec succès par MM. Godard-Faultrier, Marchegay, de la Sicotière, Sourdeau de Beauregard et plusieurs autres archéologues. Un programme de questions avait été soumis à l'examen du Congrès, et l'étude de ces questions jeta une lumière nouvelle sur nos antiquités

de brûler les monuments de Paris, qu'il eût e sa raison d'être. Il y a encore en France, grâce Dieu, des hommes qui n'acceptent pas le mot déc dence, que nos ennemis d'outre-Rhin nous lance comme une injure, et qui, par d'énergiques effort sauront maintenir notre pays au niveau intellectu et moral où l'avaient élevé les générations précéde tes. Les malheurs du présent ne doivent pas fai oublier les grandes œuvres du passé.

D'ESPINAY,
Secrétaire général du Congrès.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

Bureau central.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire général.*

CH. VASSEUR, *Secrétaire adjoint*, à Lisieux.

DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *Secrétaire adjoint*, à Caen.

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen

L. GAUGAIN, *Trésorier-archiviste*, rue de la Marine, 8, à Caen.

Conseil d'Administration.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire général de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 8, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)

1re *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME et OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte DE CAULAINCOURT, à Lille.

ALARD, banquier, membre de l'Institut des provinces à Dunkerque.
BONVARLET (A.), consul de Danemark, id.
* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.
* COUSIN, ancien magistrat, président de la société dunkerquoise et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.
* CUVELIER (Auguste), à Lille.
DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.
DOUAI (la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de).
GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle, 93.
LA ROYÈRE (de), notaire honoraire, président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.
LE BLANC (Ernest), inspecteur de la maison centrale, à Loos.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 40 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* 15 *fr. à leur cotisation annuelle.*

LEFEBVRE, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai.
LEROY, architecte, à Lille.
MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
PREUIL, avocat général, à Douai.
* *Regnier* (Mgr) archevêque de Cambrai.
* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.
VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.
* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS (le comte de), à Lille.
VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.
Vincent (Charles) chef de division, à la préfecture, à Lille.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut, à Saint-Omer.

ALY, artiste-peintre, à Rinxent.
CARNEVAQUE (Alphonse de), propriétaire à St-Omer.
* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
GIVENCHY (Charles de), id.
GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois.
HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Soseingghem.
* *Béricourt* (le comte d') à Arras.
HATS (E. du), au château de Courset.
LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.
LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.
* *Linas* (le chevalier de), à Arras.
MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Désiré-Alexandre), archéologue, à Samer.
QUANDALLE (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.
SOUQUET (Achille), à Étaples.
* VANDRIVAL (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : * M. MENNECHET, conseiller à la Cour d'Amiens.

* CHASSEPOT (le comte Léon de), à Amiens.
COSETTE-ÉMONT, propriétaire, id.
DELFORTRIE, fils, architecte, id.
* *Duval*, chanoine titulaire, id.
* ERMIGNY (d'), à Péronne.
* JOURDAIN (l'abbé), chanoine titulaire, id.
JUHEL, curé de Quevauviller (canton de Mollien-Vidame).
MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.
* MATHAREL (le vicomte de), trésorier-payeur général, à Amiens.
* MENNECHET (Eugène-Alexandre), conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.
MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.
REVEL DU PERRON (de), secrétaire général, à Amiens.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, m
l'Institut des provinces, à Beauvais.

AURAY (le comte d'), sous-préfet de Senlis.
* BARRAUD, chanoine titulaire de Beauvais.
BEAUVILLÉ (Victor de) propriétaire, à Montdidier.
BRUSLÉ, peintre, à Senlis.
Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.
LATTEUX (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-St-Firmin.
LÉCOT (l'abbé), directeur de la *Foi Picarde*, vicaire, à Noyon.
LE FRANC (l'abbé), à l'Institution Saint Senlis.
* MARSY (Arthur de), honoraire du musé l'Ecole des Chartes, gne.
MARTINVAL, curé de ville.
MATHON, archiviste, à
PONTHIEUX (Nicolas), carreaux mosaïques près Beauvais.

2e *Division*. — AISNE et ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de des provinces, à St-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M

* BAILLANCOURT (Gustave de), à St-Simon.
CHAUVENET (de), président du Tribunal civil, à St-Quentin.
DERSU, juge au Tribunal civil de Laon.
DESAINS, à St-Quentin.
* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à Saint Quentin.
Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Soc logique, à Soissons.
LE FÈVRE, officier du traite, à Soissons.
MARTIN, membre du néral de l'Aisne, à Serre.
THÉVENART (l'abbé honoraire, archiprê
WILLOT, secrétaire d archéologique de So

Ardennes.

Inspecteur : * M. COUTY, architecte, à Sédan.

GUILLAUME (l'abbé), curé de Buzancy.

3e DIVISION. — MARNE et SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

* BAYE (Joseph de), à Baye. *
COUQUEL, membre du Conseil général.
COURHAYE, à Suippes.
DUPLESSIS, notaire honoraire, à Reims.
DUQUESNELLE, membre de l'Académie, id.
GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* GIVELET, membre de l'Académie de Reims.
GODARD (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.
Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.
* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
MOREL, percepteur, à Pleurs.
POISEL, architecte, à Châlons-sur-Marne.
ROBERT, propriétaire, à Reims.
SAVY (Camille), chef de division à la préfecture, à Châlons.
SAVY, agent-voyer chef, membre de l'Institut des provinces, id.
SIMON, à Reims.
TORTRAT, architecte, id.
* VARNIER (G.), à Avize.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue St-Guillaume, 29.

BOYER, à Jouarre.
* TIERCELIN (l'abbé), vicaire, à Jouarre.

4e DIVISION : — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE et SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.
AUDRIEU (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Caen.
AUVRAY, architecte de la Ville, id.

BAZIN (Raoul), à Condé-sur-Noireau.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.
* BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.
* BEAUJOUR, notaire, à Caen.
* BELLEFOND (Mme la comtesse de), à Caen.
BELROSE, à Bayeux.
Bertrand, ancien député au Corps législatif, ancien maire de Caen.
BLANGY (vicomte Auguste de), au château de Juvigny.
BONNECHOSE (de), à Monceaux.
BOSCAIN, graveur, à Caen
* BOUET, id.
BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.
* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Gueron.
* BRUNET (Victor), à Vire.
* CAMPION, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.
CASTEL, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.
* CAUMONT (de), à Caen.
CAUMONT (Mme de), à Caen.
CAZIN, propriétaire, à Vire.
CHATEL (Victor), à Valcongrain.
CHAULIEU (le baron de), ancien représentant, à Vire.
CORNULIER (le marquis de), à Caen.
* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à la Cambe.
DAIGREMONT-SAINT-MANVIEU, juge.
DANSIN, ancien professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Caen.
* DARRALDE, ancien procureur de la République, à Lisieux.
* DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.
DELAUNAY, architecte, à Bayeux.
DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Uesy.
DESHAYES, architecte, à Caen.
* DESPORTES, ancien notaire, à Caen.
* DOUESNEL (A.), ancien député, à Bayeux.
DOUÉTIL, à Vire.
DUBOURG, juge au Tribunal civil, à Falaise.
DU FERRAGE, propriétaire, à Caen
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
* DU MONCEL (le comte), membre de l'Institut des provinces, au château de Lébisey, près Caen.
DUPONT, sculpteur, à Caen.
* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour d'appel, id.
FARCY (Paul de), à Bayeux.
FERRAND, préfet du Calvados.
FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.
* FLANDIN, membre du Conseil général, à Pont-l'Évêque.
* FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-Monts.
FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.
FOURNIER (l'abbé), curé de Clinchamps.
* GAUGAIN, propriétaire, à Caen.
GOUIX (l'abbé), curé d'Authie.
* GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, à St-Denis-de-Maisoncelles.

GUERRIER, peintre, à Vire.
GUERRIER (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.
* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.
GUILLARD, conservateur du musée de peinture, id.
* HARCOURT (le prince), au château de Manerbe.
* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.
* HETTIER, conseiller général, à Caen.
HEART (l'abbé), curé de St-Vaast.
HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.
* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire à Bayeux.
* LA MARIOUZE DE PRÉVARIN (de), ancien directeur des Domaines, à Caen.
LAMOTTE, architecte, id.
LA PORTE (Augustin de), à Lisieux.
* LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.
LE BRET (l'abbé), curé d'Equemauville.
LE CERNE, ancien député, propriétaire, à Hérouville.
LE COINTE (l'abbé), curé de Cormelles.
* LE FÉRON DE LONGCAMP, docteur en droit, à Caen.
LE MENET DE LA JUGANIÈRE (le baron), à Caen.
LÉONARD DE RAMPAN (de), à Caen et au château d'Écrammeville.
* LE PETIT (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.
LÉTOT, propriétaire, à Caen.
* LIMERARD, propriétaire, id.
* LOIR (l'abbé), curé de Bienfaite.
MACHON (Jules), négociant, à Caen.
* MALLET, ancien notaire, à Bayeux.
MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.
Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, curé d'Évrecy.
MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.
MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences de Caen.
MORIN-LAVALLÉE, à Vire.
NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
* OILLIAMSON (le comte Gabriel d'), au château de St-Germain-Langot.
* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.
* *Pannier*, avocat, à Lisieux.
PAULMIER, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.
POULALLIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-Pierre-sur-Dives.
* PÉPIN, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dives.
* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louvières.
PICOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.
PORQUET (le docteur), à Vire.
QUERMONNE (l'abbé), curé de Méry-Corbon.
REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.
* *Renault*, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
* RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.
RUAULT-DU-PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
* SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.
SAINT-RÉMY (de), à Caen.
THEISSIER, avocat, à Vassy.

TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.
* TISSOT, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.
TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.
* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.
TRAVERS (E.), conseiller de préfecture, à Caen.
* *Vasseur* (Charles), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lisieux.
VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.
VENGEON (l'abbé), curé de Luc.
VIGAN (Henri de), inspecteur des Forêts, en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.
* *Villers* (Georges de), membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.
YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr BRAVARD, évêque de Coutances.

* ANNOVILLE (Michel d'), maire, à Auderville.
* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.
* *Deligand*, chanoine, à Coutances.
HASLEY (l'abbé Isidore), curé coadjuteur d'Hémevez.
* Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.
LE CARDONNEL (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances
LE CREPS, propriétaire, à St-Lô.
LE GOUPILS (l'abbé), curé de Percy.
MAYNARD (le chevalier de), conseiller de préfecture, à St-Lô.
LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouët.
MOULIN, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.
ONFROY DE TRACY, percepteur, à Gavray.
* PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.
* QUÉNAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
ROUGÉ (le comte de), au château de St-Symphorien.
TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville.
* VIALLET, procureur de la République, à Montmorillon.

Orne.

Inspecteur · M. Léon DE LA SICOTIÈRE, membre de l'Assemblée nationale, à Alençon.

* BARBEREY (de), au château de Matignon, à Essay.
BARBIER DE LA SERRE, garde général des Forêts, à Alençon.
* *Blanchetière*, ancien conduct. des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.
CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.
CONTADES (le comte de), membre

du Conseil général, à Saint-Maurice.

PAY (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfougeray.

LA GARENNE (de), secrétaire-général de la préfecture, à Alençon.

* LA SAGOTIÈRE (Léon de), député de l'Orne à Alençon.

LAFTOUR-MEZERAY, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à La Lande-de-Lougé.

MACKAU (le baron de), ancien député au Corps Législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.

MURIE, architecte de la Ville, à Flers.

* PASQUIER-D'AUDIFFRET (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en Droit, à Évreux.

BARBET, docteur-médecin, à Bernay.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), ancien député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

BOURDON (l'abbé), curé de St-Germain, à Pont-Audemer.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, membre de l'Institut des provinces, à Evreux.

BROGLIE (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.

* DUBOS (Paul), propr., à Louviers.

DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier à Évreux.

GUILLARD (Émile), avoué, à Louviers.

LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rostes

LALIN, architecte, à Évreux.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

LETEUIL, huissier, à Breteuil.

LOISEL, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

* MALBRANCHE, greffier du Tribunal de commerce de Bernay.

MÉRY (Paul), à Évreux.

PETIT (Guillaume), député, à Louviers.

PETIT (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.

* PRÉTAVOINE, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

QUEVILLY (Henri), à Beaumesnil.

ROSTOLAN (de), à Evreux.

* SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.

TIENNOTE, inspecteur de l'Association normande, à Pont-Audemer.

Seine-Inférieure,

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.
* *Barthélemy* père, architecte, id.
BARTHÉLEMY fils, architecte, id.
BAUDICOURT (Théodule de), id.
BAUDRY (Paul), id.
BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, à Rouen.
BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Etoupée, id.
BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.
* BONNET, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.
* BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.
* BOUELLE (le comte de), à son château près Neufchâtel.
BOURDET (Désiré), quai Videcoq, n° 3, au Hâvre.
BRIANÇON, à Cruchet-le-Valasse.
CARLIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.
CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.
CHABOUX, entrepreneur, id.
CHAVENTRÉ (Isidore), à Rouen.
* *Chevraux*, au château de Boscmesnil, près St-Saëns.
CLOGENSON, conseiller honoraire à la Cour d'appel, président de l'Académie des sciences, à Rouen.
* COCHET (l'abbé), conservateur du musée d'antiquités, id.
* COLAS (l'abbé), chanoine titulaire, conservateur du musée céramique, id.
COMONT (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger.
COURTONNE, architecte, à Rouen.
CUSSON, secrétaire général de la Mairie, id.
* DECORDE (l'abbé), curé de Notre-Dame-d'Aliermont.
DELAUNAY, professeur de peinture, à Rouen.
DESMAREST (L.), architecte en chef du département, à Rouen.
DEVAUX, artiste-peintre, rue Thiébault, 89, au Hâvre.
DEVILLE (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des sciences, conservateur de la section géologique au Collége de France, à Grancourt.
DUMONT (E.), employé aux docks, au Havre.
* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Grancourt.
DUVAL, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.
* ERNEMONT (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.
ESTAINTOT (le comte d'), Inspecteur divisionnaire de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.
ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.
FAUQUET (Octave), filateur, id.
FLEURY (Charles), architecte, id.
FLEURY, arch. de la ville, au Hâvre.
GALLET (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.
GAUCOURT (Emmanuel de), juge de paix, à St-Saëns.
GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.
GIRONCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.
* GLANVILLE (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* GRANDIN (Gustave-Victor), président de la Société archéologique à Elbeuf.
GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.
GUEROUT, ancien notaire, id.
HOMAIS, avocat, id.
LA LONDE (Arthur de), rue La Rochefoucault, à Rouen.
* LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.
LA SERRE (G. de), sous-inspecteur des Forêts, id.
LE COUTE (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, à Rouen.
LEFORT, avocat, id.
LECHEVALIER, propriétaire, id.
LEMIRE, avocat, id.
* LE PEL-COUTEL, à Jumiéges.
LEMERCHEUR, filateur, à Rouen.
LISEY, propriétaire, à Elbeuf.
LORRIER (Charles), avocat, id.
LOTH (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie, à Rouen.
MABIRE, propriétaire, à Neufchâtel.
MARCUERRY (E.), courtier de commerce, à Rouen.
MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.
MÉRAUX (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.
* MONTAULT (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.
PALLIER, ancien manufacturier, à Rouen.
* PETITEVILLE (de), propriétaire, id.
POUYER-QUERTIER, ancien ministre des finances, id.
PROVOST (l'abbé), curé de Jumiéges.
QUENOUELLE (Léopold), au Mesnil-Bénard, près St-Saëns.
QUESNEL (Henri), propriétaire, à Rouen.
QUINET (Edouard), propriétaire, à Rouen.
SARRAZIN, à Rouen.
SAUVAGE (l'abbé Eug.), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.
* SIMON, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

3e *Division*. — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE et EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 *bis*, à Paris.

ARRIAFDT, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.
* ARTHUS-BERTRAND (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.
* AUBERT (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9 *bis*, id.
AUBRUN, arch., quai Bourbon, 19, id.
BARBIER, employé au ministère de la Guerre, id.
BARTHÉLEMY (Anatole), ancien sous-préfet, id.
BARTHÉLEMY (Edouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.
* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

* Bochin, rue de Provence, 58, id.
* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.
* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.
Bouvenne (Aglans), rue de la Chaise, 22, id.
Brunet (Richard), chef de bureau au ministère de l'Intérieur, à Paris.
Bruyère, curé de St-Martin, id.
Bucaille (Gustave), rue de Paris, 218, id.
Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre, id.
Cattois (le docteur), membre de l'Institut des provinces, rue de Sèvres, 4, à Paris.
* Chateau (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.
* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.
Coinde (J.-P.), membre de plusieurs académies, id.
* Courtarvel (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.
Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.
* Darcel, membre des Comités historiques, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.
David (le baron), ancien ministre plénipotentiaire, rue de l'Oratoire-du-Roule, 7, id.
Delamare, rue Rougemont, 12, id.
* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.
Delongueil, graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.
Dietrick, graveur, rue des Mathurins-St-Jacques, id.
* Dion (Henri de), ingénieur, rue de Moscou, 28, id.
* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.
* Duclos (R.), avenue de Wagram, 50, à Paris.
Dupont (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis, id.
Dureau (A.), rue de la Tour d'Auvergne, 10, id.
* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St-Germain, 18, à Paris.
* Estampes (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.
* Egger, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.
Fontaine de Resbecq (le vicomte Eugène de), rue du Regard. 12, id.
Geffroy (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.
Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 98, id.
Héron de Villefosse, attaché à la conservation des antiques du Louvre, rue Montholon, 9, à Paris.
Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.
* Jessé-Charleval (le marquis de) rue de Menars, 16, id.
* Joanne, rue de Vaugirard, 20, id.
Keller (Emile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.
Kergorlay (le comte de), de l'Institut des provinces, député à l'Assemblée nationale, rue de Las-Cases, 24, id.
* Labarthe (Jules), membre de l'Institut des provinces. rue Drouot, 2, id.
Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.
Lambert (Fabien), architecte, ins-

pecteur des travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, à Paris.

LA PANOUZE (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, id.

LA TRÉMOUILLE (le duc de), id.

* LA VILLEGILLE (de), secrétaire général des comités historiques, rue de Seine, 12, id.

LE BLEU, docteur en médecine, id.

LE CLERC (Jules), avocat, rue du Regard, 10, id.

LE CLERC (Henri), architecte, id.

* LE CORDIER, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

LÉGIER DE-MÉRYEIME (Henri), avocat à la cour d'appel, id., et à Apt (Vaucluse).

* LE HARIVEL-DUROCHER, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, à Paris.

LE NORMAND (François), rue de Madame, 34, id.

LEPELTIER, substitut du Procureur de la République, id.

* LE ROYER, directeur de l'Ecole professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* LIESVILLE (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 24, à Paris.

LIGIER, architecte, rue Blanche, 60, id.

* LUSSON, peintre-verrier, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, à Paris.

MARTIN (L.), rue de Rivoli, id.

MINORET (E.). avocat à la Cour d'appel, boulevard de Strasbourg à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* MIREPOIX (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, à Paris.

MOLL, architecte, id.

MONTANT (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, id.

* MONTLAUR (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, député, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St-Dominique-St-Germain, 2, id.

MOTTIN DE LA FALCONNIÈRE (A.), rue St-Sulpice, 34, id.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

* OLIVIER, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, boulevard de Denain, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, à Paris.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

* POMMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POPELIN (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* PRÉVOST, lieutenant-colonel du génie, à Vincennes.

REBOUL (Léopold), rue de Boulogne 3, à Paris.

ROBERT, de l'Institut, directeur à l'*Administr. de la guerre*, id.

ROGER DE LA LANDE (Ferdinand), boulevard St-Michel, 27, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* RUILLÉ (le comte de), rue d'Anjou St-Honoré, 80, à Paris, et à Vassy (Haute-Marne).
* SAGOT, membre de plusieurs académies, r. et hôtel Laffitte, à Paris.
* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.
* SAINT-PAUL (Anthyme), rue de Vaugirard, 20, id.

SALVANDY (le comte Paul de), député, rue Cassette, 30, id.

SERVANT, chef de division au ministère de

SOUQUET, avocat, rue St-Jacques, 241, id.

TASCHEREAU, directeur général de la Bibliothèque nationale, id.

* THÉNARD (le baron), membre de l'Institut, place St-Sulpice, id.
* THIAC, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.
* THIOLLET, pass. Ste-Marie, 8, id.
* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.
* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, r. de Buffon, 25, id.
* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheuil.

DION (Adolphe de), inspecteur de la Société, id.

GRIMOT (l'abbé), curé de l'Ile-Adam, correspondant du ministère.

HEUDE-LÉPINE, à Montfort-Lamaury.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles.

* PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil, et à Madrid (Espagne),

Yonne.

Inspecteur honoraire : Mgr JOLLY, ancien archevêque de Sens.

Inspecteur : * M. COTTEAU, Juge, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire d'Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

* COTTEAU, juge, secrétaire-général de l'Institut des provinces, à Auxerre.

HAVELT-DES-BARRES (baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

HÉLIE (Auguste), à Avallon.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire, à Villers-St-Benoît.

ROGUIER (l'abbé). curé de St-Eusèbe, à Auxerre.

* TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.
* TONNELLIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Ponts-aux-Moines.
BAÉHAN, ingénieur, à Gien.
BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.
* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, id.
* DUPANLOUP (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.
GERVAISE (Emile-Ambroise), avoué, à Montargis.
GUIGNEBERT, ancien maire, id.
LE ROY, avoué, à Montargis.
LÉORIER (Gaston), au château de Montargis.
MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.
MARTELLIER (Paul), juge au Tribunal civil, à Pithiviers.
POULLAIN, conducteur des ponts-et-chaussées, à Orléans.
THIBONNEAU, notaire, à Lorris.
THOMAS, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé COFFINET, chanoine de Troyes.

ADNOT, juge de paix, à Mussy-sur-Seine,
ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.
BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.
BONNEMAIN (l'abbé), chanoine-honoraire, vicaire de Ste Madeleine, à Troyes.
* BOYER DE SAINTE-SUZANNE (le baron de), préfet de l'Aube, id.
CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit séminaire de Troyes.
Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.
* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, à Troyes.
* *Gayot* (Amédée), député, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.
GRÉAU (Jules), manufacturier, à Troyes.
HABERT, ancien notaire, id.
HERVEY, docteur-médecin, id.
* LE BRUN DALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.
* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.
MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Seine.
MEUGY, ingénieur en chef des Mines, à Troyes.
ROISARD (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, vicaire général, à Troyes.
ROYER (J.), architecte, aux Riceys.
* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
VERNIER (A.), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.
* *Durand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.
* LEFFROY, propriétaire, à Dreux.
* LE PROUX (Louis-Armand-Fernand), élève de l'École des Chartes, secrétaire de la préfecture d'Eure-et-Loir, à Chartres.
* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Moritsure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.
* PERROUD, notaire, membre de l'Institut des provinces, à Chartres.
SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres.
* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION :* — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE et MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur * M. HUCHER, de l'Institut des Provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.
BAUCHET (Paul), architecte, id.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.
CHARDON, ancien élève de l'école des Chartes, au Mans.
Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général du Mans.
* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.
DAVID (A.-G.), architecte, au Mans.
DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, id.
ÉTOC DES MAZY, médecin de l'asile des aliénés, id.
GOMBERT, architecte, id.
* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.
JAFFART, peintre-ornemaniste, id.
JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.
LE PELLETIER, doct.-méd., au Mans.
L'HERMITE, membre du Conseil général, à St-Calais.
LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.
* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.
* PAILLARD DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.
PERSIGNAN (l'abbé), chanoine titulaire au Mans.
ROUSSEAU, professeur de dessin, id.
* SAINT-PATERNE (le comte de), à St-Paterne.
* SINGHER, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, commandant de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion d'Honneur, au Mans.
* SOYER, architecte au Mans, rue aux Lièvres.
Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

ANDIGNÉ (Aimé-Joseph d'), rue Hanneloup, à Angers.
ANOUILH DE SALIES (d'), rue St-Aubin, id.
ARMAILLÉ (vicomte d'), château de la Menantière, à Montrevault.
AUBRY, président du tribunal, à Segré.
BARDIN (l'abbé), professeur à Montgazon, Angers.
BARASSÉ, libraire, rue St-Laud, id.
BARTHÉLEMY DE CHADENÈDES, juge de paix, à Doué-la-Fontaine.
BEAUCHAMP (Ulric de), r. des Lices, 22, à Angers.
BELLEUVRE, imprimeur, boulevard des Lices,
BEDOUIN (l'abbé), vicaire à la Visitation, à Saumur.
BELLIER, conseiller, rue Ménage, à Angers.
BERNARD DE LA FOSSE (vicomte de), id.
BLAVIER, ingénieur des mines, rue Hanneloup, id.
BONNEAU-AVENANT, rue d'Orléans, id.
BORDE (Jules de la), rue de Brissac, id.
BOURCIER (Camille), président de Chambre, id.
CASSIN DE LA LOGE, propriétaire à Feneu.
CHAPIN, notaire, place du Ralliement, à Angers.
CHÉDEAU, avoué à Saumur.
CHÊNE (DU), ancien élève de l'école des Chartes, à Baugé.
CHESNEAU, grand vicaire, rue St-Evroult, à Angers.
CHEVALIER (l'abbé), aumônier de l'hôpital de Candé.
CHOYER (l'abbé), rue des Carmes, à Angers.
COLOMB, inspecteur des écoles primaires, id.
COSNIER (Léon), rue des Arènes, id.
COTTEREAU (l'abbé), professeur à Montgazon, id.
CRÉPON, conseiller honoraire, route de Paris, id.
COURTILLER (Auguste), rue d'Orléans, à Saumur.
DABURON, notaire, à Angers.
DELAVAU (Henri), député de Maine-et-Loire, à Saumur.
DÉLY, notaire honoraire, rue des Lices, à Angers.
DOLBEAU, imprimeur, id.
*ESPINAY (d'), conseiller à la Cour d'appel d'Angers, membre de l'Institut des provinces.
FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, id.
FARGE (le docteur), place du Ralliement, id.
FAUGERON (Hector), rédacteur en chef du *Maine-et-Loire*, id.
FREPPEL (Mgr), Evêque d'Angers.
GARREAU (Alexandre), à St-Rémy-la-Varenne.
* GODARD-FAULTRIER, membre de l'Institut des provinces, à Angers.
GRANDLAUNAY (Charles du), propriétaire à Andard.
GRILLE (le docteur), rue St-Michel, à Angers.
GUILLORY, président honoraire de la Société industrielle, id.
GUINOYSEAU, rue de la Préfecture, id.
GOUIN (le docteur), rue des Arènes, id.

HAWARD (E.), rue de Paris, id.
HIRON, juge au tribunal d'Angers.
HOUDBINE (le docteur), à Feneu.
JAC, conseiller à la Cour d'appel, rue Desjardins, à Angers.
JEANNIN, vétérinaire en chef au haras d'Angers.
JANVIER (Ambroise), membre de la Société industrielle.
JANVIER (Louis), id.
JOLY-LETERME, archit. dioc. à Saumur.
JOUBERT (l'abbé), chanoine honoraire à Angers.
LACHÈSE (le docteur), chaussée St-Pierre, id.
LACHÈSE (Eliacin), conseiller à la Cour d'Angers.
LACHÈSE (Paul), imp. à Angers.
LAIR (Henri), château de Blou, près Longué.
LAMBERT (aîné), président du tribunal de commerce, et de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.
LAROCHE (le docteur), à Angers.
LIEUTAUD (le docteur), boulevard des Lices. id.
LE GUAY (le baron), préfet de Maine-et-Loire, id.
LEPAGE, ancien huissier, rue Châteaugontier, id.
LEROY (André), pépiniériste, id.
LOUVET, ancien ministre, à Saumur.
LENS (de) inspecteur honoraire de l'Académie, à Angers.
MALIFAUD, lieutenant au 86e de ligne, à Fontevrault.
MAYAUD (Albert), à Saumur.
MÉNIÈRE, pharmacien de 1re classe, à Angers.
MÉTIVIER, premier président à la Cour, id.
MICHELET, inspecteur des écoles primaires, id.
MIEULLE (Joseph de), membre du Conseil général, id.
MILLET DE LA TURTAUDIÈRE, membre de l'Institut des provinces, id.
MOREL, architecte, rue d'Orléans, 36, id.
PARAGE-FARRAN, membre du Conseil général, id.
PARROT (A.), de l'Institut historique, rue Châteaugontier, id.
PIETTE, architecte, à Saumur.
PLANCHENAULT, président de Chambre honoraire, à Angers.
QUATREBARBES (la comtesse de), id.
REGNIER (le docteur), id.
RICHARD (Max), député, président du tribunal de commerce, id.
ROFFAY, architecte, à Saumur.
RONDEAU, membre de la Société d'Agriculture, à Angers.
ROQUES, architecte, id.
ROY (l'abbé), curé de Bouchemaine.
SELLE (comte A. de la), rue Ménage, 10, à Angers.
SELLE (Raoul de la), au château de la Tremblaye, près Doué.
SAUVAGE, ancien juge de paix, à Angers.
SOLAND (Théobald de) conseiller à la Cour, id.
STOFFLET, rédacteur de l'*Union de l'Ouest*, id.
TABOURET, conseiller à la Cour, id.
TARDIF, chanoine-secrétaire de l'évêché, id.
TOUCHAIS, curé de Saint-Serge, id.
VILLOUTREYS (comte Ernest de), boulevard des Lices, id.
VICTORIN (le frère), supérieur de la pension St-Julien, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. LE FISELIER, à Laval.

ABRAHAM (Tancrède), propriétaire, à Châteaugontier.
* BARBE (Henri), à Jublains.
BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Evêché, à Laval.
* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.
* CHENEAU, avoué, à Mayenne.
COCANIER DE LAUNAY (S.), à Laval.
GUAYS DES TOUCHES, propr., id.
* LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'Industrie, à Laval.
POINTEAU (l'abbé), vicaire de Fougerolles.
PRUDHOMME (l'abbé), curé de Louverné.
SEBAUX (l'abbé), supérieur du grand Séminaire à Laval.

7e DIVISION. — LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE et NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE COUGNY, de l'Institut des provinces, au château de la Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

BRAUSSIN, substitut du procureur de la République, à Vendôme.
* BOBARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de St-Ouen.
CHARLES (R.), au collége de Pontlevoy (Loir-et-Cher).
DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.
HAYGOT (l'abbé), vicaire à Onzain.
* LA CROIX DE ROCHAMBEAU (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue du Hanovre, 4.
LAUNAY, prof. au col. de Vendôme.
LENAIL (Ernest), architecte à Blois.
NEILZ (Stanislas), à Courtiras.
* NADAILLAC (le marquis de), président de la Société archéologique de Vendôme.
* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : M l'abbé LENOIR, membre de l'Institut des provinces, à Villequiers.

* BURBOT DE KERSES, de la Soc. des Ant. du Centre, à Bourges.
COCET (René de), à Couët, près Sancerre.
* LENOIR (l'abbé), curé de Villequiers, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces.
MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Charly.
MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
VALOIS (Georges), secrétaire général de la préfecture, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

ARCHAMBAULT (Léonide), juge suppléant, à Loches.
BERNARD, receveur des domaines, à Loches.
* BIANCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
BOISLÈVE-DESNOYERS, maire de Langeais.
Bourrassé (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
BRETON-DUBREUIL, conseiller général, au Grand-Pressigny.
BRIFFAULT, propriétaire et maire, à Loches.
* CHAISEMARTIN, procureur de la République, id.
CHAVIGNY (de), propriétaire, à Chinon.
CHEVALIER (l'abbé), président de la Société archéologique, à Tours.
* *Cougny* (G. de), au château de la Grille, près Chinon.
* GALEMBERT (le comte de), propriétaire, à Tours.
GALLOIS, architecte, à Chinon.
GAULLIER DE LA CELLE, propriétaire et maire, à La Celle-Guenand.
GOUGEON, aumônier du pensionnat d'Onzain.
GRANDMAISON, archiviste d'Indre-et-Loire, membre de la Société archéologique de Touraine.
* *Guérin* fils, architecte, à Tours.
JUTEAU (l'abbé), prêtre de St-Maurice de Chinon.
MAME, ancien maire, à Tours.
NOBILLEAU, propriétaire, à Tours.
PALUSTRE DE MONTIFAULT (Léon), boul. Béranger, 6 *bis*, Tours.
PASTOUREAU, ancien préfet d'Indre-et-Loire.
ROBIN (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.
ROBIQUET, pharmacien, à Loches.
ROCHEJAQUELIN (Mme la comtesse de la), au château d'Ussé.
* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de La Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* SALMON DE MAISONROUGE, à Loches.
* SARCÉ (de), au château de Hodbert-St-Christophe.
SENILHES (L. de), receveur particulier des finances, à Loches.
* *Sonnay* (de), à Cravant.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU DU FRESNE, à Châteauroux.

* CHARON (l'abbé), curé de Saint-Marcel, canton d'Argenton.
* FAUCONNEAU DU FRESNE (le docteur), à Châteauroux.
JASMIN (Jules), à Buzançais.
ROUEDDE, receveur des domaines, à Châtillon-sur-Indre.
* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic, (canton du Blanc), Châtillon-sur-Indre.

Nièvre.

Inspecteur : M. DE LANGARDIÈRE, substitut, à Nevers.

CROSNIER (l'abbé), curé de Marzy.
* FORCADE (Mgr), évêque de Nevers.
* LANGARDIÈRE (Ch. de), substitut, à Nevers.
SOULTRAIT (le comte Georges de), inspecteur des monuments du Rhône, membre de l'Académie nationale de Lyon et de la Société archéologique de Nevers, au château de Toury-sur-Abron.
VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e *DIVISION*. — PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE et LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. DE LAFAYE-L'HÔPITAL, à Clermont.

* BOUILLET (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* CHARDON DU RANQUET, id.
* LAFAYE L'HÔPITAL (de), id.
* SERRES DE GAUZY (Jules), à Clermont-Ferrand.
TARDIEU (Ambroise), id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. LE BLANC, à Brioude.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.
LE BLANC, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.
* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte DE MEAUX, à Montbrison.

* BURET (Eugène), notaire à St-Etienne.
CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.
COSTE (Alphonse), négociant, à Roanne.
DURAND (V.), à Ailleux, par Boën.
* GÉRARD, agent-voyer en chef, à St-Étienne.
Gonnard, secrétaire de la Mairie, à St-Étienne, rue St-Louis, 41.
LE ROUX, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, à St-Étienne.
* MEAUX (le vicomte de), au château d'Écotay.
* NOELAS, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.
VIER (Louis), adjoint au maire, à St-Étienne.
VIRY (Octave de), docteur-médecin, à Roanne.

Lozère.

Inspecteur : * M. Roussel, membre de l'Assemblée législative.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.
Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.
Polge (l'abbé), vicaire général de l'évêché de Mende.
* Roussel, député à l'Assemblée nationale, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e DIVISION : — ILLE-ET-VILAINE, CÔTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN et LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN de KERDREL, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut des provinces, a Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. Langlois, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.
* Audren de Kerdrel, député, rue St-Sauveur, 8, id.
Aubrun, architecte, quai Bourdon, 19, id.
Aussant, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, id.
* Breil de Landal (le comte de), au château de Landal.
Brune (l'abbé), chanoine, à Rennes.
Danjou de La Garenne, à Fougères.
Du Grand-Launay (Alexandre), président du Tribunal civil, de Redon.
* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.
La Bigne-Villeneuve (de), à Rennes.
* La Borderie (de), député, membre de l'Institut des provinces, à Vitré.
* *Langle* (le vicomte de), id.
* Langlois, architecte, à Rennes.
Toulmouche, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, près St-Brieuc.
* Foucher de Careil (le comte), préfet des Côtes-du-Nord, id.
* Geslin de Bourgogne, de l'Institut des provinces, à St-Brieuc.
* Hernot, sculpteur, à Lannion.
Keranflech (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.
Le Foll (l'abbé), curé de Plésidy.

Finistère.

Inspecteur : * M. de Blois (le comte), à Quimper.

* *Blois* (le comte A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.
* Du Chatellier, membre de l'Institut de France, au château de Kermez, près Pont-l'Abbé.
* Hallégouen, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.
Le Blanc, inspecteur de la maison centrale de Belle-Ile-en-Mer.
* Madec (Pierre-Marie), professeur au petit séminaire de Pont-Croix.

Morbihan.

Inspecteur : M. de Kéridec, député à l'Assemblée nationale, à Hennebon.

Collet, vicaire de Ploemel (canton de Belz).
* Kéridec (de), à Hennebont.
* Lavenot (l'abbé), vicaire, à Carnac.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Van-Iseghem, architecte, à Nantes.

* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.
Lebeux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.
Le Mackon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.
Orieux, agent-voyer d'arrondissement, id.
* Raimond (Charles de), architecte, id.
Richard (l'abbé), vicaire général de Nantes.
Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.
* *Van-Jseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e *DIVISION.* — VIENNE et DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* Benve (le père), id.
* Cougny (Emile de), au château de Savigny.
* Gondon de Lalande (Jules), à Montmorillon.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.
La Tourette (Gilles de), propriétaire, à Loudun.
La Tourette (Léon de), docteur-médecin, id.
Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.
Longuemar (de), président société des Antiquaires de l' id.
Redet, archiviste-honoraire partement, membre de l'I des provinces, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Ledain, conseiller de préfecture, à Poitiers.

David, ancien député au Corps législatif, id.
Giraud (Alfred), procureur de la République, à Parthenay.
Lafosse (Henri), à Niort.
* Ledain, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest seiller de préfecture à Poi
* Ravan, trésorier de la soci Statistique, à Parthenay.
Rondier, juge honoraire, à

11e *DIVISION :* CHARENTE-INFÉRIEURE et VENI

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honor ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur: : M. Brisson, secrétaire en chef de la Mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat à la Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Clervaux (Jules de), à Saintes.
* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.
Menut, employé des Douanes, à la Rochelle.
Mraille (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.
Person (l'abbé), aumonier d lége de Rochefort.
* Phelippot, propriétaire a (Ile-de-Ré).
Richard (l'abbé), hydrogéol vicaire-général d'Alger, à lieu.
Romieux (Gaston), secrétai l'Académie à la Rochelle.
Thomas (Mgr), évêque de l chelle.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Ballereau, architecte à Luçon.

* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.
Baron, ancien député, à Fontenay.
Baudry (l'abbé F.), curé du nard.
Colet (Mgr), évêque de Luçor

CRESNEAU, papeterie d'Entiers, commune de Cugand.
DELIDON, not., à St-Gilles-sur-Vie.
FILLON (Benjamin), à Fontenay.
GUÉRIN (l'abbé), curé doyen, à St-Fulgent.
ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay.
STAUB (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.
TRESSAY (l'abbé du), chanoine à Luçon.

12e DIVISION. — HAUTE-VIENNE, CORRÈZE, CREUSE et DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : M. JULES DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.
FORGERON (André), à Chalus.
MAUBLANC (de), à St-Junien.
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Creuse.

Inspecteur : M. le comte DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard, près Guéret.
CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.
* CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.
COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.
LATOURETTE (de), ancien député au Corps législatif.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Guéret.
VIGIER (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Corrèze.

Inspecteur : M. Octave DE ROFFIGNAC.

MASSÉNAT (Élie), à Brives.
POUL-BRIÈRE, professeur au petit-séminaire de Servières.
ROFFIGNAC (Octave de), à Sourie.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ABZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.
* BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.
BURGUET (Mme du), au château de Portboutout.
* GALY, D.-M., à Périgueux.
GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.
MONTARDY (Gaston de), à Douzillac.
* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.
* VERNEILH (baron Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e DIVISION. — GIRONDE, LANDES, CHARENTE et LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le marquis DE CASTELNEAU-D'ESSENAULT, de l'Institut des provinces, au château de Paillet (*Gironde*).

Inspecteur divisionnaire honoraire : * M. CHARLES DES MOULINS, commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde

Inspecteur : M. TRAPAUD DE COLOMBE, à Florac.

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'). propriétaire, à Pujols.
BLATAIROU (l'abbé), doyen honoraire de la faculté de Théologie, à Bordeaux.
* CASTELNEAU-D'ESSENAULT (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.
* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.
CHASTEIGNER (Paul de), rue du Palais-Galien, id.
* CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'écriture sainte à la faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.
CORBIN (l'abbé), curé de Roaillan.
* DES MOULINS (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces à Bordeaux.
DESPAIX (l'abbé P.), curé de Verteuil.
* DROUYN (Léo), inspecteur des Archives de la Gironde, rue de Gasc, 143, à Bordeaux.
* DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.
GÉRES (le vicomte Jules de), id.
* JABOUIN, sculpteur, rue Dauphine, id.
KERCADO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.
LABET (J.-A.), conservateur du musée d'armes, id.
LAROQUE, conservateur du cloître de Moissac, id.
* LE ROY (Octave), conseiller à la Cour d'appel, rue Huguerie, 8, id.
* MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.
* MENOU (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.
MÉHEDIEU (de), avoué, rue Castillon, 9, id.
PICHARD père (de), cours d'Albret, 46, id.
PIGANEAU, membre de la commission archéologique de la Gironde. id.
* RATHEAU, commandant du génie, membre de l'Institut des provinces, id.
* SABATTIER (l'abbé), chanoine ho-

naire, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux, rue Sauhat, 116, id.
TRAPAUD DE COLOMBE (G.), à Florac.
* VILLERS (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.
VILLIET (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste DU PEYRAT, directeur de la Ferme-École des Landes. à Beyrie, près Mugron.

ÉPIVENT (Mgr), évêque d'Aire.
GUILLOUTET (de), ancien député au Corps législatif, membre du conseil général des Landes, au château de La Case, commune de Parlebosq.
LOBIT DE MONVAL (de), à Dax.
PEYRAT (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.
TOULOUSET (le baron de), à Saint-Sever.
* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, à Mont-de-Marsan.

Charente.

Inspecteur : * M. DE LAURIÈRE, de l'Institut des provinces, à Angoulême.

COUSSEAU (Mgr), évêque d'Angoulême.
DES CORDES (Georges), avocat, à Angoulême.
* LAURIÈRE (de), à Angoulême.
* ROCHEBRUNE (A. de), id.
VALLIER (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.
VALLIER d'AUSSAC (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. A. CALVET, procureur de la République, à Nérac.

BOURROUSSE DE LAFFORE (de), à Agen.
BRUNER, peintre, id.
* CALVET (Arthur), procureur de la République, à Nérac.
CAMBES (Ludomir), a Fumel.
LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.
MAGEN (adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.
PAILLARD (Alphonse), ancien préfet, id.
THOLIN, archiviste, id.

14e DIVISION. — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON et GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé POTTIER, président de la Société archéologique, à Montauban.

ARNOUS DE BROSSART (d'), à La Croze, près St-Porquier.
BOURDONNÉ, de la société de Linguistique de Paris, à Valence-d'Agen.
BRUN (Victor), directeur du Musée, à Montauban.
BUSCON (Louis), juge de paix, id.
DUFAUR (Prosper) à Larrazet.
FAURE DE LA FERRIÈRE (Amédée), à Verfeils.
FORESTIÉ (L.-E.), à Montauban.
FOURMENT (l'abbé Pierre-Antoine), curé de Saint-Sauveur, à Castel-Sarrazin.
FROMENT (l'abbé), curé, à Varen.
GARRIGUES (l'abbé), curé de Laguépie.
JOUGLAR, notaire, à Bouillac.
LAURANCE, ancien principal de collége, à Moissac.
LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.
LIMAIRAC (Alfred de), au château d'Ardus.
MONBRISON (Georges de), au château de St-Roch.
MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.
NONORGUE (l'abbé), curé de Bruniquel.
PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.
* POTTIER (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége à Montauban.
PRADEL (Émile), à St-Antonin.
SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.
* SORBIERS DE LA TOURASSE (du), à Valence-d'Agen.
TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.
THEDÉNAT, maire, à Espalion.
TRUTAT (Eugène), au château de Cornusson.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.
BARREAU DE MURATEL (de), à Castres.
Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.
CASSAN, docteur en médecine, id.
CAZALS, curé de Florentin.
* COMBETTES DU LUC (Louis de), à Rabastens.
COUSIN DE LA VALLIÈRE (le vicomte

Gabriel), à St-Sulpice-la-Pointe.
DALY (César), architecte diocésain, à Albi.
FALGUIÈRES (Albert de), à Rabastens.
GOUTTES-LAGRAVE (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.
GRELLET-BALGUERIE, juge d'instruction, à Lavaur.
MARNOU (Henri de), à Cadalen.
* MAIRE, ingénieur civil, à Lacaune.
* MAZAS (Etienne), id.
MICHAU (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.
* MOULIS (l'abbé), curé de Grazac.
O'BYRNE (Edward), au château de St-Géry, à Rabastens.
O'BYRNE (Henri). id.
* *Rivières* (le baron Edmond de), au château do Rivières, près Gaillac.
* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.
SAINT-SALVY (Lud. de), à Lavaur.
* SOLAGES (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye.
* TONNAC-VILLENEUVE (Henri de), à Gaillac.
* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), membre de l'Institut des prov., à Rabastens.
VEYRIAC (Auguste), à Carmaux.
VIVIÈS (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.
VOISINS LAVERNIÈRES (Joseph de), à St-Georges, à Lavaur.
YVERSEN (le baron Jean d'). à Gaillac

Lot.

Inspecteur : * M. DE ROUMEJOUX.

CARBAILLAC (le comte J. de), au château de La Traine.
COLOMB (Octave de), juge de paix, à St-Céré.
DELCLAUX, propriétaire, à Lentillac.
DELONGLE (Charles), littérateur, à Puy-l'Évêque.
HÉLYOT (Louis d'), à Cahors.
MAURY (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.
MUREL (Joseph), à Martel.

Aveyron.

Inspecteur : * M. l'abbé AZÉMAR, curé de Lassouts.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.
* ARMAGNAC-CASTANET (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.
* AZÉMAR (l'abbé), curé de Lassouts.
BARRETRAC-SAINT-MAURICE (le vicomte Joseph de), à Nant.
* BION DE MARLAVAGNE (L.), propriétaire, à Milhau,
* CÉRÈS (l'abbé), à Rodez.
BONLOUIS, professeur de sciences, au petit séminaire de St-Pierre, à Rodez.
GISSAC (le baron Joseph de), maire à Creissel.
* SAMBUCY-LUZENÇON (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.
VALADIER, propriétaire, à Rodez.
VILLEFORT (le comte Anatole de), au château de la Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : * M NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*.

* NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

Solon, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e DIVISION. — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES et BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand). peintre décorateur, à Bagnères-de-Luchon.
* CASSAGNAVÈRE (François), sculpteur, à Martres-Tolosane.
DU BOURG (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 81, à Toulouse.
* GANTIER (A.), au château de Picayne, près Cazères.
* JUILLAC (le vicomte de), de la société Archéologique du Midi' rue Mage, à Toulouse.
* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.
* MOREL, avocat, à St-Gaudens.
PUYBUSQUE (le marquis Albert de), à Toulouse.
* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestiers.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

ESTÈVE (le comte), à Pau.

16e DIVISION. — AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES et ARIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BONNEFOY, à Perpignan.

Aude.

Inspecteur : M.

* ASTRE l'abbé), chanoine, à Carcassonne.

CHEF DE BIEN * vicomte de), à Narbonne.

COSTE REBOULH DES FONTIÉS à Carcassonne.
LAFONT, architecte, à Narbonne.
LÉZAT (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.
ZAGARIGA DE CHEF-DE-BIEN (le vicomte), au château de Bizanet.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. ALART, à Perpignan.

ALART, archiviste du département, à Perpignan.
BONNEFOY (de), membre de l'Institut des provinces, id.
DELMAS DE RIBAS (Joseph), à Céret.
* TOLRA DE BORDAS (l'abbé), à Ille.
* VILAR (Edmond de), à Thuir.

Ariège.

VIDAL (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

17e DIVISION. — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD et VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. SEGOND-CRESP, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. DE PAYAN DU MOULIN, conseiller, à Aix.

ANDRÉ (Constant), avoué, à Aix.
ARNAUD (Pierre-André-Marius), ancien avoué, à Marseille.
BERRIAT, sculpteur, id.
BORY, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamps, 45, id.
CHAFFAUT (du), avocat, à Arles.
CLAIR, membre du Conseil général, id.
CLAPPIER (Félix), docteur en droit, substitut, à Marseille.
DUVAL, docteur en médecine, à Arles.
GAUTIER (Cyprien), notaire, à St-Rémy.
GIBERT, bibliothécaire de la ville, à Arles.
GILLES (Isidore), rue St-Savournin, 48, à Marseille.
GUILLIBERT (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Aix.
GUILLIBERT (Henri), homme de lettres, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, rue de Noailles, 22, à Marseille.
LIEUTAUD, Bibliothécaire de la Ville, à Marseille.
MEYNIER fils (Jean de), quartier St-Louis id.
MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille.
MOREL (l'abbé), vicaire de St-Victor, à Marseille.
MORTREUIL, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.
* MOUTET, ancien maire, à Arles.
PAYAN DU MOULIN (de), conseiller à la cour d'appel, à Aix.

* Peloux, greffier du conseil de guerre, à Marseille.
Penon, conservateur du musée des Antiques, id.
Rolland (l'abbé), aumônier du collège, id.
Roman, photographe, à Arles.
* Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.
Salles (Alfred), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Arles.
Saporta (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.
Sardou (Jean-Baptiste), archiviste, rué Cannebière, 14, à Marseille.
Segond-Cresp, avocat. id.
Seymard (A.), conseiller à la cour d'appel, à Aix.
Veran, architecte de la Ville, à Arles.
Vieille, Recteur de l'Académie, à Aix.
Von-Kothen, rue St-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur : * M. l'abbé Vinas, membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Agnières (Aimé d'), membre de plusieurs sociétés savantes, rue St-Roch. 6 à Montpellier.
Arnal (Paul), avocat, à Aspiran.
Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.
Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.
Carou, président de la Société Archéologique, id.
Corone (l'abbé), curé de Serignan.
* Durand-de-Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.
* Fabre jeune (l'abbé), à Poussan.
Fabrège (Frédéric), ancien élève de l'école des Chartes, à Montpellier.
Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.
Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.
Lugagne (Louis), membre de plusieurs sociétés Archéologiques, à Lodève.
Martel (Paulin), id.
Méjan (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.
Pailhes (l'abbé), curé à Albeilham, par Béziers.
Planchon (Jules), Directeur de l'École de pharmacie, à Montpellier.
Revillout, professeur de littérature française à la faculté des Lettres, id.
* *Ricard*, secrétaire de la société Archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.
Rouquet (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.
* Vinas (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé Gareiso, supérieur du séminaire, à Nîmes.

Alègre (Léon), bibliothécaire, à Bagnoles.
Bruguier-Roure (Louis), au Pont St-Esprit.
* Gareiso (l'abbé), supérieur du grand séminaire de Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Ramés, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

BOUIN (Augustin), rue Bancasse, 19, à Avignon.

* CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

* DELOYE (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

MOIRÈNE (Camille), employé des ponts-et-chaussées, à Apt.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

TERRIS (l'abbé Paul), vicaire, à Apt.

* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

18e DIVISION. — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES ALPES-MARITIMES et CORSE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BERLUC-PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, au château du Plan-des-Porchères, près de Forcalquier.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Maximin.

* AUBUFFRET (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.

DUPUY (l'abbé), au Beausset.

GAZAN, colonel d'artillerie, à Antibes.

GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, officier de l'instruction publique, curé de St-Cyr.

MICOLIN (l'abbé), curé de Tourtour.

LIOTARD (l'abbé), curé des Arcs.

MOUGINS DE ROQUEFORT, à Antibes.

OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

SIGAUD-BRESC (de), avocat à Aups.

TESSIER (Octave), correspondant du ministère, à Toulon.

VERGALET (l'abbé Joseph), vicaire, à St-Tropez.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAURET, chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

* GOCLAIN, architecte diocésain, à Gap.

GRIBERT (Mgr) évêque de Gap.

MARTIN (l'abbé), curé de Molines-en-Champsaur.

SAURET (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'École normale, à Gap.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. ALLÉGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.
BERLUC-PERUSSIS (Léon de), au Plan-des-Porchères.
CARBONEL (l'abbé), à Niozelles.
HODOUL (l'abbé), curé de Revest-des-Brousses.
TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.
RAMBAUX (l'abbé), à Saint-Maime, par Forcalquier.
RICHAUD (Léopold), aux Mées

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. CARLONNE, ancien président de la Société académique.

BRUN, architecte, à Nice.
* CARLONNE, ancien président de la Société académique, id.
CHEVALIER (Hippolyte), architecte, avenue Delphine, id.
COURMACEUL, ancien juge de paix, id.
DAMPIERRE (Mme la comtesse de), à Nice.
GAZAN, colonel d'artil., à Antibes.
MOUGINS DE ROQUEFORT, à Antibes.
RASTOIN-BRÉMOND, à Nice.
TISSERAND (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

Corse.

KEZIOROWIZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Ajaccio.
MAESTRATI (l'abbé Jean-Susino-Nestor), curé du canton de Petreto Bicchisano.

19e DIVISION. — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE et SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. MARTIN-DAUSSIGNY, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges DE SOULTRAIT.

AMYOT (Emeric), lieutenant au 16e régiment de ligne, à Lyon.
AVAIZE (Amédée d'), rue du Plat, 240, à Lyon.
* BENOIST, architecte, id.
* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.
* *Desjardins*, architecte, id.
* GILLES, littérateur à Marseille.
HUMBERT fils, id., id.
* MARTIN-DAUSSIGNY, conservateur du Musée, id.
SAUREL, vérificateur des douanes, rue de la Liberté, 11, à Marseille.
* SAVOYE (A.), architecte, à Lyon.
SAVY (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse, id.
SMITH (Val.), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Ollier-Jules DE MARICHARD, à Vallon.

LA TOURETTE (le marquis de), ancien député, maire de Tournon.
* MARICHARD (Ollier-Jules de), archéologue, à Vallon.
* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : M. DESJARDINS, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Lyon (Rhône).

JOLIBOIS (l'abbé), curé de Trévoux.
MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat.

Drôme.

Inspecteur : M. VALENTIN, juge, à Montélimart.

NUGUES (Alphonse), à Romans.
PEROSSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire, à Valence.
PORTROUX (du), à Romans.
VALENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. LE BLANC, professeur, à Vienne.

* BIZOT (Ernest), architecte, à Vienne.
CAILLEMER, professeur à la Faculté de droit, à Grenoble.
DARDELET, graveur, à Grenoble.
DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.
Duboys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
* GARIEL, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.
JAILLET (l'abbé), curé de Salaize.
* LE BLANC, professeur au collége de Vienne.
LE COUTURIER, architecte, à Vienne.
PAULINIER (Mgr), évêque de Grenoble.
PICHOT (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.
QUÉRANGAL (Mme de), à Vienne.
* VALLIER (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.
PINOT (l'abbé), au couvent de St-Dominique, à Coubleville.

Savoie.

Inspecteur : * M. VEULLIOT, contrôleur des contributions directes, à Annecy.

PIVEL (Th.), architecte, à Chambéry.
MOUSSIÈRE (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
* VEULLIOT, contrôleur principal des contributions directes, à Annecy.

* LALLOUETTE, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
* LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.
MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.
MORLET (colonel de), commandeur de la Légion-d'honneur, à Nancy.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste PROST, à Metz.

DEROBE, architecte du département, à Metz.
* PROST (Auguste), id.
Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Metz.

Meurthe.

Inspecteur : * M. HUMBERT, architecte.

* DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.
HUMBERT, architecte, id.
MÉNARDIÈRE (Camille-Arnauld), professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.
ROUYER (Jules), directeur des postes du département, id.

Vosges.

Inspecteur : M.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé STRAUB, directeur du collége St-Arbogats, à Strasbourg.

FAVIERS (le baron Mathieu de), à Kintzheim.
GUERBER (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Hagueneau.
KLOTZ, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.
MURY (l'abbé Pantaléon), sup. du petit sém. de Strasbourg.
RAUCH, docteur-médecin, à Oberbronn.
RIEHL (l'abbé Léon), curé de Vendenheim.
SAUM, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.
SPACH (Louis), archiviste en chef du département, id.
* STRAUB (l'abbé), directeur du grand séminaire, id.
WOLF (Gustave), avoué, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. POISAT, architecte de la ville à Belfort.

FREY (Henri), à Guebwiller.
JUSTER (Louis), à Belfort.

25e *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : M. CHERBONNEAU, professeur d'arabe, à Alger.

Province de Constantine.

* M. ROGER, conservateur du musée, à Philippeville.

MEMBRES ÉTRANGERS :

* S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
* S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A

ADDWORTH (le général) à Monnet (Yorkshire).
ALFORD (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).
ALVIN, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.
AMARI (Michel), sénateur, à Florence.
ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.
ATELSWOLD, président de la Régence, à Trèves.
* ATTESSESSES (le baron d'), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B

BAKER, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.
BALESTRA (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire, à Côme (Italie).
* BARUFFI (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.
BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.
BAYLEY (W.-H.), à Londres.
BEDFORT (Sa Grâce le duc de), Brigthon-Square, id.
BEYTEUNE (l'abbé), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.
BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).
BINGHAM (Mme), à Rochester (Angleterre).
BOLD (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.
BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswich.
BROWN (le docteur William-Henri), à Londres.
BRUYENNE (Justin), architecte, à Tournay.
BURBURE (le chevalier Léon de), vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.
BURGES, architecte, à Londres.
BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, id.
BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C

CASTERMAN, lieutenant-colonel, commandant le génie, à Anvers.
CHARLES..., membre du Parlement d'Angleterre.
CLÉMENT (Georges-Edward), à Londres.
CONNESTABILI DE PERRUGIA (le comte de).

CONONUAU (de), conservateur des Archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ypres.

COX, vice-président de la Société d'hist. nat. du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), à Fordwich, près Cantorbéry.

* CZOERNING (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D

DA SILVA (J.), architecte du roi de Portugal, membre de l'Institut des provinces de France, à Lisbonne.

DECHARME, ingénieur en chef, à Bologne, (Italie).

DECTOFF (le comte), à Gothingen.

DELVIGNE (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

DEVEY (Esq.), architecte, à Londres.

DEVILLIERS (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

DOGNÉE DE VILLERS, membre de l'Institut des provinces, à Liége.

* DOGNÉE DE VILLERS (Eugène), membre de l'Institut des provinces, id.

* DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John-Henri), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich (Angleterre).

DUBY, pasteur protestant, à Genève

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DURLET (F.), à Anvers.

EICHWALD (d'), conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

F

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FAZY, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

FIORELLI, sénateur, directeur des travaux de Pompéi.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOUR (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs Académies, à Munich.

FORSTER, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

FRANKS (Auguste W.), au British Muséum, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, à Londres.

FRY (Miss Katherine), Plashet près Stratfort (Angleterre).

* FURSTEMBERG STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G

GELLHAND DE MERTEM (Louis), numismate, à Bruxelles.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

* GENARD (P.), conservateur des archives, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDDENHUIS, ancien négociant, à Rotterdam.

GIAVANY (F.), secrétaire d'ambassade de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

GOSELLA, à Turin.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, premier président de la cour d'appel, à Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Southwarth, à St-George, à Londres.

GREENSLADE (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Iliminster (Angleterre).

* GRIOLET (Ernest), numismatiste, à Genève.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H

HAJI CHEIK MOSHIN KAU (le général, aide-camp de S. M. J. le shah de Perse, et conseiller d'ambassade.

HAGHANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

HANMAN (Th.), nég., à Ostende.

HARTSHORNE (Rév. C.-A.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

* HENNEBIQUE, architecte, à Courtrai (Belgique).

HEUBARD (Paul), à Bruxelles.

HOY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSE, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K

* KELLER (le docteur), secrétaire de la Soc. archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETENHOVE (le baron), ministre du roi des Belges, membre de l'Institut des provinces de France, à Bruxelles.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KEYSER (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'École des Beaux-Arts d'Anvers, membre de l'Institut des provinces de France.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KIRCHHOFER (Théodore), à Stuttgard.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Baden.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KUOCKER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L

LA FUENTE (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

LANCIA DI BROLO (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, membre de l'Institut des provinces de France, à Palerme.

* LANDERSCHMIT, conservateur du Musée de Mayence.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).
LAURENT (Mgr), évêque de Luxembourg.
LEEMANS (le docteur), directeur des Musées, à Leyde.
• LE GRAND DE REULANDT, secrétaire de l'Académie archéologique à Anvers.
LENHART (F.), sculp., à Cologne.
• LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.
LOSANA (Mgr), évêque de Bielle, membre de l'Institut des provinces de France.
LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).
LICHLTÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).
LIMELETTE (Auguste), conservateur du Musée, à Namur.
• LOPEZ (le commandeur), ancien conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M

Cercle archéologique (le) de la ville de Mons.
MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.
MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).
MAYER (Joseph), membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.
MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein.
MEESTER DE RAVESTEIN (de), ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines (Belgique).
MÉNABRÉA (le comte), président du Conseil des ministres du roi d'Italie, membre de l'Institut des provinces, à Florence.
MESSMER (le docteur), professeur conservateur du Musée, à Munich (Bavière).
MILLIGAM (le Rev. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).
MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée de Naples.
MOHAMMED-HASSAN-KAU (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.
MONE, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.
MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.
MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

N

NAHUYS (le comte de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).
NAZARE-AGA, drogman de S. M. J le shah de Perse, et secrétaire d'ambassade.
NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.
NICHOLS (John-Gouth), membre de la Soc. des Antiq. de Londres.
NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).
NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmedy.

O

• OLFERS (d'), directeur général des Musées, à Berlin.
OGILVY (G.), esq., Museum-Street 41, à Londres (Angleterre).
O'RELLY DE GALWAY (le Cte Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

Oxley (John Henri), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre)

* Oyeppe de Bouvette (d'), président de l'Institut liégeois, membre de l'Institut des provinces de France, à Liége (Belgique).

Ozaire, négociant à Gênes (Italie).

P

Pantzzi (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

Page, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architect. d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Pety de Rozen (Jules), à Grune, près Marche (province de Luxembourg).

* *Pipers*, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

* Przezcecki (comte Alex.), de Varsovie, 38, rue du Berry, à Paris.

Q

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

* Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, id.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

* Ricolini (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

Ridel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

* Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'institut des provinces de France.

* Roach Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le commandeur de), membre de l'Institut des provinces de France, à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S

Salinas (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Savedra (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Madrid.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

[illegible] Louis, conseiller à la cour de cassation de Berlin.

[illegible], le chevalier de, à l'académie d'archéologie de Belgique.

[illegible], professeur des sciences naturelles, à Vienne.

[illegible] le comte, président de l'académie de Turin.

[illegible] H., membre de l'académie d'archéologie de Belgique, conseiller, à Liége.

[illegible], chef de bataillon du génie, à Rome.

[illegible] l'abbé, moyen de l'université, docteur de Louvain.

[illegible] Edmond, architecte anglais, membre de l'institut des provinces, à Londres.

[illegible]-[illegible], à Eaux-Bonnes, comté de Kent.

[illegible] M., vice-président, à Saint-Nicolas (Belgique).

[illegible], membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

[illegible] L., membre de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

[illegible] de, président du tribunal de Mamur.

[illegible] le baron de, grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

[illegible] sir Walter, baronnet, membre de la société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wells (Angleterre).

[illegible] Rev. [illegible], membre de la société archéologique du comté de Kent, à Canterbury (Angleterre).

[illegible]-[illegible] Ch., à Fary-Hill-Bonne-Aide (Angleterre).

[illegible]-[illegible], à Fary-Hill-Bonne-Aide (Angleterre).

V

[illegible], membre de la Société des antiquaires de Londres.

[illegible] Louis, membre correspondant de l'académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

W

[illegible], professeur, directeur de l'école d'antiquités, à Bonn.

V

VANDRAME-DUMONT, trésorier de la société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

VANDER-PERRIMAN, ancien ministre de l'intérieur, à Bruxelles.

VAN DER HAGEN, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DER [illegible], chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VAN [illegible], de Neuwenter, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

VERANNEMAN DERNOM de, gentilhomme de la chambre de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

VILLE Emile de, chevalier de l'ordre de Charles III, à Liége (Belgique).

Y

YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Z

ZESTERMANN, professeur, à Leipzig.

W

WAGENER, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Hareng-Spec, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN (le prince), ancien ministre, à Munich.

* WEALE (JAMES), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologique ds Sinsheim.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

WORSAE (J.), inspecteur général des monuments du Danemarck, membre de l'Institut des provinces de France, à Copenhague.

La Société française d'Archéologie renouvelle à ses associés la recommandation qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie*; il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'Archéologie*.

Le *Bulletin monumental*, qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la Société française d'Archéologie, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1871-1872.

RECETTES.

Excédant du compte de 1870-1871	36,348	56
Cotisations recouvrées sur l'année 1868	30	»
id. id. 1869	90	»
id. id. 1870	4,770	»
Recettes de 1871	3,912	»
Cotisations reçues par avance sur 1872	150	»
TOTAL	45,300	56

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement	655	20
Frais de retour des billets non payés	86	15
Papier timbré pour traites	29	70

LOCATION ET CONCIERGES.

Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société	150	»
Traitement du concierge du Pavillon et fournitures	44	75
Id. Id. du musée plastique, à Caen	20	»
A reporter	985	80

IMPRESSIONS.

Report . . . .

Impressions et gravures (1) . . . . . .

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances. . . . . .

Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires, envoi de médailles et menues dépenses.

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs au Congrès d'Angers. . . . . .

Achat et gravure de Médailles . . . . . .

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution et envoi de livres d'archéologie . .

ALLOCATIONS SOLDÉES

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.	
M. l'abbé Le Mesle.	Solde de la restauration de la porte du réfectoire de l'ancienne abbaye de Savigny. . . . .
M. Esmonnot.	Fouilles à Néris. . . .
M. de Castelnau	Achat et conservation d'une Mosaïque dans la commune d'Hure. . . .
M. le Dr Mignot.	Restauration de l'église des religieuses bénédictines de Chantelle . . .
M. Desmazures.	Réparations à l'église de Cussy . . . . .
M. l'abbé Lavenot.	Fouilles à Quiberon. . .

A reporter . . .

1 Il reste à solder l'impression du compte-rendu du Congrès d'A

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXVIIIe SESSION

TENUE

A ANGERS,

EN JUIN 1871.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 19 JUIN.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, préside la séance qui est ouverte à 2 heures 15 minutes.

Siégent au bureau : MM. de Caumont, de Cougny, d'Espinay, Godard-Faultrier, Fauconneau du Fresne, l'abbé Chevalier et Ledain.

A l'ouverture de la séance Mgr l'évêque prononce le discours suivant [1] :

Discours de Mgr Freppel.

Messieurs,

« Je suis heureux d'avoir été appelé à souhaiter la bienvenue aux membres du Congrès archéologique de France.

(1) Ce discours a été publié par l'*Union de l'Ouest* du 21 juin et par le *Journal de Maine et Loire*.

En choisissant la ville d'Angers pour y tenir la session de cette année, vous avez été attirés vers notre belle et riche province par les monuments de tout genre qu'elle offre aux recherches de la science. Chaque âge de l'histoire, en s'enfuyant vers l'éternité, a laissé après lui, sur le sol de l'Anjou, la trace des hommes et des événements qui s'y sont succédé. Mais si ce vaste champ d'études appelait de lui-même votre attention, les savants distingués et consciencieux qui se sont appliqués à l'explorer dans tous les sens méritaient de votre part cet honneur et cet encouragement. Nos antiquités angevines ont été fouillées avec autant de sagacité que de persévérance; et, depuis la paléontologie jusqu'à l'épigraphie, il en est résulté un ensemble de travaux que je m'abstiens de louer, parce que je risquerais de blesser la modestie de plusieurs d'entre ceux qui me font l'honneur de m'écouter en ce moment.

Soyez donc les bienvenus, messieurs, sur cette terre d'Anjou si hospitalière à tous ceux qui viennent la visiter. Aussi bien nous apportez-vous le concours d'une expérience déjà longue, et les lumières d'une société qui a fait ses preuves. Etudier nos antiquités nationales, demander aux monuments les données qu'ils peuvent fournir sur le caractère des temps passés, recueillir ces témoignages épars sur la surface du sol ou bien enfouis jusqu'ici dans les entrailles de la terre, les rapprocher entre eux, contrôler les uns par les autres et les codifier en quelque sorte, pour remonter ainsi des faits aux lois générales qui ont présidé au développement de l'art et de l'industrie humaine, voilà le but que vous vous êtes proposé. Par là vous travaillez à nous faire, à côté de l'histoire écrite, l'histoire monumentale de la France.

Tel est, en effet, l'objet propre de l'archéologie : elle sert d'auxiliaire à l'histoire qu'elle complète en la confir-

mant. Les ouvrages faits de main d'homme suppléent à l'absence de documents écrits ; et là où le parchemin fait défaut ou se tait, les monuments élèvent la voix et tiennent un langage compris de tous. C'est ce que disait déjà le prophète : *lapis de pariete clamabit et lignum quod inter junctures ædificiorum est respondebit :* « La pierre parlera du haut de la muraille, et le bois qui fait la jointure des édifices répondra à ceux qui l'interrogent. »

Tel âge reculé se dérobe à nos yeux dans la nuit des temps : quelques hachettes en silex viendront déchirer le voile et faire revivre devant nous toute une civilisation éteinte. Les érudits s'embarrassent dans les calculs d'une chronologie inextricable : il suffira, pour trancher le nœud gordien, de deux ou trois médailles émergeant du sol qui les tenait cachées depuis des siècles. Un bas-relief sortant de dessous terre, un sarcophage contre lequel la pelle de l'ouvrier est venue se heurter inopinément, une fresque délivrée du badigeon qui la couvrait, c'en est assez quelquefois pour fixer une date jusque-là incertaine, pour refaire une généalogie restée incomplète, pour redresser une opinion trop facilement acceptée, pour rendre au souvenir un événement ou un nom tombé dans l'oubli. C'est ainsi que les sciences humaines s'éclairent l'une après l'autre et se prêtent un mutuel appui, pour former cette vaste et magnifique synthèse que le génie de l'homme est appelé à construire ici-bas, au prix de mille efforts, et sous la main de Dieu qui le guide.

L'archéologie est la confirmation de l'histoire comme elle en est le complément. Avant de confier à l'écriture le souvenir de ce qu'il a pensé, de ce qu'il a dit et de ce qu'il a fait, un peuple a coutume de le graver sur les murs de ses édifices, de ses palais et de ses temples. Ce que la plume ou le style savent dire dans la langue qui

leur est propre, le ciseau et le pinceau de l'artiste le répètent dans une autre langue plus expressive encore, la langue des monuments.

Il y a là un deuxième témoin, non moins irrécusable que le premier ; car il est sans passion ; nul artifice n'a de prise sur sa sincérité ; il reste froid et immobile comme le marbre ou la pierre. En les confrontant l'un avec l'autre, on arrive à une certitude qui éloigne toute contestation.

Je comprends mieux la *Somme* de saint Thomas, quand je la vois s'incarner, pour ainsi dire, dans la pierre et s'épanouir en cathédrale du moyen âge. Les alignements de Carnac m'en disent plus sur l'époque celtique que ne sauraient faire toutes les dissertations. Pour ne parler que de l'ordre de choses auquel je dois m'intéresser davantage, quel auxiliaire plus puissant pour l'apologétique chrétienne que l'archéologie ? Jamais je n'oublierai l'impression que je ressentis, en voyant pour la première fois la dogmatique chrétienne, gravée sur les sarcophages du musée de Latran ou bien ébauchée à grands traits sous les voûtes surbaissées des catacombes de Rome. Oui, c'étaient bien là nos institutions divines, nos sacrements, nos dogmes tels que je les avais trouvés dans les ouvrages des premiers Pères de l'Église.

En même temps qu'il s'imprimait au cœur des peuples, l'Évangile prenait corps sous la main des pieux artistes qui en traçaient les linéaments sur la tombe des martyrs ; et pour quiconque interroge ces monuments échappés à l'action du temps, la tradition resplendit avec un caractère d'évidence qui défie le préjugé et désarme la mauvaise foi. Il en est de l'histoire profane comme de l'histoire sacrée : partout la pierre et la toile confirment le parchemin, et leurs témoignages réunis recomposent à nos yeux le passé du genre humain.

Je ne puis donc qu'applaudir aux efforts d'une science qui a pour objet l'étude des monuments de l'antiquité.

Laissez-moi ajouter qu'il y a là également une idée morale qui me frappe en raison de son importance et de son actualité.

En recueillant avec un soin pieux tous les débris de l'histoire, vous réagissez contre une tendance trop commune à notre époque, celle de ne tenir aucun compte du passé et de briser violemment tous les fils de la tradition.

Ce qui nous manque aujourd'hui, parmi tant d'autres choses, c'est le respect de l'antiquité. Pour ma part, je ne connais pas de plus grande marque d'infirmité d'esprit que de renfermer le drame de l'histoire dans un petit cercle d'années, et de ne rien voir en dehors de cet horizon étroit. Un pareil dédain du passé n'est propre qu'à nourrir l'orgueil, c'est-à-dire la moins excusable et la plus stérile de toutes les passions.

Non, l'humanité, dans ce qu'elle a de grand et de beau, ne date pas de quatre-vingts ans : par delà ce court espace de temps, elle a vécu de longs siècles, forte et glorieuse ; et si elle a trop souvent semé sa route de sang et de larmes, je trouve aussi à chacune de ses étapes des lumières et des vertus. Tous, nous devons au passé la meilleure partie de nous-mêmes, nous lui devons notre langue, notre patrie, nos mœurs et nos croyances, ce qui a marqué notre place dans l'histoire et notre rang sur la scène du monde. Quels que soient nos mérites propres, nous vivons du travail des générations qui nous ont précédés, et c'est leur héritage qui fructifie dans nos mains. A elles l'honneur d'avoir creusé péniblement les sillons où nous jetons, à notre tour, la semence de l'avenir. Car il n'est pas de découverte qui n'ait été préparée par de longues et de patientes recherches ; pas de progrès dont les sueurs

de nos pères n'aient fécondé le germe ; pas d'institution ni d'œuvre puissante qui ne plonge ses racines dans le sol de la tradition ; et chaque fois qu'un siècle se lève à l'horizon de l'histoire, ce sont les lumières des âges précédents qui viennent former au-dessus de son berceau l'étoile destinée à éclairer sa marche.

Tant il est vrai, Messieurs, que nous bénéficions tous du passé, et que ses grandeurs sont les nôtres. Les rabaisser, c'est nous déprécier nous-mêmes, c'est nous ravir nos gloires de famille ; car l'humanité est un vaste corps dont nous sommes tous les membres, et c'est notre patrimoine que l'on diminue chaque fois qu'on met au compte de nos ancêtres une vertu de moins ou une faiblesse de plus.

C'est dans cet esprit que vous travaillez, étudiant le passé pour éclairer le présent et préparer l'avenir, et vous tenant ainsi à égale distance de la routine et de l'utopie : de la routine, qui se cantonne aveuglément dans des formes passagères et n'en veut sortir à aucun prix, qui ne comprend pas qu'un siècle puisse avoir son caractère, sa physionomie propre ; de l'utopie, qui veut tout refaire à neuf, prétend opérer sur les peuples comme sur une matière première, et ne vise à rien moins qu'à effacer du sol tout vestige de la tradition pour y écrire, comme sur une table rase, le plan et les espérances d'un avenir chimérique. Dans la science comme dans toute autre chose, le progrès, je le répète, est à égale distance de la routine et de l'utopie : c'est là, Messieurs, que vous le cherchez, et c'est là que vous le trouverez.

Et pourtant je n'oserais pas affirmer que les préoccupations de l'heure actuelle ne porteront aucun préjudice à vos travaux. Montaigne disait que les troubles sont mauvais grammairiens : puissent-ils être meilleurs ar-

chéologues !... Mais, j'ai tort de parler de troubles dans une ville restée calme et paisible, malgré des excitations de plus d'un genre. Rien ne viendra entraver les discussions pacifiques de la science dans une cité qui pouvait se glorifier autrefois d'être l'Athènes de l'Ouest, et qui doit aspirer à le redevenir.

Poursuivez donc le cours de vos études si difficiles et si intéressantes, en prenant pour devise ces paroles de saint Augustin, par lesquelles je termine :

Nos recherches et nos découvertes nous ont coûté bien des labeurs : puissent-elles n'être pas sans fruit : *Magno labore quæsita et inventa sunt ; sit labor noster fructuosus*. C'est mon souhait et mon espoir. »

Des applaudissements prolongés accueillent les paroles de Mgr Freppel et témoignent de l'émotion qu'elles ont produite dans l'auditoire.

M. de Caumont remercie les membres du Congrès d'avoir répondu avec autant d'empressement à l'appel improvisé qui leur a été fait de se réunir à Angers. Le Congrès de cette année devait avoir lieu à Vendôme, mais les graves événements qui se sont produits, n'en ont pas permis la réalisation ; il devait aussi concorder dans cette ville avec l'inauguration de la statue de Ronsard, qui n'est pas même encore exécutée. Dans cet état de choses, grâce aux soins de M. d'Espinay et de M. Godard-Faultrier, le Congrès a pu être préparé pour s'assembler à Angers, et M. de Caumont en exprime particulièrement à ces messieurs ses remerciements au nom de la Société française d'archéologie.

M. de Caumont fait part ensuite au Congrès des lettres écrites par plusieurs membres de la Société française d'archéologie ; MM. Allègre, demeurant à Bagnols (Gard),

Ratheau, commandant du génie à Bordeaux, l'abbé Auber, de Poitiers, de Romejoux, inspecteur de la Société française pour le département du Lot, du Chastellier, membre de l'Institut, l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société, expriment leurs vifs regrets de ne pouvoir assister au Congrès.

M. le directeur dépose aussi sur le bureau un mémoire de M. l'abbé Voisin, du Mans, sur *les théâtres de l'ancienne cité du Mans*.

M. d'Espinay prend ensuite la parole pour rendre compte de la visite des monuments de la ville d'Angers, faite dans la matinée par les membres du Congrès, qui avaient été convoqués à cet effet, par le secrétaire général.

Rapport de M. d'Espinay.

« Les membres des Congrès archéologiques sont dans l'usage de visiter ensemble les monuments qui doivent faire l'objet de leurs discussions. D'après cette coutume traditionnelle dans la Société française d'archéologie, le Congrès s'est réuni ce matin à sept heures au lieu de ses séances et a procédé à la visite des monuments d'Angers en commençant par l'édifice même où elles doivent se tenir.

Cloître Saint-Aubin. — La préfecture d'Angers était jadis l'abbaye Saint-Aubin, construite au VIe siècle et bien des fois rebâtie depuis cette époque. Il reste encore aujourd'hui une portion du magnifique cloître qui entourait la cour intérieure. Ce cloître avait été masqué par des constructions postérieures et a été découvert en 1836. Il se compose d'une suite de baies en plein cintre dont les archivoltes chargées de sculptures sont portées par des

colonnettes surmontées de chapiteaux. Des portes également en plein cintre y donnaient accès. Le terrain s'étant exhaussé, le seuil des portes se trouve en contre-bas d'un mètre environ, et le sol actuel est au niveau des appuis des baies destinées jadis à éclairer le promenoir. Les sculptures consistent en rinceaux, feuillages, têtes, scènes symboliques, dont le style révèle la date avec précision ; elles sont de la première moitié du XIIe siècle. L'appareil de la maçonnerie et la forme des joints légèrement façonnés en dos d'âne, et moins larges que ceux de l'époque précédente, ne permettent pas non plus de faire remonter ce cloître au delà du XIIe siècle. D'un autre côté, l'absence complète d'ogive indique qu'il ne dépasse pas 1140 ou 1150 environ. On peut donc, malgré le défaut de documents historiques, déterminer l'époque de sa construction d'une manière à peu près exacte. Dans certaines portions de l'édifice on retrouve encore des peintures anciennes et à peu près contemporaines des sculptures. Une ancienne porte en plein cintre, ornée de personnages sculptés et de peintures, qui se voit dans la salle de la Société industrielle, a beaucoup attiré l'attention du Congrès. Des traces d'arcades en ogive, et quelques restes de sculptures du XVe siècle, montrent qu'on avait appliqué un second cloître contre le premier, et masqué ainsi la belle construction du XIIe siècle ; mais heureusement les anciennes sculptures n'avaient point été altérées.

A droite de la cour existent encore d'anciennes caves ou magasins voûtés en ogives, avec une porte en plein cintre, qui doivent remonter aussi au XIIe siècle.

Au XVIIe siècle, l'abbaye Saint-Aubin a été presque entièrement reconstruite, comme la plupart de nos anciennes maisons conventuelles. De cette époque subsistent encore de belles salles voûtées, qui servent au dépôt des

archives du département. On y remarque de belles boiseries sculptées. Dans l'ancienne salle à manger de l'abbé on admire un fort beau lavabo en marbre et un plafond sculpté, représentant la Religion ; la décoration est d'un genre noble et sévère.

L'ancienne église Saint-Aubin a été démolie à la Révolution ; elle occupait l'emplacement où est aujourd'hui le mail de la préfecture, mais la belle tour qui lui tenait lieu de clocher existe encore ; la partie inférieure est du XIIe siècle ; la partie supérieure, du XIIIe.

Eglise Saint-Martin. — Le Congrès s'est ensuite rendu à l'église Saint-Martin, dont on attribue la construction à Ermangarde, femme de Louis-le-Débonnaire. Cette église est en partie détruite ; elle a servi de magasin de bois ; aujourd'hui elle dépend de l'entrepôt des contributions indirectes ; le portail n'existe plus ; la couverture de la nef et le haut des murs sont détruits ; mais l'intertransept et le chœur sont intacts. Elle a la forme d'une croix latine, et se composait jadis de trois nefs. La porte, détruite, il y a une vingtaine d'années, était en plein cintre avec archivolte imbriquée ; une portion du mur de la façade bâti en petit appareil, mais sans cordons de brique, existe encore ainsi qu'un contrefort qui était situé à gauche de la porte. Ce contrefort est en grand appareil avec briques posées entre les assises (1). Les murs extérieurs des basses nefs subsistent encore ; ils sont en petit appareil, sans briques. Les fenêtres de la basse nef du côté droit se voient dans la cour d'une maison voisine ; elles sont en plein cintre ; mais elles

(1) On voit cette portion de mur dans la remise de M. G. Schuster, loueur de voitures.

ont été ou remaniées ou percées après coup et ne sont pas contemporaines de la construction des murs. Des arcades en plein cintre, portées sur des piliers carrés en grand appareil, séparaient les trois nefs ; ces arcades subsistent encore du côté droit ; elles sont surmontées d'un mur en petit appareil, également sans briques, dans lequel s'ouvraient les fenêtres destinées à éclairer la grande nef. De ces fenêtres, il ne reste plus que les appuis, le haut du mur ayant été démoli. Les archivoltes des arcades ne sont pas imbriquées ; elles reposent sur des corniches ou impostes qui règnent autour de la partie supérieure des piliers, non-seulement du côté de l'arcade, mais aussi du côté extérieur, contrairement à ce qui se faisait ordinairement à l'époque carlovingienne.

L'intertransept est très-remarquable ; il se compose de huit gros murs ou piliers, en grand appareil, avec briques, placées horizontalement entre les assises, et quelques-unes même verticalement entre les pierres. Quatre grands arcs dont les claveaux de pierre sont séparés par des briques, reposent sur ces piliers. Les moulures qui surmontent les piliers et supportent les archivoltes sont lourdes et sévères, elles se prolongent en dehors des cintres, du côté extérieur, comme celles des piliers de la nef. Les joints des piliers sont très-larges, saillants et passés au fer plat ; les gros murs ou piliers sont placés d'équerre, de manière à former le carré de l'intertransept.

Dans les angles rentrants formés par ces murs, qui portent les grands arcs, on a construit quatre grosses colonnes cylindriques, surmontées de chapiteaux courts ornés de damiers ou de feuilles. Sur ces chapiteaux s'élèvent quatre colonnettes ornées elles-mêmes de chapiteaux à feuilles d'acanthe, supportant quatre arcs en maçonnerie ; sur ces arcs s'appuie une coupole hémisphérique

en pierres, à assises concentriques. Il n'y a pas de pendentifs, de trompes ni de nervures. Le problème du passage du carré au cercle a été résolu par l'architecte au moyen des quatre arcs dont on vient de parler ; la coupole s'appuie directement sur ces arcs et la maçonnerie se prolonge aux angles, jusque sur les chapiteaux des colonnettes, ce qui n'a pas dû offrir de difficultés de construction, à cause du faible développement du rayon. Cette coupole n'est donc pas conforme au système byzantin dans lequel le dôme hémisphérique repose sur quatre triangles sphériques ayant pour génératrice la diagonale du carré de l'intertransept lui-même. Mais elle s'en rapproche d'autre part, en ce que sa calotte est véritablement hémisphérique, élevée suivant le rayon du cercle inscrit dans le carré de l'intertransept ; ce n'est point une fausse coupole octogonale comme celle de la collégiale de Loches.

Cette partie de l'édifice est évidemment plus récente que la nef et que les grands arcs de l'intertransept ; le caractère des chapiteaux des grosses colonnes et des colonnettes ne peut laisser de doute à cet égard. Les joints des colonnes cylindriques sont bien moins larges que ceux des piliers carrés, et il est difficile de voir s'ils ont été passés au fer plat, parce qu'ils ont été remaniés ; mais on peut se convaincre par un examen attentif que ceux des piliers carrés se prolongent avec leurs bisots saillants jusque sous la maçonnerie des grosses colonnes, particularité qui ne s'explique que parce que les joints des piliers étaient destinés à être vus et n'ont été masqués qu'après coup par la construction des colonnes.

Cet intertransept est surmonté d'une tour carrée en grand appareil, avec arcatures en plein cintre, sans colonnettes ni ornements, en style du XIe siècle ; il n'y a aucune imbrication dans cette partie de l'église.

A la naissance de la tour, il est facile de voir la trace de deux toitures superposées ; la première très-surbaissée devait être contemporaine de la première construction, la seconde plus aiguë lui a été substituée à une époque plus récente.

Les bras de la croix sont bien marqués et se prolongent au delà de l'aplomb du mur des basses nefs. A l'extrémité du bras gauche, sous le pignon nord, on remarque une ancienne porte aujourd'hui bouchée, et dont l'archivolte est imbriquée. Cette archivolte reposait sur un pied droit surmonté d'un tailloir en bisot, où l'on croit reconnaître une moulure saillante, qui indiquerait un ancien cartouche en style carlovingien, aujourd'hui masqué. Ce bras du transept était éclairé par six fenêtres, en plein cintre assez allongées, avec joints larges et passés au fer plat ; elles sont bouchées et remplacées par des fenêtres plus larges ; les joints des archivoltes des fenêtres primitives sont colorés en rouge. Toute cette portion de l'église est en petit appareil comme la nef, sauf les arêtiers, les archivoltes et les pieds droits des fenêtres qui sont en grand appareil, à larges joints saillants. Il n'y a point de cordons de briques dans la muraille, mais on voit cependant quelques traces d'imbrications à l'angle N.-E. et l'on voit près des gros piliers que les cordons de briques s'interrompent irrégulièrement, comme s'ils avaient été coupés par une reconstruction ou un remaniement.

Le bras opposé, côté sud, est aussi en petit appareil avec fenêtres en plein cintre. Il y avait comme à l'autre transept une porte à l'extrémité, sous le pignon ; elle est en plein cintre, mais sans imbrication. On ne voit pas non plus de restes de briques aux arêtiers de ce côté.

Les transepts sont aujourd'hui couverts d'une voûte ogivale en bois, qui enlève le jour à d'anciennes fenêtres

en plein cintre, placées sous la coupole, et qui jadis éclairaient l'intertransept. Celles du côté Est, sont ornées de billettes autour des archivoltes de l'intérieur, aujourd'hui masquées par la voûte du chœur ; cet ornement appartient au style du XIe siècle.

Le chœur a été presque entièrement refait vers la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Les voûtes Plantagenet, avec leurs nervures, portées sur des formerets en ogive et d'élégantes colonnettes, les chapiteaux à sculptures bien fouillées, l'abside en crousille, toute cette architecture d'un style gracieux contraste singulièrement avec la sévérité des portions plus anciennes de l'église. Les fenêtres sont en plein cintre. C'est à tort qu'on attribue ce chœur au roi René, car les caractères de la construction sont ceux du roman de transition et indiquent qu'il compte deux siècles et demi de plus que le règne de ce prince pacifique. Toutefois un *sacrarium* en style flamboyant, quelques détails d'ornementation, et les voûtes de bois des bras du transept avec leurs tirans, peuvent être de son époque. Contrairement à ce qui arrive ordinairement, l'opinion vulgaire rajeunit trop cette partie de l'édifice. Le rôle de l'archéologie est de rendre à chaque époque ce qui lui appartient ; c'est la justice historique appliquée aux œuvres d'art.

En élevant le nouveau chœur, on n'a pas entièrement détruit l'ancien, car les murs des deux premières travées sont aussi en petit appareil ; mais ils ont été absorbés dans la seconde construction ; ils portent des voûtes Plantagenet et l'on a plaqué contre eux des colonnes en style roman de transition. Il est probable que jadis le chœur ne dépassait pas ces deux travées, et s'arrêtait à leur extrémité, terminé soit par une hémicycle, soit peut-être par un mur rectiligne ; il avait déjà une assez grande longueur

pour un édifice de l'époque romane primitive. La reconstruction du XIIe siècle a dû en doubler la longueur.

On remarque enfin au côté gauche du chœur une sacristie ou salle capitulaire du XIIIe siècle, et du côté opposé une autre sacristie, couverte d'une assez belle voûte d'arête et qui doit être du XVIIe siècle. — Le mur du chœur est à l'intérieur en grand appareil des XIIe et XIIIe siècles ; à l'extérieur, en moëllonage de schiste sans caractère.

L'église Saint-Martin a été l'objet d'un examen attentif de la part des membres du Congrès. Tous ont été unanimes sur la date de la construction du chœur ; tous ont reconnu également que la coupole ainsi que les colonnes qui la supportent, et la tour qui la surmonte étaient plus récentes que la nef et les grands arcs de l'intertransept, et ne remontaient pas au delà du XIe siècle, à la seconde moitié de ce siècle plutôt qu'à la première probablement. Mais il s'est produit une divergence d'opinions au sujet des parties les plus anciennes de l'église. Plusieurs membres ont admis comme incontestable la date traditionnelle de cette église (822 environ) ; d'autres au contraire supposent la construction primitive elle-même plus récente que cette date, et croient trouver certains caractères qui la rajeuniraient d'un siècle. Ils remarquent notamment que l'emploi de la brique avec le grand appareil, et l'addition de briques posées verticalement ne sont pas des signes d'ancienneté, au contraire ; ce sont des signes de décadence annonçant la fin de l'emploi de l'imbrication. Pour ces archéologues, Saint-Martin serait une construction du Xe siècle et non du IXe ; quelques-uns même, plus hardis encore, la croient de la fin du Xe ou peut-être des premières années du XIe. Il a été impossible d'arriver sur ce point important à une conclusion positive.

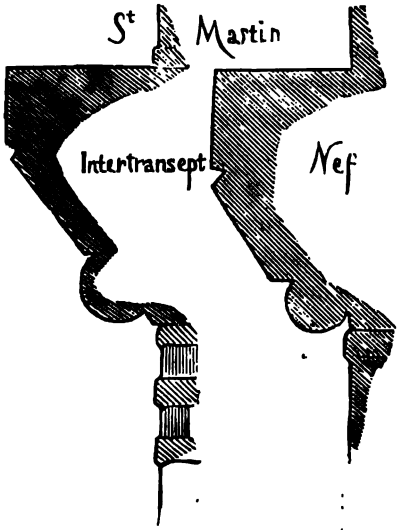

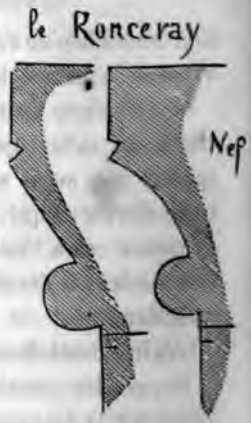

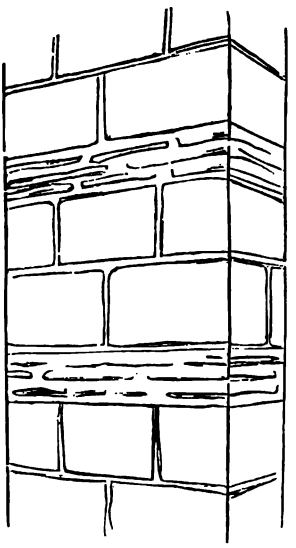

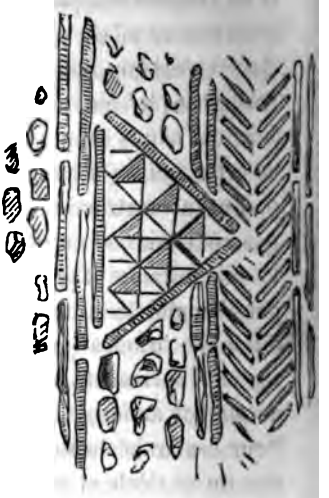

1. Profils comparés des moulures de Saint-Martin et du Ronceray.
2. Un pilier de Saint-Martin.
3. Appareil de l'église de Savennières.

Eglise Saint-Julien. — L'église Saint-Julien a été fondée au VIIe siècle, par saint Lezin, évêque d'Angers, sous le vocable de saint Jean-Baptiste ; le saint évêque y fut enterré, suivant le récit de ses biographes (1) ; cet édifice a dû subir de nombreux remaniements, jusqu'à la Révolution française, époque de sa démolition. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques débris noyés dans les murs d'une maison moderne, servant d'établissement d'instruction secondaire technique (pension Saint-Julien). De la vieille église il subsiste encore les débris d'un narthex servant de salle d'étude ; la porte a été bouchée ; mais l'archivolte imbriquée très-bien conservée se voit dans l'impasse Saint-Julien ; le mur au milieu duquel elle se trouve a été très-remanié ; il paraît cependant dans son ensemble construit en grand appareil du XIe siècle ; dans la partie inférieure, l'emplecton subsiste encore ; on voit à l'extérieur un fragment d'une belle pierre avec moulures, qui devait provenir des ruines d'un édifice romain. De nombreux fragments de briques employés comme matériaux doivent aussi avoir appartenu à des constructions anciennes.

La cour actuelle de l'établissement faisait jadis la nef de l'église ; les soubassements des murs qui l'entourent sont en petit appareil ; on y remarque çà et là quelques débris de tuiles romaines employés comme matériaux ; en descendant dans les caves de la maison, on reconnaît encore parfaitement les anciennes fondations ; l'emplecton d'une grande dureté a parfaitement le caractère de la construction romaine, qui persistait encore à l'époque mérovingienne. On doit donc rattacher à la construction première les fondations de Saint-Julien, et quelques-unes

(1) Vita S^ti Licinii ap. Bolland., febr., tom. II.

des portions du mur qui les surmontent, tout en reconnaissant qu'il reste fort peu de choses de cette époque, et que beaucoup de parties, même anciennes de ces mêmes murs, ne remontent pas à l'époque de cette construction.

Les membres du Congrès ont dû s'arrêter près de ces curieux débris, dont les archéologues de la localité n'avaient point jusqu'ici signalé l'existence. L'ancienne église Saint-Julien était située hors des murs de l'enceinte gallo-romaine d'Angers, ainsi que Saint-Aubin et Saint-Martin. D'après Hiret, écrivain angevin du XVIIe siècle, il existait jadis au lieu où se trouve Saint-Julien, un prétoire romain, les modernes ont admis son allégation sans en vérifier l'exactitude. Mais on a trouvé près de là des restes de tombes romaines et notamment une fort belle inscription funéraire, qui a été transportée au Jardin des Plantes. Elle appartient à la plus belle époque de l'antiquité.

Evêché d'Angers. — Les membres du Congrès se sont ensuite rendus à l'évêché. On ne possède aucune notion historique précise sur l'époque de sa construction qui a donné lieu à des hypothèses diverses. Nous nous bornerons à en faire la description. Il est en ce moment l'objet d'une restauration dirigée avec autant de talent que de science archéologique, par M. Joly, architecte diocésain. L'ancien édifice comprenait deux corps de logis en forme de T. La façade principale est exposée au Nord. Elle vient d'être complétement remaniée. A la partie inférieure du mur, vers la gauche, on remarque la base d'une tour circulaire bâtie en petit appareil avec cordons de briques; la portion voisine du mur est aussi en petit appareil imbriqué; mais le reste de ce mur vient d'être recouvert d'un revêtement en tuffeau destiné à porter une terrasse

ou balcon. Derrière cette partie moderne, l'ancien emplecton, épais de trois à quatre mètres, existe encore intact; il a fallu le percer pour établir la belle porte en plein cintre qui sera désormais la grande entrée de l'évêché. Le mur sur lequel repose la façade dont il s'agit faisait partie de l'enceinte gallo-romaine à laquelle il se relie intimement. C'est le même appareil, le même mode de construction, qui se remarquent aux autres parties encore existantes de ce mur; la tour de l'évêché défendait l'angle N.-E. de cette enceinte. La partie supérieure de cette tour est ornée de contreforts et de modillons dans le style du XIIe siècle, et a été évidemment rebâtie à cette époque.

Au-dessus du balcon récemment construit, s'élève un mur en petit appareil, bâti en pierres de tuffeau, carrées et taillées très-régulièrement, avec cordons de briques, tandis que la partie inférieure est en pierres dures, plus ou moins régulières, provenant des environs d'Angers. Cette différence d'appareil entre la portion inférieure et la portion supérieure du mur doit être relatée. Celle-ci vient d'être entièrement remaniée et n'est plus qu'un *fac-simile*, mais d'une exactitude parfaite. On peut voir du reste au musée un très-beau dessin de l'évêché fait, avant sa restauration, par M. Dainville, architecte. Ce dessin reproduit parfaitement la différence des deux appareils anciens (1). Il faut noter enfin que le mur supérieur est beaucoup moins épais que le mur inférieur.

Neuf portes en plein cintre avec colonnettes s'ouvrent sur le balcon; les archivoltes et quelques-uns des chapiteaux ont été refaits par M. Joly, mais la plupart des

(1) Ce dessin montre très-bien l'ensemble de la construction; puis à côté de l'édifice on a reproduit l'appareil avec ses joints et ses briques, de grandeur naturelle.

colonnettes sont anciennes. Les archivoltes sont couverte de sculptures dans le style du XIIe siècle. La restauratioı n'a fait que remettre les choses dans l'état où elles étaient primitivement. Au XVIIe siècle une transformation malheureuse avait en effet été opérée ; on avait bouché plusieurs fenêtres et coupé les archivoltes des autres pour leur donner la forme carrée. On peut s'en rendre compte en jetant les yeux sur le dessin de M. Dainville. Vers l'angle gauche on voit un contrefort cylindrique surmonté d'une gargouille avec ornements romans, au milieu d'une reprise en grand appareil du XIIe siècle.

Au-dessus des fenêtres s'élève un troisième étage pris, probablement au XVIIe siècle, dans les anciens combles de l'évêché ; les fenêtres viennent d'être refaites, ainsi que les lucarnes des greniers, en style roman de transition. A droite, du côté Ouest, une nouvelle aile a été ajoutée par M. Joly, dans le même style que le reste de l'édifice.

Les parties anciennes de cette façade, c'est-à-dire le mur gallo-romain, le mur imbriqué qui le surmonte et enfin les fenêtres avec leurs colonnettes, le haut de la tour et le contrefort cylindrique, appartiennent donc à trois constructions successives. La première est l'enceinte même d'Angers, la seconde est d'une époque plus récente mais inconnue ; la troisième est incontestablement du XIIe siècle.

A l'intérieur, lorsqu'on a traversé la belle porte en style roman, percée récemment, on entre dans une vaste salle, voûtée en arêtes et qui servira de vestibule. Les colonnes qui supportent cette voûte et séparent la salle en deux nefs ont été refaites ; ce sont aujourd'hui des monolithes de granit, tandis que les voûtes elles-mêmes sont

anciennes ; les formerets sont en ogives ; mais les voûtes n'en sont pas moins de très-pures voûtes d'arêtes procédant de la pénétration exacte de deux berceaux, à axes horizontaux, et sans aucune inclinaison ; c'est dire qu'elles sont très-probablement antérieures à l'adoption de la voûte Plantagenet dans laquelle la courbure des axes donne à la surface une apparence hémisphérique plus ou moins complète et exacte. Au-dessus de cette salle règnent les salons de l'évêché qui correspondent à la façade du nord. Les murs de refend sont modernes. Lorsqu'ils n'existaient pas, ces salons formaient une vaste salle éclairée par les neuf belles fenêtres romanes déjà décrites. A l'intérieur la plupart des colonnettes et de leurs chapiteaux supportant les archivoltes, sont du XIIe siècle.

Le second corps de logis s'appuie perpendiculairement sur celui dont il vient d'être question. Au rez-de-chaussée s'étend une longue salle servant aujourd'hui de chapelle ; elle est éclairée par des fenêtres en plein cintre donnant sur la cour ; mais ces fenêtres sont modernes ainsi que la porte ; d'autres fenêtres en plein cintre, assez étroites, et aujourd'hui masquées par des constructions, existent encore dans la façade opposée (côté Est) ; cette chapelle est divisée en deux dans le sens de la longueur par un rang de colonnes, portant des voûtes d'arêtes avec formerets en ogives. Les chapiteaux représentent des feuilles ou des personnages, quelques-uns des têtes de monstres. Le tout est ancien ; la restauration n'a consisté qu'en des travaux de ragréage et de propreté. Depuis une vingtaine d'années seulement cette pièce a été consacrée au culte ; elle avait servi longtemps de magasin ; sa destination primitive est inconnue, mais on peut supposer que c'était la salle des vassaux de l'évêché, car suivant l'usage féodal,

les salles basses servaient aux vassaux inférieurs des seigneurs, et les salles hautes étaient réservées pour les nobles et les clercs.

Au-dessus de cette chapelle on admire la belle salle synodale ; on y monte de l'extérieur par un escalier bâti au commencement du XVIe siècle, par l'évêque François de Rohan. Cette salle restaurée depuis une vingtaine d'années est éclairée du côté de la cour par de nombreuses fenêtres en plein cintre avec colonnettes et chapiteaux sculptés. Du côté opposé, les fenêtres aussi en plein cintre, ont été bouchées comme celles du bas, par des constructions élevées depuis trois siècles. Elle renferme la collection des portraits des papes, peintures à l'huile des deux derniers siècles. De cette salle on passait dans celle du premier corps de logis (formant maintenant les salons), par trois belles arcades en plein cintre aujourd'hui bouchées.

Toute cette partie de l'édifice est construite, du côté de la cour du moins, en moëllonage de schiste, appareil sans caractère ; on remarque encore des contreforts cylindriques flanquant la muraille à l'extérieur. Ce corps de logis est évidemment du XIIe siècle. Le caractère de la chapelle, des fenêtres de la salle synodale et des contreforts ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Dans les combles on remarque une belle cheminée du XVe siècle, avec l'ornementation de cette époque, les choux frisés, etc. Les charpentes ogivales dans la partie au-dessus de la salle synodale paraissent être aussi du XVe siècle. On voit dans un pignon qui semble avoir été coupé pour lui donner plus de pente, les restes d'une ancienne fenêtre en plein cintre.

Il est inutile de parler de certains bâtiments accessoires des XVIe et XVIIe siècles, qui n'ont aucun caractère ; mais

il est bon de signaler les ruines d'un ancien petit édifice, de forme circulaire, qui occupait l'emplacement d'une cour située derrière la salle synodale. Là pourrait bien avoir été l'ancienne cuisine ; on sait que les cuisines des grands édifices du XIIe siècle étaient circulaires ; celle dont nous parlons était voisine de la salle synodale qui jadis devait être une grande salle de réception ou de banquets.

Près de là, les cours sont bornées par l'ancien mur gallo-romain, dont les soubassements subsistent encore, et sur lequel règne une espèce de couloir.

Sous l'évêché on descend dans de vastes caves voûtées en plein cintre, et qui ont tous les caractères des constructions du XIIe siècle.

Avant de quitter l'évêché, les membres du Congrès ont visité le musée diocésain créé sous Mgr Angebault, par M. l'abbé Barbier de Montault, et qui est aujourd'hui confié à M. de Farcy. Ce musée, destiné à recueillir les anciens objets servant au culte, ou à l'ornement des églises, est appelé à rendre de grands services à l'archéologie religieuse et locale. Ces objets en effet deviennent rares ; ils se dispersent, ils se perdent, sont vendus même quelquefois par les curés et les fabriques, et disparaissent de jour en jour. Il est important d'en former une collection qui nous conserve au moins le souvenir des anciens objets employés par la liturgie.

Eglise Saint-Maurice, cathédrale d'Angers. — L'évêché est situé près de la cathédrale, et en sortant du premier édifice, les membres du Congrès se proposaient de visiter le second. De la place Saint-Maurice, le portail domine toute la partie basse de la ville. Ce portail orné de statues est de la fin du XIIe siècle ; il était jadis précédé d'un narthex depuis longtemps démoli. La partie

supérieure de la façade est plus récente que le bas ; elle est ornée d'une rangée de chevaliers du XVIe siècle. Deux flèches en style flamboyant s'élancent au-dessus de la galerie ; elles sont de construction moderne. Mais le petit édicule en style grec qui les sépare jure avec le reste de la construction.

Les membres du Congrès ont jeté un coup d'œil rapide sur l'intérieur de la nef unique, mais dont la largeur équivaut à celle de trois nefs ; ils ont admiré les magnifiques voûtes Plantagenet qui la couvrent et dont la date est connue ; on sait qu'elles ont été élevées par l'évêque Normand de Doué, mort en 1153. Le transept et le chœur sont plus récents et datent du XIIIe siècle. Mais le temps pressait ; c'était l'heure de l'office du chapitre, et il était impossible de se livrer à un examen plus complet de la cathédrale ; du reste un travail important sur ce bel édifice sera présenté au Congrès, ce qui nous dispense d'entrer dans de plus grands détails. Des travaux récents ont mis à découvert le bas des murs de la nef en moyen appareil du XIe siècle, très-différent des constructions de Normand de Doué et de ses successeurs.

Logis Barrault. — Musée archéologique. — De la cathédrale les membres du Congrès se sont rendus au logis Barrault, jolie construction en style flamboyant avancé, du commencement du XVIe siècle, et qui renferme aujourd'hui les musées et la bibliothèque. Cet édifice appartient à une époque trop connue pour qu'il soit nécessaire de le décrire. On y remarque toutefois un promenoir voûté d'une façon toute particulière. Chaque travée est partagée par deux nervures qui partent des chapiteaux des deux piliers et viennent obliquement se réunir sur un seul pendentif appuyé contre le mur intérieur ; au

milieu de la travée ils dessinent ainsi une sorte de coupole à base triangulaire, divisée elle-même par des nervures. Sur les deux côtés, la voûte centralo s'appuie sur deux autres petites coupoles ayant aussi leurs bases en triangle et partagées elles-mêmes par des nervures ; elles reproduisent en petit la disposition de la partie centrale.

Le temps a manqué au Congrès pour visiter la bibliothèque et les musées de peinture et de sculpture qui renferment tant de richesses artistiques et scientifiques ; ils n'ont même pu voir le musée Turpin de Crissé, cette réduction en miniature du musée Campana. Ils ont seulement jeté un rapide coup d'œil sur le musée archéologique, dont le conservateur, M. Godard-Faultrier, nous a fait les honneurs avec autant de science que de courtoisie. On y remarque au milieu d'un grand nombre d'objets : des haches en silex de l'âge de pierre ; des poteries et des sculptures romaines, des objets trouvés dans les fouilles de l'ancien cimetière gallo-romain, des cercueils en plomb de cette époque ; un scramasax et des bijoux mérovingiens de la place du Ralliement, des médailles provenant de l'époque des Foulques, une belle pierre tumulaire en ardoise du IXe siècle, portant sa date ; des moulages de chapiteaux des XIe et XIIe siècles ; de beaux bahuts du XVIe siècle, de magnifiques crosses du XIIIe provenant les unes de Fontevrault, les autres de l'abbaye Toussaint; enfin un vase en porphyre, dit vase de Cana, venu d'Orient, et donné jadis par le roi René à la cathédrale d'Angers ; ce vase, d'après M. Lenormand remonte à l'époque des Séleucides. Il est orné de deux masques humains à longue barbe, dans le style noble et sévère de l'antiquité gréco-orientale. On a recueilli aussi au musée beaucoup de sculptures sur bois provenant des anciennes maisons de la rue Saint-Laud.

Eglise Toussaint, et tombeaux anciens. — Derrière le logis Barrault, une belle ruine attire les regards. C'est celle de l'église Toussaint construite d'abord au XIe siècle, en dehors de l'enceinte de la ville, puis rebâtie vers la fin du XIIe siècle. Aujourd'hui il n'en reste plus que les murs ; ses voûtes effondrées, ses fenêtres et ses rosaces sans vitraux en font un paysage aussi triste que gracieux. Dans la nef de cette ancienne église, l'herbe pousse, des arbres dont le vent a porté la graine s'élèvent de tous côtés, le lierre couvre les murs et les colonnes. Aucun endroit ne convenait mieux que cette ruine silencieuse pour établir un musée sépulcral. On y a déposé des tombeaux de tous les âges. On y remarque des fragments de frises anciennes avec moulures et ornements classiques, qui ont été creusés pour faire des sarcophages. Ce sont évidemment des débris de monuments païens, détruits à l'époque de l'invasion des barbares, et employés à ce nouvel usage, ce qui nous reporte à la fin de l'époque gallo-romaine : au Ve siècle, probablement, tout au moins au VIe. D'autres sarcophages un peu plus récents dont le couvercle en dos d'âne est orné d'une double croix, appartiennent à l'époque barbare proprement dite, du VIe au IXe siècle. Sur la plupart on remarque des rayures ou stries transversales. Un autel carré, revêtu d'un ciment rouge et trouvé dans une des anciennes cryptes de la place du Ralliement, est contemporain de ces tombeaux primitifs. Les tombeaux en ardoise à couvercle plat des temps carlovingiens servent de transition entre cette époque et l'époque féodale (1). De cette dernière période on voit à

(1) Trois belles pierres tumulaires en ardoise ont été déposées au musée archéologique ; l'une du IXe siècle, porte le nom de l'abbé Atto ; l'autre celui d'une femme appelée Ermemberge (*Ermembergana*) ; la troisième, un autre nom d'origine germanique.

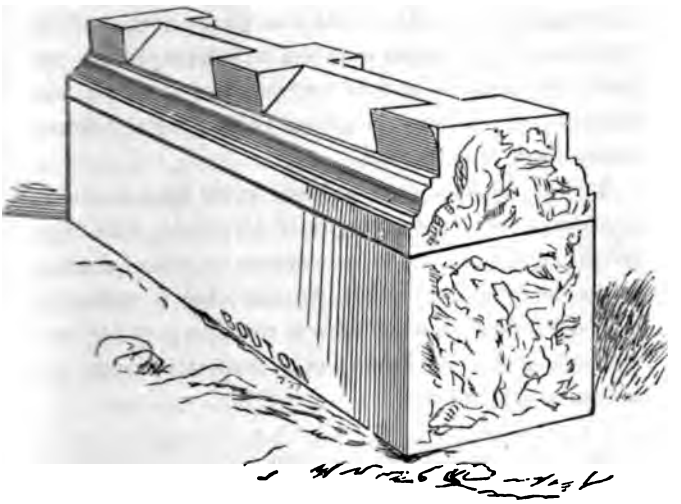

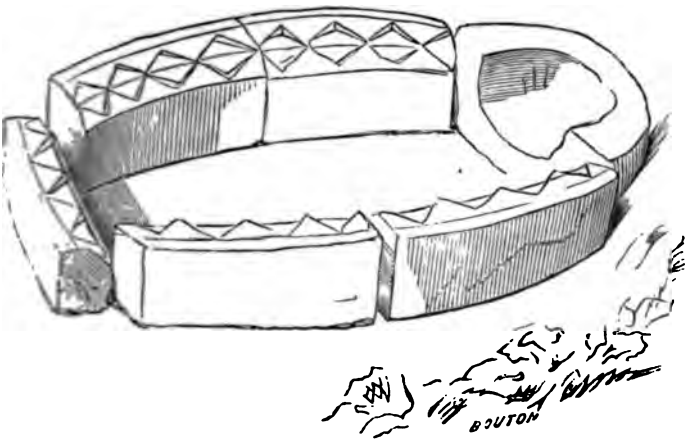

TOMBEAUX MÉROVINGIENS.

Toussaint certaines sépultures qui avaient été faites dans l'église même, et sont encore à leur place primitive. Elles sont formées de tuffeaux et la tête du mort repose sur une partie rétrécie destinée à la recevoir. Des statues et des fragments de colonnes complètent l'effet général de cette nécropole de tous les siècles.

Malheureusement cette poétique ruine sera peut-être prochainement démolie. Un projet de percée, d'une utilité plus que douteuse, menace encore cet édifice, dernier refuge de toutes les tombes que notre âge a profanées. Le génie de la destruction ne veut rien épargner des monuments de la vieille France, et ne respectera même pas les ruines qu'il a faites.

Enceinte gallo-romaine. — Près de l'ancienne porte Toussaint, on voit encore un fragment de muraille en petit appareil imbriqué, à la base du mur actuel d'une terrasse ; sa disposition indique qu'il faisait partie d'une tour, c'était celle de l'angle S.-O. Une portion de la courtine existe encore et vient s'y relier en retour d'équerre. A quelques pas plus loin le mur est entièrement coupé et l'on peut voir la nature de la maçonnerie, formée à la manière antique, avec des pierres noyées dans un lit de mortier, formant un emplecton très-dur. Les pierres consistent en silex et en petits morceaux de tuffeau, très-faciles à reconnaître. M. Godard, qui a particulièrement étudié le mur gallo-romain d'Angers, donne aux membres du Congrès les explications les plus précises et les plus complètes sur sa construction.

A partir de la tour, l'enceinte faisait un coude et se dirigeait en biais vers la rivière. On voit encore aujourd'hui ses fondations qui traversent l'esplanade du château, et sur lesquelles les promeneurs passent à chaque

instant ; elles forment la continuation du bloc de maçonnerie dont on vient de parler, et arrivent jusqu'au fossé du château, où l'on voit encore un fragment en emplecton au bord de la contrescarpe. L'enceinte traversait ensuite le terrain où a été creusé depuis ce fossé, et toute la longueur du château lui-même, en passant à dix ou douze mètres environ en arrière du mur actuel. On voyait encore il y a quelques années, dans l'intérieur du château, un fragment du mur romain placé sur cette ligne et pouvant servir de point de repère, et un autre près du bord du rocher, à l'angle S.-O., en arrière de la grosse tour qui défend l'angle de la forteresse. Mais aujourd'hui ces points de repère ne sont plus visibles ; ils ont été cachés par des constructions récentes, lors des restaurations faites au château.

A partir de l'angle S.-O., où le rocher s'arrête, l'enceinte faisait un nouveau coude et suivait le sommet du côteau vers l'Ouest ; les murs actuels du château les remplacent aujourd'hui ; M. Godard a constaté encore la présence de l'emplecton au pied de la tour dite *Tour du diable*, située à l'angle N.-O. de la forteresse. De là, la direction de l'ancienne enceinte est marquée par les terrasses de la rue du Château qui dominent la rivière et les petites rues qui longent le quai Ligny (rues Tuliballe et du port Ligny), jusqu'à la montée Saint-Maurice où l'on voit aussi un reste d'emplecton, au lieu où était une sortie appelé la *porte de Fer* ou porte Boulet. De ce point, suivant toujours la partie la plus élevée du côteau, le mur tournait vers le Nord, dans la direction indiquée, par la rue du parvis Saint-Maurice, et dominait le terrain qui forme aujourd'hui la rue Baudrière, jusqu'à l'évêché, où se trouvait une autre porte appelée la *porte Angevine* et plus anciennement porte de l'Évêché. De la tour de

l'évêché, située à l'angle N.-E., il continuait vers l'Est, passait par le milieu du chœur actuel de la cathédrale, et l'on voit encore aujourd'hui l'emplecton dans le mur même de l'église près du transept ; il suivait la direction de la rue Toussaint, traversait la rue *Vieille Chartre*, à l'entrée de laquelle subsiste un autre fragment d'emplecton. Là se trouvait une troisième porte appelée d'abord *porte Hugon*, ou porte Saint-Aubin à cause du voisinage de l'abbaye de ce nom (1), et plus tard *porte Vieille-Chartre*, parce qu'on y avait établi la prison. On trouve encore l'emplecton dans plusieurs caves de la rue Toussaint ; le mur venait se relier à l'angle S.-O. dont on a parlé en commençant. Certaines terrasses de la rue Saint-Evroult dominant les cours de la rue Toussaint sont établies sur la vieille enceinte elle-même. Il faut remarquer du reste que les murs de ces terrasses comme ceux du côté de la rue du Château ont tous été très-remaniés et ne gardent que bien peu de portions du revêtement en petit appareil imbriqué, qui régnait partout dans le principe ; mais leur direction et la disposition en contre-bas des terrains dominés par les terrasses n'en servent pas moins à déterminer la direction de l'enceinte. Elle enveloppait ainsi tout le sommet du côteau et la portion de la ville qui porte encore aujourd'hui le nom significatif de *Cité* (2).

(1) Ne pas confondre avec la porte Saint-Aubin située au bout de la rue de ce nom, en face du faubourg Bressigny, et qui n'a été construite qu'à une époque plus récente.

(2) Voir la description de l'enceinte gallo-romaine d'Angers faite par M. Godard, au Congrès archéologique de Saumur, en 1862. (*Recueil des Congrès archéologiques*, tenus par M. de Caumont, tome XXIX, p. 38 et suiv.)

Mémoire sur la topographie gallo-romaine de Maine-et-Loire, par M. Godard, p. 63 et suiv.

On y pénétrait par quatre portes ; outre les trois dont nous avons parlé, et qui ouvraient l'une à l'ouest, l'autre au nord et l'autre à l'est, il y avait encore la *porte Saint-Evroult* située au bout de la rue de ce nom ; elle fut remplacée par la porte du Château appelée *porte des Champs*, vers le sud (1).

L'époque de la construction de ce mur de défense ne peut faire aucun doute. Angers, comme toutes les villes gauloises, n'était pas fortifié aux beaux jours de la domination romaine ; à cette époque, comme aujourd'hui, les villes du centre étaient ouvertes. Mais au ve siècle, lors de l'invasion des barbares, les villes se resserrèrent ; on détruisit beaucoup d'édifices anciens dont les fragments furent jetés dans l'emplecton des murs d'enceinte qu'elles durent élever. C'est ce qui arriva à Angers, comme au Mans, dont la vieille muraille présente tant de ressemblance avec celle d'Angers, et comme dans la plupart des cités gallo-romaines. On trouve en effet dans les fondations de notre mur gallo-romain des fragments de colonnes, de frises, de chapiteaux, de statues, provenant d'édifices anciens (2). Sa construction doit être antérieure au siége et à la prise d'Angers par le comte Paul, maître des milices romaines, et son auxiliaire le roi franc Childéric, qu'ils enlevèrent aux pirates saxons (vers 470).

Pendant les premiers siècles du moyen âge, la cité angevine resta renfermée dans son étroite enceinte, et un

(1) Voir un curieux document du XIIIe siècle : *de Custodia civitatis andegavensis* (Marchegay, *Archives d'Anjou*, tome II).

(2) MM. Barbier de Montault et Godard ont souvent rencontré des fragments de cette nature dans leurs excursions archéologiques Quelques jours avant le Congrès, MM. Godard et d'Espinay ont vu ensemble dans la cave d'une maison de la place Sainte-Croix un fragment de frise romaine et un morceau de colonne empâtés dans les fondations de l'ancien mur en emplecton très-caractérisé.

grand nombre de chartes relatives aux églises qui devinrent plus tard le centre de la ville, constate qu'elles furent fondées en dehors des murs, dans le *suburbium* ou banlieue d'Angers (1).

Cette enceinte, dont il ne reste guère aujourd'hui que quelques fragments anciens servant de points de repère, était encore complète au XIIe siècle, et faisait l'admiration des hommes de ce temps. Un texte fort curieux mentionne ce mur bâti en petites pierres carrées, liées par un ciment d'une extrême dureté, qui entourait la vieille cité angevine, défendue à la fois par l'escarpement du rocher et par les travaux faits de main d'homme (2).

En rapprochant ce texte des constatations faites par M. Godard, on peut voir combien celles-ci sont exactes et précises.

Une seconde enceinte que l'on attribue à Foulques-Nerra, renferma les quartiers situés entre la rue de la Roë, la rivière et la rue Saint-Laud; mais il est difficile d'en retrouver aujourd'hui les restes.

Au XIIIe siècle, les fortifications de la ville d'Angers reçurent une extension considérable; une nouvelle muraille bâtie en schiste, flanquée de tours rondes et défendue par un large fossé, enveloppa les quartiers Saint-Aubin, Saint-Julien, les églises et les cimetières formant aujourd'hui

(1) *Gallia christiana, instrum. Eccles. Andeg.*, tome XIV, et copies des chartes relatives aux églises d'Angers, M. S. 622 de la bibliothèque d'Angers.

(2) Civitas igitur Andegavensium antiquorum industria montis in edito collocata consistit in mœnibus vetustissimis gloriam fondatorum recensens, *in quadris lapidibus*, modernorum parcitatem accusans, *in tenaciori cemento sabuli condiendi* peritiam penitus deperiisse pretendens. Pars urbis hominum manu facta munitior vergit ad nothum ; natura loci pars inexpugabilis respicit ad occasum. (*Hist. comit. Andeg. de Gosfrido Plantagenet*, ann. 1149.)

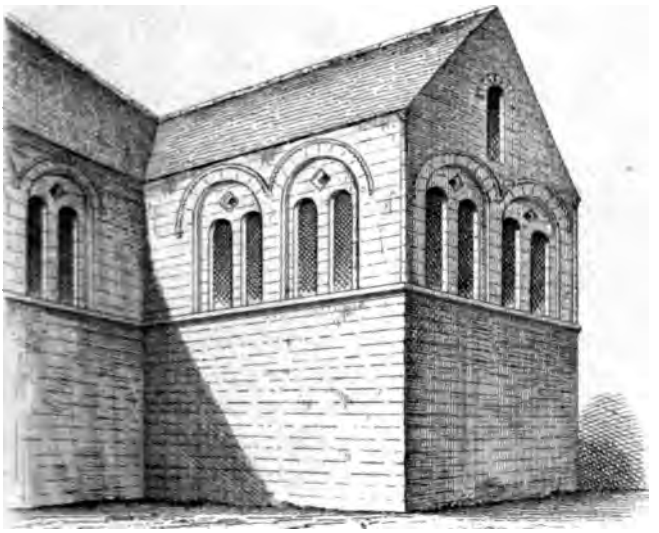

EGLISE St-AIGNAN.

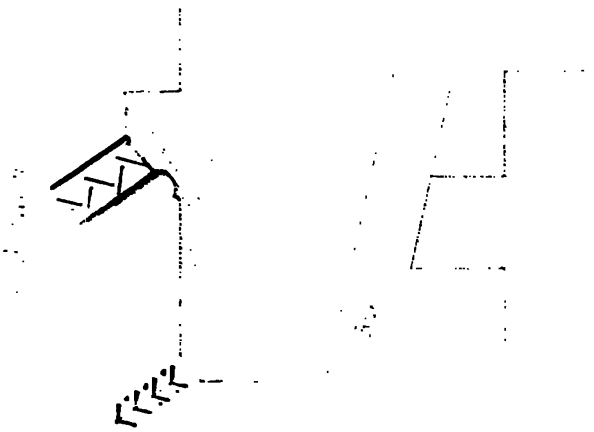

la place du Ralliement, et tout le quartier des Halles. Le périmètre en est marqué par les boulevards d'Angers qui occupent la place des fossés. Les archives de France possèdent plusieurs quittances de sommes payées par saint Louis, pour les terrains et les maisons qu'il dut prendre en construisant les nouvelles fortifications. Deux églises, pour lesquelles le roi paya une indemnité à l'évêque d'Angers, furent démolies. Bodin a décrit cette enceinte qui existait encore de son temps avec plusieurs de ses portes (1).

Saint-Aignan. — Les Jacobins. — L'église Saint-Aignan était située dans la cité ; elle fut fondée vers le XIe siècle, et entièrement détruite par un terrible incendie en 1132 (2). Mais elle fut reconstruite peu de temps après, car les débris qui nous en restent appartiennent à l'architecture du milieu du XIIe siècle et présentent le plus grand rapport avec celle des greniers de l'hôpital Saint-Jean, construits par Henri II Plantagenet. Elle avait la forme d'une croix grecque et se composait de quatre corps de bâtiment d'égale longueur à peu près. La nef et le bras gauche du transept subsistent encore ; les deux autres bâtiments ont été démolis. Les deux pignons subsistants étaient éclairés par deux belles et larges fenêtres ; chacune d'elles se compose de deux baies en plein cintre, séparées par un meneau, et surmontées d'une ouverture en losange, le tout enveloppé dans un grand arc également en plein cintre. L'ornementation consiste en zigzags assez simples dans le goût du XIIe siècle. Des fenêtres semblables étaient

(1) *Recherches sur le Bas-Anjou*, tome Ier, chap. 41. — Plusieurs de ces actes ont été publiés par M. Marchegay (Archives d'Anjou, tome II. *Cartæ de fortericia Andegavensi*).

(2) Chron. S^ti Sergii, anno MCXXXII.

percées dans les murs latéraux de la nef et des bras. C fenêtres sont bouchées, mais soit de la rue, soit des comble: il est facile de les voir ; plusieurs sont encore bien con servées. Aux angles des pignons, on remarque de petits contreforts cylindriques.

Dans la construction de cette église on a fait usage du grand appareil, avec joints de moyenne épaisseur, passés au fer plat et présentant une saillie triangulaire ou en dos d'âne ; mais les arêtiers et le pourtour des fenêtres sont seuls en grand appareil ; le corps des murailles est en schiste, sans caractère.

Il n'y a pas de trace de porte ancienne dans la façade ouest, qui donne sur la rue Saint-Aignan ; il y avait une belle porte en plein cintre, avec une moulure ronde pour tout ornement, dans la façade nord, à l'extrémité du bras gauche. L'emplacement de l'abside et du bras droit forme aujourd'hui des cours ; mais la direction des murs, leur appareil qui diffère de celui des bâtiments modernes que l'on a construits dessus, et certains arrachements, dessinent encore le périmètre de la vieille église.

Elle a dû être abandonnée au commencement du XVIe siècle, car dans la façade ouest, les deux fenêtres en plein cintre sont bouchées et l'on a percé au milieu d'elles une autre fenêtre en plate-bande, avec archivolte en arc tudor, et baguettes croisées, en style Louis XII. Divers bâtiments ont ensuite été accolés contre les murs de l'édifice, ils sont en grande partie du XVIIe siècle. Il y a une assez jolie cage d'escalier de cette époque. Saint-Aignan est occupé aujourd'hui par la communauté des Sœurs garde-malades de Saint-François.

Les chanoines de Saint-Aignan, après avoir quitté leur église, s'établirent dans une chapelle voisine, qui a été

démolie à la révolution. L'ancienne église Saint-Evroult, située aussi dans la Cité, a eu le même sort.

L'établissement religieux le plus important de cette portion de la ville d'Angers, était celui des Jacobins ou Dominicains, fondé au XIIIe siècle et qui est devenu la Gendarmerie. Les bâtiments ont été très-remaniés, on voit cependant encore les débris d'un cloître qui ne paraît pas remonter au delà du XVIe siècle.

Château d'Angers. — Le château d'Angers, qui a été longtemps utilisé comme prison, sert aujourd'hui d'arsenal et de magasin de poudre. Les membres du Congrès ne l'ont pas visité à l'intérieur. Mais ils ont pu en longeant les boulevards admirer la masse imposante de cette forteresse, défendue par de hautes murailles flanquées de dix-sept grosses tours. Ces tours n'ont ni toiture ni machicoulis; elles sont percées de longues meurtrières, indiquant qu'elles ont été construites avant l'invention des armes à feu, mais on y a ajouté de larges embrasures bien plus récentes et destinées à faire usage du canon. Les dispositions des tours et les voûtes ogivales de leurs casemates indiquent le XIIIe siècle. Elles sont ainsi que les murs construites en schiste, avec des assises de tuffeau posées horizontalement de manière à donner plus de solidité et à rectifier la direction des assises de schiste. Le tuffeau joue ici le rôle de la brique dans les constructions romaines. Une partie des fossés subsiste encore; la portion située vers le sud a été comblée, pour niveler le boulevard qui descend à la Maine.

Deux portes donnaient accès dans le château, l'une vers le sud-ouest du côté de la campagne; l'autre vers le nord dans l'intérieur de la ville. La première a été condamnée; on a détruit le pont qui y conduisait, et démoli un bas-

tion qui en protégeait l'entrée, lors du percement du boulevard. Les deux tours qui la flanquent portaient de petites tourelles ou échauguettes en encorbellement, aujourd'hui détruites et dont il ne reste que le bas du cul-de-lampe. A l'intérieur, on passait sous une voûte ogivale ; elle était garnie de herses et d'un jeu d'orgue qui est encore intact.

La porte nord subsiste toujours ; elle est munie de son pont-levis qui se lève tous les soirs, flanquée de deux grosses tours et surmontée d'une échauguette. La tour nord-ouest dite tour du Diable est plus élevée que les autres ; elle domine au loin la campagne et peut servir d'observatoire ; elle porte aussi le cul-de-lampe d'une échauguette ; le château d'Angers n'a pas de donjon ; cette tour en tenait probablement lieu.

Le sol à l'intérieur a été très-exhaussé depuis le XIIe siècle, car une chapelle consacrée à sainte Geneviève, construite vers la fin du XIe siècle, et qui devait être jadis au niveau du sol, est aujourd'hui complétement enterrée. Les murs du château ont été fortifiés du côté de la cour par de larges digues en terre destinées à résister à l'effort du canon ; cette disposition nouvelle datant du XVIe siècle a singulièrement diminué l'espace intérieur, qui reste encore bien vaste malgré cela. Au milieu des cours s'élève une belle chapelle dans le style de la première moitié du XVe siècle, attribuée à Yolande d'Aragon, mère du roi René, et qui sert aujourd'hui d'arsenal ; près d'elle on remarque un petit édifice en style flamboyant flanqué de quatre légères tourelles d'un gracieux effet. Une construction du XVIIe siècle ornée de sculptures, représentant des trophées d'armes et des canons, et enfin d'autres constructions plus récentes se groupent autour de la chapelle. Dans un bâtiment attenant à cette chapelle se voit un

joli escalier du XVe siècle. Près de la maison du commandant, construction qui elle-même appartient au siècle dernier, existe encore un ancien mur percé de fenêtres géminées, sans doute contemporain des tours; il paraît remonter au XIIIe siècle; il dépendait d'un édifice aujourd'hui détruit.

Du quai et du pont de la Basse-Chaîne la vue découvre la chapelle et une partie des bâtiments intérieurs du château. Mais l'attention des archéologues a été surtout attirée par une ruine qui domine le quai près de l'angle sud-ouest du château, au point où se trouvait aussi le changement de direction de l'enceinte gallo-romaine. Cette ruine est celle d'une immense salle, qui faisait probablement la pièce principale du palais des comtes d'Anjou. Une portion du mur du côté ouest a été démolie, il y a environ quinze ans, par le génie militaire; mais il reste encore le mur du côté est et celui du côté sud. Le mur du côté nord est détruit depuis longtemps. Cette salle était rectangulaire, la longueur est dans le sens du nord au sud.

Le mur du côté est, qui existe encore presque entièrement, et la portion encore subsistante du côté ouest sont en petit appareil assez régulier, mais remanié en plusieurs endroits et sans imbrication. Les fenêtres primitives étaient en plein cintre, d'une hauteur et d'une largeur moyennes, avec pieds droits et archivoltes sans imbrications, sans sculptures et sans colonnettes. Elles ont été bouchées et remplacées par de larges et hautes fenêtres à archivoltes en quart de cercle, qui elles-mêmes ont été condamnées depuis. Les fines moulures de celles-ci annoncent le XVe siècle; on les attribue à Yolande d'Aragon. On pénétrait dans cette salle par une belle porte en plein cintre, ouverte dans le mur est, et qui est aujourd'hui presque entièrement bouchée par suite de l'exhaussement

du sol intérieur du château ; mais l'archivolte ornée de sculptures en dents de loup et de nervures toriques, dans le style du XIIe siècle, est bien conservée. C'est en passant sous cette archivolte qu'on pénètre aujourd'hui dans la salle.

L'intérieur de cette salle est rempli de décombres provenant de la destruction de l'édifice. Le mur du côté sud est en grand appareil à l'intérieur ; on y voit les restes d'une belle cheminée contemporaine des grandes fenêtres. La disposition de cette cheminée, située maintenant au-dessus du sol, prouve que sous la belle salle, il y avait un soubassement, dont le plancher est effondré ; il était à plus de quatre mètres en contre-bas du sol actuel du château.

Le mur sud qui fermait le bout de la salle a été construit sur l'enceinte romaine elle-même, qui doit lui servir de fondations, ce dont il est facile de se convaincre, en examinant sa direction et en la rapportant aux points de repère de l'enceinte constatés par M. Godard. La partie extérieure a été doublée par un mur, plus récent probablement, bâti en schiste.

Du côté ouest le mur de la salle est en petit appareil, sans briques comme celui du mur opposé ; à l'arrachement où s'est arrêtée la démolition, il est facile de reconnaître qu'il est construit à la manière antique avec emplecton et revêtement ; il est évident que le même mode de construction a dû être employé aussi pour le mur du côté opposé, qui était également percé de fenêtres en plein cintre aujourd'hui bouchées. En avant de ce mur règne une terrasse sur le bord même du rocher ; sur cette terrasse on aperçoit encore des restes de colonnes et de pilastres portant des arcades dont les ogives larges et courtes ont été plaquées sur le mur en petit appareil, elles sont d'une époque évidemment plus récente. La construction ainsi

ajoutée était probablement un promenoir avec arcades ouvertes du côté de la rivière. Nul lieu n'est en effet mieux choisi pour une pièce de ce genre; de là la vue s'étend sur la rivière, la ville, les côteaux d'outre-Maine et même jusqu'à la Loire et aux côteaux des Mauges. Ce devait être, comme nous dirions aujourd'hui, le salon d'été des comtes d'Anjou. Une belle photographie déposée au musée archéologique nous montre l'état du château d'Angers avant les démolitions opérées il y a quelques années. Cette photographie est exposée dans la salle du Congrès avec le dessin de l'évêché.

Sans entrer dans aucune discussion sur l'époque de la construction de la salle que nous venons de décrire, les membres du Congrès ont pu constater toutefois les divers âges du château d'Angers : l'époque gallo-romaine représentée par les débris du mur du ve siècle avec ses petites pierres posées très-régulièrement, et ses cordons de briques, alternant avec les assises ; l'époque de la grande salle en ruines, avec ses portes et ses fenêtres romanes, son petit appareil sans briques et bien moins régulier que l'appareil gallo-romain ; le XIIIe siècle, qui vit élever les grandes tours avec leurs voûtes ogivales, les hautes murailles, et les anciennes constructions à fenêtres ogivales; le XVe siècle, époque de la restauration de la grande salle, de la construction de la chapelle, d'un bâtiment qui s'y relie, et du gracieux castel, avec quatre tourelles en style flamboyant ; les XVIe et XVIIe siècles enfin, époque où le château subit une transformation destinée à le mettre en état de soutenir l'attaque du canon.

Cet examen terminé, l'heure avancée n'a pas permis aux membres du Congrès de continuer la visite des monuments de la ville qui a été renvoyée au lendemain. »

Mgr l'évêque, président de la séance, donne la parole à M. le docteur Farge sur la première question du programme ainsi conçue :

A-t-on découvert en Anjou des objets appartenant aux âges anté-historiques? Existe-t-il dans le pays des stations remontant à ces époques reculées?

M. Farge lit un intéressant mémoire sur les objets se rapportant aux époques anté-historiques et découverts sur différents points de l'Anjou, notamment à Chalonnes. Il soumet aussi à l'examen des membres du Congrès de nombreux échantillons d'ossements d'animaux de races disparues et provenant de diverses stations du département de Maine-et-Loire.

Mémoire de M. le docteur Farge.

Une colonie de Myelophages en Anjou. — Traces de l'homme à la fin de la période du Mammouth et de l'Ours, et au début de celle du Renne.

La localité de Chalonnes est connue depuis longtemps des géologues par ses exploitations de houille ou plutôt d'anthracite, dans le terrain dévonien, et par les calcaires marbres du même étage qui donnant une chaux grasse excellente, ont fait la fortune industrielle et agricole du pays.

Les anfractuosités des rochers calcaires sont remplies à une profondeur considérable, par une argile rouge ferrugineuse mélangée de sable, de nombreux débris de la roche elle-même, quelques lamelles des schistes et des grès houillers du voisinage, de rares fragments siliceux à cassure nette, et un nombre très-petit de cailloux roulés.

Tout ce remplissage semble un débris remanié de diluvium rouge et descend jusqu'au fond des fentes sans aucune trace de stratification. Le même dépôt remplit de véritables petites vallées de plusieurs mètres dans les intervalles de la roche et s'insinue sous d'énormes fragments éboulés.

Il est recouvert par la terre végétale et les restes des exploitations anciennes. Plusieurs maisons, des villages même sont construits à sa superficie. Depuis longtemps on découvrait dans ces dépôts des ossements plus ou moins abondants, le savant et regrettable Triger nous disait y avoir recueilli une dent d'ours ; quelques habitants de Chalonnes ou de Chaudefonds ont plusieurs fois rapporté des morceaux qui leur paraissaient curieux ou étranges, et des ouvriers racontent qu'ils en ont enfoui des charretées dans les différents remblais et levées nécessités chaque année par l'extension des exploitations.

En 1863-64, M. Menière les mentionne dans une *Note sur le diluvium* et donne même une liste de quelques-unes des espèces auxquelles elles se rapportent, d'après les déterminations de l'habile conservateur des collections du duc de Luynes, feu Gory.

Ces ossements provenaient des carrières du *Grand* et du *Petit-Fourneau*, situées à deux kilomètres au plus de l'embouchure du Layon dans la Loire.

Peu de temps après, MM. Cousin, propriétaires de la vaste exploitation de *Roc-en-Pail* située à un kilomètre au-dessus en remontant le Layon voulaient bien nous signaler l'abondance des mêmes ossements dans les fentes des rochers calcaires et sous le village habité par leurs ouvriers.

Une première visite nous amena bien vite à croire qu'il y avait là plus qu'un rassemblement fortuit d'animaux

détruits ou disparus : les traces d'une ancienne colonie humaine. Nous essaierons de rassembler les divers arguments qui nous ont amené à une conviction aujourd'hui complète, en les développant à peu près dans l'ordre où ils se sont présentés à nous pendant de nouvelles et fréquentes explorations.

1° *Situation des ossements.*

Les os abondent à *Roc-en-Pail*, on en a jeté dans un hiver plus de 25 mètres cubes dans un remblai. Ils n'apparaissaient nulle part à la surface avant qu'on n'ait entamé l'argile rouge qui recouvre le marbre à exploiter ; à partir de 1 à 2 mètres au-dessous de la terre végétale, on les trouve mélangés sans ordre au sable et à l'argile, sans stratification. Le plus souvent leur grand diamètre est horizontal, mais il y a de nombreuses exceptions. L'ordre, selon le volume, n'est nullement apparent, la même irrégularité s'observe d'ailleurs pour les débris de la roche encaissante ; leur abondance proportionnelle varie ; tantôt un mètre cube en offre près d'une centaine, tantôt on en trouve à peine quelques-uns.

Ces os ne sont jamais groupés d'une manière naturelle ou anatomique, qui puisse rappeler l'ensemble d'un squelette, d'un tronc, d'un membre ; tous sont disséminés, ceux même dont les articulations sont osseuses et fixes, ne se rencontrent qu'isolés et par fragments.

2° *Etat des ossements.*

Quand on a recueilli un grand nombre de ces pièces, on est frappé par un aspect d'ensemble qui tient à de nombreux caractères communs. Tous ou presque tous ces os en effet sont fragmentés, je n'ai trouvé qu'une seule diaphyse entière (métatarsien postérieur de bœuf) sur plus de 600 fragments de diaphyses d'os longs.

A. Cette division en fragments est ancienne ; les tranches

sont coloriées de dendrites ou de taches de manganèse, comme la surface interne ou externe, et les fractures récentes se distinguent facilement ; aucun des morceaux n'est roulé.

B. Les cassures anciennes sont toutes en biseau souvent très-aigu, avec arêtes et pointes vives ; aucune n'est en rave, aucune ne laisse la diaphyse entière selon ses diamètres transverses, toutes les subdivisent plus ou moins parallèlement à la longueur.

C. L'intérieur du canal médullaire est entièrement lisse et le plus souvent recouvert de taches de manganèse.

D. Les stries de grattage ou de râclage sont apparentes sur quelques échantillons, parfois même ce sont des coups de hache ou de ciseau, plus souvent la trace du coin (*Voy. planche* I).

E. Tous les os courts même peu résistants sont entiers, ou n'ont subi que des fractures accidentelles, récentes, insignifiantes. Les épiphyses des os partagent les mêmes caractères d'intégrité.

F. Si l'on compare les points où la portion épiphysaire a été séparée de la diaphyse, on voit qu'ils correspondent toujours, à 2 ou 3 centimètres près, au début du canal médullaire, et si l'on rapproche les os homologues, on voit que cette fracture porte sur les mêmes points, affecte la même forme et semble le résultat d'un procédé systématique (*Voir les os de cerf, de bœuf.....*).

G. En rapprochant ces fragments, les épiphysaires surtout, des fragments contenus dans les brèches des cavernes et notamment de ceux de la Magdeleine et des Eyzies que je dois à la libérale bienveillance de M. Lartet (1), j'ai pu

(1) Je ne puis citer ce nom sans payer un tribut d'hommage à l'illustre savant que la France vient de perdre. M. Lartet, qui plus que personne, a contribué à fonder la science à laquelle cette étude se rapporte, a tou-

reconnaître et faire constater à plusieurs personnes une remarquable ressemblance dans le mode de fragmentation.

H. Les os plats de la tête ou du bassin, sont toujours isolés, jamais réunis ou articulés, brisés partout où la cassure peut mettre une cavité à jour.

Les maxillaires inférieurs toujours en fragments méritent une description spéciale, ils sont d'abord éclatés parallèlement à leur longueur selon la ligne médullaire qui suit la racine des molaires, le bout de la mandibule dépourvue de moelle est abattu, non refendu. Il y a là encore une coupe systématique. Je n'ai rencontré qu'une seule exception, c'est une mandibule de loup.

I. Par opposition et pour démontrer la cause volontaire qui a fracturé les os à moelle, les os longs qui en sont dépourvus, quelque grêles ou fragiles qu'ils soient, côtes, phalanges, sont le plus souvent entiers, ou en longs fragments, cassés en rave comme dans les cimetières, jamais refendus (1). Il en est de même des bois de rennes même jeunes, minces et tendres ; et cela malgré le mélange intime dans le même point des os intacts et brisés.

Mais ce ne serait pas assez de ces déductions générales, auxquelles conduit l'ensemble des fragments, si nous ne

jours montré autant de réserve dans ses conclusions que de science profonde et sûre, et de sagacité dans ses investigations.

(1) Je reviens à la cassure si remarquable de toutes les colonnes médullaires, séparées d'abord des épiphyses, puis refendues en éclats obliques, selon la longueur. Pour me bien rendre compte de ce résultat artificiel et par conséquent intentionnel, j'ai comparé mes milliers de fragments avec les débris osseux de toute sorte que m'ont offerts par pleines charrettes les anciens cimetières de la place du Ralliement, du tertre Saint-Laurent, les os enfouis dans les alluvions du Loir ou roulés dans le diluvium de nos nombreuses tranchées. Chez ceux-ci, c'est toujours la diaphyse qui a résisté ; quand elle est brisée, sa fracture est en rave ou peu esquillaire, jamais le canal médullaire n'est refendu, ou les divisions suivent la direction naturelle des fibres osseuses.

saisissions pour ainsi dire sur le fait et dans les détails, la trace des coups, le trajet des instruments qui ont préparé ou accompli le brisement. On pourrait même présumer, j'ai presque dit démontrer à priori la nature du coin, hache ou couteau qui a servi au myélophage pour diviser les os.

« La pierre hache, le bronze entaille, le fer tranche, » a dit l'ingénieux conservateur du musée de Saint-Germain (G. de Mortillet) « et plus explicitement, les couteaux en silex coupent mal et se manient difficilement, de sorte que leurs coupures sont faibles, à nombreuses reprises, à effet peu étendu, très-souvent renouvelé. » (Page 68, Musée de Saint-Germain.) Ne semble-t-il pas avoir décrit les entailles que chacun pourra voir sur ce fragment de mâchoire de cheval, où les dendrites de manganèse développées sur toutes les coupures comme sur les tranches de l'os, démontrent la contemporanéité et l'ancienneté des deux traumatismes corrélatifs ? (*Pl. I.*)

La trace de grattoir qui râcle les chairs n'est pas moins patente sur la côte de bœuf, et les larges encochures que porte l'andouiller basilaire du Renne, montrent quels efforts et quelle patience étaient nécessaires pour entamer un os entier, mais la première brèche ouverte, tout cède et le coin le plus grossier triomphe par la percussion des plus fortes résistances.

Ces premières observations me suffiraient pour conclure que ces os ont été rassemblés, avant leur enfouissement dans les anfractuosités des marbres, par des êtres intelligents à la nourriture desquels ils ont contribué ; mais s'il en était ainsi on devrait trouver avec eux ou dans le voisinage quelques-uns des instruments qui ont servi à les fendre, à les dépouiller de leur moelle et de leurs chairs. Cependant malgré mes questions réitérées aux ouvriers,

on m'affirmait n'avoir trouvé aucun silex taillé. Les recherches et les remarques des nombreux visiteurs étaient même une présomption défavorable à mon opinion, car aucun d'eux ne semblait s'être douté de l'importance anthropologique de ce gisement ; Triger ne m'en avait rien dit, M. Ménière n'y fait aucune allusion dans son mémoire et le savant Gory n'émet pas le moindre soupçon ; cependant dans sa lettre qu'a bien voulu me communiquer M. Ménière, il constate que la plus grande partie des os sont tellement fragmentés qu'ils sont indéterminables et ceux qui sont nommés ont été étudiés presqu'exclusivement sur des épiphyses, ils étaient donc dans le même état au Petit-Fourneau et à Roc-en-Pail.

Une nouvelle exploration fut faite dans le but de découvrir les silex. En arrivant, mon compagnon de voyage relève à la partie inférieure d'une tranchée ouverte l'hiver précédent un silex en place en forme d'éclat ou couteau à face plane lisse d'un côté et trois facettes du côté opposé avec bulbe de percussion sur la face plane.

Deux ouvriers appliqués pendant trois heures à déblayer sous nos yeux mirent à jour avec beaucoup d'os une vingtaine de silex taillés : pointes de flèches, grattoirs, lances à talon et pointes de lance retaillés sur un ou deux bords, mais d'un seul côté, selon le type qu'on est convenu de nommer type Moustiers, du nom de la caverne où ils ont été trouvés (1). Si peu riche que fût cette récolte, elle était probante. Nous en fîmes une seconde en compagnie de de M. Ernest d'Acy qui eut le plaisir d'en porter quelques beaux types à Saint-Germain. Les ouvriers auxquels nous fîmes bien voir ce que nous récoltions nous dirent alors

(1) Petits éclats de petite dimension, comme paraît où le silex est rare, des éclats, peut être un percuteur

qu'ils en avaient trouvé d'autres, mais qu'ils les brisaient selon la longueur pour faire des pierres à feu pour allumer l'amadou de leurs mines, et de fait nous montrèrent plusieurs de ces fragments. Ce détail a une importance, il prouve empiriquement ce que nous avons géologiquement constaté, l'absence ou au moins la grande rareté du silex pyromaque dans toute l'étendue du terrain dévonien. On y trouve quelques filons de quartz gras, du grès, des quartzites et surtout de la lydienne qui forme une bande sur la limite des schistes siluriens, et donne dans le pays beaucoup de cailloux roulés; mais les silex blonds ou gris y sont très-rares et en très-petits fragments roulés.

Les silex, même non taillés, seraient donc le résultat d'une véritable importation. Bien que la plupart de nos silex soient recouverts d'une patine locale et qu'une de leurs faces, ou les deux s'ils sont minces, soient transformées en cacholong, on y reconnaît facilement les silex blonds de la craie. Or pour trouver cette substance en place il fallait, avant le diluvium, remonter au moins de 5 à 6 lieues le bord de la Loire jusqu'aux limites de la craie. On la trouve aujourd'hui abondamment dans un point plus rapproché vers Angers, 14 à 16 kilomètres, mais seulement dans les gravières qui sont elles-mêmes le résultat du phénomène qui a enseveli nos silex taillés ou non dans les argiles.

Quant à l'âge de ces rudiments d'industrie, en lisant la description des « silex de Moustiers, les pointes de lames à face plane ou légèrement concave d'un côté, la face opposée relevée d'arêtes longitudinales, ou simplement bombée avec des bords tranchants unis ou bien retaillés en festons » (Ed. Lartet, A. Christy), on reconnaît à ne s'y pouvoir méprendre les types auxquels nous devons

rapporter nos silex de Roc-en-Pail (*Pl. II*). Si mieux encore on rapproche l'absence des haches dont nous n'avons pu trouver aucun exemplaire, l'abondance relative des pointes et la rareté des couteaux, on demeure de plus en plus convaincu que c'est à cette classe de cavernes, c'est-à-dire à l'un des types quaternaires les plus anciens, qu'on doit rapporter les instruments trouvés aux bords du Layon. M. Hamy à très-ingénieusement mis en lumière la contemporanéité de ces premiers essais de travail humain dans les cavernes à ossements et les couches successives des alluvions de nos grandes rivières ou fleuves; ici la stratification permet un classement chronologique, les couches les plus profondes étant nécessairement plus anciennes que celles qui les recouvrent, et ce point de repère géologique éclaire les formes également variées et progressives qu'on rencontre dans les cavernes comme dans les alluvions.

C'est aux cavernes en effet, bien que les fentes des rochers du Layon soient à ciel ouvert, qu'il faut rapporter nos dépôts ossifères; nous savons en effet qu'ils n'y sont point stratifiés et sont rassemblés sans ordre comme entraînés par les eaux ou des éboulements, et comblent les vides qu'amenait le creusement de la vallée au pied même des rochers fissurés.

Nous l'avons vu en effet, ossements et silex sont entassés sans ordre ou stratification, ni le volume ni la forme n'y déterminent de groupements, ils ne sont pas non plus couchés ou relevés selon les lois de l'équilibre, ils n'ont été ni roulés, ni remaniés, ni libres dans un courant modéré. Ils sont de plus trop peu altérés, à arêtes trop vives pour venir de loin.

Ainsi contemporain du creusement de la vallée, ce dépôt remonte à la fin de la période glaciaire, il appartient

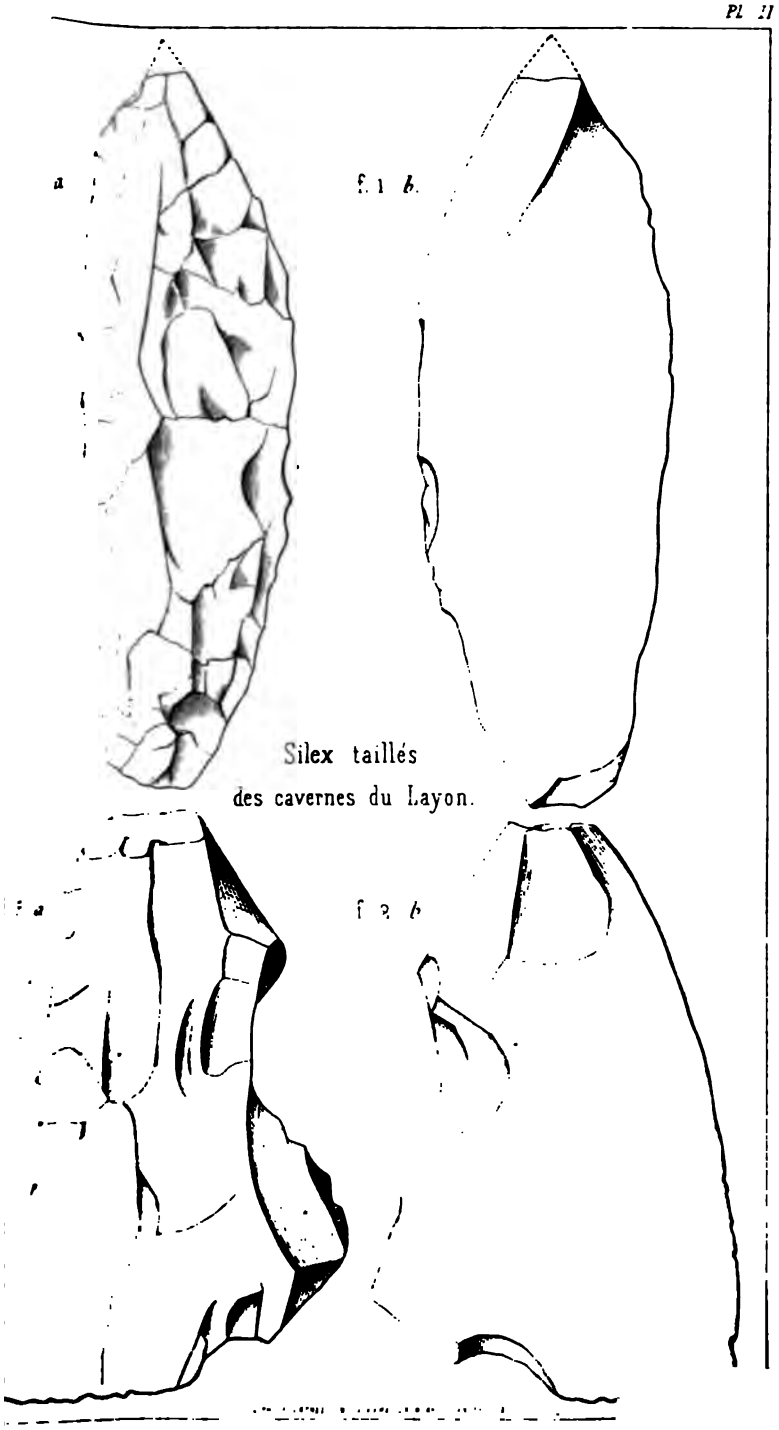

Silex taillés
des cavernes du Layon.

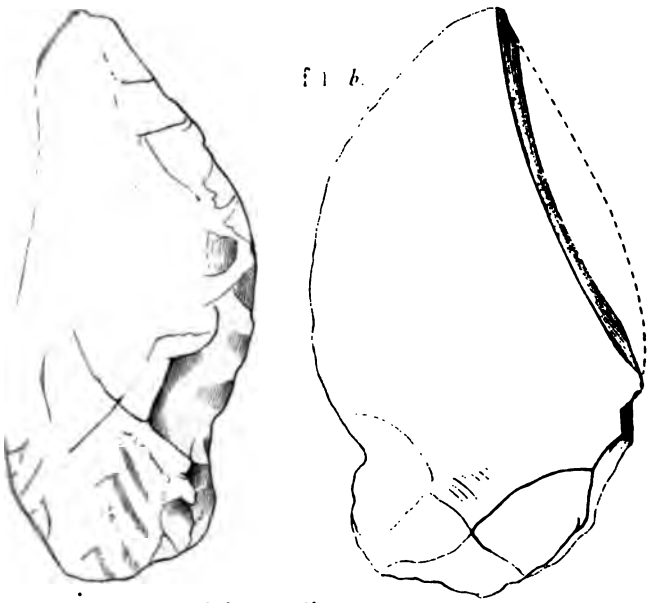

Silex taillés
des cavernes du Layon.

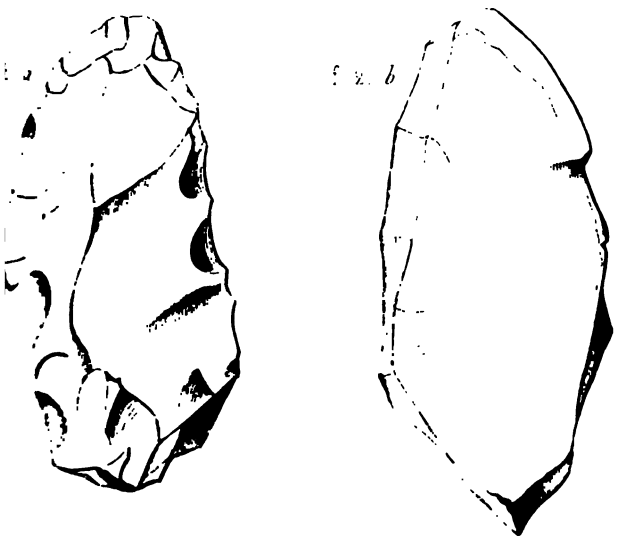

au quaternaire ancien et l'accord existe entre le travail du silex et la situation géologique.

La faune nous donne des résultats concordants.

Parmi les espèces : les *bos*, *equus*, *cervus* occupent le premier rang et dominent par leur nombre énorme et leurs espèces variées. Mais les types les plus certains et de beaucoup les plus nombreux sont *bos primigenius*, l'aurochs trapu, *cervus tarandus*, et le renne dont les os, les dents et les bois ont été récoltés par centaines.

Le loup, d'ailleurs unique, n'a pas d'importance chronologique.

Je n'ai rencontré que six os et un fragment de molaire d'éléphant, un seul de rhinocéros, et l'ours des cavernes n'est représenté dans toutes mes récoltes que par un astragale et un calcaneum. La faune nous place donc à la fin de l'ère du mammouth en plein âge du renne, en pays et en temps froid comme il convenait à ces animaux polaires.

Troisième conclusion qui nous ramène à la fin de la période glaciaire.

Enfin aux groupements chronologiques établis par de Mortillet, d'après les types des silex, par Hamy d'après la stratification et par l'illustre Lartet d'après la succession et l'extinction des animaux, le docteur Garrigou ajoute une quatrième base de classification des cavernes, selon leur élévation au-dessus des rivières ; les plus élevées ayant été nécessairement les premières mises à découvert par le creusement des vallées, doivent avoir été habitées les premières et offrir les instruments et les animaux les plus anciens ; les plus basses au contraire, découvertes plus tard quand le creusement s'achevait, doivent contenir une faune et une industrie moins anciennes. Nos fentes, sinon nos cavernes, descendent jusqu'à quelques mètres des grandes eaux du Layon, aussi leur faune est-elle la seconde

par la rareté de l'éléphant, de l'ours et par l'abondance du bos et du renne.

Ces observations et quelques autres que nous négligeons arrivant aux mêmes résultats chronologiques, nous concluons :

Qu'il existait à la fin de la période glaciaire au moment du creusement de nos grandes vallées, une colonie humaine sur les bords du Layon.

L'homme y occupait une surface de plusieurs kilomètres sur la rive gauche où il a laissé, pour me servir de l'expression caractéristique des Suédois, *ses restes de cuisine*.

Contemporain des derniers mammouths, rhinocéros et grands ours des cavernes qui ont habité notre pays, il y vivait au milieu des bœufs énormes, des chevaux, des cerfs, des rennes surtout, qui tous étaient pour lui ressource première, aliment et gibier.

Il chassait, préparait et dépeçait avec des outils grossiers de pierre taillée seulement par éclats et qu'il allait chercher assez loin de sa station habituelle (1).

Il recherchait et savourait spécialement la moelle des os et ne reculait devant aucun effort, aucune difficulté pour extraire ce mets délicat et recherché (2).

C'est ce qui nous a fait choisir le nom de *Myélophage*,

(1) Pendant nos recherches, un ouvrier des carrières qui n'a jamais quitté le pays nous remit avec quelques éclats de silex semblables à ceux que nous trouvions nous-mêmes, un fragment de couteau en silex gris brun exactement de même nature que ceux de la Dordogne ou de l'Angoumois ; si l'on pouvait sans danger induire de ce fait unique tout ce qu'il comporte, on pourrait présumer des relations de race, de guerre ou d'échange entre les myélophages des rives de la Loire et les Troglodytes du Périgord.

(2) N'est-il pas remarquable que la seule exception d'intégrité de mâchoires porte sur celle d'un vieux loup? Nous hésiterions à y voir un raffinement du sens du goût.

qui porte à la fois sur un caractère positif et ne préjuge rien sur la nature de la race, et le moment de son apparition. »

A la suite de cette lecture, Mgr Freppel demande à M. Farge, pour éviter toute équivoque à ce sujet, de préciser que les objets taillés et par conséquent contemporains de l'homme, ont été trouvés dans un terrain quaternaire et non dans un terrain tertiaire. M. Farge répond que ces silex ne proviennent que de terrains quaternaires, et que selon lui les stries, qu'on observe sur certains ossements des terrains tertiaires, sont étrangères à l'action de l'homme et peuvent avoir été produites par des coups de dents de requins ou autres animaux aquatiques.

M. Farge soumet à l'attention du Congrès des ossements et silex provenant des cavernes du Périgord en comparaison avec ceux de l'Anjou. Parmi les silex taillés, quelques-uns de ceux de l'Anjou présentent certains rapports caractéristiques communs avec ceux du Périgord, d'où il conclut qu'il y a eu très-probablement des communications, des relations d'échange entre le peuple de ces deux pays.

Un membre de la réunion demande à M. Farge s'il a trouvé le mammouth aux environs d'Angers. — M. Farge répond affirmativement. — Ensuite il donne des détails sur une excursion faite avec M. d'Acy dans la vallée de la Sarthe et expose une nouvelle série de silex provenant de cette excursion.

Monseigneur remercie M. Farge de son intéressante communication et donne la parole à M. Godard-Faultrier, qui lit une note relative à un quart de statère en or découvert sur la commune du Pin-en-Mauges, pièce attribuée

par M. Parenteau de Nantes aux Samnites italiotes établis sur les bords de la Loire d'après Ptolémée d'Alexandrie.

Note de M. Godard-Faultrier.

Monnaie celtique au type du pontife forgeron.

« Vers 1863, M. Tristan Martin s'est procuré un quart de statère en or, pesant 2 grammes, découvert sur la commune *du Pin-en-Mauges*, canton et arrondissement de Cholet, Maine-et-Loire.

D'un côté, cette monnaie représente (1) un personnage debout se dirigeant à gauche, et tenant, main droite levée, un *lituus* ou *pedum*, c'est-à-dire la crosse des Augures; dans sa gauche une masse ou marteau. Devant le corps, sous le coude du bras droit, paraît un signe en forme d'X traversé d'une barre horizontale à sa partie supérieure et d'une autre à sa partie inférieure.

La tête semble être nue, sauf à l'arrière, d'où sort une longue mèche de cheveux flottant horizontalement, mais un peu relevée en S à son extrémité. N'est-ce point plutôt un ornement en plumes ou en étoffe? Un grenetis-torsade orne la circonférence.

De son autre côté, cette pièce est fruste, ou du moins présente je ne sais quoi d'insaisissable que les uns prennent pour des astéroïdes, les autres pour une sorte de collier de petits œufs, plusieurs pour une figure déformée.

D'après M. Parenteau (2), une pièce du même type aurait été trouvée à *Cholet;* une autre à *Candé*; total trois dans notre département de Maine-et-Loire.

(1) Voir dessin ci-contre.

(2) Essai sur la monnaie des Namnètes, Nantes, Guéraud, 1863.

Il en est une quatrième qui fut découverte à Ancenis et que M. Hucher a publiée dans son remarquable ouvrage : *l'Art gaulois* ou *les Gaulois d'après leurs médailles* (1).

Cette monnaie est plus entière que celles du *Pin-en-Mauges, de Cholet et de Candé;* car elle pèse 2 grammes 15 centigrammes, et porte au droit, une figure de profil très bien accusée.

Outre ces quatre pièces qu'à tort ou à raison, je me permets de qualifier, et l'on verra pourquoi, de pièces *au type du forgeron*, M. Parenteau en connaît deux autres. Donc au total six exemplaires plus ou moins bien conservés; c'est assez dire leur rareté.

Cette description faite, voyons ce qu'en ont écrit MM. Parenteau, Tristan Martin et Hucher, après lesquels nous oserons risquer un avis qui ne sera guère qu'un complément.

M. Parenteau n'hésite pas à classer, avec raison, ce type parmi les pièces armoricaines. Mais il voit à tort, je crois, dans l'X barré un Σ (sigma); et il infère de cette initiale, que cette monnaie peut être attribuée aux « Samnites des bords de la Loire, à cette colonie italiote « fixée dans nos contrées, mentionnée par Strabon et par « Ptolémée; aux Samnites qui possédaient les îles de « l'Océan, touchaient d'un côté aux *Vénètes* et de l'autre « aux *Andegavi*.

« Les Samnites italiotes (2), alliés aux Gaulois, firent « souvent trembler les Romains. Soumis par ceux-ci vers « l'an 272, avant J.-C., leur émigration partielle en « Gaule, peut dater de leur soumission. »

Puis il ajoute, et en cela, je crois qu'il approche de la

(1) Page 6 du texte et n° 45 des planches.

(2) Les Samnites habitaient le *Samnium*, les Abruzzes.

vérité : « Le Dieu qui est représenté sur la médaille doit « être Hercule ou Vulcain, peut-être le *deo Volkano* de « nos inscriptions de Nantes d'origine étrusque; on sait « qu'il est toujours armé de son marteau. »

Cela est fort bien dit assurément, et sans vouloir détruire les conjectures de M. Parenteau, une seule chose me fait hésiter à les accueillir toutes ; en effet, sur notre monnaie du Pin-en-Mauges et même sur celle publiée par l'auteur, planche II, n° 6, j'aperçois un X barré parfaitement accusé et non pas un sigma (Σ). Il en est de même sur la pièce d'Ancenis publiée par M. Hucher. Or, cet X barré ne peut être l'initiale de Samnite. Ensuite est-il bien certain que le Pin-en-Mauges et Ancenis aient été sous la domination des Samnites italiotes? Je ne vais pas assurément jusqu'à le nier, mais je ne vois point jusqu'ici de raisons péremptoires pour prouver l'affirmative ; les limites des régions dans ces temps reculés, étant mal définies.

Passons maintenant à l'opinion de M. Tristan Martin, l'un de nos correspondants les plus laborieux, et trop tôt décédé pour les curieuses recherches qu'il avait entreprises dans l'arrondissement de Cholet.

Cet archéologue croit voir, sur la pièce du *Pin-en-Mauges*, Ogmius, l'Hercule gaulois ; dans l'X barré non pas une lettre, mais un sablier, et au revers les œufs de serpent si renommés parmi les druides (1).

J'avoue que ces œufs de serpent me paraissent très-problématiques, et je croirais volontiers que ce côté de la médaille en question, pourrait bien être simplement la dégénérescence d'une tête quelconque. Il est du moins permis de l'augurer, par analogie du profil que présente

(1) Voir *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1865, page 7.

la pièce d'Ancenis, à moins, comme on l'a dit, que ce ne soit une série d'astéroïdes, une sorte de *voie lactée*, le ciel enfin que le pontife, de son *lituus*, avait coutume de diviser symboliquement. La manière, en effet, dont notre petit personnage tient en l'air, et de la main droite, cet instrument sacré, autoriserait quelque peu cette conjecture. La seule objection que l'on y puisse faire, serait de dire que l'emblême du ciel est au revers de la médaille, au lieu d'être représenté au-dessus de la crosse, ce à quoi on peut répondre que souvent le revers d'une pièce n'est que le complément de son avers.

Quoi qu'il en soit, exposons actuellement l'opinion de M. Hucher. Il classe sa médaille *d'Ancenis* et ses analogues, parmi celles qui appartiennent aux *Namnètes*, peuplade de l'ancienne Armorique. Le doute, après une telle autorité, ne me semble pas possible.

Puis il ajoute : « Nulle part, dans la Gaule, l'abon-« dance et la variété des types, n'accusent avec plus de « relief l'initiative nationale, que dans l'Armorique qui « paraît avoir eu en partage à ces époques reculées, un « grand nombre d'artistes habiles.

« En effet, pendant que les Arvernes émettaient ces « beaux statères d'or dans lesquels une idée économique « leur faisait religieusement conserver le type macédo-« nien, si populaire à cette époque, l'Armorique adoptant « le statère d'or arverne, comme unité monétaire, créait « une pléiade de sous-multiples du même métal, tous « plus curieux les uns que les autres, tous innovant au « type macédonien, quelquefois jusqu'à n'en conserver « aucun vestige.

« C'est ainsi, continue M. Hucher, que chez les Nam-« nètes, apparaît un quart de statère dont on n'a jamais

« retrouvé le quadruple (1). *C'est la pièce* (découver
« près d'Ancenis) *offrant un petit personnage, dansant* (
« *les cheveux épars et tenant à la main une crosset*
« *d'une part et une hache de l'autre; devant lui est u*
« *trépied ou un autel.* »

« Le poids de cette pièce est très-élevé : 2 gramme
« 15 centigrammes; c'est juste celui qu'aurait eu le quart
« de statère original de Philippe II de Macédoine, s'il eût
« existé.

Cette description de la pièce d'Ancenis se rapporte parfaitement au type de notre monnaie du Pin-en-Mauges; toutefois, sur cette dernière, c'est plutôt un marteau qu'une hache qui paraît.

Et quant à l'autel, on y peut voir aussi bien une enclume. D'ailleurs autel ou enclume, l'une ou l'autre forme convient à ma thèse.

Au point de vue symbolique, le seul qui m'intrigue, j'aperçois donc avec MM. Tristan Martin et Hucher :

1° Une crossette, *lituus* ou *pedum*, c'est-à-dire dans l'antiquité, l'emblème du sacerdoce, comme il l'est encore aujourd'hui de la juridiction de nos évêques;

2° Avec M. Parenteau, un marteau, instrument de forgeron en général, et de Vulcain en particulier;

3° Un autel en forme d'enclume.

Rappelons-nous que ces monnaies sont attribuées aux Namnètes par M. Hucher, et avec M. Parenteau, que cette peuplade honorait d'une façon spéciale le dieu Vulcain.

Ces faits ainsi dégagés, rapprochons-les de ce curieux passage que je trouve consigné dans la *Revue des Sociétés*

(1) Voir n° 1er, planche 45, l'Art gaulois.

(2) La danse faisait souvent partie des cérémonies religieuses chez les anciens. Exemple, celle des prêtres saliens et de David devant l'Arche.

Medaille Celtique en Or.

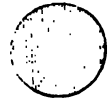

4 Diamètres. — Poids 2 Gram

savantes (Ministère de l'Instruction publique), août 1859, page 221.

« Les traditions druidiques de l'Irlande, écrit M. H. « Monin, nous apprennent que chacune des grandes « régions du monde gallo-kimrique, avait un centre, un « milieu sacré, auquel ressortissaient toutes les parties « du territoire confédéré.

« Dans ce centre brûlait sur un autel de pierre brute, « un feu perpétuel qu'on nommait *le père-feu*.

« La garde de ce sanctuaire et l'entretien du foyer « sacré étaient confiés à un collége de pontifes-artistes, « commandés par un forgeron.

« Ce collége druidique réunit à l'exercice du pontificat, « l'enseignement des mystères et des arts industriels. Il « forge une double espèce d'épées et de lances : les armes « religieuses, le glaive de la parole ; et les armes meur- « trières, l'épée et la lance du combat (1). »

En outre nous lisons dans la même *Revue des Sociétés savantes*, août 1863, page 165, que Vulcain n'est autre que *le forgeron, le dieu au marteau de pierre*. Le Musée d'Angers possède deux marteaux de ce genre, l'un trouvé commune d'Avrillé, le 29 juillet 1860, l'autre découverte également en Anjou, mais à une date que j'ignore.

De tous ces rapprochements ne vous semble-t-il pas, comme à moi, Messieurs, que sur notre pièce du Pin-en-Mauges, c'est bien de *Vulcain* qu'il s'agit, *du dieu au marteau de pierre;* pour tout dire du *forgeron* chef de ce collége de pontifes, gardien du feu perpétuel qui, sur un autel de pierre, brûlait, au fond de notre vieille Armorique, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne ? »

(1) D'Eckstein. De la poésie des Gaëls islandais et écossais, p. 152.

Monseigneur examine la pièce qui fait le sujet de cette communication, et parmi les objets qu'elle représente il croit reconnaître l'enclume, attribut de Vulcain. C'est aussi l'avis de M. Godard-Faultrier.

A ce moment Monseigneur, appelé à d'autres travaux, est obligé de quitter la séance. M. de Cougny le remplace au fauteuil de la présidence.

M. Le Beuf donne lecture d'un mémoire sur les objets des âges antéhistoriques découverts par lui en Maine-et-Loire en 1869, 70, 71. Ces objets comprennent 52 haches en silex, granite, jade, serpentine, quartz, etc., recueillies dans diverses communes de l'arrondissement de Cholet, 12 haches en silex et un marteau de forme lenticulaire et percé à jour au milieu, provenant de l'arrondissement de Baugé, plus des haches ou coins en bronze, des anneaux et autres objets de bronze.

M. Le Beuf entretient aussi l'auditoire des découvertes faites à la Ségourie, l'ancienne station *Segora*, commune du Fief-Sauvin, où abondent les débris de tuiles, de briques et de poteries dites terres de Samos. Il attire aussi l'attention du Congrès sur la description d'une butte située à 200 mètres environ de la ferme de la Ségourie, mesurant 115 mètres de long, et dont les pentes latérales et tectiformes ont 14 mètres d'inclinaison. Il a opéré sur la partie supérieure de ce monticule une tranchée parallèle à sa longueur afin de savoir si cette butte avait été destinée à la défense de cet emplacement qu'elle précédait. Il trouva un mur en pierres sans ciment dans l'interstice desquelles étaient plantées perpendiculairement et à 60 centimètres environ l'une de l'autre 90 fiches en fer de forme carrée, sans tête, s'amincissant jusqu'à la pointe et identiques à celles qui furent trouvées dans le rempart gaulois de Bibracte. Elles ont environ 30 centi-

mètres de long et le carré de leur partie supérieure 2 et 2 1/2 centimètres.

M. Le Beuf présente une de ces fiches qui attire particulièrement l'attention des membres du Congrès qui peuvent la voir de près. Ces fiches ont été soumises par M. Le Beuf à l'examen de M. de Saulcy, membre de l'Institut, qui les croit antérieures à Jules-César, ou au moins contemporaines de cette époque, et les attribue à la construction d'un mur en pierres et en bois semblable à ceux que César décrit dans ses *Commentaires*.

M. de Caumont remercie M. Le Beuf de son intéressante communication, et le félicite du zèle avec lequel il s'est attaché à opérer ces fouilles dans le département de Maine-et-Loire. M. de Caumont constate aussi la ressemblance du mur découvert et signalé par M. Le Beuf avec ceux de Landunum qu'il a observés en Bourgogne.

M. d'Espinay, pour protester contre l'esprit de démolition, donne lecture d'un article du journal *Les Côtes-du-Nord*, reproduit par *Le Maine-et-Loire* du 20 mai 1871, et dans lequel il est rendu compte de la destruction brutale de plusieurs dolmens, accomplie par les propriétaires des terrains sur lesquels ils étaient situés.

Extrait du *Maine-et-Loire*, 20 mai 1871.

La démolition de nos dolmens.

« Notre département, dit le journal des *Côtes-du-Nord*, possédait autrefois un grand nombre de monuments mégalithiques découverts, très-remarquables, mais si cela continue, il n'en possédera plus bientôt.

« Les bons propriétaires des terrains sur lesquels reposaient ces monuments, s'amusent à les démolir, ou plutôt « à les miner, à les faire sauter, » comme ils disent.

« Dans l'espace des trois jours derniers, nous avons constaté la disparition déjà opérée de trois magnifiques *dolmens*. Le propriétaire de celui de Pierneuf nous a dit dimanche que « cela lui avait coûté bien cher, » il y a trois ans, pour le faire miner et dépécer.

« Nous lui avons répondu que cela valait bien la peine pour le méchant coin d'un champ en terre friche et aride.

« Celui de la Ville-Hervieux a *sauté* depuis plus de seize ans, m'a-t-on dit.

« La partie supérieure de celui de la Chêne-Hutte, dans Saint-Aaron, avait été démolie depuis 1836, pour réparer un chemin, comme s'il n'y avait pas assez de cailloux par ailleurs pour les routes vicinales!

« Le propriétaire du magnifique Kist-Véan de la Couette, parle aussi de le faire sauter si on ne le lui achète pas.

« On a également essayé de miner les blocs énormes en quartz opaque posés l'un sur l'autre près du *tumulus* de Péran.

« Il est fort heureux qu'on n'ait pas encore pensé à faire sauter les magnifiques blocs en granit grossier de Saint-Julien, qui doivent sans doute leurs stries, leurs érosions et leur accumulation sur une pente, aux phénomènes de la période glaciaire.

« Nous avons voulu attirer l'attention de M. le préfet actuel sur ces faits, puisque nos maires et nos correspondants pour les monuments ont l'air de ne pas s'en être beaucoup souciés.

« Mais il faut peut-être aussi attribuer l'indifférence de M. le préfet à la préoccupation créée par les malheureux événements actuels. »

A ce sujet M. Joly constate qu'il a vu une carrière de

sable ouverte auprès des pierres de Carnac, et qui a amené la chute et la destruction de plusieurs d'entre elles.

Avant d'aborder la deuxième question du programme relative aux découvertes des monuments de l'époque gallo-romaine en Anjou, la parole est donnée à M. de Laurière qui fait connaître la découverte récente d'un théâtre de cette époque, situé dans le département de la Charente, au lieu dit le *Bois des Bouchauds*, dans la commune de Saint-Cybardeaux. Ce théâtre était établi en partie sur les flancs d'un coteau disposé en concavité demi-circulaire; son diamètre mesurait 107 mètres. Une partie des substructions disposées au-dessous des gradins a été mise à découvert par M. Gonthier, propriétaire du terrain, ainsi qu'une partie des bases du *proscenium*. M. de Laurière, qui présente aussi un plan de ce théâtre et des photographies reproduisant des détails de sa construction, signale au Congrès le zèle avec lequel M. Gonthier, animé d'un esprit tout différent de celui des propriétaires destructeurs de dolmens dont parlait précédemment M. d'Espinay, s'est attaché à fouiller ce monument dont il désire assurer la conservation.

M. le Président invite les membres du Congrès à se réunir le lendemain, à sept heures du matin, pour continuer la visite des monuments de la ville, après laquelle il y aura séance à neuf heures. La séance est levée à quatre heures trois-quarts.

J. DE LAURIÈRE, *secrétaire*.

Angers, 19 juin 1871.

SÉANCE DU 20 JUIN 1871.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Siégent au bureau MM. de Caumont, de Laurière, de Cumont et d'Espinay; M. Marionneau, secrétaire.

La séance est ouverte à deux heures.

M. de Laurière lit le procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté, après de légères rectifications présentées par MM. de Cougny et Godard-Faultrier.

M. d'Espinay prend ensuite la parole pour rendre compte de la visite faite par les membres du Congrès aux monuments du faubourg d'Outre-Maine.

Rapport de M. d'Espinay,

« Le 20 juin, à sept heures du matin, les membres du Congrès se sont réunis au lieu de leurs séances pour continuer la visite des monuments d'Angers; ils se sont rendus au faubourg d'Outre-Maine (vulgairement appelé la Doutre) en suivant la rue Baudrière où se voit encore un certain nombre de maisons de bois; quelques-unes avec sculptures des XVe et XVIe siècles. L'ancien pont de la Maine a été entièrement reconstruit depuis longtemps et n'offre plus d'intérêt pour les archéologues. Dans le faubourg de la Doutre, malgré les nouvelles percées qui en ont changé l'ancien caractère, il reste encore un assez grand nombre de vieilles maisons assez curieuses. Le Congrès a d'abord visité une ancienne salle dépendant jadis du couvent des Carmes et appartenant aujourd'hui à une usine. Cette salle de forme carrée est couverte par une coupole plantagenet, dont les nervures viennent s'appuyer sur des formerets en ogive, et lui donnent

l'aspect d'une abside circulaire dans quelque sens que l'on se tourne pour l'examiner. La coupole centrale s'appuie en effet aux quatre angles sur des demi-coupoles, ayant elles-mêmes leur double croix de nervures, disposition fréquente dans les voûtes angevines du XIIe siècle, destinées à couvrir des absides. Près de cet établissement existait encore, il y a quelques années, une vieille construction du XIIe siècle, qui a été démolie; on l'appelait la Tour des Druides, car jadis toute vieille construction était nécessairement réputée romaine ou druidique. C'était aussi une dépendance du couvent des Carmes.

Eglise de la Trinité. — Le congrès s'est ensuite rendu à l'église de la Trinité, ancienne succursale de l'abbaye du Ronceray, bâtie au XIe siècle pour le service de la paroisse, sur laquelle l'abbesse avait la juridiction spirituelle et temporelle à la fois. Mais l'église actuelle n'est point de cette époque; les caractères de sa construction annoncent le roman de transition et le milieu du XIIe siècle. L'abside est en trident; il n'y a pas de transept; la nef, étranglée à la naissance du chœur, est couverte par une série de voûtes plantagenet, avec formerets et grands arcs en ogive; mais les fenêtres qui l'éclairent sont en plein-cintre. Des deux côtés de chaque travée, une petite absidiole circulaire se découpe dans l'intérieur même de la muraille, sous une voûte en fornice à formeret ogival. Ces petites absidioles, qui ne font pas saillie à l'extérieur, sont éclairées par des fenêtres en plein-cintre, et tiennent lieu de basse-nef; au dehors l'église paraît flanquée d'une basse-nef très-étroite. La tour du clocher et le petit dôme, terminé par une lanterne qui le surmonte, sont plus récents que

l'église. Les pilastres à médaillons de ce clocher annoncent le XVIe siècle. Une particularité remarquable de l'église de la Trinité, c'est son union intime, et dit-on, symbolique, avec l'église du Ronceray dont elle est fille. La porte d'entrée n'est point en effet au milieu de la façade ouest, mais dans l'angle de cette façade; du côté gauche de la porte, le mur n'est autre que celui du clocher de l'église même du Ronceray, contre lequel la Trinité a été plaquée; de l'intérieur de la nef on voit les arcatures de ce clocher qui jadis étaient destinées à être vues extérieurement.

L'église de la Trinité est richement sculptée; les sculptures sont bien fouillées, et représentent généralement des feuilles; elles couvrent les archivoltes des petites absidioles, les piliers du chœur, etc. Une habile restauration, dirigée par M. Joly, a rendu à cette belle construction son caractère primitif et son éclat que lui avaient enlevés des mutilations et des badigeonnages du commencement du siècle. On admire enfin dans cette église la cage en bois sculpté d'un charmant escalier du XVIe siècle, qui conduit aux orgues.

Le Ronceray. — L'abbaye de Notre-Dame du Ronceray a été fondée par Foulques Nerra; mais une ancienne chapelle existait déjà au même lieu. Les bâtiments de l'abbaye ont été entièrement reconstruits au siècle dernier, et l'École des arts et métiers y a été établie en 1815. L'ancienne église abbatiale sert aujourd'hui de chapelle pour l'établissement. Mais la nef seule a été rendue au culte; les absides sont en ruines, ainsi qu'une partie du transept; le reste du transept et les basses nefs ont été appropriés à divers services. M. le Directeur de l'École des arts, avec la plus parfaite courtoisie, nous a fait ouvrir toutes les portes, et nous avons pu examiner la vieille

EPT DU RONCERAY.

LE RONCERAY (UNE TRAVÉE DE LA NEF).

église dans toutes ses parties avec le plus grand détail.

La façade, en petit appareil, est très-simple : une porte en plein cintre, sans sculptures, et au-dessus d'elle une fenêtre du même genre sont percées dans la muraille; entre la porte et la fenêtre, un cordon de pierres figurant l'appareil en feuilles de fougère, et l'appareil en hexagone, mais avec faux joints peints en rouge, est le seul ornement de cette entrée d'une sévérité toute monastique.

L'église avait la forme d'une croix latine, avec le clocher sur le bras droit du transept, et trois absides en trident. La nef est construite en petit appareil, en pierres de tuffeau, sans briques, comme la façade; elle est flanquée entre chaque fenêtre d'un contre-fort plat en grand appareil. Les fenêtres en plein cintre sont larges et hautes, sans aucun ornement et sans imbrication; elles rappellent celles de l'abbaye de Beaulieu, près Loches, mais avec de moindres dimensions. La toiture, qui devait être basse a été très-surexhaussée, probablement au XVe siècle.

Il y avait jadis trois nefs séparées par des arcades en plein cintre portées par des piliers carrés. Les archivoltes de ces arcades reposent sur des moulures qui se profilent du côté de la nef et ne sont pas interrompues à l'angle du pilier comme celles des églises carlovingiennes; La nef, contrairement à l'usage du XIe siècle, est voûtée dans toute sa longueur; cette voûte, en berceau, est supportée par des arcs doubleaux faisant légèrement fer à cheval et reposant sur des colonnes cylindriques engagées dans les piliers qui séparent les nefs. Ces colonnes ont été coupées au XVIIe siècle, vers le milieu de leur hauteur, et se terminent aujourd'hui en pendentifs avec sculptures en style Louis XIII.

Des traces de reprise existent à la naissance des arcs

doubleaux, ce qui peut faire supposer que la voûte a été refaite; mais la disposition générale et le style des chapiteaux, qui paraissent bien appartenir au XIe siècle, montrent que la nef était dès l'origine destinée à recevoir une voute. Il faut remarquer toutefois que dans la partie voisine du chœur, les piliers ne se prolongent pas jusqu'au bas; ils reposent sur un mur plein; d'après cette disposition, les basses nefs dans l'origine ne communiquaient avec la grande nef que du côté de la porte, dans le reste de l'église elles étaient complétement fermées. Le mur qui sépare les nefs est recouvert d'un enduit qui ne permet pas d'en étudier l'appareil, mais il ne paraît pas cependant avoir de caractère; c'était là que devaient se trouver les stalles des religieuses adossées à ce mur, les femmes ne devant pas se placer dans le chœur. Le bas de la nef était destiné évidemment aux serviteurs de l'abbaye.

Les basses nefs sont voûtées en berceaux, présentant des dispositions toutes particulières; les axes de ces berceaux sont dirigés en sens perpendiculaire au grand axe de l'église. Des voûtes, construites au XVIIe siècle, les coupent aujourd'hui, par la moitié de leur hauteur; cette disposition nouvelle les a divisées en deux étages, dont le rez-de-chaussée a reçu diverses destinations; il ne forme plus qu'un couloir du côté droit; et du côté gauche il a été réuni au cloître. L'étage supérieur a formé des deux côtés une sorte de tribune ou triforium, voûté par la série de berceaux dont nous venons de parler; cette tribune s'ouvrait vers la grande nef, sous les voûtes des berceaux et par les arcades décrites plus haut.

La tour du clocher s'élève sur le transept droit; elle couvre le bras et est par suite sur plan barlong; elle est en petit appareil, ainsi que l'escalier qui y conduit. Elle

est ornée d'arcatures en plein cintre avec colonnettes et chapiteaux du XIe siècle. Les voûtes en berceau qui régnaient sous la tour, se sont écroulées.

Le bras gauche est en meilleur état. Les colonnes et leurs chapiteaux sont parfaitement conservés. Le style des chapiteaux est ici, comme dans la nef, celui du XIe siècle, ils sont lourds et surmontés d'un épais tailloir; les sculptures, peu fouillées, reproduisent généralement soit des feuilles d'acanthe avec volutes, soit des personnages ou des oiseaux; la simplicité du dessin et celle de l'exécution n'annoncent pas encore le XIIe siècle. Si ces chapiteaux ne sont pas contemporains de la construction même, ils ont dû la suivre d'assez près. A l'intertransept, on les avait dorés, ce qui annonce l'intention de faire du Ronceray une construction luxueuse et soignée.

La voûte de l'intertransept est écroulée; mais d'après les restes de maçonnerie qui existent encore aux angles, on peut supposer qu'il était couvert d'une sorte de coupole analogue à celle de Saint-Martin, mais supportée par des trompes au lieu de l'être par des colonnes.

Les trois absides formaient trident; elles sont ornées à l'extérieur de colonnes cylindriques appliquées, avec chapiteaux du même genre que ceux de l'intérieur. L'un, très-bien conservé, représente deux animaux dressés sur leurs pattes. Ces colonnes, ornées de plusieurs étages de moulures à diverses hauteurs, rappellent celles du chœur de l'église de Rivière (Indre-et-Loire), et celles du déambulatoire de l'église de la Couture, au Mans, dont la date est assez rapprochée de la fondation du Ronceray. Les colonnes de ce genre sont très-caractéristiques du XIe siècle; ces absides sont ornées de cordons en damiers qui indiquent la même époque; elles sont construites en appareil réticulé, soit en losanges, soit en hexagones avec

larges joints colorés et saillants, genre d'ornementation très-usité au même siècle.

Sous les absides règne une crypte qui affecte aussi la forme de trident; elle s'ajoure directement sur le dehors et sans déambulatoire. Elle est maintenant complétement séparée de l'église, et l'on y pénètre par la Trinité. Elle était en très-mauvais état, ou pour mieux dire à peu près détruite, et vient d'être l'objet d'une restauration complète, opérée sous l'habile direction de M. Joly. Les voûtes ont été refaites ainsi qu'une partie des colonnes; mais la disposition première a été scrupuleusement respectée. La crypte centrale est munie d'un double rang de colonnes qui la divisent en trois petites nefs; des deux côtés, des colonnes engagées dans les murs supportent la retombée des voûtes des nefs latérales. Quelques chapiteaux anciens et quelques colonnes, remontant à la première construction, ont servi de modèles pour la restauration. Le style des chapiteaux, dont les sculptures reproduisent en petit les mêmes sujets que ceux de la nef, ne peut laisser aucun doute sur l'époque; ce sont aussi des volutes et des feuilles d'acanthes plutôt gravées que sculptées; un chapiteau représente des oiseaux, etc.; cette crypte est bien du XIe siècle. Les bases des colonnes sont à double tore.

Dans cette crypte se trouvait jadis un autel remontant à la plus haute antiquité, et près duquel un miracle s'était opéré, rapporte la Vie de saint Melaine, au temps de saint Aubin. La charte de Foulques-Nerra, de l'an 1028, constate que cet autel existait encore de son temps, et qu'il fut conservé lors de la reconstruction opérée par lui à cette époque; mais aujourd'hui il n'en reste pas de traces. Il a dû disparaître ou être détruit à l'époque de la Révolution.

Après un long et minutieux examen fait par le congrès,

il s'est élevé, en présence de cet édifice, quelques divergences d'opinion au sujet de l'époque de sa construction. Quelques membres ont pensé que le petit appareil de la nef et de la façade pouvait être plus ancien que le reste du monument. Pour ces archéologues, ces parties seraient les débris d'un édifice antérieur à celui de Foulques-Nerra. Celui-ci aurait ajouté les contre-forts en grand appareil appliqués contre la muraille du côté extérieur, les colonnes avec les voûtes de la nef, et les absides. D'autres ont fait remarquer au contraire, la parfaite unité de style et de construction. Ils ont insisté sur ce que les assises en grand appareil se lient exactement à celles en petit appareil, de telle sorte que l'une des premières correspond exactement à deux des secondes, sans aucune trace apparente de reprise dans la maçonnerie. Cette observation s'applique au mur de la nef comme à celui de la façade.

Les membres ont ensuite jeté un rapide coup d'œil sur le cloître dont les voûtes d'arêtes et les pilastres aux moulures classiques annoncent une construction du XVIIe siècle. Ils ont admiré la belle rampe en fer de l'escalier, qui est de la même époque. L'heure avancée ne leur a pas permis de profiter de l'offre gracieuse de M. le directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, et de visiter ce magnifique établissemeut d'instruction industrielle. Ils ont dû poursuivre la visite des monuments anciens du faubourg de la Doutre.

Pont des Treilles et *Tour de la Haute-Chaîne.* — Le congrès s'est ensuite rendu à l'hôpital Saint-Jean, en suivant le quai nouveau que l'on construit devant l'École des arts. Mais il a vu avec regret la destruction d'un ancien pont du XIIe siècle, dont les derniers restes disparaissent

en ce moment; ce pont consistait en deux larges murailles percées d'arches en plein cintre; on croit qu'il a eu pour origine des écluses établies sur la rivière par Henri II Plantagenet. Il subsiste encore une sorte de tour, ou demi-lune, au pied de laquelle il venait aboutir, et qui devait défendre le passage. Cette tour faisait partie d'une ligne de murs qui protégeait le faubourg de la Doutre du côté de la rivière.

Une autre tour, située aussi sur le bord de l'eau, en amont de celle-ci, existe encore près du pont de la Haute-Chaîne. Nous devons rappeler ici, pour les membres du congrès étrangers à la localité, qu'en amont et en aval de la ville, l'entrée de la Maine était défendue par des chaînes tendues en travers de la rivière. De là le nom de Haute-Chaîne et de Basse-Chaîne que portent aujourd'hui les ponts situés au deux extrémités des quais, et mettant en communication les boulevards de la ville et ceux du faubourg d'outre-Maine. Des quatre tours auxquelles ces chaînes venaient s'attacher, une seule subsiste encore, celle de la Haute-Chaîne. Tout le faubourg d'outre-maine fut enveloppé dans l'enceinte bâtie au XIIIe siècle par saint Louis. Les boulevards actuels en suivent le périmètre sur la rive droite comme sur la rive gauche de la Maine.

Hôpital Saint-Jean. — L'hôpital Saint-Jean a été fondé sous le règne de Henri II Plantagenet, et doté richement par ce prince. Il y a cependant quelques doutes sur l'époque précise de la construction. Mais ces difficultés historiques n'ont qu'une importance très-secondaire au point de vue archéologique. L'hôpital Saint-Jean est abandonné depuis quelques années, par suite de la construction de l'hôpital général Sainte-Marie, mais il sert encore dans les cas pressants, pour les épidémies, et cette

année, au milieu des cruelles nécessités de la guerre, on l'a employé comme ambulance. Il se compose de bâtiments d'époques diverses; les plus remarquables sont la grande salle, la chapelle avec le cloître et les magasins. C'est dans son ensemble la construction civile la plus remarquable de l'Ouest, et nous pouvons dire une des plus belles de France.

La grande salle est d'une dimension considérable, elle est divisée en trois nefs par deux rangées d'élégantes colonnes, supportant des voûtes Plantagenet assez semblables à celles de Saint-Serge. Le style des chapiteaux annonce le XIIIe siècle, mais les fenêtres sont encore en plein cintre. A défaut de malades et de blessés, cette salle sert en ce moment, comme l'église Toussaint, à recueillir les épaves des objets anciens échappés aux démolitions modernes. Nous y avons admiré un magnifique rétable, style Louis XIII, qui était jadis à l'ancien hospice des Pénitentes, et les bois sculptés provenant de la démolition de la maison Abraham, charmante construction de la fin du XVIe siècle, récemment détruite. L'une des pièces principales, véritable œuvre d'art, représente un guerrier en costume du temps de la Ligue, coiffé fièrement du chapeau Henri III, et la hallebarde à la main; sa figure, pleine d'énergie et de caractère, rappelle cette époque de luttes où les âmes étaient trempées comme l'acier des rapières.

Près de la grande salle dont le style, ainsi que l'a fort bien établi M. Prosper Mérimée, annonce une date plus récente que le règne d'Henri II, se voit la chapelle qui est de deux époques différentes. La partie située à gauche est voûtée suivant le système Plantagenet, et se terminait par une abside en crousille, du même style. Les fenêtres sont en plein cintre. Mais à une époque un peu

plus récente, vers le milieu du XIIIe siècle, on a ajouté à droite une seconde nef, séparée de la première par des colonnes élancées. Les arcades de la seconde nef sont en ogives aiguës qui s'accordent assez mal avec l'abside Plantagenet, dont il a fallu couper la partie droite.

Devant la chapelle reste encore une portion de l'ancien cloître ; les arcades en plein cintre sont portées par d'élégantes colonnettes géminées. Ce cloître n'a pas de voûtes, il est couvert par une belle charpente, qu'il serait intéressant de conserver, car il en existe aujourd'hui bien peu d'aussi anciennes. Toute cette partie de l'édifice appartient à la seconde moitié du XIIe siècle.

Près de la rivière, on voit un bâtiment dont une partie a été refaite au XVIIe siècle, mais qui conserve encore quelques restes de la construction première ; les fenêtres anciennes sont en plein cintre, formées de deux baies géminées, séparées par un meneau, et inscrites dans le grand arc. Ces fenêtres se voient facilement du pont de la Haute-Chaîne. Une partie de ce bâtiment est en ruines ; dans une ancienne salle on voyait encore il y a quelques années des restes de peintures du XIIIe siècle ; mais aujourd'hui elles sont à peu près effacées (1).

L'une des parties les plus curieuses de l'ancien hôpital, c'est assurément le bâtiment qui renfermait les magasins et qui est situé au bas du Tertre Saint-Laurent. Il sert aujourd'hui de brasserie. Cet édifice est très-vaste et se compose de deux étages : l'étage inférieur, en contre-bas du Tertre, consiste en une cave voûtée en arêtes elle est divisée en trois nefs par d'énormes piliers carrés qui supportent les voûtes ; celles-ci sont formées de berceaux

(1) Cette partie de l'ancien hôpital a été démolie quelques semaines après le Congrès.

en ogives qui se pénètrent réciproquement; elles sont fort élevées et d'un aspect grandiose dans sa sévérité. Au-dessus s'élève le magasin ou grenier, séparé aussi en trois nefs par d'élégantes colonnes géminées, avec chapiteaux sculptés; sur ces colonnes repose une magnifique charpente du XIIIe siècle. L'une des rangées de colonnes n'existe plus, et a été remplacée vers le XVIe siècle par des piliers portant des arcades ogivales. Mais l'autre rangée de colonnes est en parfait état de conservation. Cet étage était éclairé par de belles fenêtres, percées dans le mur de la façade (côté est). Ces fenêtres sont en plein cintre avec cordon régnant autour des archivoltes et entre les ouvertures; elles se composent chacune de deux baies géminées, inscrites dans le grand arc. Des fenêtres du même genre sont ouvertes dans le pignon du côté nord, au-dessus de l'entrée des caves. On y accédait par deux portes en plein cintre, du même style que les fenêtres, et ouvertes dans la principale façade (côté est). Mais du côté ouest, qui sans doute donnait hors de l'enceinte de l'hôpital, l'air ne pénètre que par de longues et étroites meurtrières.

Cet édifice, d'après sa disposition, paraît n'avoir jamais eu d'autre destination que de servir de caves et de greniers pour l'hôpital. Il est plus beau et un peu plus ancien que la manutention de Chartres qui offre exactement les mêmes dispositions. On ne saurait trop remarquer avec quel soin les architectes du moyen-âge construisaient les servitudes des grands établissements. Non-seulement ces vastes pièces si solidement bâties étaient parfaitement appropriées à leur destination, mais on ne négligeait même pas, pour une cave ou pour un grenier, la question d'art; on ornait les fenêtres et l'on sculptait les chapiteaux d'un magasin comme ceux d'une église. Les hommes

de ce temps bâtissaient pour l'avenir et croyaient avoir l'éternité devant eux. Quelle différence entre un magasin du XIIe siècle, et les habitations froides et plates du commencement du XIXe ! La comparaison n'est certainement pas en l'honneur de notre époque.

Eglise Saint-Laurent. — Sur le tertre Saint-Laurent, et près des magasins de l'hôpital on voit encore les restes de l'ancienne église Saint-Laurent, dans laquelle suivant la tradition, le diacre Béranger aurait le premier attaqué le dogme de la présence réelle. Cette église, dont la construction première remonte au XIe siècle, n'est plus qu'une ruine. Les charpentes et les voûtes n'existent plus. On voit encore les fenêtres en plein cintre de l'abside, avec colonnettes surmontées de chapiteaux sculptés dans le style de la fin du XIe siècle. Des restes d'arcades en ogive indiquent que l'église avait été remaniée au XIIe ou au XIIIe siècle; elle avait la forme d'une croix latine, avec absides aux deux bras.

Les Pénitentes. — L'heure avancée n'a pas permis aux membres du congrès de continuer leur examen. Ils ont regretté de ne pouvoir visiter l'ancien hospice des Pénitentes dont il reste encore un bâtiment du XVIe siècle avec fenêtres ornées de sculptures, et une très-belle cheminée dans le style des premières années de la Renaissance. Une autre partie de la construction est en style flamboyant de l'époque de Louis XII. Ce charmant édifice est menacé de démolition. C'était dans le principe un hôtel particulier qui passa aux moines de Saint-Nicolas, et fut plus tard, en 1680, acheté par l'évêque Arnaud, pour servir de maison de refuge pour les filles repenties.

Eglise Saint-Jacques. — Cette église était jadis une succursale du Ronceray, située au-delà des murs du quartier de la Doutre, sur la route de Nantes; elle a été fondée dans les premières années du XIIe siècle, par l'abbesse Wildeburge, sous l'évêque Renaud III (1102-1124) (1). L'église a été entièrement rebâtie en style moderne. Le portail seul est ancien et remonte à la fondation primitive; la porte a été refaite et est de mauvais goût, mais les trois fenêtres en plein cintre qui la surmontent sont anciennes; celle de droite et celle de gauche sont sans colonnettes ni ornements d'aucune sorte; celle du milieu est plus grande, son archivolte est ornée d'une guirlande sculptée, très-sobre, mais d'une assez heureuse exécution. Au-dessus de ces fenêtres règnent des arcatures aveugles; leurs arcs en plein cintre sont supportés par des colonnettes dont les chapiteaux jadis ornés de feuilles d'acanthe ou de volutes ont été mutilés. Ces arcatures sont surmontées d'un galbe tronqué, moderne, et de mauvais goût. La maçonnerie est en pierre de tuffeau de grand appareil, avec remplissage en schiste. Ce portail, d'une exécution sobre et sévère, est à citer, parce qu'il a une date certaine, à quelques années près, et qu'on peut le prendre comme un type de l'architecture de son époque. Ce n'est plus le roman primitif, ni le style du XIe siècle; c'est le roman secondaire, mais avec un caractère de sévérité, qui devait disparaître quelques années plus tard, sous le luxe des sculptures du roman fleuri. A Saint-Jacques nous voyons le passage du XIe au XIIe siècle.

Saint-Nicolas. — L'abbaye de Saint-Nicolas est située sur la route de Nantes, un peu plus loin que St-Jacques.

(1) Voir Hiret, p. 289.

Elle a été fondée par Foulques-Nerra, rebâtie sous ses successeurs et consacrée en 1095, par le pape Urbain II. Mais il ne reste plus rien des constructions de cette époque. L'église a été détruite à la révolution, et l'on n'en voit plus que les fondations ; un dessin du dernier siècle nous en a seul conservé le souvenir; d'après ce dessin, les fenêtres de la nef étaient ogivales à double baie, style du XIIIe siècle; celles du chœur, en plein cintre; mais leur caractère n'est pas assez bien indiqué pour qu'on puisse se prononcer sur leur époque. Près de l'église se trouvait une tour carrée entièrement séparée ; elle subsiste encore, mais elle a peu de caractère et ne paraît pas remonter au delà du XVIe siècle.

L'abbaye a été entièrement reconstruite au XVIIe siècle, c'est un magnifique bâtiment, admirablement situé, d'où la vue s'étend sur un vaste étang, sur les prairies de la Maine et sur les côteaux de la Loire, mais qui ne rappelle en rien son origine. Il dépend aujourd'hui du Bon-Pasteur.

Le logement de l'abbé, affecté au dépôt de mendicité, est du commencement du XVIe siècle (style Louis XII); cependant on voit encore dans ses dépendances un bâtiment fort curieux du XIIe siècle. Ce dernier bâtiment est de forme rectangulaire allongée; sous lui règnent deux longues caves voûtées en berceau et en plein cintre. La salle du rez-de-chaussée était éclairée par trois belles fenêtres en plein cintre, percées dans le pignon, et séparée en deux compartiments par des pièces de bois; l'étage supérieur, qui peut-être était réuni jadis au précédent, est éclairé par plusieurs fenêtres en plein cintre. Au-dessus s'étendent de vastes greniers, sous une charpente du XVIe siècle. La porte est en arc surbaissé, ce qui est assez rare au XIIe siècle; cependant elle est bien de cette époque,

les joints à saillie triangulaire de son archivolte indiquent sa date. L'appareil n'offre rien de remarquable; c'est le grand appareil en pierres de tuffeau pour les arêtiers et les ouvertures, en schiste pour le remplissage des murailles. Les archivoltes des fenêtres ont leurs joints à saillie triangulaire.

Cet édifice devait être le magasin du couvent. Sa destination semble tout naturellement indiquée par la dimension des caves et des greniers; autant d'ailleurs qu'on peut se rendre compte aujourd'hui de la disposition première de l'abbaye, par la position de l'église, il était situé comme il l'est encore, en dehors des bâtiments claustraux, qui devaient se lier directement à la chapelle.

Après avoir terminé la visite des édifices de la Doutre, qui a duré pendant toute la matinée, les membres du congrès sont rentrés en ville trop tard pour tenir la séance qui avait été annoncée la veille, et qui n'a pu avoir lieu.

Après midi, ils se sont réunis à l'église de Toussaint, pour assister à l'ouverture d'un tombeau de l'époque mérovingienne. L'inspection de ce tombeau, dont le couvercle est orné de moulures et d'une croix à double branche, n'a présenté que les restes entiers d'un squelette, mais nul objet appartenant à ce mobilier funéraire qui caractérise si bien ces anciennes sépultures. Ensuite est venu l'examen des nombreux débris du passé, groupés si pittoresquement dans les ruines de la vieille église; puis l'assemblée s'est dirigée vers la salle ordinaire de ses séances, pour continuer l'audition des travaux des membres du Congrès. »

Le compte-rendu de M. d'Espinay étant terminé, M. le Président donne la parole à M. de Caumont, pour exposer l'énumération des mémoires adressés à l'assemblée.

En voici l'énoncé sommaire :

1° Du symbolisme religieux. Table du Tome II du grand ouvrage de M. l'abbé Auber, de Poitiers.

2° Note sur les vrais constructeurs du pont Saint-Esprit, avec pièces justificatives, par M. Brugnier-Rouve.

3° Chapiteaux de Saint-Thomas d'Epernon, par M. Adolphe de Dion, de Seine-et-Oise, mémoire accompagné de trois planches.

4° Nouvelle notice sur l'église du Cailar (Gard), par M. le baron d'Aquiera, de l'Hérault.

5° Tombeau du connétable Don Nuno Alvarès Pereira, envoi de M. da Silva, architecte du roi de Portugal, à Lisbonne.

6° Découverte d'un ossuarium et d'un mortarium, par M. Mongins de Roquefort.

7° Dissertation de M. l'abbé Voisin, du Mans, sur les capitoles des cités gallo-romaines.

M. de Caumont signale ce dernier travail comme fournissant des données utiles sur la situation des amphithéâtres et d'autres monuments dans le plan des grandes cités gallo-romaines.

L'ordre du jour de la séance appelle la discussion sur la deuxième question du programme, ainsi conçue :

« *A-t-on découvert des objets de l'époque gallo-romaine? — Les enceintes connues sous le nom de camps romains avaient-elles toujours une destination militaire? — N'auraient-elles pas eu aussi pour objet de réunir les populations dans un but purement civil?*

Personne ne demandant la parole, M. Godard-Faultrier quitte un moment la présidence, pour rendre compte des découvertes qu'il a faites aux Châteliers, près de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Ces découvertes consistent dans les restes d'un théâtre présumé et de nombreux débris antiques. C'est des Châteliers que proviennent, entre autres objets curieux, un fragment de tête de Jupiter ou d'Hercule, d'un beau style, et deux statuettes en métal : un discobole et un gladiateur. A l'égard de ce dernier, M. Mérimée le trouva si curieux qu'il en prit un dessin.

M. Godard cite encore la rue des Arènes où d'antiques substructions ont été découvertes et dont l'emplacement a été relevé avec infiniment de soin par M. Joyau. Cette rue traverse l'emplacement de l'ancien amphithéâtre de Grohan.

A propos de cette communication, M. de Caumont recommande avec insistance de faire accompagner les travaux de fouilles par l'exécution de plans sur lesquels doivent être rapportées toutes les particularités qui se révèlent; sans plans, pas de recherches sérieuses, ou du moins impossibilité de relier entre eux les résultats successifs de plusieurs découvertes.

A propos du nom si caractéristique de Châteliers, M. Marionneau demande si tous les lieux dits Châteliers, explorés en Anjou, ont révélé des substructions antiques.

M. Ledain, de Parthenay, complète la demande de M. Marionneau, en rappelant le système de défense militaire que sembleraient présenter ces nombreux lieux dits Châteliers, disséminés dans le Poitou à des distances à peu près égales. Ce système a été développé au Congrès de Fontenay, par M. Gouget, actuellement archiviste à Bordeaux.

M. de Caumont pense que plusieurs camps présumés romains, où se retrouvent de nombreux débris d'ustensiles de la vie civile, mêlés à des objets plus particulièrement militaires, pourraient faire admettre que ces enceintes étaient

parfois des résidences fixes d'habitants, qui formèrent des vici, ou des agglomérations civiles, et qui, plus tard, ont pu donner naissance à certaines divisions paroissiales.

M. l'abbé Chevalier n'admet pas qu'il faille voir des camps romains dans les lieux dits Châteliers, mais simplement des postes militaires, que réclamaient tout naturellement certaines situations géographiques; notamment les points de jonction des rivières ou de deux cours d'eau, situations triangulaires qui permettaient de se défendre plus aisément contre l'invasion. Ces postes avaient été si bien choisis qu'ils ont été conservés par les Gallo-Francs, et se sont maintenus jusqu'aux invasions sarrasines. De là ces stations militaires si répandues dans le Poitou, et qui se révèlent par les noms de *châtelet*, *chastelier*, *châtelard*, *châtellière*. Il ne faudrait donc pas restreindre ce système militaire à l'époque gallo-romaine. M. l'abbé Chevalier croit devoir, à son grand regret, se séparer encore de l'idée émise par M. de Caumont, sur l'origine des paroisses. Cette division ecclésiastique devrait sa naissance aux *Latifundia* qui, dès le ve siècle, existaient dans les provinces de la Gaule. Partant de ce système, M. l'abbé Chevalier, dans une brillante improvisation, montre l'ancienneté des paroisses de la Touraine.

M. d'Espinay trouve cette opinion trop absolue, et croit plutôt que les anciennes divisions territoriales qui répondent aux dénominations de *Province*, *Pagus*, *Vicus* ou *Villa*, indiquent plus naturellement la province ecclésiastique, le diocèse, la paroisse et le village.

M. Parrot croit que les paroisses ont été fondées par des missionnaires, et n'ont pas été créees administrativement.

A l'égard du camp de Frémur, M. Parrot ne le considère

pas comme ayant été le séjour d'une population civile mais comme ayant tous les caractères d'une station militaire.

De ce long débat, auquel prennent part plusieurs membres du congrès, il semblerait résulter que les enceintes connues sous le nom de camps romains n'avaient pas toujours une destination militaire, mais aussi parfois un but purement civil.

M. Godard complète son compte-rendu des objets de l'époque gallo-romaine, découverts dans la ville d'Angers, en signalant les restes d'un cirque, ou plutôt d'une piste qui aurait été découverte à Angers, boulevard du Château. A l'appui du caractère de ces substructions, l'orateur rappelle une inscription recueillie au même lieu quelques années avant, et portant : *circus Minervæ*, plus la trouvaille d'une petite statuette en bronze représentant un *Amour sur un dauphin*, ornement admis particulièrement dans les cirques.

M. Godard-Faultrier termine sa communication en disant que ce n'est qu'à titre de conjectures qu'il a produit et groupé les faits qu'il vient d'énoncer.

M. Parrot rappelle que, lors des déblaiements exécutés sur la place du Ralliement, il a recueilli divers fragments d'édifices romains de la belle époque de l'art et qui avaient été employés pour la confection de tombeaux. Au même lieu ont été trouvées des monnaies d'Auguste, à l'autel de Lyon. MM. Pécart, Godard et Parrot, échangent d'intéressantes observations à propos des grands travaux de déblaiement de l'amphithéâtre de Gennes, près Saumur, travaux exécutés sous la direction de M. le commandant du génie Prévost, et de M. Joly. Un plan de ces ruines, par M. Prévost, est actuellement déposé au musée d'Angers.

L'ordre du jour appelle la troisième question du programme :

Les dessins qui ornent les cercueils de plomb trouvés dans le cimetière gallo-romain, à la gare d'Angers, sont-ils des signes chrétiens?

M. Godard-Faultrier lit un mémoire en réponse à cette question.

Mémoire de M. Godard-Faultrier.

Cimetière gallo-romain d'Angers. — Signes présumés chrétiens sur deux cercueils en plomb.

« Comme à de nombreux archéologues, le doute m'est venu et me vient encore, sur l'origine plus ou moins chrétienne de certains signes que présentent les couvercles en plomb des deux cercueils gallo-romains classés au Musée des antiquités d'Angers, sous les numéros 772 et 773. Et cependant je ne puis me défendre d'y voir une sorte d'influence chrétienne, et de vous soumettre mes recherches, mes réflexions et mes incertitudes elles-mêmes, à ce sujet. Aussi, de vous, Messieurs, j'attends bien plutôt la lumière que vous n'êtes en droit de l'attendre de moi.

Quoi qu'il en soit, sous les numéros 771 à 778 de l'*Inventaire du Musée des Antiquités d'Angers*, imprimé en 1868, sont classés huit cercueils en plomb, découverts de juillet 1848 à février 1855, lors des fouilles faites pour établir la gare d'Angers.

Parmi ces huit cercueils, il en est deux seulement dont les couvercles portent des signes en relief. Ces signes sont précisément ceux qui vont faire l'objet de notre examen.

Ci-joints des dessins auxquels nous croyons devoir conserver les numéros de l'*Inventaire du Musée*.

Le cercueil numéro 772 fut trouvé, au commencement d'août 1848, à une profondeur de 1m,75 centimètres; il était en pleine terre. Des restes de clous font croire qu'on l'avait renfermé dans une caisse de bois. Les pieds se dirigeaient vers nord. Cette bière, large aux épaules de 0m,55 et de 0m,49 du côté des jambes, a, de longueur 1m,85, sur 0m,36 de profondeur.

Le couvercle présente extérieurement, du côté de la tête, une sorte de temple en relief, formé de deux colonnes et d'un fronton triangulaire; au-dessous paraît un X. Cet édicule a, de hauteur 0m,47, et chacun des bâtons croisés 0m,24. Les moulures ont quelques ressemblances avec ces perles ovales qu'on nomme *patenôtres*, sauf qu'elles sont plus allongées sur ledit cercueil. La main droite du squelette, placée sur l'ombilic, tenait une monnaie très-fruste, mais appartenant à la classe des médailles romaines de moyen bronze.

L'autre cercueil, numéro 773, fut découvert le 17 décembre 1848, à une profondeur de 1m,80. Comme le précédent, il était en pleine terre, et avait les pieds vers nord, ainsi que plus de largeur du côté des épaules. Sur le couvercle, du côté de la tête, paraît en relief un signe semblable au chrisme à six branches. La main droite du squelette tenait un moyen bronze où l'on distingue : IMP. CONSTANTINUS. PF. AVG.; le revers porte : PRINCEPS IUVENTVTIS ; le champ : S. A.; l'exergue : P. T. R.

Chose à noter, les six autres cercueils en plomb, trouvés dans la même région et qui assurément appartiennent au paganisme, sont tous parallélipipèdes, différant en cela des deux que nous venons de décrire et sur lesquels notre attention doit désormais se fixer d'une façon spéciale.

Relativement au numéro 772, voici ce que nous disions en 1849 : « Ce cercueil nous paraît devoir se rattacher « au christianisme, à cause de son plus de largeur à sa « partie supérieure, comme aussi à cause du petit tem- « ple combiné avec le X. Mais, eu égard au défaut d'o- « rientation chrétienne et à la monnaie (naulum), placée « dans la main du squelette, nous nous rangeons du côté « de ceux qui pensent que le défunt doit être classé parmi « ces païens qui, à l'exemple d'Alexandre-Sévère et des « Gnostiques, admettaient divers symboles du christia- « nisme (1). »

Pour ce qui est du cercueil numéro 773, moins de doute encore s'était élevé dans notre pensée, sur son origine chrétienne. Si le signe que l'on y voit, disions-nous, n'est pas le chrisme, qu'est-ce donc? Nous ajoutions que la pièce de Constantin, quant à l'époque, plaçait ce cercueil dans un milieu indubitablement chrétien; tel était aussi l'avis du regretté M. Toussaint Grille. Et cette opinion ne rencontra pas un seul contradicteur, parmi les membres de la Commission archéologique d'Angers, non plus que parmi ceux de la Société d'agriculture, sciences et arts; tous à l'unanimité votèrent l'impression de la thèse que nous soutenions à ce sujet.

Elle a donc pour elle plus de vingt années de possession; sans doute ce n'est pas une preuve irréfragable qu'elle soit dans le vrai, mais cela indique du moins qu'elle n'est pas dénuée de toute vraisemblance.

Est-elle aujourd'hui absolument compromise? La question en vaut la peine; étudions-la donc ensemble et sans

(1) Voir Pierres gnostiques, p. 300 du Catalogue des camées, etc., de la Bibliothèque impériale, par M. Chabouillet;
Et encore Ælius Lampridus in Alexandro Severo, cap. XXIX.

parti pris, mais en commençant par l'examen des points sur lesquels il est difficile qu'il y ait contestation.

On tombe généralement d'accord que les cercueils en plomb de l'époque gallo-romaine furent en usage de la fin du IIIe siècle au commencement du Ve (1);

Qu'il y eut alors en Gaule un travail de transition, non pas subit, mais successif, du paganisme au christianisme; que dans une même famille on trouvait des païens (2), obéissant à une influence chrétienne, comme aussi des chrétiens qui ne s'étaient pas entièrement dégagés de certaines coutumes païennes; qu'il y eut alliage, non pas des cultes entre eux, le christianisme qui est la vérité, ne s'y étant jamais prêté, mais alliage de certaines habitudes relevant de ces divers cultes, habitudes adoptées par quelques croyants mal éclairés des rayons de la nouvelle foi et qui n'avaient pas complétement dépouillé le vieil homme; que cet alliage donna naissance à cette classe de cimetières difficile à définir, où l'on rencontre à la fois des sépultures païennes, barbares et chrétiennes (3); qu'il y eut, au IVe siècle, en Gaule, non pas un christianisme de transition, mais des chrétiens de transition, ce qui n'est pas la même chose; qu'après la conversion de Constantin (312 de J.-C.), le souffle chrétien éteignit généralement en nos contrées le feu des bûchers pour lui substituer l'usage de l'inhumation (4); que cependant cette influence

(1) De Caumont, *Bulletin monumental*, XXVIe vol., an 1860, p. 180. — Cochet, *Norm. souterr.*, p. 45-49.

(2) Batissier, *Art monumental*, not. 2, p. 352.

(3) Cochet, *Normandie souterraine*, p. 44, 45. — Nos *Nouvelles archéologiques*, n° 20, sépultures trouvées en Anjou, à Saint-Mathurin.

(4) M. l'abbé Cochet, dans sa *Normandie souterraine*, ch. III, p. 33, dit : « La période la plus difficile à définir est celle du IVe et du Ve siècle « que j'appellerai de transition, c'est-à-dire de passage, entre l'urne et « le cercueil, entre l'idée chrétienne et le système païen. » Voir encore p. 53.

chrétienne n'empêcha pas de conserver « presque tous les « traits distinctifs de la sépulture païenne des Ro- « mains (1); » qu'il y eut donc, sans que les populations d'alors s'en rendissent bien compte, comme un mélange d'influence à la fois chrétienne et païenne sur diverses sépultures; que ce mélange a engendré, si je puis ainsi parler, un genre mixte de monuments qui appelle l'attention des archéologues (2); que d'assez nombreux types païens furent adoptés dans l'art par les chrétiens, à titre d'emblèmes, auxquels ils donnèrent un sens évidemment spiritualiste (3); enfin qu'il ne faut pas rejeter, comme n'ayant aucune trace de christianisme, certains monuments où l'élément païen semble dominer.

Ces points établis et dont la plupart résultent des recherches de M. de Caumont et de M. l'abbé Cochet, il convient de revenir aux signes en relief de nos deux cercueils, afin de pouvoir apprécier la valeur des objections que l'on serait en droit de faire à notre thèse.

On peut nous dire : mais comment vos deux cercueils auraient-ils quelques traces de christianisme, eux qui furent exhumés d'un cimetière païen, presque entièrement de la période d'incinération ?

Hâtons-nous d'ajouter que cette objection ne nous est point venue de M. l'abbé Cochet, avec lequel au contraire nous répondrons qu'à Rouen et aux environs, dans le cimetière d'Eslettes notamment, se trouvaient des païens, des barbares et des chrétiens (4).

(1) Cochet, *Norm. souter.*, p. 84.

(2) M. Cochet, dans sa *Norm. souter.*, parle de *formes presque chrétiennes*, p. 62.

(3) Batissier, *Art monumental*, p. 352. — Vase de Carthage. Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers, 1867, p. 197.

(4) *Norm. sout.*, p. 45.

« Les sépultures de cette époque, écrit-il, se distin-
« guent par le mélange de toutes les coutumes, de tous
« les caractères et de toutes les nationalités (1).

Ainsi donc il ne répugne pas que nos deux cercueils d'Angers, aient quelqu'origine chrétienne, bien qu'ils aient été rencontrés dans un cimetière païen.

On a dit récemment : le X que vous prenez pour un signe chrétien, se rencontre sur des monuments étrangers au christianisme, notamment sur des monnaies d'or celtiques, de provenance armoricaine et osismienne, ainsi que sur des médailles consulaires (2).

Un seul mot fait tomber cette objection : nos deux cercueils sont du IVe siècle, et n'ont rien à voir avec le X des pièces précitées.

Ce qu'il importe de connaître, c'est le sens du X au IVe siècle. Or, la croix *decussata* (3) était un signe chrétien en usage à cette époque : « Il s'en trouve d'assez
« nombreux exemples dans les monuments, et Julien
« l'Apostat, en parlant de son hostilité contre le christia-
« nisme, disait qu'il faisait la guerre au X. Au revers de
« quelques médailles impériales, à partir de Valentinien,
« père de Valens, cette lettre tient souvent la place du
« monogramme sur la draperie du Labarum (4). »

Nous voyons également le X sur certaine pierre gnostique dont nous parlerons ci-après et sur un très-vieil anneau en bronze trouvé par M. Parrot, place du Ralliement, dans une sépulture chrétienne.

(1) [illegible]

(2) [illegible] de Lucher, pl. 39, 55, etc. [illegible] 15, 52, 53, 55, 72.

(3) [illegible]

(4) [illegible] de Marquez, au mot : [illegible] Musée impériaux, [illegible] VI, planches 13, [illegible] 13

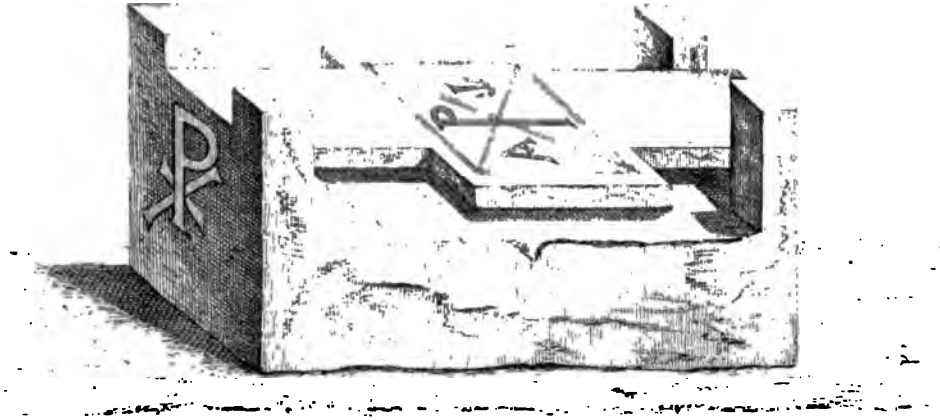

Tombeau existant autrefois dans un caveau de St Maurille d'Angers.

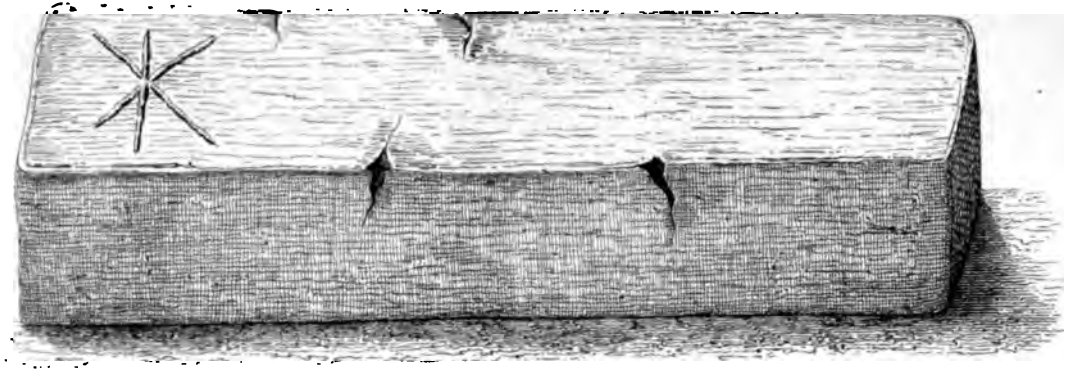

Signe en relief sur le couvercle d'un cercueil en plomb, Gallo-romain.
N° 773 de l'Inventaire du Musée d'Angers

Mais, objecte-t-on, en 1857 fut rencontré à la Battière, au bord de la route impériale de Beauvais à Amiens, un cercueil en plomb que les antiquaires ne croient pas être chrétien, et sur lequel on voit des X (1) absolument semblables à celui du numéro 772 du Musée d'Angers. Donc, la croix de ce numéro ne peut être un signe chrétien.

L'objection assurément n'est point sans force, et cependant nous ne la croyons pas à l'abri d'une réplique.

Est-on sûr que ce cercueil n'ait absolument rien de chrétien? Trois têtes saillantes, dont une couverte d'un bonnet phrygien, la forme parallélipipède du coffre, et quelques fragments de vases, sont-ils des preuves suffisantes à l'appui de cette objection? Nous en doutons. *L'Orphée* et *les Enfants dans la fournaise*, peintures chrétiennes des catacombes de Rome, n'ont-ils pas la tête couverte d'une coiffure analogue (2)?

Quant à la forme parallélipipède des tombeaux, l'ancien lieu de Saint-Germain, à Angers (cour Saint-Laud), et la place du Ralliement ne nous en ont-ils point fourni un certain nombre de cette sorte et incontestablement chrétiens? Voir aussi le dessin ci-contre du tombeau rectangulaire portant le chrisme ainsi que l'α et l'ω, publié après la lecture que nous fîmes, à la Sorbonne, en 1868.

Pour ce qui est des fragments de céramique, ne sait-on pas que, dans la Bresse et le Morvan, il est encore d'usage de déposer des vases au fond des sépultures (3)?

« Les vases ne manquent point non plus dans les cata-« combes, dit Batissier, p. 364, ils sont analogues à ceux

(1) *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1861, p. 43.

(2) Martigny, au mot *Orphée*. — Batissier, *Art monumental*, p. 357. — Voir aussi, *Id.*, p. 355.

(3) *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1859, p. 303.

« des sépultures romaines et ils ont eu la même desti-
« nation. »

Mais il est une objection beaucoup plus sérieuse. M. l'abbé Cochet, parmi divers dessins qu'il fit passer à la séance de Sorbonne du 2 avril 1869, en offrit un qui d'ailleurs avait été publié par M. de Caumont (1). Ce dessin représentait l'enveloppe d'une urne cinéraire en plomb du Musée de Rouen, sur laquelle on remarquait des bâtons croisés et perlés semblables au X du cercueil d'Angers numéro 772.

Conclusion : Cette urne, par là même qu'elle appartient à la *période d'incinération*, n'est pas chrétienne; d'où suit que les bâtons croisés qui la décorent n'étant point des signes chrétiens, la croix du cercueil d'Angers numéro 772, peut très-bien ne pas être non plus un emblème chrétien.

Cette conclusion n'est-elle point trop absolue? et est-il bien sûr qu'aucun corps des *chrétiens de la transition* n'ait été exceptionnellement brûlé? Je l'ignore, mais le passage suivant de Minucius Félix ne laisse pas de susciter au moins le doute à ce sujet : « Tout corps, dit-il (en « parlant du dogme de la Résurrection), soit qu'il se « réduise en cendre ou en poussière, soit qu'il s'exhale « en vapeur ou en fumée, est soustrait à nos sens, mais « il existe pour Dieu qui en conserve les éléments. *Nous « ne redoutons rien, quoi que l'on puisse dire, de la sé-« pulture par le feu, etc.* (2). »

Il résulte de ce passage qu'il n'est pas impossible que l'incinération ait été appliquée à certains chrétiens de la transition. Et alors s'explique très-bien la présence des X

(1) *Bulletin Monumental*, 1869, p. 207.

(2) Martigny, au mot *Anathème*, p. 81.

sur l'urne en plomb du Musée de Rouen, et alors aussi rien ne s'oppose plus à ce que la croix du cercueil d'Angers, numéro 772, ne soit un signe chrétien.

Ajoutons que le petit temple placé au-dessus de ce signe, et qui, entrant en combinaison avec lui, n'a pas d'analogue sur les cercueils de plomb connus, donne au nôtre un caractère incontestablement religieux. Il y a mieux, ce petit temple ne laisse pas d'avoir une certaine ressemblance avec celui de quelques monnaies de l'époque carlovingienne. Doublez les colonnes, doublez le cordon du fronton et vous aurez l'édicule de divers deniers d'argent de Louis-le-Débonnaire, édicule autour duquel on lit : XRISTIANA RELIGIO et où les colonnes sont souvent perlées comme celles du petit temple du cercueil en question.

Ce n'est pas tout, un denier de Pepin, roi d'Aquitaine, frappé à Aix en Provence, et publié par Lelewel (1), représente le petit temple à simple fronton et à deux colonnes tel qu'il est sur notre couvercle numéro 772. Non que je veuille faire remonter ledit cercueil au IXe siècle, n'ayant d'autre prétention que d'indiquer ici la persistance de divers types à travers les âges.

M. l'abbé Cochet, dans la même séance de Sorbonne, offrit un autre dessin non moins curieux et que M. de Caumont, auquel rien n'échappe, a publié dans son *Bulletin monumental*, 1860, p. 135.

Ce dessin représente le beau cercueil en plomb de Lieusaint, près de Valognes, sur lequel on voit un génie funèbre. Mais ce coffre n'étant décoré d'aucune croix, il est inutile d'en parler plus longuement; il ne forme pas matière à discussion.

(1) Numismatique du moyen âge, 1re partie, page 97, et atlas, planche n° V.

En résumé, ces X en relief, ou faits à la pointe, comme il en existe sur divers cercueils du Musée de Rouen (1), nous semblent être des emblèmes de christianisme, à aussi bon droit que cette pierre gnostique numéro 2222 du catalogue des camées de la Bibliothèque nationale, pierre marquée du X, lettre initiale du nom du Christ, d'après M. Chabouillet; et encore à aussi bon droit que le vase en verre affectant la forme d'un poisson trouvé au fond d'une sépulture, dans le Châlonnais, au lieu dit la Croix de Saint-Germain (2); enfin à meilleur droit, je crois, que cette pièce romaine se référant à Salonine, femme de Gallien, pièce sur laquelle la légende AVGVSTA IN PACE, a été interprétée en 1852, par M. de Wite, dans un sens chrétien (3).

Quoi qu'il en soit, nos X, ainsi qu'on l'a dit, ne peuvent pas être des *câbles*, isolés qu'ils sont entre eux, sur tous les coffres de plomb.

Que si l'on conserve des doutes quant à l'origine chrétienne du cercueil numéro 772, j'ai lieu de croire qu'il n'en sera pas de même du numéro 773.

L'évidence qui résulte de son aspect, me permettra même d'abréger cette déjà trop longue dissertation. Cependant quelques détails sont ici nécessaires.

Sur ce cercueil, le monogramme du Christ est plus compliqué, il se compose du X traversé par une barre verticale ☧, le tout formant les initiales des mots grecs : Ιησους Χριστος.

D'après M. de Rossi (*Inscrip. chrét.*, t. I, XVI, n° 10),

(1) Cochet, *Norm. souter.*, p. 48.

(2) *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1855, p. 88.

(3) Voir *Revue des provinces de l'Ouest*, article de Benjamin Fillon.

ce monogramme était en usage dès avant Constantin (1). Il se répandit ensuite vers les contrées occidentales et nous le voyons au Musée d'Angers, gravé sur un anneau d'or, avec ces noms : MARCO NIVIA, découvert par M. Parrot; comme aussi sur des briques attribuées aux IVe et Ve siècles, trouvées notamment à Angers et à Saint-Rémy-la-Varenne.

M. de Caumont, dans son *Bulletin monumental*, 1859, p. 403, en cite un exemplaire très-curieux, gravé sur une agrafe mérovingienne de la collection de Mme Lefèvre, à Mâcon. Edmond le Blant, à la page 112 de son *Manuel d'épigraphie chrétienne*, mentionne également ce monogramme sur une inscription du Ve siècle, retrouvée près de Vienne. Ajoutons que ces monogrammes, semblables à celui du cercueil d'Angers numéro 773, sont réputés chrétiens, par les graves auteurs que je viens de citer.

N'est-ce pas là une preuve, ou du moins une forte présomption que notre signe en question est d'origine chrétienne?

Il a en outre cela de particulier, qu'il est unique, puisque les cercueils en plomb, découverts ailleurs qu'en Anjou, n'en présentent aucun type.

Rapprochez maintenant ce signe caractéristique, du *nautum* de Constantin, découvert dans la droite du défunt et vous avez une sépulture qui peut être postérieure à ce souverain, mais qui ne peut lui être antérieure. Or, peu après Constantin, le christianisme prend son essor en Anjou, et dès le milieu du IVe siècle, nous avons un évêque : Defensor.

Il est vrai que le paganisme régnait encore en nos contrées, puisque dans le premier tiers du Ve siècle, nous

(1) Martigny, au mot *Monogramme*, p. 416.

voyons un autre évêque d'Angers, saint Maurille, le combattre avec persévérance.

En résumé, les deux cercueils d'Angers, numéros 772 et 773, appartiennent à une époque mixte au point de vue des croyances. Rien donc ne répugne à ce qu'ils aient des caractères tenant de l'un et de l'autre culte, savoir : le *naulum* et *l'orientation*, d'origine païenne, puis *les monogrammes* X et ☧ d'origine chrétienne, incontestablement antérieurs au ☧.

Et que l'on ne croie pas que ce mélange de croyances est un rêve de notre part, car nous le trouvons constaté dans saint Augustin, *de Hæresibus*, à propos d'une certaine Marcellina, de laquelle il dit : « Colebat imagines « Jesu et Pauli et Homeri et Pythagoræ. »

Ajoutons cette phrase plus significative encore du célèbre Mabillon : « Dum cruda adhuc, quorumdam christiana « religio, aliquid de paganici ritus superstitione reti- « nebat (1). »

Et maintenant, Messieurs, s'il ne nous est pas donné de vous convaincre, c'est sans doute que cela tient plus à notre insuffisance qu'au sujet. Cependant quoi qu'il en puisse advenir, nous ne regretterons point le temps passé à cette étude, sachant, comme le disait en 1869, à la Sorbonne, un orateur autorisé, que « dans le domaine « de la science, les vaincus mêmes profitent de la vic- « toire (2). »

Avant de passer à la question suivante, nous ne devons pas omettre de mentionner avec quel accueil sympathique

(1) *Itiner. ital.*, p. 70.
(2) Discours de S. Exc. M. Duruy, dans la séance du 3 avril 1869.

les membres de l'assemblée ont écouté la lecture de cette savante dissertation.

La quatrième question est ainsi conçue :

« *A quelles époques doit-on rapporter les tombes trouvées à Angers, sur la place du Ralliement et dans divers autres endroits. — Quel est l'âge des objets renfermés dans ces tombes ?* »

A cette question, M. Parrot répond par la lecture d'un important travail, écrit avec beaucoup de style et d'élégance, et qui fait oublier la sécheresse des comptes-rendus des fouilles archéologiques, par des scènes et des tableaux de mœurs antiques, où se révèlent des témoignages d'une brillante érudition (1).

Plusieurs objets provenant des fouilles de la place du Ralliement, sont déposés sur la table du bureau. Nous citerons tout particulièrement des fibules et autres bijoux en or, ornés de petits cabochons de grenat, spécimens de l'art mérovingien, et qui rappellent ceux trouvés par M. Baudot, dans la Côte-d'Or ; plus, un marteau de tailleur de pierre, à l'aide duquel étaient façonnées les tombes mérovingiennes, exposées actuellement dans l'église de Toussaint, et enfin un moule à hostie, des premiers temps du christianisme.

M. l'abbé Thiercelin a la parole pour une communication intéressante, sur des fouilles exécutées dans les cryptes de l'ancienne église de Jouarre.

M. Thiercelin décrit les cryptes de cette ancienne église et les tombeaux qu'il y a trouvés. Il expose avec une grande clarté la marche de ses travaux.

Le Congrès a écouté avec un vif intérêt le récit des

(1) Nous ne pouvons publier le mémoire de M. Parrot, l'auteur n'en ayant pas autorisé l'insertion dans le compte-rendu du Congrès.

patientes et consciencieuses recherches de l'abbé Tiercelin. Le résultat des fouilles qu'il a entreprises et conduites à bonne fin, est d'une grande importance archéologique. Des dessins placés sous les yeux de l'assemblée, et d'autres dessins exposés dans la salle, complètent les descriptions orales de notre vaillant collègue. Mais ce qui donne surtout un grand charme à cette conférence, c'est que M. l'abbé Tiercelin sait émailler son récit de légendes et de faits historiques qui se rapportent à l'époque, si ténébreuse, des temps mérovingiens. Nous pensons donc que le mémoire sur les cryptes de l'église de Jouarre, bien qu'il ne se rattache pas aux annales angevines, n'en sera pas moins l'un des meilleurs du Congrès archéologique d'Angers.

Avant de terminer la séance, M. l'abbé Chevalier demande à faire quelques observations sur le travail de M. Parrot, qu'il a écouté avec beaucoup de plaisir, mais avec un peu de chagrin, et qu'il trouve écrit avec un grand soin, mais trop d'imagination. M. Chevalier relève surtout cette expression, à propos des inhumations par incinération : « La crémation était à la mode. » Cette expression ne lui paraît pas assez sérieuse pour rappeler une cérémonie funéraire; il préférerait les mots *usage* ou *tradition* qui sont plus respectueux même et mieux choisis. Laissons le mot de « mode » aux choses futiles et mondaines.

Pour ce qui concerne les inhumations dans les villes ou hors des villes, M. Chevalier n'admet pas les idées de M. Parrot, et pense surtout qu'on apportait plus de précipitation dans les inhumations; peut-être trop, suivant le récit de Grégoire de Tours, au sujet d'un convive mourant subitement au milieu d'un festin, et que ses amis se hâtent d'enlever pour revenir se mettre à table.

Mais il est une phrase qui est de la part de M. Chevalier, l'objet d'une protestation véhémente :

« Le clergé prêchait l'abnégation, et pendant ce temps-là il s'enrichissait. » M. l'abbé Chevalier relève ces paroles et pense qu'elles peuvent se retourner avec avantage contre les adversaires du clergé ; car, tout en faisant la peinture de la vie ascétique des moines, il reconnaît aussi que le clergé recueillait des richesses; mais s'il s'enrichissait aux temps mérovingiens, s'il s'enrichissait encore au moyen-âge, n'a-t-il pas doté la patrie de ces admirables monuments qui, malgré nos malheurs sans nombre, sont encore à cette heure la gloire inaltérable de la France ?

M. Parrot répond à M. Chevalier qu'il a donné trop d'importance à quelques phrases de son mémoire, et que, relativement au champ du bûcher, il n'est pas entré dans sa pensée que c'était là le lieu des inhumations des martyrs, mais celui de la population plébéïenne.

L'incident étant terminé, M. d'Espinay donne l'ordre du jour de la réunion du lendemain, en annonçant qu'on visitera, dès le matin, l'église Saint-Serge.

La séance est levée à 5 heures et demie.

MARIONNEAU, *secrétaire.*

PREMIÈRE SÉANCE DU 21 JUIN 1871.

Messieurs les membres du Congrès, réunis dans la salle ordinaire de leurs assemblées, à la Préfecture, examinent et étudient, en attendant l'ouverture de la séance du matin, les nombreux objets d'art et d'archéologie exposés sur les murs et dans des vitrines.

On remarque notamment :

Deux grands clous ou clavettes en fer, ayant servi à fixer les poutres d'un mur gaulois à la Ségourie, près Beaupreau, découverts et exposés par M. Le Bœuf;

Gladiateur en bronze, provenant du camp de Frémur;

Lampes en bronze, en forme de croissant, d'origine romaine, provenant du cimetière gallo-romain de la gare d'Angers;

Masque d'une tête barbue en marbre, d'origine romaine, découverte au camp de Frémur;

Moulage d'un cercueil en plomb, du Musée d'Angers, trouvé au cimetière gallo-romain de la gare d'Angers, représentant un petit temple et un X;

Autre moulage d'un cercueil de même provenance, représentant un chrisme;

Morceaux de cercueils gallo-romains en plomb, présentant des empreintes de médailles romaines, découverts au cimetière de la gare;

Moulage sur une urne antique, provenant du sol angevin, d'une inscription dédiée à l'épouse d'un affranchi du nom de Flavius;

Moulage d'agrafes de ceinturons mérovingiens;

Carreau émaillé de l'église de Cunault représentant une sirène;

Tous ces objets exposés par M. Godard-Faultrier, conservateur du riche Musée d'Angers;

Agrafe de ceinturon mérovingien, exposée par M. Le Bœuf, qui l'a découverte près Baugé.

M. Marionneau, de Nantes, avait exposé divers objets de sa collection, formée par lui à Vertou (Loire-Inférieure) :

1° Une brique mérovingienne trouvée à Vertou, représentant Adam et Eve près de l'arbre de la science;

2° Autre brique mérovingienne de Saint-Martin-de

Couëron, représentant un chrisme très-caractérisé, avec l'alpha et l'oméga ;

3° Une inscription funéraire sur ardoise, du VIIIe siècle environ, provenant aussi de Vertou ;

4° Une belle figure en marbre représentant une femme assise sur un siége de forme antique, découverte à Vertou ;

5° Une monnaie gauloise, de même provenance.

M. Parrot avait exposé un débris curieux d'autel mérovingien, et un petit médaillon en terre cuite, empreint d'une sorte de chrisme, provenant de la place du Ralliement d'Angers ;

M. de Caumont, quelques figures de la belle mosaïque gallo-romaine de Lillebonne, représentant une chasse, et dessinées par M. Fieury, architecte au Hâvre ;

MOSAÏQUE DE LILLEBONNE.

M. de Laurière, de belles photographies des monuments si curieux de Ravenne, des Ve et VIe siècles, sur lesquels il a l'intention de donner une notice détaillée (1);

M. l'abbé Thiercelin, les photographies et les dessins des cryptes de Jouarre et des tombeaux qu'elles renferment, monuments intéressants sur lesquels il a lu un mémoire très-érudit.

M. de Farcy avait exposé :

1° Un morceau de chasuble du XIIIe siècle, en or, provenant de Beauvais;

2° Un autre d'une chasuble du XVe siècle, en or, provenant de Tours;

3° Un orfroi du XVIe siècle;

4° Un morceau de chasuble de la fin du XVIe siècle,

(1) Voir à la fin du volume.

provenant de Laval, que M. l'abbé Chevalier croit être, d'après la description insérée dans un inventaire de Chenonceau, une œuvre de la reine Louise de Lorraine lorsqu'elle résidait dans ce château ;

5° Un voile de calice, brodé en argent, du XVIIIe siècle ;

6° De magnifiques tapisseries du XVIe siècle, représentant le combat des vices et des vertus.

Enfin un dessin de la façade nord de l'évêché d'Angers, avant sa restauration, et une photographie de M. Berthault représentant le vieux palais des comtes Ingelgériens situé dans l'enceinte du château d'Angers, avaient été exposés dans la salle par M. Godard-Faultrier. Ces deux dessins appartiennent au musée d'Angers.

La séance, ouverte à neuf heures, est présidée par M. l'abbé Chevalier. Le bureau est composé de MM. de Caumont, Lambert, Godard-Faultrier, d'Espinay et Le Dain, secrétaire.

M. de Caumont donne lecture de diverses lettres d'excuse de plusieurs membres. Il remet sur le bureau : 1° Un rapport de M. Joseph de Baye, sur les fouilles du cimetière de Ferebrianges (Marne) ; 2° Un rapport de M. Voisin, sur le théâtre de l'ancienne cité du Mans.

M. Godard-Faultrier signale trois agrafes de ceinturons mérovingiens, dont deux trouvées à Morannes et à Gennes qui sont au Musée, et une autre à Pontigné, près Baugé, par M. Le Bœuf.

M. d'Espinay en signale deux autres découvertes à la Breille (arrondissement de Saumur), dans des sarcophages en pierre.

M. l'abbé Thiercelin continue l'exposé fort clair et fort intéressant de son mémoire sur les cryptes de Jouarre. Les fouilles qu'il a faites lui ont révélé l'état extérieur ancien de ce monument, que les historiens locaux n'a-

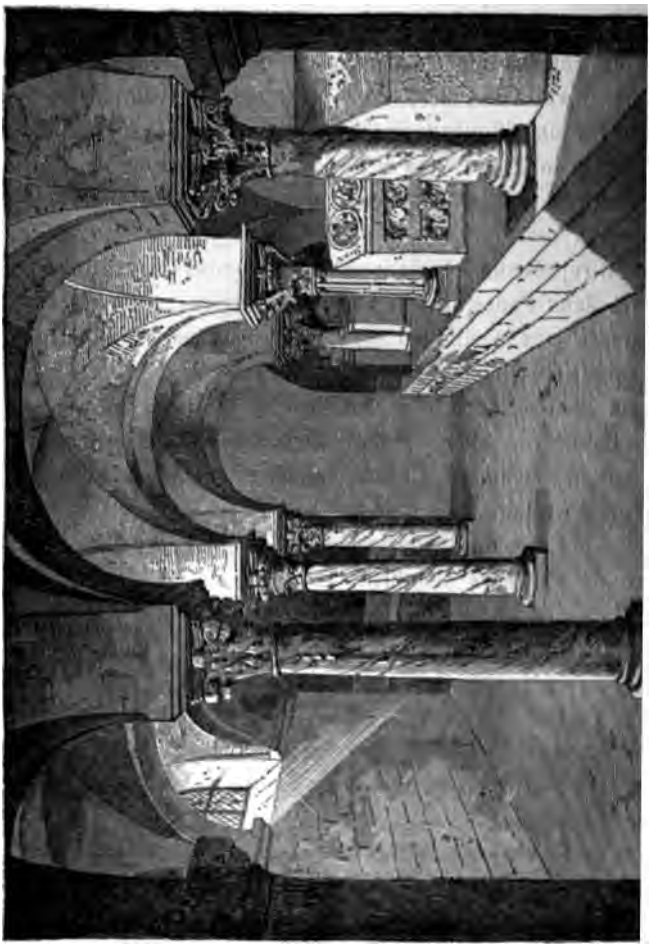

JOUARRE. — CRYPTE SAINT-ÉBRÉGÉSILE (VIIIe ET XIe SIÈCLES).

vaient pas connu. La première église surmontait la crypte. Les parties basses de plusieurs contreforts ont été découvertes au nord et à l'orient; c'étaient ceux qui soutenaient cette ancienne église. A l'occident de la crypte, le mur méridional de l'église fut déblayé; il avait 37 mètres de longueur et son appareil était semblable à celui des cryptes; il conservait des traces d'anciens contreforts semblables à ceux de l'orient. Un second mur partant de la crypte vers l'occident était pareil au premier. Enfin un troisième mur se montra, mais d'un autre appareil. Quelle était la primitive église? La première, large de 10 mètres, est celle de Saint-Adon et de Sainte-Telchide (VIIe siècle). L'autre est l'œuvre de Hermentrude qui a en effet agrandi l'église de Jouarre, au IXe siècle, et séparé les religieuses et les chanoines. La constatation de cette double construction est importante pour l'histoire de Jouarre. Dans l'intervalle de la première église, on a trouvé un corridor souterrain conduisant de l'extérieur dans la crypte; il est certainement de construction primitive. Les murs sont en pierres de silex; la voûte plein cintre, effondrée depuis 1640, avait des claveaux cunéiformes avec rainures semblables à ceux de Germigny. C'est donc une construction carlovingienne au moins.

Entre ces diverses murailles, on a trouvé trois couches de tombeaux superposés. La couche inférieure, sur la roche, comprenait 27 tombeaux de pierre en toiture à deux pans, d'autres en toiture arrondie; les auges étaient ornées de stries longitudinales sur les faces latérales, et au pied se voyait une feuille de fougère. Les cadavres, dont les ossements tombaient en poussière, avaient les mains étendues le long des côtes; très-peu avaient les mains croisées. La deuxième couche du cimetière était composée de tombes en plâtre coulé, dont trente-deux

entières. Les couvercles étaient un peu bombés et portaient des dessins en forme longitudinale. Il y avait des ornements consistant en cercles concentriques, dont quelques-uns ont été dessinés dans le *Bulletin monumental*, des croix, des entrelacs. Les corps étaient bien conservés. Dans un des tombeaux, M. Thiercelin a trouvé un calice en étain, style du XIIe siècle. Cependant cette partie du cimetière est bien carlovingienne, mais on y distingue deux couches, dont la dernière a dû se prolonger jusqu'aux XIe et XIIe siècles. Le cimetière supérieur, qui est le troisième, est rempli de terre noire, il ne contient pas de cercueils de pierre, mais des traces de bois et de clous. On y a trouvé beaucoup de vases à charbon, dont plusieurs du XIIIe siècle, en terre blanchâtre, sans vernis. Une tombe en plâtre a fourni une boucle d'oreille en fil triangulaire tordu, en argent ; une médaille de Louis-le-Débonnaire a été trouvée près du mur de l'ancienne église.

M. Parrot signale la découverte faite par lui dans un tombeau du VIe siècle, de la place du Ralliement, de deux boucles d'oreilles semblables à celle de Jouarre, en fil d'argent tortillé, sans pendeloques. Elles sont grandes et certainement mérovingiennes. Il a aussi trouvé des boucles de souliers, avec un ardillon et une lamelle plate. Cette lamelle devait être fixée au bout de la courroie qui, après avoir été traversée par l'ardillon, s'enroulait autour de la jambe. Il fait passer ces objets sous les yeux de l'assemblée. Il demande à M. Thiercelin s'il a trouvé du charbon dans les tombeaux de plâtre de Jouarre? Celui-ci répond négativement, ajoutant que du charbon se rencontrait en dehors des tombeaux, dispersé au milieu des débris céramiques.

M. Parrot demande encore si M. Thiercelin a rencontré

à Jouarre des ossements d'animaux. Il lui est répondu qu'il s'y trouvait des dents de cheval et beaucoup de défenses de sanglier, mais on en a trouvé partout à Jouarre, et cela s'explique par les nombreuses forêts qui couvraient le pays aux époques mérovingienne et carlovingienne.

M. Parrot fait remarquer qu'il a trouvé dans l'autel maçonné de la crypte de Saint-Pierre, sous la place du Ralliement d'Angers, des ossements de bœuf et d'homme mêlés, avec un petit vase et une coquille. Comment expliquer ce fait qui n'est point assurément accidentel?

La discussion est ouverte sur la cinquième question :

Les sirènes sculptées des chapiteaux de Cunault et de Saint-Maur ont-elles un sens symbolique?

M. Godard-Faultrier lit un mémoire sur ce sujet :

Mémoire de M. Godard-Faultrier.

Chapiteau-sirène à Saint-Maur-sur-Loire, et Carreau-sirène provenant de Cunault. — (Inédits.)

« Dans la chapelle qui existe à Saint-Maur-sur-Loire, ex-couvent de bénédictins, se voit un chapiteau provenant de l'ancienne église abbatiale depuis longtemps détruite.

Ce vieux chapiteau, en pierre de tuf, d'après M. l'abbé Joubert qui nous l'a fait connaître, représente sculptée, une sirène : buste de femme nue à sa partie supérieure, queue de poisson à sa partie inférieure. Elle a quelque ressemblance avec les deux sirènes sculptées sur l'un des anciens arceaux de l'ex-couvent bénédictin de Saint-Aubin d'Angers, sauf que ces dernières sont armées de couteaux, et portent chacune un petit poisson (*voir dessin n° 1*); M. de Caumont les a publiées.

Un autre édifice bénédictin de l'Anjou, l'église de Cunault, sur les bords de la Loire, est orné d'un chapiteau

où l'on voit également une sirène, mais qui diffère des précédentes, en ce qu'elle tient un poisson de chaque main, et que le couteau meurtrier est tenu par un personnage placé dans une barque conduite par un second. C'est une sirène que le P. Arthur Martin a reproduite dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (XXIII, 1857) et que l'on trouve encore gravée à la page 796 du *Bulletin du ministère de l'instruction publique*, 1857, t. IV (*voir le dessin n°* 2).

Enfin cette même église de Cunault, qui était autrefois ornée d'un carrelage vernissé, possédait un carreau qui représentait une sirène tenant un petit poisson de chaque main, mais sans couteau. Ce carreau est déposé au Musée d'antiquités d'Angers (*voir dessin n°* 3).

Ces sirènes, au nombre de cinq, toutes emblématiques, comme nous le verrons, sont de l'époque romane.

Il en est une sixième, sculptée sur une poutre provenant du logis Barrault, poutre placée au même Musée.

La sirène que l'on y voit est du commencement du XVIe siècle, elle tient d'une main un peigne, et de l'autre un miroir. Elle servait d'ornement, car après le milieu du XVe siècle, le symbolisme disparaît généralement et fait place au réalisme, lequel a le tort de se croire nouveau.

Toutes ces femmes ont une queue de poisson ; est-ce donc qu'il en existe d'une autre espèce ? Oui, sans doute. Ainsi, on connaît les sirènes *femmes-oiseaux*, celles d'Ulysse (1) ; *femmes-serpents*, les Mélusines (2). Certains

(1) Voir Encyclopédie de MDCCLXXVIII, au mot *Sirènes*. — Œuvres d'Homère, Odyssée, t. II, p. 69, Bitaubé. — *Bulletin du ministère de l'Instruction publique*, 1857, t. IV, p. 803.

(2) Voir *Bulletin du ministère de l'Instruction publique*, 1857, t. IV, p. 806.

auteurs parlent même des *sirènes à tête d'homme*, et de ce nombre pourrait bien être le serpent tentateur d'Ève, que l'on voyait autrefois distinctement, et que l'on voit encore, mais plus difficilement, avec une belle tête d'adolescent, figurer parmi les rameaux de l'arbre du paradis terrestre, sur les lambris peints de la voûte en bois de la chapelle d'Yolande, à l'Esvière (xve siècle).

Quelles qu'elles soient, ces sirènes *poissons*, *serpents*, *oiseaux*, *etc.*, furent, sauf de très-rares exceptions (1), les images de certains vices (2), et surtout de la volupté, cette souveraine de l'onde, de la terre et des airs. La fable d'Ulysse est-elle autre chose que l'histoire de l'homme aux prises avec ses passions? Laissons parler la déesse Circé, chant XII de l'Odyssée, Bitaubé, t. II, p. 50.

« Prête-moi (dit-elle à Ulysse) une oreille attentive... « D'abord, se présenteront sur ta route les sirènes, ces « enchanteresses qui fascinent... Malheur à l'imprudent « qui s'arrête et écoute leurs chants! jamais il ne revoit « sa demeure... Les sirènes assises dans une riante prai- « rie captivent les mortels par l'harmonie de leur voix; « mais autour de ces lieux, on ne voit qu'ossements..... « Passe avec rapidité devant ces bords, après avoir fermé « avec la cire odorante, l'oreille de tes compagnons. Il « t'est permis d'écouter ces chants, pourvu qu'on t'en- « chaîne par les mains et les pieds au mât de ton navire... « Si dans l'ivresse du ravissement, tes prières pressaient « tes compagnons de te rendre la liberté, oh! qu'ils res- « serrent et redoublent tes chaînes! »

Ulysse fait connaître l'oracle de Circé (ils naviguent alors au midi de la Sicile) : « Nous nous déroberons au

(1) Voir sur les sirènes prises en bonne part, le *Bull. du minist. de l'Instr. pub.*, 1857, t. IV, p. 806 et 817.

(2) L'orgueil, l'avarice, la luxure. *Id.*, p. 808.

« trépas, leur dit-il, ou notre perte sera volontaire. »

Cependant le vaisseau approche de l'île des Sirènes. A cette vue Ulysse s'empresse de clore avec de la cire les oreilles de ses compagnons et de se faire ensuite lier par eux, au mât du navire.

En ce moment les enchanteresses paraissent et disent : « O fameux Ulysse.... heureux le nautonnier qui passe « devant ces bords ! jamais il n'en partit sans écouter les « doux accents qui coulent de nos lèvres. »

Séduit par leurs incantations, il fait signe à ses compagnons de le délier, mais ils n'y prennent garde. Enfin le navire, image de la vie, à travers les écueils fuit leste et rapide ; Ulysse est sauvé.

Le côté moral de cette fable ne pouvait échapper aux chrétiens du moyen âge, aussi ne devons-nous point nous étonner de voir cet épisode de l'Odyssée revivre dans le *Ortus deliciarum*, folio 221, recto et verso, cité par M. le comte de Bastard (1). « Le *Ortus deliciarum*, écrit-« il, rapproche sous un même point de vue, la splendeur « du roi Salomon, la roue de la fortune, l'échelle des « vertus et la fable des sirènes, comme enseignant le mé-« pris du monde et l'amour du Christ. La peinture repré-« sente Ulysse attaché au mât de son vaisseau, *conduit* « *par un moine*, tandis que ses compagnons refoulent « les enchanteresses dans la mer... Auprès d'Ulysse, en « costume de chevalier du XIIe siècle, est écrit : *Ulixes*, « et au-dessus du navire : *Dux Ulixes præternavigans* « *jussit se ad malum navis ligare ; socios autem cera au-* « *res obdurare ; ut sic periculum illesus evasit ; sirenas-*

(1) *Bull. du minist. de l'Instr. pub.*, 1857, t. IV, p. 808. L'original de *l'Ortus deliciarum* a été brûlé dans l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg, détruite par les Prussiens lors du siége de 1870.

en laissant à d'autres le soin d'interpréter l'emblème *de la barque et des personnages qui sont en rapport avec elle*, sur le chapiteau de Cunault, il nous semble, disons-nous, que l'explication de la sirène *lethifer*, doit être bien plutôt cherchée dans les souvenirs classiques de l'Odyssée, et nous ajoutons dans les Pères de l'Eglise et les fabliaux, que dans une influence prétendue finnoise à laquelle le savant R. P. Arthur Martin nous paraît s'être trop complaisamment laissé aller dans son *Mémoire sur deux chapiteaux du prieuré de Cunault-sur-Loire* (1).

M. de Bastard réfute de la sorte les ingénieuses conjectures du célèbre et regretté jésuite :

« Les Finnois, dit-il (p. 796), ont été conquis et con-
« vertis, pour la première fois, au christianisme par les
« Suédois, sous la conduite d'Eric IX, dit le Saint, seule-
« ment en l'année 1150, c'est-à-dire plus d'un siècle
« après l'exécution des chapiteaux... Et la conversion de
« la Finlande ne fut pas l'œuvre d'une bataille, car l'his-
« toire apprend que saint Henri, évêque d'Upsal, y fut
« encore martyrisé en 1151. Dès lors l'ingénieux écha-
« faudage du P. Arthur Martin s'écroule subitement, et
« nous voici répétant de nouveau qu'en France on ne
« découvre les traces de l'influence scandinave sur aucun
« monument national. »

M. le comte de Bastard voit, dans la sirène du chapiteau de Cunault, la mort, c'est-à-dire *la première Ève*, mise en opposition de Marie, *la seconde Ève*, la vie nouvelle. En effet à un autre chapiteau de la même église, et comme pendant (2), on aperçoit, assise sur un pliant,

(1) Voir t. XXIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.
(2) Voir gravure dans Bodin.

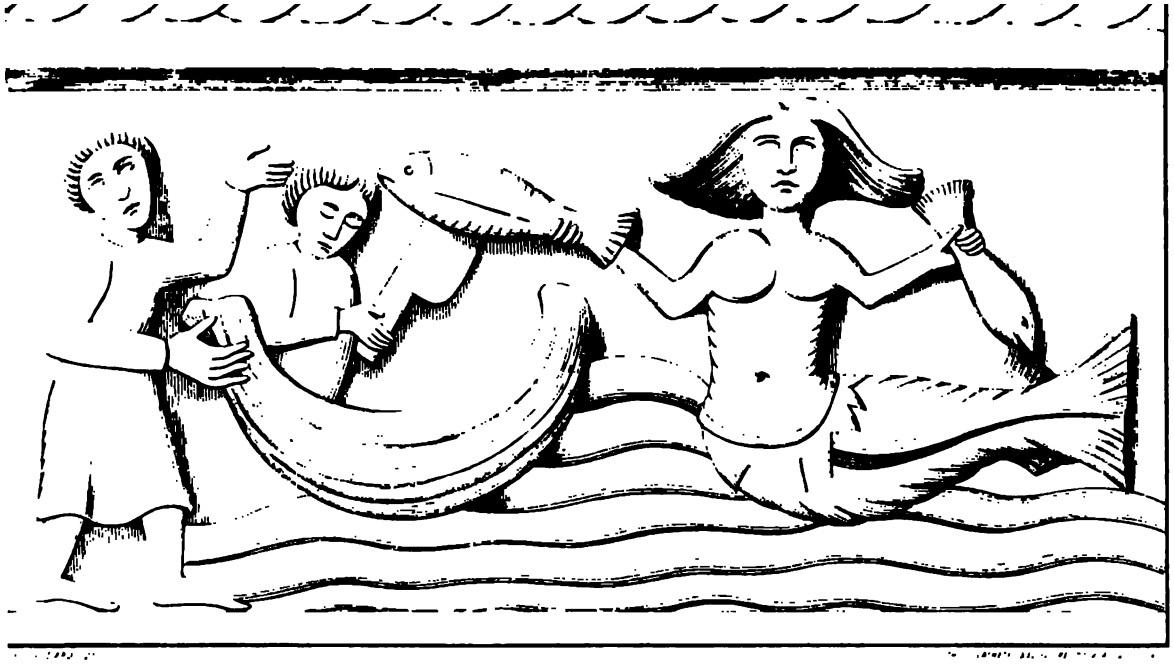

Bas-relief de l'église de Saumur : la Sirène (symbole de la mort) (Musée des Antiquités d'Angers. Plâtre.)

N° I.

e St Aubin d'Angers (La Préfecture).
(*Plâtre, Musée d'Angers.*)

N° III.

0^m 12^c ½.

-mosaïque trouvé à Cunauld.
(*Musée d'Angers*).

portatif nommé *faldistorium* (1), *une personne de un ange*, scène que M. le comte de Bastard croit l'image du mystère de l'Incarnation; ce qui me sem- très-admissible. Quoi qu'il en soit, cette personne ou tôt cette Vierge, à l'époque où l'iconographie était en- re à ses débuts, avait été prise pour le roi Dagobert, ns doute à cause de la ressemblance du siége qu'elle ccupe, avec le trône qu'à Paris l'on attribue à ce souve- rain.

Qui sait d'ailleurs si l'être fantastique du chapiteau de Cunault métamorphosé successivement en roi Dagobert, en héros finnois et en sainte Vierge, ne le sera pas de nouveau? Les antiquaires, comme dirait Rabelais, ont de bien bons tours en leurs esprits.

Revenons à nos enchanteresses, pour dire que celles à queue de poisson, paraissent avoir été, en Anjou du moins, plus fréquemment reproduites sur nos édifices du moyen âge. Il en fut autrement, nous le croyons, sur les monuments de la haute antiquité où les sirènes-oiseaux étaient plus en usage; cependant Raoul Rochette en si- gnale à queue de poisson, peintes en noir sur des vases funéraires, vases mystérieux qui renfermaient sans doute les cendres de quelques victimes de l'amour (2).

Quant aux *sirènes-serpents*, elles se rattachent, le plus ordinairement, à la fameuse Mélusine du Poitou. Cette fée, cette magicienne si célèbre dans nos romans de che- valerie, comptait au nombre de ses aïeux, un roi d'Al- banie du nom d'Elenas. Par son alliance avec Raymondin, comte de Poitou, elle devint la tige des familles de Lusi- gnan, de Jérusalem, de Chypre, de Luxembourg et de

(1) *Faldistorium*, siége portatif dont se servaient les évêques pour parler au peuple du haut des degrés de l'autel. De Bastard, p. 799.

(2) *Bull. du minist. de l'Instr. publ.*, p. 804.

Bohême. En punition de la mort qu'elle avait donnée à son père, chaque samedi le bas de son corps devenait serpent. Son mari, dit-on, l'ayant un jour vue dans cet état, en fut si effrayé qu'il l'enferma au fond de son château de Lusignan (*voir* Bouillet), ce qui n'empêcha pas l'illustre maison de la considérer comme sa protectrice et de la placer sur son cimier, où elle figure échevelée, portant peigne et miroir et paraissant comme sortir d'une cuve où s'agite sa queue de serpent. Beaucoup d'autres familles, notamment les Parthenay, les Soubise, les Saint-Vallier, les Larochefoucauld, les Lansac, se disant issues de Raymondin et de Mélusine, portent également à leur cimier la célèbre magicienne.

En ce qui regarde nos sirènes à queue de poisson, je demande qu'il me soit permis de faire une remarque, à laquelle d'ailleurs je n'attacherai qu'une très-médiocre importance, jusqu'à ce que de plus amples renseignements me soient fournis. Cette remarque la voici : c'est que toutes nos sirènes *léthifères* (*animalia mortifera*), datant des XIe et XIIe siècles, ne figurent en Anjou, à notre connaissance, que dans des édifices ayant appartenu à l'ordre de Saint-Benoît. Serait-ce parce que les Bénédictins auraient tenu plus que d'autres à sauvegarder de classiques souvenirs? Je l'ignore, mais je me permets d'appeler l'attention des savants sur cette question.

D'un autre côté, je me permettrai encore de faire observer que ces mêmes sirènes paraissent, en Anjou du moins, sur des édifices voisins de l'eau. Ainsi, Saint-Maur et Cunault sont sur les bords de la Loire, et Saint-Aubin fait partie de notre Angers que traverse la Maine. Quoi qu'il puisse être de ces conjectures, observations et faits, il reste vrai qu'un sens moral fut attaché, par nos pères, à la représentation des sirènes. Au moyen âge, les

pierres savaient parler : *te saxa loquuntur*, devise de M. de Caumont; et encore aujourd'hui, du haut des chapiteaux de Saint-Maur, de Cunault et de Saint-Aubin, elles nous disent, avec la Circé d'Homère et le poète Claudien :

Mortem dabat ipsa voluptas. »

M. Godard ayant terminé la lecture de ce savant mémoire, M. de Cougny mentionne une sculpture analogue, quoique différente, d'un chapiteau de Chauvigny, représentant une femme avec un miroir et un peigne, surmontée de l'inscription : *magna meretrix*. D'après Guillaume Durand ce serait là l'image, un peu risquée, il est vrai, de l'Eglise qui reçoit tout le monde dans son sein. La sirène de Cunault n'aurait-elle point la même signification ?

M. Godard soutient que la sirène a toujours été considérée comme l'emblème de la mort, depuis Homère.

M. l'abbé Chevalier, partageant l'opinion de M. Godard, ne voit que l'emblème du vice dans la sculpture de Chauvigny, et n'admet aucune analogie entre elle et les sirènes de Cunault, de Saint-Maur et de Saint-Aubin d'Angers.

Pour M. l'abbé Choyer, la sirène est également l'image, le symbole de la volupté qui tue et perd le chrétien représenté par le poisson.

La séance est levée à 10 heures et demie.

D. Ledain, *secrétaire*.

DEUXIÈME SÉANCE DU 21 JUIN 1871.

Présidence de M. le docteur CATOIS.

Présents au bureau : MM. de Caumont, d'Espinay, de Cougny, Marionneau, Gaugain, l'abbé Chevalier, secrétaire.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Marionneau lit le procès-verbal de la séance de la veille.

M. Parrot fait quelques observations sur le procès-verbal : il soutient ses conclusions de la veille, qu'a attaquées M. Chevalier; et abordant la question des spoliations reprochées au clergé, il cite quelques autorités à l'appui de son dire.

M. Chevalier est tout prêt à reconnaître dans le clergé des fautes particulières, mais l'Eglise ni le corps ecclésiastique en général ne sauraient être rendus responsables de fautes qu'ils cherchaient à combattre par des conciles et des décrets multipliés.

M. Ledain répond spécialement à propos d'Alphonse, comte de Poitou, installé en cette qualité en 1241, et qui ne saurait avoir signé en 1227 l'ordonnance que M. Parrot lui attribue. Cette pièce n'existe donc pas, ou est apocryphe.

M. l'abbé Thiercelin, en remerciant M. le secrétaire des paroles flatteuses du procès-verbal à son égard, décline l'honneur des découvertes qu'on lui attribue à propos des tombeaux disposés sur l'estrade, à l'intérieur des cryptes; il n'a découvert qu'un seul tombeau, celui de sainte Telchilde. Les autres étaient connus depuis long-

temps, et son rôle par conséquent n'a consisté qu'à déterminer exactement leurs formes et leurs noms.

M. Le Bœuf lit une note sur une sépulture antique découverte par lui à Vertu (Marne), avec un vase qui présente quelques caractères runiques. Il en donne l'interprétation symbolique : le sens se rapporte généralement à des souvenirs de mort.

M. d'Espinay rend compte de l'excursion faite le matin par le Congrès.

Rapport de M. d'Espinay.

« Le 21 juin à 7 heures du matin, comme les jours précédents, les membres du Congrès se sont réunis au lieu de leurs séances pour continuer la visite des monuments d'Angers. Le but principal de l'excursion de ce jour était l'église Saint-Serge ; mais tant en allant qu'en revenant, les membres ont examiné les différents édifices qu'ils ont rencontrés sur leur chemin. L'itinéraire indiqué leur faisait suivre la rue Saint-Aubin, la place Sainte-Croix, et la rue Saint-Laud. La rue Saint-Aubin a encore quelques maisons en bois du XVIe siècle ; mais la plus curieuse, l'ancien hôtel du *Cheval-Blanc*, a été remplacée par une construction en pierre. A l'angle de la place Sainte-Croix, on admire encore la maison d'Adam, en bois sculpté, style flamboyant de la fin du XVe siècle. Elle tire son nom de ce qu'à l'angle se voyaient jadis Adam et Eve, de grandeur naturelle, auprès de l'arbre de la science du bien et du mal ; l'arbre subsiste encore ; mais le costume de nos premiers pères, dans sa simplicité primitive, a choqué sans doute la sévérité des mœurs du XIXe siècle, car les deux statues ont disparu, mais de vieux dessins en ont conservé le souvenir.

Dans la rue Saint-Laud, il existe encore quelques anciennes maisons avec pignon sur rue, sculptées avec élégance; elles sont presque toutes du même temps, c'est-à-dire de la fin du XVe ou du XVIe siècle; les unes ont les ogives Tudor, les pans coupés, les feuilles de choux frisés, les pendentifs du style flamboyant; les autres, en plus grand nombre, présentent les figures mythologiques, les pilastres avec ornements en losanges et les chapiteaux à feuilles d'acanthe et à volutes, du règne de François Ier. On remarque une maison de pierre de 1550, ornée d'arabesques.

Le percement de la rue Plantagenet a amené, il y a quelques années, la démolition d'une maison fort curieuse qui était composée de pièces de bois posées obliquement de manière à former des losanges; chaque losange était rempli par une pierre sculptée représentant une tête, style de la Renaissance; quelques-unes de ces pierres sont déposées au musée archéologique. Nous avons déjà parlé de la destruction récente de la maison Abraham, dont la principale façade faisait face à la rue des Poëliers, et qui vient d'être immolée sur l'autel de la déesse ligne droite.

Dans le même quartier, de nouvelles percées ont entraîné aussi la démolition d'un grand nombre d'anciens hôtels des XVIIe et XVIIIe siècles, depuis longtemps du reste abandonnés par les familles qui les avaient fait construire.

La démolition la plus fâcheuse est celle d'une ancienne tour, en petit appareil, qui était située à l'angle de la rue Valdemaine, et paraissait appartenir à la seconde enceinte de la ville, attribuée à Foulques-Nerra.

Il subsiste cependant encore dans l'intérieur de la ville, et notamment dans le quartier de la place des Halles

quelques-uns des vieux hôtels des XVIIe et XVIIIe siècles. Dans la rue du Commerce on remarque à l'angle d'une maison Louis XIII, une vieille sculpture fort curieuse; elle représente un groupe composé du maître et de la maîtresse du logis, avec leurs enfants en costume du temps.

Eglise Saint-Serge. — L'église Saint-Serge est une ancienne communauté de bénédictins, construite primitivement par Clovis II, au VIIe siècle. Mais elle a été rebâtie bien des fois depuis cette époque. Elle était située à un mille et demi de la ville, d'après une charte du XIe siècle; à cette époque, l'enceinte n'était pas encore aussi étendue qu'elle l'est devenue au XIIIe siècle. Dans son état actuel, l'église Saint-Serge porte la trace de ses nombreuses reconstructions. Elle est précédée d'un narthex du XVe siècle, en fort mauvais état, dont les voûtes effondrées sont mal dissimulées par des planchers de bois. Ce narthex a deux nefs. Près de lui s'élève la grande tour du clocher du XVe siècle, mais bâtie en mauvais appareil de schiste, sans caractère et sans sculptures. La grande nef, entièrement reconstruite au XVe siècle, est flanquée de deux basses nefs du même temps. Elle est remarquable par la belle frise sculptée qui règne au-dessus des arcades qui la font communiquer avec les basses nefs; le style flamboyant y déploie toutes les richesses de sa flore murale (1). Les basses nefs n'étaient dans le principe que des chapelles latérales, que l'on a réunies ensemble, à

(1) Cette partie de l'église est attribuée aux abbés Guy II et Hélie III, qui gouvernèrent Saint-Serge de 1390 à 1419 (D. Foucreau, Histoire de l'abbaye de Saint-Serge, *Revue des Sociétés savantes*, année 1871). — Bourdigné parle d'une reconstruction qui aurait eu lieu en 1443. Cette date est plus conforme du reste au style de cette portion de l'édifice.

CHŒUR DE SAINT-SERGE D'ANGERS.

notre époque, en perçant les murs de séparation ; ainsi s'explique la disposition des toitures qui paraît bizarre au premier abord ; elles appartiennent du reste au même style que la grande nef.

Le transept a spécialement attiré l'attention des archéologues. Il renferme des parties d'une haute antiquité. Les quatre piliers de l'intertransept jusqu'à cinq ou six mètres au-dessus du sol, sont en grand appareil avec cordons de briques posés de deux en deux assises ; ils ont été remaniés récemment, mais sans perdre leur ancien caractère. Au-dessus s'élèvent des piliers sans briques et avec sculptures portant une voûte Plantagenet. Sur ces piliers reposaient de grands arcs en plein cintre, avec briques entre les claveaux, à larges joints saillants et passés au fer plat. L'un de ces arcs existe encore et se voit dans les combles. Au-dessus on remarque l'arrachement d'une autre arcade, c'était sans doute la naissance d'une voûte en berceau ou d'une abside en fornice.

Du bas de l'église, dans le mur qui surmonte les arcs actuels, en ogive, de l'intertransept, on peut voir de chaque côté deux fenêtres en plein cintre, aujourd'hui bouchées et tronquées, dont la forme annonce le XIe siècle. Elles devaient évidemment éclairer soit le dessous d'une coupole comme à Saint-Martin, soit un clocher en lanterne comme cela se voit dans certaines églises carlovingiennes.

Ce clocher était en petit appareil irrégulier, avec arêtiers en grand appareil, à joints larges et saillants ; on en voit les restes dans les combles au-dessus de l'arc imbriqué, avec lequel il se relie du reste très-exactement. Il n'y a pas de briques dans les murs de cette tour. Elle était surmontée d'une partie moins ancienne dont il ne subsiste que quelques restes à peine visibles.

Dans le bras droit se voit la trace d'une fenêtre bouchée, en plein cintre, placée à un niveau moins élevé que les fenêtres actuelles, et qui devait aussi appartenir à une ancienne construction. Une portion de ce bras est bâtie en petit appareil fort irrégulier du reste, comme on peut le voir de l'extérieur; à son extrémité se trouvent encore des contreforts imbriqués.

Au bras gauche, l'on remarque la trace d'une autre fenêtre en plein cintre, située à un niveau plus bas que les fenêtres actuelles, et qui elle-même ne correspond point aux fenêtres de l'autre bras.

A l'extrémité du bras gauche, les parties supérieures du mur étaient primitivement en petit appareil; mais il a subi de nombreux remaniements, notamment par suite du percement d'une rosace du XIIe siècle. Les contreforts en grand appareil sans briques, et la portion inférieure du mur en grand appareil avec larges joints passés au fer plat, annoncent le XIe siècle.

Dans les combles, il est facile de voir que les bras du transept ont été ajoutés après coup et plaqués contre le clocher avec la maçonnerie duquel ils ne se relient pas. Les anciens murs en petit appareil de ce transept, ont été refaits en partie, et en partie recouverts par une seconde construction en grand appareil.

On voit enfin dans les combles, des deux côtés du transept, d'anciennes fenêtres en plein cintre, autres que celles dont nous venons de parler, et qui ont été condamnées et masquées par suite de l'élargissement du chœur et de la construction de deux bas-côtés dont il sera question plus loin.

Les coupoles des deux bras du transept sont à nervures toriques comme le chœur et du même temps; celle de

l'intertransept est à nervures prismatiques comme la nef et a dû être refaite au XVe siècle.

Le chœur, bâti en grand appareil très-régulier et terminé par une abside rectiligne, est une des plus belles constructions de l'Anjou. Il est divisé par une double rangée de colonnes d'une élégance et d'une hardiesse remarquables. Ces colonnes portent trois séries de voûtes ou coupoles Plantagenet divisées par des nervures, avec formerets en ogives; l'effet de cet ensemble est saisissant. L'abside est couverte par une voûte du même genre, s'appuyant aux angles sur deux demi coupoles ayant également les formerets en ogives, et la double croix de nervures ogivales au-dessus des fenêtres. Les fenêtres du chœur et de l'abside sont en plein cintre.

L'ensemble de l'église affecte la forme basilique; les bras du transept ne font pas saillie au dehors, et sont noyés par les basses nefs dont la largeur est égale à leur propre longueur; ils les dominent seulement en élévation. Du côté Est ils sont accompagnés chacun d'une chapelle qui flanque le chœur; ces chapelles latérales sont en contre-bas du chœur et des basses nefs qu'elles prolongent. Celle de droite se termine par une abside circulaire, avec une voûte en crousille, et des fenêtres ogivales entre les nervures; et celle de gauche par un mur rectiligne, avec une coupole à double croix de nervures appuyée sur deux demi coupoles, comme l'abside centrale. Ce sont ces chapelles latérales qui ont masqué les anciennes fenêtres des bras du transept, du côté de l'Est. Celle de gauche est plus ancienne que celle de droite; celle-ci est évidemment du XIIIe siècle; la première est de la même époque que le chœur.

Le style des sculptures du chœur et des chapelles latérales ne peut laisser aucun doute sur l'époque de la cons-

truction, c'est celui de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle (1); l'emploi simultané de l'ogive pour les voûtes et du plein cintre pour les fenêtres, si commun à cette époque, corrobore cette appréciation; aussi les archéologues présents sont-ils unanimes à adopter cette date qui dans l'état actuel de l'archéologie ne peut plus souffrir aucune difficulté. Mais il n'en est pas de même pour le transept, et sur cette partie de l'église des opinions diverses se produisent. Quelques archéologues font remonter les quatre piliers imbriqués à la construction première, sous Clovis II, ou tout au moins à une reconstruction qui aurait eu lieu au IXe siècle, après les invasions normandes. D'autres répondent que l'emploi de la brique avec le grand appareil était complétement inconnu à l'époque mérovingienne, et que ces piliers sont d'une époque plus récente, peut-être du XIe siècle.

Les opinions ne se prononcent pas d'une manière aussi tranchée pour les bras de la croisée; mais tandis que les uns inclinent à voir dans les portions en petit appareil des débris d'une construction carlovingienne, les autres au contraire rapportent indistinctement au XIe siècle tout l'ensemble du transept. Les membres du Congrès sont du reste unanimes à reconnaître à cette partie de l'église un caractère d'ancienneté qui la différencie nettement du chœur et de la nef.

Les bâtiments conventuels de l'ancienne abbaye de Saint-Serge ont été reconstruits vers la fin du XVIIe siècle, et le grand séminaire y a été établi après la révolution. Les membres du Congrès ont parcouru le vaste cloître qui est du même temps, et visité la chapelle qui vient

(1) Toutefois les chapiteaux des colonnes centrales du chœur avec leurs volutes formées de feuilles faisant saillie, annoncent le XIIIe siècle.

d'être construite récemment par M. Joly; elle est en style roman de transition.

Les membres du Congrès ont ensuite repris le chemin de la ville. Ils ont dû négliger l'ancienne église Saint-Samson, située au milieu du Jardin des Plantes; cette petite église est construite en schiste, appareil sans caractère, semblable à celui qu'on emploie encore de nos jours, et n'offre qu'un médiocre intérêt. Elle a conservé cependant une ancienne porte, avec chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe et de volutes, assez grossièrement découpées, de la fin du XIe siècle.

Halles d'Angers. — Le Congrès s'est arrêté quelques instants pour visiter les Halles de la ville d'Angers. Elles sont en bois, et ne consistent à vrai dire qu'en une vaste charpente, percée de lucarnes ogivales. Le caractère des charpentes et le style des lucarnes annoncent qu'elles remontent au moyen âge. Mais à une époque plus récente on a ajouté une sorte de bas côté, appuyé sur un mur peu élevé, qui donne à l'ensemble de la construction un aspect lourd et peu gracieux. Ce bas-côté est éclairé par un autre rang de lucarnes en style du XVIIe siècle. Deux beaux portails en pierre ont été construits à la même époque; les petites portes ouvertes dans le mur sont aussi de ce temps. Les impostes des grandes et des petites portes sont fermées par de belles grilles en fer également en style Louis XIV.

Près des Halles, les tribunaux siégent dans l'ancien hôtel de la sénéchaussée, bâti au XVIe siècle, par le chancelier Poyet; une partie a été reconstruite à notre époque; elle sert au tribunal civil; la partie ancienne encore subsistante, où est établi le tribunal de commerce, a dû subir des remaniements, et le portail qui ouvre rue Saint-

Michel est assez remarquable, mais il annonce pl l'époque de Louis XIII, que celle de la Renaissance.

La Cour d'appel occupe l'emplacement de l'anc hôtel de ville bâti vers la fin du xve siècle. De la con truction première, il ne reste qu'une tourelle et un cor de logis sans caractère donnant sur le boulevard d Pommiers; tout le reste a été rebâti au xixe siècle.

De la place des Halles, les membres du Congrès se son rendus à la place du Ralliement, en suivant la rue Milton. Cette rue, moins curieuse que la rue Saint-Laud, a conservé partiellement du moins son ancien cachet. Ses vieilles maisons sont généralement en pierre, quelques unes en bois; elles sont des xvie et xviie siècles.

La place du Pilori possède aussi quelques maisons assez curieuses.

On a remarqué dans la rue Milton plusieurs balcons des deux derniers siècles; ces anciens spécimens de ferronnerie deviennent rares aujourd'hui. Mais le plus beau que possède la ville d'Angers, se trouve dans la rue Plantagenet; il provient de l'hôtel Cupif; il porte les armes de cet ancien maire, avec deux levrettes grandeur naturelle pour supports.

Les Cordeliers. — L'ancienne église des Cordeliers est détruite; on en voit seulement deux arcades dans un terrain situé sur le bord de la rue de ce nom. Mais il existe encore une magnifique salle qui dépendait de cet établissement. Du côté sud on y pénétrait par une belle porte ogivale, et du côté nord elle était éclairée par trois longues fenêtres en lancettes, percées dans le pignon. Elle était couverte par une voûte en bois; les fenêtres latérales ont été en partie bouchées ou transformées. Aujourd'hui ce vaste bâtiment renferme deux écoles communales; il

est coupé de planchers et de cloisons, mais heureusement il n'a pas perdu complétement son ancien caractère.

Hôtel de Pincé. — Cette belle construction du XVIe siècle a attiré l'attention et excité l'admiration des membres du Congrès qui ne la connaissaient pas encore, et même de ceux qui la voient tous les jours. Les délicates arabesques qui couvrent les pilastres et les frises, les chapiteaux en style classique, les moulures en losanges, tout annonce ici l'époque de la Renaissance. Les sculptures sont répandues sur la façade avec une rare profusion, qui du reste ne nuit en rien à la pureté du goût. C'est une construction véritablement artistique. Cet hôtel appartenait à la famille de Pincé, qui a fourni plusieurs maires d'Angers, au commencement du XVIe siècle.

Les membres du Congrès ont enfin traversé la place du Ralliement pour se rendre à la séance. Là, s'élevaient jadis six églises démolies à la révolution (1) ; là, a été le premier cimetière chrétien, depuis le IVe ou Ve siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. C'est de la place du Ralliement que sont sortis et que sortent tous les jours les sarcophages qui remplissent les ruines de l'église Toussaint. Après la destruction des églises qui couvraient l'ancien cimetière, on a construit le théâtre qui a brûlé il y a quelques années. Cette substitution caractérise les époques, elle montre leurs tendances différentes, la tournure de leurs idées sérieuses ou futiles, et leur valeur morale.

Le nouveau théâtre a été élevé sur l'emplacement de l'ancien, qui occupait lui-même la place des bâtiments de

(1) La crypte de l'ancienne église Saint-Pierre existe encore, elle est située en face du théâtre et a été enterrée par les remblais. Le caractère de l'appareil annonce qu'elle ne remonte pas au-delà du XIIe siècle. Du reste, il ne subsiste plus que les soubassements des anciens murs.

la vieille et célèbre Université d'Angers. C'est un assez bel édifice, qui reproduit en petit la façade du nouvel opéra de Paris.

Les archéologues qui n'avaient pas vu Angers depuis plusieurs années ont été frappés du changement qui s'est opéré dans cette ville. Jadis, chaque cité avait son cachet propre; Angers avait le sien, comme Poitiers, Toulouse, Rouen, Quimper, et comme les villes du Rhin ; la diversité des matériaux d'une part, celle des traditions d'autre part, donnaient à chaque ville comme à chaque pays son individualité propre. Ici dominaient les souvenirs historiques d'une époque, là ceux d'une autre époque. Depuis quelques années on a voulu effacer tout cela, et le même niveau a passé partout ; le Nord ressemble au Midi, et l'Ouest ne se distingue plus de l'Est. Chaque ville, grande ou petite, s'efforce de ressembler à Paris, au Paris nouveau bien entendu, et la plus monotone uniformité tend à régner dans la France entière. Les villes n'ont plus de caractère propre qui les individualise et les distingue; qui en a vu une, les a toutes vues. Angers n'a point échappé à ce besoin du jour ; c'est une belle ville bien percée mais qui a en grande partie perdu son antique originalité pour prendre l'aspect banal et régulier des villes modernes.

A une heure, le Congrès a visité les tapisseries de la Cathédrale. Ces belles tentures, du XVe et du XVIe siècle, avaient été exposées en son honneur par les soins de M. le chanoine custode de la cathédrale. »

M. Chevalier fait quelques observations sur les trois tapisseries provenant de Saint-Saturnin de Tours et datées de 1527. Ces tapisseries sont, comme dessin, de l'école française et très-probablement de l'école de Fouquet. Il y a deux *donateurs*, peut-être Thomas Bobrée et Catherine

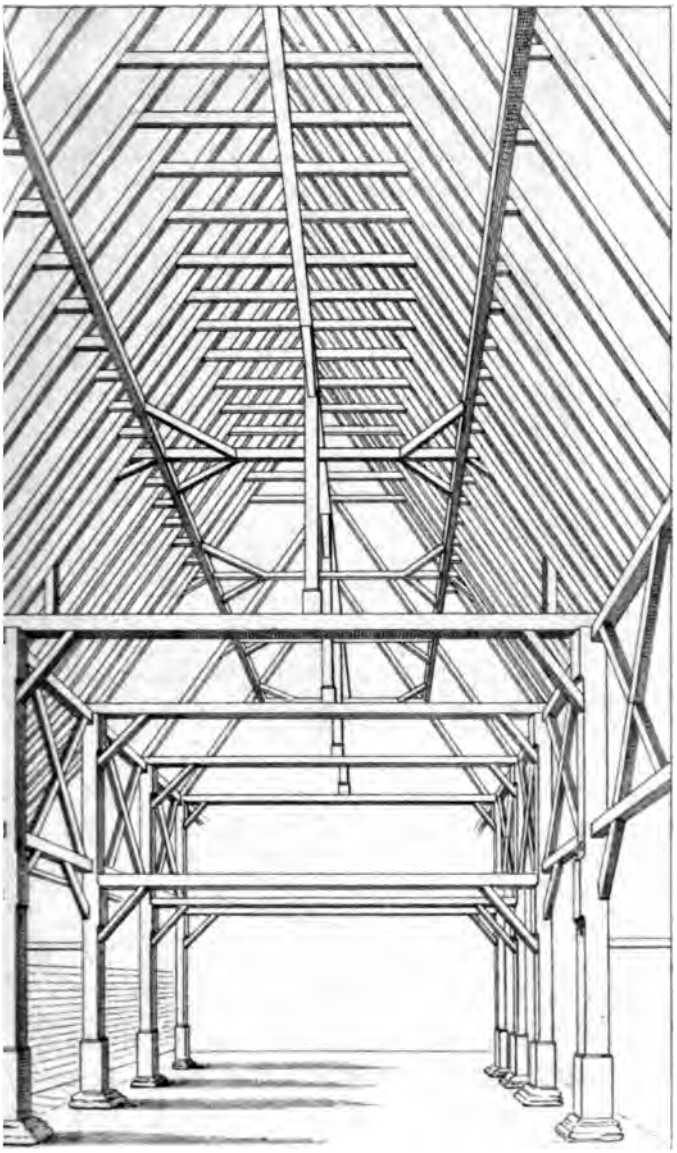

ANGERS — LES HALLES.

Briçonnet, bienfaiteurs de Saint-Saturnin, à la même date.

Une tapisserie exposée dans la salle du Congrès mérite aussi l'attention. C'est la partie postérieure d'une chasuble, où l'on remarque sur fond noir un Christ en croix avec Madeleine, têtes de morts, ossements croisés, *pennes* (allusion par rébus aux *peines* des survivants), flèches *empennées* (même signification), trompettes du jugement, palmes, larmes d'argent.

Or, un inventaire de Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, mentionne une chasuble noire avec des broderies faites de la main de la reine, et il faut ajouter que les pennes et les larmes sont reproduites à Chenonceau sur l'écran de la reine Louise. Ne serait-il pas possible que cette chasuble soit celle de Chenonceau?

M. Cattois critique le mot *donateur* qui, s'il est français, n'est pas chrétien, puisque ne possédant rien, nous ne pouvons rien donner à Dieu ou à l'Eglise. Ce mot, dit M. Cattois, n'a jamais été employé dans la langue ecclésiastique.

M. Chevalier réplique que ce mot *donner* est, au contraire, très-fréquent dans la langue des Cartulaires, par conséquent dans la langue ecclésiastique : « Je donne, *ego do*, à Dieu, à la B. V. Marie, à Monsieur saint Martin, etc. » Le souvenir des membres présents confirme cette allégation de l'abbé Chevalier.

M. le Président appelle, d'après l'ordre du programme, la quatrième question :

« *Peut-on déterminer l'âge précis de l'église de Savennières?* »

M. de Cougny obtient la parole sur cette question. L'honorable membre décrit l'église de Savennières, pla-

cée sous le vocable de saint Pierre, avec sa science architecturale si bien appréciée de tous les membres du Congrès :

Mémoire de M. de Cougny.

« Je n'avais pas l'intention de traiter la question relative à l'église de Savennières, n'ayant eu ni la facilité ni le loisir de rechercher les documents historiques qui eussent pu me venir en aide pour la résoudre. Toutefois, pour répondre au désir du zélé Secrétaire général de ce Congrès, mon ami, M. d'Espinay, je suis allé, samedi dernier, visiter Savennières en compagnie de M. Bouet, et je viens vous rendre compte du résultat de nos communes observations. Chacun de vous, Messieurs, connaît la perspicacité de notre savant confrère et le talent avec lequel il sait faire parler les pierres. Eh bien, j'ai le regret de vous le dire, celles de Savennières se sont obstinées à demeurer muettes pour lui. Dans de telles conditions, que pouvais-je leur demander moi-même ? Tout ce que je saurais faire, c'est de me contenter de vous décrire ce vieux monument, en vous laissant à vous prononcer sur la question d'âge et d'origine, pour moi pour ainsi dire insoluble.

Savennières, comme vous le savez, est situé sur la rive droite de la Loire et en face de l'île de Béhuard, où se trouve une chapelle du xve siècle, dont notre confrère, M. de Laurière, a fait une charmante photographie. L'église de ce village est bâtie en petit appareil grossier, composé de pierres du pays, quartz, schistes et grès, matériaux très-durs et rebelles à la taille. De là provient l'irrégularité que présente l'appareil. Croyant sans doute remédier à cet inconvénient, et rétablir l'horizontalité défectueuse des assises, les constructeurs de cette église ont

au recours à un procédé imité en partie, imitation quelque peu barbare, comme vous allez en juger, de celui qui était usité à l'époque gallo-romaine; ils ont établi des bandeaux de briques disposés de distance en distance, depuis la base jusqu'au faîte des murailles du sud et de l'ouest.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire tout à l'heure, l'appareil de construction est fort irrégulier. Au lieu des petits cubes de dimension uniforme dont sont composés les murs gallo-romains, nous rencontrons à Savennières des pierres oblongues, inégales en longueur comme en épaisseur, dont quelques-unes parfois embrassent la hauteur de deux assises. Les bandeaux hybrides que je vous ai signalés se trouvent répartis, comme je viens de le dire, à des intervalles inégaux, dans les façades du midi et de l'ouest, les seules qui offrent un caractère antique; il existe quatre de ces bandeaux du côté du sud et quatre également à l'ouest jusqu'à la naissance du gable. J'oubliais de mentionner que les pierres qui garnissent les angles et qu'en terme d'architecture on nomme des arêtiers, sont sensiblement plus longues et souvent plus épaisses que celles qui forment les parements auxquels elles servent d'encadrement. Cette particularité a été remarquée et signalée par M. de Caumont dans plusieurs églises de petit appareil de l'arrondissement de Lisieux; on ne la rencontre pas, que je sache, à l'époque gallo-romaine. J'ajoute, pour compléter ma description, que l'ancien gable, aujourd'hui tronqué à son sommet, est muni de bandeaux de briques au nombre de trois. Un quatrième bandeau existait vraisemblablement dans la partie qui a été dérasée au XVIe siècle, lorsqu'on a surélevé le pignon afin de donner plus d'inclinaison au toit.

A l'époque gallo-romaine, à en juger par les monu-

ments d'une origine incontestable, qui se sont conservés jusqu'à nos jours, les bandeaux des murs de petit appareil se composaient de deux à trois rangs de briques posées à plat et réparties à des intervalles variables, suivant les nécessités de la construction ou suivant le goût des constructeurs. A Savennières, on a employé un système différent. A l'exception de celui qui forme la base du gable de la façade, les dix cordons qui garnissent les murs du sud et de l'ouest se composent d'une litre en arête de poisson, encadrée dans une double assise de briques.

L'*opus spicatum*, veuillez, Messieurs, prendre note de ce détail important à mon avis, n'est pas formé de briques employées dans leur entier, mais bien de fragments d'inégale longueur qui paraissent avoir été ramassés pour ainsi dire au hasard, parmi des matériaux de démolition. De ces fragments, quelques-uns sont de quatre à cinq centimètres et parfois davantage, plus longs que ceux auxquels ils sont juxta-posés. Pour compenser cette inégalité, on a mis entre les morceaux les plus courts et les briques d'encadrement une couche plus épaisse de mortier qui maintient à peu près le niveau, mais laisse subsister une irrégularité qui choque le regard. Je viens de dire que les briques de l'*opus spicatum* m'ont semblé provenir de la démolition d'un monument antérieur; celles qui forment les cordons horizontaux, quoique plus longues pour la plupart, doivent avoir la même origine; c'est du moins ce que paraît indiquer l'irrégularité de leurs dimensions. Notons encore un détail, un vice de construction, qui annonce, à mon avis, un âge de décadence; au lieu de se contrarier comme aux bonnes époques, les joints des cordons horizontaux sont placés la plupart du temps immédiatement les uns au-dessus des autres.

Je continue ma description, nous tirerons plus tard les

conséquences des observations que nous aurons recueillies. Les jambages des fenêtres et leurs archivoltes sont formés d'assises alternées de briques et de pierres d'appareil. Disons de suite que deux fenêtres se rencontrent dans le mur latéral du sud et deux à l'ouest, au-dessus d'une porte d'assez mauvais goût dont le style indique le XVIe siècle. Je n'oserais, je le dis en passant, conseiller de détruire cette baie disgracieuse pour la remplacer par une ouverture plus simple et appropriée au style du monument; mais je constate que cette excroissance parasite, attachée à la façade, produit le plus triste effet, en même temps que le glacis qui la surmonte masque la première assise des fenêtres auxquelles il est adossé, ce qui est excessivement regrettable.

Les assises d'appareil des jambages des fenêtres sont séparées, comme je viens de le dire, par une assise composée de deux briques superposées. Par une bizarrerie qui aurait lieu de surprendre, si on ne se rendait compte du motif qui à mon avis l'a produite, l'archivolte des deux fenêtres de l'ouest est fermée par un closoir formé d'une seule brique, et dans celles du sud le closoir est une pierre d'appareil, séparée des claveaux qui l'accompagnent à droite et à gauche par une brique unique. Cette irrégularité, non intentionnelle je le crois, doit provenir de ce que l'épaisseur des joints intercalaires de mortier n'ayant pas été régulièrement calculée ou observée dans la construction des jambages, il est arrivé qu'au moment de clore les cintres, il ne s'est plus trouvé un espace suffisant pour recevoir deux briques, et que l'on a dû se contenter forcément d'une seule. Le dessin de M. Bouet, que je fais passer sous vos yeux, vous fera, mieux que toute description possible, comprendre le détail que j'ai l'honneur de vous signaler.

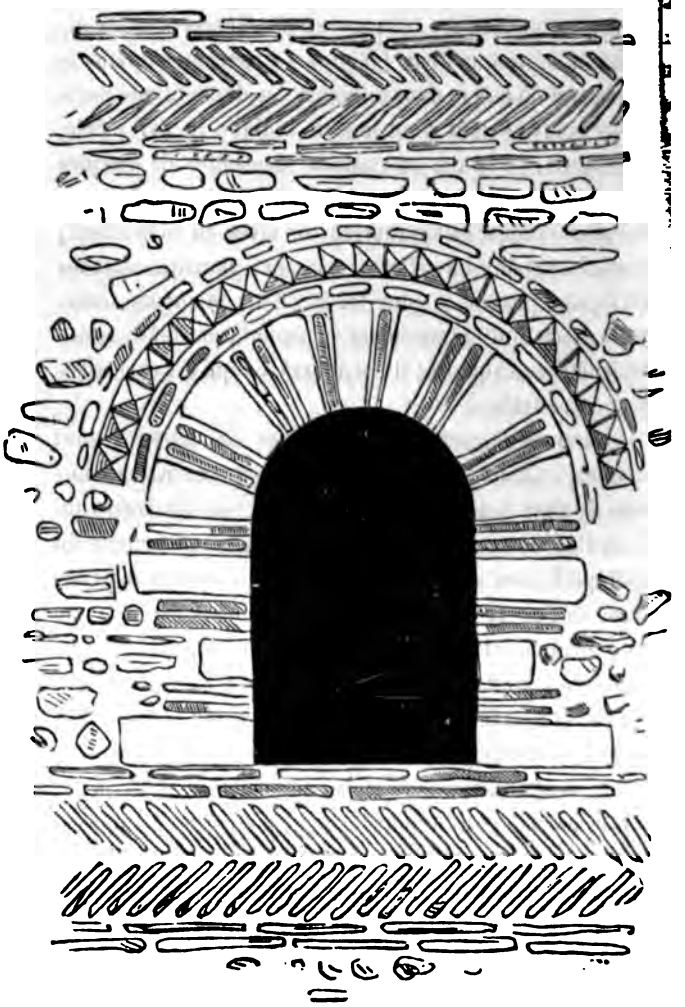

FENÊTRE ET APPAREIL DE L'ÉGLISE DE SAVENNIÈRES.

Pour compléter la tâche que j'ai acceptée, de vous faire connaître les parties anciennes de l'église de Savennières, il me reste à ajouter que les archivoltes des quatre fenêtres du sud et de l'ouest sont accompagnées chacune d'un encadrement formé de petits cubes prismatiques taillés en pointe de diamant. Ces cubes sont en pierre de tuffeau et peuvent avoir de 8 à 10 centimètres carrés. Je ne saurais dire au juste quelle est leur saillie. Un ornement pareil, mais dont les cubes sont disposés de façon à former un triangle ou moitié de losange en damier, est placé au centre du gable antique immédiatement au-dessous du bandeau le plus élevé. Ce triangle peut avoir un pied environ sur chaque face ; il est encadré, j'oubliais de le dire, dans une bordure de briques, comme le sont également les archivoltes des fenêtres.

Reprenons maintenant successivement les détails que nous avons observés, pour en tirer des inductions à l'aide desquelles nous tâcherons de parvenir à fixer d'une manière sinon exacte, du moins approximative, l'âge de l'église de Savennières. Nous procéderons, si vous le voulez bien, par exclusion et négation, si je puis m'exprimer ainsi, plutôt que par affirmation, c'est le moyen le plus sûr d'approcher de la solution.

Je commence par vous le déclarer, Messieurs, et vous avez peut-être déjà préjugé mon opinion à cet égard, malgré la réserve et la circonspection que je me suis imposées, pour moi l'église de Savennières n'appartient ni à l'époque gallo-romaine, ni à celle qui l'a suivie de près. Est-elle des derniers temps de l'ère mérovingienne? Je n'oserais l'affirmer. Je vous ferai part de mes doutes et de mes scrupules, lorsque nous en serons venus là. Elle n'est pas gallo-romaine, et la première objection qui se présente à mon esprit, c'est l'irrégularité de son appareil.

Quoi que l'on en puisse et veuille dire, il faut bien tenir compte et un compte sérieux de cette importante considération. Lorsque l'on observe les monuments d'origine réellement et incontestablement romaine, lorsqu'on voit avec quel soin attentif les constructeurs de cette époque ont appareillé leurs matériaux, quelle qu'en fût la nature et la dureté, on reconnaît que du nord au midi, du centre jusqu'à l'extrémité de notre pays, la régularité de l'appareil a été la règle générale, invariable et constante.

Pendant combien d'années, pendant combien de siècles, si vous le voulez, les Francs mérovingiens se sont-ils astreints à suivre et à imiter servilement les modèles laissés par les Gallo-Romains? A quelle époque l'art de construire a-t-il commencé à décliner, à se relâcher? Voilà où la question se complique et rien jusqu'ici, à ma connaissance du moins, n'est venu éclairer ce problème difficile. Un fait historique toutefois est admis, c'est qu'il y eut au temps de Charlemagne, c'est-à-dire à la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe, un mouvement marqué de renaissance dans l'art architectural, comme il s'en manifesta un dans les lettres et dans les sciences. Donc depuis le Ve siècle jusqu'au milieu du VIIIe, il y avait eu une décadence prononcée dans tous les arts, et en particulier dans celui qui fait dans ce moment l'objet de nos études. La renaissance carlovingienne eut à son tour son déclin; c'est le sort commun de toute œuvre humaine, et son influence graduellement affaiblie vint s'éteindre définitivement dans les premières années du XIe siècle. L'église de Savennières est-elle une œuvre de la décadence mérovingienne ou de la décadence carlovingienne? Telle est, Messieurs, la seconde question qui se pose devant nous.

J'ai prononcé, Messieurs, le mot décadence, je ne pense

pas m'être trop avancé, et j'ai tout lieu de croire que vous ne m'obligerez pas à me rétracter, après la description que je vous ai faite de l'église de Savennières?

La décadence, je la trouve et je vous l'ai mise sous les yeux dans l'appareil. Je la rencontre encore dans ces étranges bandeaux que je vous ai décrits, composés de matériaux de déchet, de fragments de briques de toute longueur, assemblés sans uniformité et sans goût, ceux-là plus, ceux-là moins inclinés. Pour moi, Messieurs, il m'est impossible de voir ici une œuvre produite sous l'inspiration encore chaude de l'art gallo-romain. La forme même de ces bandeaux et leur agencement écarte tout doute et toute indécision à cet égard. J'ai beau scruter mes souvenirs et rechercher dans ma mémoire, nulle part je ne trouve de traces d'un ornement semblable employé à l'époque gallo-romaine. Nulle part, à cette époque, on n'a mis en usage les bandeaux de briques en *arête de poisson*. Partout la brique est posée à plat; c'est une règle uniforme à laquelle je ne connais pas d'exception. C'est ainsi du reste que rationnellement elle devait être posée pour remplir l'office auquel elle était destinée. Disposée en *opus spicatum*, elle n'eût pas produit le même résultat; tout opposé au contraire devait être son effet. Pour s'en convaincre il suffit du raisonnement, et pour en juger, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le monument que nous étudions.

J'en viens maintenant aux fenêtres que je vous ai déjà décrites. Là encore le mot de décadence se présente de nouveau à mon esprit. A l'époque gallo-romaine, partout où la brique se trouve mêlée aux pierres d'appareil, soit dans les jambages, soit dans les archivoltes, partout elle est répartie en nombre égal et uniforme. Voyez les beaux restes des bains de Cahors et de Valogne, de même que les ruines du monument romain de Vernou, près Tours,

en tout lieu cette uniformité réglementaire est obse
Ici, comme je vous l'ai dit, il n'en est point ainsi, et
encore pour moi une preuve que l'église de Savenı
n'appartient pas aux bonnes époques de l'art. Du :
Messieurs, il ne faut pas prendre pour une preuve d
quité très-reculée le mélange des claveaux de briques
des claveaux de pierres. Nous trouvons cette disposi
la fin du xe siècle, en 995, à l'église de la Coutu
Mans; nous la rencontrons encore au château de Lar
bâti en 989 par Foulques Nerra, et à l'instant ı
M. Marionneau, assis ici près de moi, me la sign
l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu, appartenan
premières années du xie siècle; église dont notre h
rable confrère a écrit la monographie. Enfin, Messi
pour citer un exemple plus rapproché de nous, je
rappellerai la magnifique église de Saint-Martin que
avons visitée ensemble, et qui pourrait bien, elle ı
n'être pas antérieure au xe siècle.

Jusqu'ici les détails que nous avons observés nou
offert un souvenir, une imitation plus ou moins fidè
l'art latin dégénéré. L'archivolte des fenêtres de l'égli
Savennières et le petit triangle équilatéral qui or
gable de l'ouest, nous font entrevoir une nouvelle phı
l'art architectural. Les monuments romains connus
ont-ils conservé quelque part un exemple de ces
cubes taillés en pointe de diamant que je vous ai dé
il y a quelques instants? Je ne le crois pas. Pour la
mière fois, nous les voyons apparaître au xie siècle
sont encore en usage au xiie, comme vous pouvez le
dans les arcatures du magnifique cloître de Saint-
que nous traversons chaque jour pour nous rend
lieu de nos séances. Nous reviendrons plus tard su
sujet, lorsque nous chercherons à dégager les conséque

des observations auxquelles nous nous sommes livrés. Je veux, avant d'en venir là, achever de vous faire connaître quelques détails secondaires que j'ai omis de vous signaler jusqu'ici.

Antérieurement au XVe siècle, l'église de Savennières offrait la forme d'un parallélogramme et son plan était vraisemblablement identique à celui de la curieuse église romane de Pérusson près Loches, qui a eu cette rare bonne fortune de conserver sans altération sa disposition primitive. Au XVe siècle, on construisit une nef latérale du côté du nord. Pour mettre cette adjonction nouvelle en communication avec le vaisseau principal, on détruisit le mur antique et à sa place on établit une série d'arceaux qui se prolongent jusqu'à l'entrée du chœur. Les matériaux provenant de la démolition ont été réemployés dans la construction du bas côté, et de là provient la grande quantité de briques que l'on aperçoit dans la muraille extérieure.

Déjà au XIIe siècle on avait voulu, suivant la mode du temps, mode que nous retrouvons partout en Touraine à la même époque, on avait voulu agrandir l'église en y adjoignant à l'est un chœur et une abside semi-circulaire. A cet effet on supprima une partie du chevet primitif pour faire place à l'arc triomphal. Dans cette partie de l'édifice, la démolition ne dépasse pas la longueur de l'arche que l'on se proposait de construire, et le mur antique fut conservé à gauche et à droite, ainsi que nous l'avons constaté M. Bouet et moi. Là, comme on le fit plus tard au XVe siècle, on fit usage des matériaux de démolition pour la construction du clocher qui eut lieu vers le même temps. C'est ce que prouve la présence de nombreux fragments de briques dans le premier étage de la tour. La porte latérale du sud appartient également au XIIe siècle, ainsi que l'in-

dique le style des modillons qui supportent le glacis et celui des chapiteaux sur lesquels vient reposer la double archivolte de cette élégante baie.

Vous pourriez penser peut-être, Messieurs, que je me suis étendu aussi longuement sur la description de l'église de Savennières pour éloigner le moment critique où il me faudra poser des conclusions et vous proposer une solution? N'en croyez rien, je vous en prie, car les longs détails où je suis entré n'ont eu d'autre but que de faire passer sous vos yeux toutes les pièces de conviction, tous les éléments essentiels de l'enquête archéologique à laquelle nous nous livrons. Je vous ai dit que le moment venu, je vous ferais part des doutes et des scrupules qui m'empêchent de classer l'église de Savennières parmi les monuments de la décadence mérovingienne. Ces doutes, Messieurs, tiennent à une double considération historique et archéologique. L'histoire en effet nous apprend que durant plus d'un demi-siècle, de 840 à 912, les rives de la Loire eurent considérablement à souffrir des incursions des Normands. Depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'aux extrémités de la Touraine, presque tous les monuments un peu importants furent détruits, pillés, saccagés. Il me semblerait étonnant que l'église de Savennières, située si près des bords de la grande voie navigable qu'ils parcoururent tant de fois sur leurs barques légères, eût échappé complétement au désastre commun. Si nous admettons, au contraire, qu'un monument plus ancien ruiné par les barbares du Nord ait été reconstruit après le traité de paix conclu en 912 par Charles-le-Simple à Saint-Clair-sur-Epte, alors toute difficulté et tout embarras disparaissent, tout s'explique et se justifie. Nous comprenons d'où vient que nous ne rencontrons pour ainsi dire que fragments de briques dans toutes les parties de l'église

ainsi reconstruite. Nous ne sommes plus étonnés de l'agencement des bandeaux et de l'apparition de cet *opus spicatum*, dont l'appareil du XIe siècle nous offrira de si fréquents exemples. La présence des ornements taillés en pointe de diamant que nous avons aperçus au-dessus des fenêtres et dans le gable n'a plus lieu de nous surprendre; nous les voyons précéder de peu de temps et inspirer peut-être ceux que nous rencontrons au XIe et au XIIe siècle. Nous nous rendons compte du rapport frappant qui existe entre le petit triangle qui se trouve au centre du fronton de l'église de Savennières et un ornement analogue, quant à la forme, que M. de Caumont signale à la même place dans certaines églises de petit appareil de l'arrondissement de Lisieux, églises que M. le directeur de la Société française d'archéologie considère comme appartenant au Xe siècle ou au commencement du XIe. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, Messieurs, l'hypothèse que je vous présente avec une certaine confiance, dissipe tous les nuages et donne la solution d'une question qu'au début de cet entretien nous considérions pour ainsi dire comme insoluble; j'ai tout lieu de croire que vous n'hésiterez pas à l'adopter et à la consacrer par votre adhésion. »

Ces conclusions sont appuyées par M. Ledain, inspecteur des Deux-Sèvres, et par M. Marionneau, inspecteur de la Loire-Inférieure.

M. de Laurière demande si l'ancienne église de Savennières n'est pas en *carré*, dans ce cas cette église aurait pu être dans l'origine un baptistère.

M. d'Espinay dit quelques mots sur l'histoire de Savennières, *Saponaria*, vicus mentionné au VIIe siècle dans la légende de saint Maurille écrite par saint Maimbœuf; on

le trouve mentionné aussi au IXe siècle, dans la chronique de Nantes. Mais dans ces documents, il n'est point question de l'église; elle n'est mentionnée qu'au XIe siècle, dans le cartulaire du Ronceray, au sujet d'une contestation entre le seigneur de Savennières, et Bertrade, première abbesse du Ronceray, après sa reconstruction, par Foulques-Nerra.

M. Marionneau a étudié deux églises dans le comté nantais, l'une celle de Saint-Martin de Vertou, l'autre celle de Saint-Philbert de Grandlieu, brûlées par les Normands. M. Marionneau a retrouvé quelques traces des églises primitives, notamment des briques historiées (Adam et Eve sous le pommier), et M. Marionneau, de la comparaison de Savennières avec Saint-Martin de Vertou, conclut que la première église paraît être postérieure à l'invasion des Normands.

M. d'Anouilh de Salies dit quelques mots sur l'église de Savennières, et il compare un détail d'ornementation de la *mansio* de Thésée (Loir-et-Cher), avec quelques détails de Savennières. L'appareil en feuilles de fougères ne paraît pas à l'honorable membre avoir une importance caractéristique, cet appareil ayant pu être employé accidentellement avec des pierres trop minces et trop hautes.

M. Parrot mentionne au Ronceray des feuilles de fougères et des écailles de poisson, et dans les ruines de Saint-Laurent des têtes de diamant; ce sont deux monuments du XIe siècle, M. Parrot rattacherait donc Savennières au XIe siècle ou peut-être au Xe.

M. d'Espinay croit l'église de Savennières bien antérieure au Ronceray.

(*M. l'abbé Chevalier, obligé de quitter la séance, est remplacé par M. l'abbé Thiercelin.*)

M. Parrot présente une brique endommagée, trouvée

sur la place du Ralliement, sur laquelle on voit, avec d'autres ornements, le chrisme bien caractérisé. Ce signe chrétien paraît avoir beaucoup de rapport avec les dessins reconnus sur d'autres briques provenant de l'église de Vertou, et dont M. Marionneau offre un beau spécimen.

M. le Président met en discussion la septième question du programme ainsi conçue :

Faire connaître les monuments de l'Anjou antérieurs au XIIe siècle. — Déterminer dans nos plus anciens édifices les portions appartenant à l'époque carlovingienne, et celles d'une époque postérieure. — Le roman primitif et le roman secondaire ne sont-ils pas liés par une transition insensible dont beaucoup d'édifices du XIe siècle portent les traces?

M. d'Espinay obtient la parole pour traiter cette question :

« L'Anjou possède, dit-il, un assez grand nombre d'édifices antérieurs au XIIe siècle. Ils ont été l'objet d'études sérieuses; toutefois il n'est pas inutile de soumettre à un nouvel examen quelques uns de ces monuments. Le Congrès a déjà visité ceux de la ville même d'Angers, et ils ont été décrits dans les rapports faits sur nos excursions; aussi je ne reviendrai pas sur leurs caractères architectoniques; en ce qui les concerne, je me bornerai à préciser autant que cela peut se faire, la date des constructions existantes. Pour les monuments que le Congrès n'a pas visités, je serai obligé d'entrer dans de plus grands détails archéologiques.

Je suivrai autant que possible l'ordre chronologique, en commençant toutefois par les monuments d'Angers, c'est-à-dire par ceux qui ont fait l'objet de l'examen des membres du Congrès.

Monuments gallo-romains. — Je ne parlerai point des débris de sculpture ou d'architecture provenant des ruines des anciens bains romains, des *Belles Poitrines*, à l'Esvière, ni de celles du cirque qui, d'après M. Godard, était situé le long du boulevard de la Basse-Chaîne. Les derniers restes de l'amphithéâtre de Grohan ont été détruits il y a quelques années, lors du percement de la rue des Arènes. M. Godard a pu constater cependant la nature de l'appareil de ces ruines. Je ne reviendrai pas non plus sur l'enceinte gallo-romaine du ve siècle. Tout ce qui concerne les antiquités gallo-romaines a été traité d'une manière complète par notre savant collègue; je ne pourrais que répéter ce qu'il a dit sur ce sujet (1).

Je passe aux monuments du moyen âge :

Evêché d'Angers. — Il y a peu d'années, on considérait l'évêché d'Angers comme un monument romain, un débris de l'ancien capitole qui aurait existé en cet endroit. On fondait cette opinion sur le caractère antique du monument, et sur quelques chartes anciennes dans lesquelles on trouve mentionné le *capitolium Sancti-Mauricii*. Or l'examen archéologique dément complétement cette opinion et les textes ne l'appuient pas du tout. Il est vrai que dans quelques chartes des XIe et XIIe siècles, notamment du cartulaire de Saint-Aubin, on trouve cette mention : *Actum in capitolium Sancti-Mauricii*. Mais, pour quiconque connaît un peu la langue des chartes, le mot *capitolium* signifie dans ces actes *chapitre* ou *salle capitulaire*, et nullement capitole.

(1) Mémoire sur la topographie gallo-romaine de Maine-et-Loire, par M. Godard-Faultrier, Angers, 1864. — Voir aussi *Congrès archéologique* de Saumur, t. XXIX, p. 10 et suiv. de la collection des Congrès publiés par M. de Caumont.

Chaque évêché, chaque abbaye avait son *capitolium*, c'est-à-dire son chapitre, lieu de réunion des chanoines ou des moines (1). Cette opinion du reste est toute moderne, elle date de la fin du XVIIIe siècle ; c'est un historien de cette époque qui ayant le premier remarqué l'expression *capitolium*, dans les chartes, sans la comprendre a mis à la mode le système que je combats (2).

D'autres écrivains, sur la foi de Bourdigné, ont attribué l'évêché à Rainfroy, maire du palais sous Childéric III, et sans s'apercevoir de la contradiction, en font à la fois un capitole romain et un édifice mérovingien. Mais lorsqu'on se donne la peine de recourir aux sources, on voit que Bourdigné a emprunté son récit à une chronique du IXe siècle, qu'il a étrangement défigurée. Il a confondu un personnage appelé Gaidulfe de Ravenne (*Gaidulfus Ravennensis*), avec Rainfroy, qu'il appelle *Ravennensis* ou *Ravennas*. Du reste, la chronique ne dit pas un mot de la construction de l'évêché d'Angers, et se borne à raconter la destruction de l'abbaye de Saint-Maur par Gaidulfe, auquel le saint apparaît un jour au milieu d'un banquet, pour le châtier de sa conduite coupable. Bourdigné prête ce fait à Rainfroy, et ajoute à la légende la construction de l'évêché (3).

Laissons donc ces récits confus et sans portée. Le premier document sérieux est une charte de 851, mentionnant un échange entre le comte Eudes et l'évêque Dodon. Celui-ci cède un terrain sur lequel s'est depuis élevé le château, et le comte en échange cède l'ancien palais des

(1) Ducange, *Vo Capitolium*, no 4.

(2) Robin, *Recherches hist.*, t. II, p. 116.

(3) Bourdigné, *Chroniques d'Anjou*, 2e partie, ch. 7 et 8. — Comparez *Historia translationis corporis sancti Mauri* (Acta SS. O. B. t. IV, 2e partie et Bolland.)

comtes, situé au lieu où est aujourd'hui l'évêché (1). Il y avait donc en cet endroit un palais dès le IXe siècle. Mais en résulte-t-il que ce soit l'édifice actuel? C'est ici que nous avons à faire appel à la science archéologique.

L'évêché actuel est dans son ensemble un monument du XIIe siècle. Tous les archéologues qui l'ont visité sont de cet avis. La salle synodale, la chapelle du rez-de-chaussée, les salles du bâtiment nord, tant du rez-de-chaussée que de l'étage supérieur, appartiennent évidemment au temps des Plantagenets. Les caractères de l'édifice ne peuvent laisser aucun doute; il a été reconstruit vers le milieu du XIIe siècle. Cela est évident pour quiconque connaît un peu l'archéologie.

Toutefois, le mur imbriqué qui regarde la rue de l'Oisellerie est plus ancien; sa date est inconnue, mais il appartient certainement à une époque antérieure au reste de l'édifice. Son appareil rappelle très-exactement le système de la construction romaine, sans remonter toutefois aussi loin. Ce mur repose dans toute sa longueur sur l'enceinte de la cité; il n'est point du même appareil, il est donc postérieur au Ve siècle. Est-il mérovingien ou carlovingien? est-ce un reste de l'ancien palais mentionné dans l'acte de 851, ou une construction postérieure? Il est difficile de le dire d'une manière précise. Nous savons aujourd'hui que l'emploi du petit appareil imbriqué a duré jusqu'à la fin du Xe siècle. Mais d'autre part l'appareil du mur d'Angers est tellement régulier, tellement voisin de l'appareil romain, qu'il ne me paraît pas impossible qu'il soit de l'époque mérovingienne. Comme il ne reste ni sculptures ni moulures contemporaines de cet appareil, il

(1) ... In quâ comitum prædecessorum tuorum sedes fuisse memoratur (*Gallia Christiana*, t. XIV, Instrum. eccles. andeg.)

est impossible de se prononcer d'une manière absolue; ce qui est certain c'est qu'il est antérieur au XIe siècle; et s'il n'est pas mérovingien, il appartient au moins à l'époque carlovingienne.

Château d'Angers. — La même confusion règne au sujet des ruines en petit appareil, dernier débris du palais des comtes d'Anjou. D'après nos anciens historiens, ce serait le reste de l'ancien évêché cédé aux comtes en 851. On a même voulu y voir le reste de l'ancien palais curial de l'époque gallo-romaine. Ces ruines n'ont rien de romain; l'appareil est peu régulier, il n'est pas orné de cordons de brique, et les fenêtres sont dans le style roman du XIe siècle. Je ne puis donc voir là ni les débris d'un édifice romain, ni même ceux de l'ancien évêché, antérieur au IXe siècle. La disposition de cette construction est tout à fait celle des anciennes grandes salles des manoirs féodaux, dans lesquelles le seigneur recevait ses vassaux, et donnait les banquets nombreux où il les réunissait à sa table. On sait que l'emploi du petit appareil sans briques a duré pendant toute la première moitié du XIe siècle et au delà. Je ne crois donc pas qu'on puisse faire remonter la salle en question au delà des premières années du XIe siècle, ou tout au plus de la fin du Xe. Elle n'est ni romaine, ni mérovingienne, elle est certainement plus récente que le mur de l'évêché dont nous avons parlé; elle appartient probablement aux premiers temps de l'époque féodale.

Je ne parle pas des autres portions du château qui sont des XIIIe, XVe et XVIIe siècles.

Saint-Martin. — Bourdigné attribue la construction de l'église Saint-Martin à l'impératrice Ermangarde, femme

de Louis-le-Débonnaire, qu'il baptise du nom d'Armenias. Son récit, plein de confusion, se concilie mal avec l'histoire générale, et paraît copié sur une charte du XIe siècle, relatant une donation faite à Saint-Martin par le comte Foulques et sa femme Hildegarde. Je suis porté à croire qu'ici, comme à l'évêché, il a confondu deux personnages distincts : Hildegarde et Ermangarde. Je laisse donc de côté l'autorité de cet historien peu digne de foi pour les époques anciennes. Il est vrai que des chartes du Xe siècle parlent de la terre de St-Martin dans le *suburbium* d'Angers. Mais le premier document précis est un parchemin retrouvé au XVe siècle dans le tombeau de saint Loup, évêque d'Angers. Cette pièce nous apprend qu'en 1012, Hubert de Vendôme retrouva les reliques de saint Loup, et les fit déposer dans l'église Saint-Martin. Cette église existait donc dès les premières années du XIe siècle, et les caractères architectoniques de l'intertransept montrent qu'il est antérieur à l'an mil. Mais que dire de l'appareil de la nef et des bras du transept, qui n'ont pas d'imbrications? de la porte du bras sud, dont l'archivolte n'en a pas non plus ? L'emploi de la brique entre les assises du grand appareil et dans la position verticale, est un double caractère de décadence qui ne se montre pas, paraît-il, avant le Xe siècle. Je pense donc que les parties imbriquées et peut-être aussi la nef sont les seuls restes de l'ancienne église, qui ne remonte pas elle-même au delà du Xe siècle. Je crois en outre que le transept a subi un remaniement complet au XIe siècle, après l'établissement des chanoines, et les dons qui leur furent faits en 1020 par Foulques-Nerra. La coupole, les grosses colonnes cylindriques et les colonnettes qui la portent, sont certainement du XIe siècle ou même du commencement du XIIe, et n'appartiennent point à la première construction.

Saint-Serge. — Je ne parlerai ni de la nef de Saint-Serge, qui est du XVe siècle (vers 1443), ni du chœur. Le temps n'est pas loin où l'on attribuait encore cette élégante et belle construction à Vulgrin, qui fut abbé de Saint-Serge au XIe siècle. Mais les progrès de l'archéologie ne permettent plus ces anachronismes, et tout archéologue reconnaîtra aujourd'hui que le chœur de St-Serge est de la seconde moitié du XIIe siècle, avec un remaniement du XIIIe. Les chapiteaux des deux rangs de colonnes qui divisent le chœur ne sont plus en effet du même style que ceux des colonnes engagées dans les murs. Je ne parlerai que du transept, certainement plus ancien que le reste de l'église. Là nous trouvons des piliers et des contreforts imbriqués, et dans les combles un cintre imbriqué semblable à ceux de Saint-Martin. Les bras du transept sont à petit appareil, et ont été remaniés bien des fois. Cependant je ne pense pas que ces parties anciennes remontent à la construction première de l'église (VIIe siècle). Là, comme à Saint-Martin, nous trouvons la brique employée avec le grand appareil pour les piliers de l'intersection. Je verrais donc dans les parties imbriquées un débris d'une reconstruction non pas mérovingienne, mais carlovingienne. Une tradition assez vague parle d'une reconstruction qui aurait été opérée au IXe siècle, par Erispoé, duc ou roi de Bretagne; peut-être pourrait-on lui attribuer ces restes anciens. Des textes plus précis relatent une restauration opérée vers l'an 1000, par Renaud, évêque d'Angers, et d'une autre vers 1040, par l'abbé Vulgrin (1).

(1) Charte de l'an 1004, D. Bouquet, t. X. 11e dip. du roi Robert. — Autre charte du cartulaire de Saint-Aubin, relatant le même fait, f° 28. En ce qui concerne Vulgrin, voir Acta episc. cenomann., c. 32. Mabillon, Spicilegia analecta, t. II. — Anc. catalogue des abbés de Saint-Serge, cité par D. Foucreau, dont la chronique si intéressante vient d'être publiée par M. Godard dans la Revue des Sociétés savantes.

Peut-être faudrait-il plutôt voir dans les parties imbriquées les restes des constructions commencées par l'évêque Renaud. Quant aux parties en petit appareil non imbriqué, elles sont très-probablement l'œuvre de Vulgrin. Les contreforts du bras nord qui les soutiennent sont certainement du XIe siècle, ainsi que les fenêtres coupées et bouchées de l'ancien clocher, tandis que les contreforts imbriqués du bras sud seraient un reste d'une construction antérieure.

Nous avons d'ailleurs ici un point de comparaison très-précieux. Vulgrin a rebâti la cathédrale du Mans, après avoir reconstruit St-Serge. Or, les parties de cette cathédrale qui lui appartiennent sont aussi en petit appareil irrégulier et non imbriqué, tout semblable à celui de Saint-Serge. Si j'ai quelque hésitation au sujet du grand arc, des piliers et des contreforts imbriqués de l'intertransept, je n'en ai aucune au sujet des bras du transept, des contreforts du pignon nord et du vieux clocher, qui sont évidemment l'œuvre de Vulgrin, et ne remontent pas au delà de la première moitié du XIe siècle.

Le Ronceray. — Il ne peut exister aucune difficulté en ce qui concerne l'église de cette antique abbaye. Une charte nous donne la date de sa fondation par Foulques-Nerra, en 1028 (1). Or, le style de cette église est parfaitement un, et sauf quelques remaniements fort peu importants, opérés au XVIIe siècle et faciles à reconnaître, tout l'édifice appartient à la même époque ; depuis la crypte jusqu'aux chapiteaux des colonnes de la nef, toutes les sculptures sont marquées au même cachet ; cette église est l'œuvre du même auteur, c'est un spécimen parfait du style de la première moitié du XIe siècle. On objectera

(1) Cartul. du Ronceray, publié par M. Marchegay, n° 1.

vainement que les murs sont en petit appareil, et que des traditions assez vagues relatent une construction plus ancienne; la construction actuelle s'est entièrement substituée à la construction antérieure, s'il y en a eu une. Le petit appareil des murs se soude parfaitement avec le grand appareil des contreforts. Les sculptures des absides sont évidemment contemporaines du petit appareil hexagonal, ou en feuilles de fougère de cette partie de l'édifice; tout se lie, tout se tient, sans reprises, sans solution de continuité; or, tous les chapiteaux, toutes les colonnes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ont le cachet très-prononcé du XIe siècle. Tout ici est bien l'œuvre de Foulques-Nerra, du grand constructeur angevin.

Prieuré de l'Esvière (*Sancta Trinitas de Aquariâ*). — Le comte Geoffroy Martel et la comtesse Agnès, sa femme, ayant fondé l'abbaye de la Trinité de Vendôme, voulurent avoir près d'eux une chapelle dépendant de cette importante fondation. Dans ce but, ils construisirent en 1062 le prieuré de l'Esvière, sous le double vocable de la Sainte-Trinité et de Saint-Sauveur (1). Le nom de l'Esvière vient sans doute des anciens bains romains qui se trouvaient en ce lieu, et dont il subsiste encore quelques débris. L'Esvière est sur un côteau séparé du château d'Angers par un petit vallon; c'était à cette époque un bourg, qui est devenu un des quartiers d'Angers. En 1132, le terrible incendie dont nous avons parlé déjà détruisit entièrement le bourg de l'Esvière et le couvent de la Trinité avec toutes ses dépendances. L'abbé Geoffroy voulut le faire immédiatement reconstruire, mais la mort le sur-

(1) Chron. de Aquaria, années MXL et MLXII; — Chron. de Saint-Serge et de Saint-Aubin (publiées par M. Marchegay).

prit au milieu de ce projet (1). Les bâtiments de l'Esvière étaient dans le principe très-considérables, ceux de la seconde construction le furent beaucoup moins d'après Grandet, cependant ils eurent encore une assez grande importance. Il ne reste aujourd'hui à l'Esvière presque plus rien que l'on puisse avec quelque certitude faire remonter à la construction première, ni même à la reconstruction de 1132. Toutefois on voit encore, à gauche du jardin de M. Mamert, un ancien pignon exposé à l'est, appartenant au magasin des fourrages militaires, et qui a bien le cachet de la maçonnerie du XIe siècle. Les pierres sont à peu près carrées, de dimension moyenne ; la taille présente les stries obliques si caractéristiques de cette époque ; les joints sont larges, saillants, passés au fer plat. Ce pignon était éclairé par deux grandes fenêtres en plein cintre, sans ornements, aujourd'hui bouchées. Les murs latéraux ont été très-remaniés ; mais on voit encore du côté sud, quelques restes de l'appareil primitif et quelques traces des anciennes fenêtres.

Sous ce bâtiment s'étend une vaste cave de forme rectangulaire, complétement privée de jour. On y descend par un escalier sur lequel s'ouvre une porte ogivale, percée dans le mur du côté ouest, dont l'appareil est moins ancien que celui du pignon est. Elle est voûtée en berceau, en plein cintre ; aux deux extrémités, des arcs doubleaux viennent reposer sur des piliers ornés d'un tailloir avec moulure en biseau ; une corniche du même genre règne

(1) Anno MCXXXII. Hoc anno combustum est monasterium Sanctæ Trinitatis Andegavensis, cum omnibus ædificiis et tota substancia, toto que burgo de Aquaria, nec non plurima parte civitatis. Eodem anno felicis memoriæ domnus abbas Gosfridus, dum causa idem monasterium reædificandi et fratribus qui inerant necessaria ministrandi Andecavis venisset, corpus quod suum erat terræ commendavit (Chron. de Aquaria, Marchegay.)

tout autour de la cave, et supporte la retombée de la voûte. A l'extrémité, on descend par une ouverture percée dans le mur sans aucun ornement, dans une seconde cave, taillée dans le schiste, et plus basse que la première; elle affecte la forme d'une croix grecque, mais sans aucune sculpture, sans aucun ornement.

La construction de ce bâtiment remonte évidemment au XIe siècle, c'est-à-dire à la première fondation du prieuré, sauf la porte ogivale et le pignon où elle s'ouvre qui doivent appartenir à quelque remaniement du XIIe ou du XIIIe siècle. Mais quelle était la destination de ce singulier édifice et de son souterrain? Jadis on n'eût pas manqué d'en faire une caverne d'une prodigieuse antiquité, dans laquelle les Druides auraient célébré leurs mystères; mais l'archéologie moderne a singulièrement rajeuni les antres druidiques. Peut-être voudrait-on y voir aujourd'hui une chapelle souterraine du XIe siècle. Je crois que notre édifice avait une destination plus prosaïque. Ce n'était point l'église du couvent; ce n'était point non plus la chapelle Notre-Dame-sous-terre dont nous allons parler tout-à-l'heure. Ses dispositions ne ressemblent en rien à celles d'une crypte ou chapelle souterraine; ces chapelles étaient toujours plus ornées, mieux éclairées, plus petites et surtout autrement disposées que la cave dont il s'agit. Je ne puis voir là que l'ancienne cave du couvent; telle est, du reste, sa destination actuelle, qui à mon avis n'a jamais dû varier; quant à l'étage supérieur, il aurait servi de grenier ou de magasin. La disposition de ces deux pièces superposées rappelle tellement toutes les autres de ce genre, que je n'hésite pas à leur attribuer ce vulgaire usage. L'importance que le couvent avait primitivement, explique la dimension de ce double magasin. Quant au souterrain en forme de croix grecque,

c'était peut-être une cachette pour serrer en temps de guerre les objets précieux, le trésor du couvent ; l'ouverture qui y mène est un trou facile à dissimuler plutôt qu'une porte.

Une légende, citée par Bourdigné, raconte qu'un jour la reine Yolande étant sortie de son château d'Angers, alla s'ébattre à l'Esvière, en compagnie d'une nombreuse suite de dames et de damoiseaux ; ses lévriers firent sortir d'un buisson un jeune lièvre qui vint chercher asile sur sa robe. La reine le prit, défendit qu'il lui fût fait aucun mal, et fit sonder le buisson d'où il était parti ; on trouva sous ce buisson l'entrée d'une petite voûte souterraine, et sous cette voûte une statue de la Vierge, devant laquelle brûlait une lampe. La pieuse Yolande fit élever un oratoire au lieu de la découverte, pour y recevoir la statue miraculeuse, qui devint l'objet d'un pèlerinage très-suivi. Quelques années après, un religieux construisit à la place du petit oratoire une *dévotieuse chapelle* ornée de peintures, où le pèlerinage se continua jusqu'à la révolution. On y accédait en passant par l'ancienne église du couvent, aujourd'hui détruite. Elle fut appelée Notre-Dame-sous-Terre, nom qu'elle garde encore de nos jours, en l'honneur de la découverte de la statue trouvée sous terre. Mais je ne sais ce qu'est devenu le souterrain primitif, ni même s'il a jamais existé (1).

Quoi qu'il en soit de la légende, la chapelle consacrée en 1450, existe encore ; c'est un joli édifice en style flamboyant, qui n'a plus ni portes ni vitraux, ni autel et qui, enveloppé par le lierre, se montre gracieusement au milieu des arbres. C'est une véritable vignette, un frontispice d'album archéologique.

(1) Voir Grandet, N.-D. Angevine ; prieuré de l'Esvière.

La légende de Bourdigné et la jolie chapelle de l'Esvière m'entraînent en dehors du programme ; j'ai hâte d'y rentrer.

Saint-Symphorien du Vieil-Baugé. — Nos chroniques attribuent à Foulques-Nerra la construction de Baugé. Cette petite ville eut, comme un grand nombre d'autres, un *castrum* pour premier noyau. Ce fut la forteresse bâtie par le comte d'Anjou qui devint le centre d'une agglomération d'habitants. Mais à un kilomètre de Baugé se trouve un village appelé le Vieil-Baugé ; ce nom indique qu'il est plus ancien que la ville actuelle.

On n'est pas d'accord sur la situation du château de Foulques-Nerra. Nos anciens archéologues attribuaient au grand constructeur le château actuel qui est du XVe siècle. M. Godard, en rejetant cette erreur, a émis l'opinion que le château de Foulques-Nerra était situé au Vieil-Baugé, où certaines traditions placent aussi un château.

Je ne puis partager cette opinion, car d'après des chartes du XIIe siècle, le *castrum* de Baugé existait dès lors, et le bourg où se trouve l'église dont nous allons parler s'appelait déjà le Vieil-Baugé (1).

Il existe en effet au Vieil-Baugé une église fort curieuse, dédiée à saint Symphorien. Le chœur est dans le style du commencement du XIIIe siècle. La voûte, divisée par des nervures, s'étend comme une vaste crousille ; des absides

(1) ... Ecclesia B. Laurentii quæ sita est in ipso oppido (Belgiacensi) et ecclesia Sancti-Symphoriani quæ sita est in *veteri Baugeyo*... anno MCXLVIII (cartul. Sancti-Sergii, f° 95). — Scilicet ecclesiæ Sancti-Laurentii quæ *in ipso castro* (Belgiacensi) sita est, et ecclesiæ Sancti-Symphoriani quæ est *in veteri Baugeio* (en 1152, sous le comte Geoffroy, même cartul., f° 98.)

rayonnent autour du chœur, qui n'a cependant ni déambulatoire, ni crypte. Les fenêtres sont en ogive, ce qui indique le XIIIe siècle.

Au bras gauche du transept a été ajoutée une chapelle en style plantagenet, un peu plus ancienne que le chœur; le bras droit a été refait au XVIe siècle, et se lie à une chapelle ou sacristie du même temps, faisant pendant à la chapelle plantagenet.

Nous ne parlerions pas de cette église, si la nef et surtout l'intertransept ne présentaient des caractères anciens, dignes d'attirer l'attention des archéologues. Le mur latéral gauche de la nef existe encore tout entier; il est en petit appareil assez irrégulier, formé de morceaux de grès du pays, mais choisis avec un certain soin de manière à rappeler l'ancien système; il n'y a pas de cordons de briques. Les fenêtres sont en plein cintre sans ornements ni imbrications; le mur est flanqué de contreforts plats, qui paraissent du même temps. La façade a été très-remaniée; la porte n'a pas de caractère, la fenêtre est en style flamboyant; mais le mur est en petit appareil, contemporain de celui de la nef. Le mur latéral de droite est moderne.

L'intertransept est très-curieux. Il se compose de quatre piliers carrés, très-massifs, portant quatre arcs en plein cintre, non imbriqués, du moins autant qu'on peut le voir sous la chaux qui les masque. Les arcs supportent une voûte en berceau plein cintre dont la retombée s'appuie directement sur le mur droit qui les surmonte sans aucun ornement; son axe est dans le prolongement de la nef. Un autre berceau dont l'axe est perpendiculaire au berceau central couvre le bras gauche. Ce bras est bâti en grand appareil et éclairé par de petites fenêtres en plein cintre; on peut supposer qu'il est un peu plus récent que la nef;

il communique avec la chapelle plantagenet dont j'ai parlé.

Le bras gauche est aussi voûté en berceau, mais la voûte actuelle ne date que de la Renaissance.

Les quatre grands arcs reposent sur des impostes ou corniches, qui présentent une particularité souvent signalée par les archéologues; elles ne se profilent pas tout autour du pilier, et n'existent que sous l'arc même. Dans ce système, si le pilier porte deux arcs à la fois, dirigés en sens différent, comme cela se produit nécessairement à l'intertransept, la corniche se trouve interrompue à l'angle; si le pilier est dégagé des quatre côtés et porte quatre arcs, ce qui arrive notamment pour ceux des arcades qui séparent deux nefs, la corniche existe des quatre côtés et est interrompue aux quatre angles. Ce caractère appartient à l'époque carlovingienne et aux premières années du XIe siècle (1).

A l'église du Vieil-Baugé, les piliers de l'intertransept étant engagés et ne portant que deux arcs perpendiculaires l'un à l'autre, on peut observer cette interruption de l'imposte à l'angle qui les sépare. Les corniches n'ont pour ornement qu'un simple biseau, mais aux piliers situés entre la nef et l'intertransept il y a double corniche; les corniches inférieures, qui ne servent que d'ornement puisqu'elles ne supportent rien, sont couvertes de sculptures en méplat, d'un caractère ancien et fort simple; à droite, ce sont des feuilles à peine indiquées, mais dont la disposition rappelle celle des tailloirs de la crypte de Sainte-Ebrégésile de Jouarre, avec cette différence que le dessin de

(1) M. de Caumont, anciennes notes sur quelques églises antérieures à l'an 1050. *Bull. monum.*, année 1871, 4e livraison. — M. Bouet, l'église de Germigny. Extrait du *Bull. monum.*

Baugé est très-inférieur au précédent, et indique une époque de plus complète décadence. La corniche de gauche représente une suite de S tournées alternativement en sens inverse, ornement qui annonce aussi un art très-peu avancé.

Sur cet intertransept s'élevait une tour de clocher aujourd'hui surmontée par une construction moderne aussi lourde et aussi disgracieuse que possible. Dans les combles on voit d'anciennes fenêtres bouchées, elles étaient ornées de colonnes avec chapiteaux à volutes peu fouillées et sans saillie ; cette base de l'ancien clocher est en grand appareil, avec larges joints passés au fer plat; elle présente en un mot tous les caractères de la première moitié du XIe siècle.

Que le Vieil-Baugé ait été primitivement le castrum de Foulques-Nerra, ou que ce soit au contraire, ce qui me paraît plus probable, le nouveau Baugé, il est un fait certain, c'est que l'église Saint-Symphorien conserve des parties fort anciennes, que le petit appareil de la nef et surtout les piliers de l'intertransept avec leurs arcs en plein cintre, leur voûte en berceau, leurs sculptures en méplat, présentent des caractères archéologiques qui les rattachent au roman primitif. Je crois donc ces parties de l'église très-voisines de l'époque carlovingienne, et je n'hésite pas à les rapporter aux premières années du XIe siècle.

Je ne dirai rien de l'église de la ville de Baugé qui n'offre aucun caractère, ni même de celle du prieuré de Saint-Nicolas fondé vers la fin du XIe siècle : il reste, il est vrai, quelques débris de cette dernière église qui peuvent remonter à l'époque de sa fondation et les arrachements d'une voûte plantagenet du XIIe siècle : mais elle vient d'être transformée en maison d'habitation, ce qui lui a

à peu près tout ce qu'elle avait conservé de son
ère ancien.

ise d'Echemiré. — L'église d'Echemiré était cons-
en petit appareil sans imbrication et avec trois ab-
en forme de trident. L'intertransept était couvert
coupole portée par des piliers frustes et sans orne-
les fenêtres étaient en plein cintre; celles de la
avaient des joints en ciment rouge. Mais cette vieille
vient d'être en grande partie démolie et remplacée
e neuve; la nef entière a été rebâtie, les voûtes des
s ont été remaniées, celle de l'intertransept est au-
ui en style plantagenet; des sculptures ont été
es; il ne reste plus que l'absidiole de gauche qui
ı petit appareil; sa corniche extérieure est ornée de
ons dans le goût du XIIe siècle. Il ne reste donc rien
emiré qui rappelle le style roman primitif. Toute-
ne crois pas que l'église ancienne, que l'on faisait
ter à l'époque mérovingienne, fût de ce temps, ni
de l'époque carlovingienne; le caractère sévère des
de l'intertransept avait frappé l'imagination des ar-
gues, et peu s'en est fallu qu'on ne l'ait fait remonter
ruides. Cependant à juger par le dessin qu'en a
M. Godard et par la description qui l'accompagne,
s qu'Echemiré ne remontait pas au delà du XIe siè-
. Le petit appareil sans briques, les fenêtres avec
en ciment rouge, la coupole hémisphérique de l'in-
ısept (si le dessin est exact), les piliers sans orne-
, sont les caractères de beaucoup d'églises du XIe
; je classe donc encore l'ancienne église d'Echemiré
cette catégorie.

'*Anjou et ses monuments*, p. 235.

Eglises de Pontigné et de Lasse. — L'église de Pontigné est assez remarquable pour une église de village. Les voûtes en style plantagenet, portées par des colonnes engagées, déterminent son époque. Dans son état actuel elle est du XIIe siècle; les sculptures assez bien exécutées des chapiteaux qui surmontent les colonnes de la nef et du transept sont dans le style de ce temps. Toutefois des portions en petit appareil irrégulier qui se remarquent dans les murailles, prouvent que cette église a été fondée à une époque plus ancienne.

Il en est de même de l'église de Lasse. Le clocher est porté par une tour du commencement du XIIIe siècle; mais la nef en appareil irrégulier où l'on voit encore les restes d'anciennes fenêtres en plein cintre, de fort petite dimension, sans briques, mais avec joints figurés, colorés en rouge, me paraît avoir tous les caractères du XIe siècle.

Il est probable qu'en cherchant avec soin et en étudiant les petites églises de campagne, on pourrait faire encore quelques découvertes dans ce genre.

Saint-Jean de Châteaugontier. — Châteaugontier appartient maintenant au département de la Mayenne, mais il faisait jadis partie du diocèse d'Angers et dépendait du comté d'Anjou au temps des Ingelgériens. Le *castrum* duquel il tire son nom, a été fondé, d'après nos chroniques, par Foulques-Nerra (1); à tous ces titres je puis donc revendiquer le droit d'en parler.

L'église Saint-Jean est aujourd'hui paroisse principale de la ville; dans le principe c'était une collégiale située dans l'enceinte même du château, comme Notre-Dame de Loches. Elle a été remaniée depuis quelques années, mais

(1) Fragmentum historiæ Andegavensis, auctore Fulcone Richin (Chron. d'Anjou, par M. Marchegay).

malgré cela il est facile d'en reconnaître les parties anciennes et de la reconstituer par la pensée dans son état primitif. Le portail, qui avait été refait au XVe siècle et même depuis, avait perdu tout caractère ; il a été reconstruit à neuf il y a quelques années. Malheureusement l'architecte, au lieu de s'inspirer du style général de l'église et de donner à son portail le caractère du XIe siècle, a cru devoir adopter un style plus orné et faire du roman de transition qui jure avec la sévérité de la nef. Je ne dirai rien de l'appareil des murs des nefs; il est recouvert extérieurement de mortier et intérieurement de chaux, de sorte qu'il est à peu près impossible d'en déterminer aujourd'hui le caractère. Les fenêtres des basses nefs sont en plein cintre et assez petites; les joints ont été refaits. Celles du *clerestory* sont de plus grande dimension; les pieds-droits et les archivoltes sont en pierres dures, noires ou rougeâtres (grès ou quartzites des terrains siluriens et dévoniens du pays). Elles n'ont ni sculptures, ni imbrications, ni ornements d'aucune sorte; mais le contraste des pierres rouges et des pierres noires produit cependant un assez bon effet. Du reste, le caractère général de l'édifice est d'une excessive sévérité.

Ce caractère est tout aussi prononcé à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les trois nefs de l'église sont séparées par une double rangée d'arcades en plein cintre et de piliers carrés. La retombée des arcs porte sur des corniches ornées, soit d'une moulure en boudin ou quart de cylindre, soit d'un simple biseau, soit enfin d'un double rang de billettes. Les impostes ne se profilent pas et n'existent que sous les arcs; du côté extérieur, on ne voit qu'un mur droit reposant directement sur les arcs et sur le pilier; aucune sculpture ni imbrication, aucun ornement ne rompt la monotonie assez imposante de ce vaisseau. La grande

nef n'a point de voûte, mais un lambris dans le style du xve siècle, avec tirans à pans coupés. Les basses nefs étaient primitivement sous la toiture, elles sont maintenant couvertes par une fausse voûte d'arêtes en plâtre.

A l'intertransept, quatre piliers carrés portent des arcs en plein cintre, ouvrant dans la nef, l'abside et les bras du transept; les bras ont peu de développement et sont voûtés en berceau avec arcs doubleaux en plein cintre. Sur chacun d'eux s'ouvre une absidiole orientée à l'est, sous un arc en plein cintre et une voûte en fornice.

L'intertransept est couvert par une coupole hémisphérique portée, comme celle de Saint-Martin d'Angers, par quatre arcs placés à l'intérieur du grand carré, et destinés à diminuer la portée de la calotte; ces quatre arcs, au lieu de reposer, comme à Saint-Martin, sur des colonnes cylindriques pleines, reposent sur quatre colonnes tronquées, ce qui offre un aspect beaucoup plus hardi et beaucoup plus élégant; mais cette portion de l'église ayant été remaniée, je ne sais à quelle époque faire remonter ces colonnes tronquées, terminées par des pans coupés qui me paraissent d'origine moderne. Sous la coupole s'ouvraient jadis des fenêtres qui ont été bouchées par suite de l'exhaussement des toits au xve siècle; elles devaient prendre jour dans le principe, comme celles de Saint-Serge et de Saint-Martin, au-dessus des anciens toits plats. Sur le transept s'élève une tour de clocher carrée du xiie siècle, restaurée au xixe, et qui supporte une flèche en bois couverte en ardoises, terminée par un belvédère moderne; le tout est d'un effet aussi disgracieux que possible. Mais du haut de ce belvédère la vue s'étend sur la vallée de la Mayenne à une grande distance; c'est un magnifique coup d'œil.

L'abside principale a un assez grand développement;

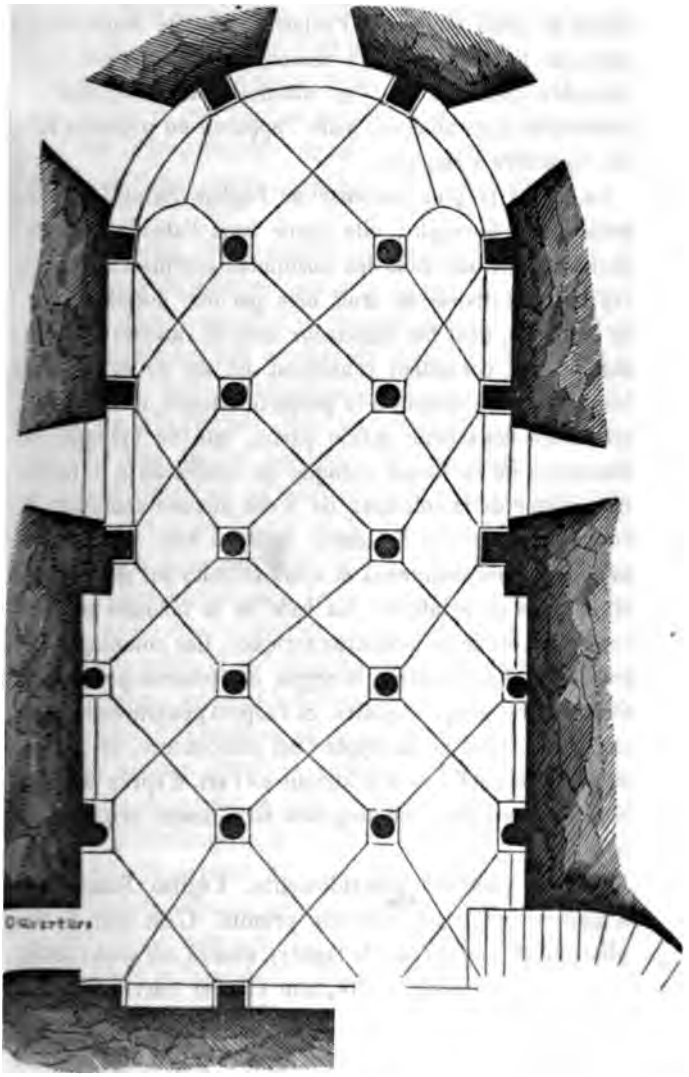

CRYPTE DE SAINT-JEAN DE CHATEAUGONTIER.

elle est voûtée en berceau et terminée en fornice; les fenêtres en plein cintre qui l'éclairent ont été remaniées; celles de l'absidiole droite remontent, au contraire, à la première construction. Ces absides sont flanquées de contreforts plats anciens, mais l'appareil ne présente aucun caractère à signaler.

La partie la plus curieuse de l'église Saint-Jean est évidemment la crypte; elle règne sous l'abside centrale seulement, et non sous les absidioles comme au Ronceray; elle est divisée en trois nefs par une double rangée de colonnes, dont les chapiteaux sont du caractère le plus simple. Ils consistent seulement en un dé carré dont les angles sont abattus à la partie inférieure, et les arêtes arrondies dans cette même partie, afin de ménager la transition de la forme cubique du chapiteau à la forme cylindrique de la colonne; ils n'ont aucune sculpture et sont surmontés par de lourds tailloirs avec biseau sans moulures. Ces chapiteaux et leurs tailloirs ont été récemment ornés de peintures. La base de la colonne est, au contraire, ornée de moulures toriques. Ces colonnes portent des voûtes d'arêtes; la crypte est éclairée par de petites fenêtres en plein cintre. Si l'aspect général de l'église est sévère, celui de la crypte l'est plus encore, ce qui est assurément conforme à la logique de l'art, d'après laquelle le bas d'une église doit toujours être moins orné que le haut.

Malgré quelques remaniements, l'église Saint-Jean a donc conservé son caractère primitif. C'est bien là l'église du XIe siècle (sauf la façade), avec sa nef sans voûtes, ses arcades en plein cintre, son clocher carré posé sur l'intertransept, sa grande sobriété d'ornements, sa crypte obscure et silencieuse. L'aspect général est d'une sévérité qui ne manque pas de grandeur; et malgré l'opinion assez

généralement accréditée de nos jours, ce style simple convient tout autant aux cérémonies catholiques que les richesses sculpturales de l'art ogival.

Quant à la date, je crois que l'on peut sans crainte d'erreur admettre que l'église actuelle dans son ensemble (et sauf les remaniements signalés) remonte au règne de Foulques-Nerra et à la construction du *castrum*.

Saint-Rémy, — *Genneteil*, — *Bazouge*. — L'église de Saint-Rémy de Châteaugontier a aujourd'hui perdu tout son caractère; cependant sa disposition générale, ses trois nefs séparées par des arcades en plein cintre portées sur des piliers carrés, rappellent Saint-Jean, et font croire qu'on a voulu l'imiter. Mais les moulures des piliers annoncent une époque beaucoup plus récente; il y a eu imitation seulement ou tout au moins remaniement complet. Le chœur est du XVe siècle. La porte de la façade en plein cintre, sans sculptures, avec archivolte à double voussure, a bien, au contraire, le caractère du XIe siècle. Il en est de même des contreforts plats qui se voient dans la cour de la cure, et de deux ou trois petites fenêtres en plein cintre, aujourd'hui bouchées, qui donnaient du même côté. Ces fenêtres et la porte suffisent à prouver que la fondation première remontait au XIe siècle, époque à laquelle appartient encore cette partie de la nef. Elle va être prochainement démolie.

L'église du prieuré de Notre-Dame de Genneteil, aujourd'hui chapelle du collége et située dans un faubourg, ne le cède en rien pour son caractère de sévérité, aux deux autres églises de Châteaugontier. Le portail est en plein cintre avec double voussure, sans aucune sculpture, la double archivolte repose sur un simple filet. Au-dessus de la porte, le mur de la façade est percé d'une fenêtre

en plein cintre, du même style, c'est-à-dire sans colonnettes ni sculptures. Au côté nord se voit une porte bouchée, en plein cintre et d'un style tout aussi simple. Les fenêtres latérales sont en plein cintre, ayant l'archivolte ornée d'un cordon de billettes qui règne dans tout le panneau d'une fenêtre à l'autre. L'église n'a qu'une nef avec trois absides dont deux s'ouvrent dans les bras du transept qui ont peu de développement. A l'intérieur, on voit des voûtes, des colonnes, des chapiteaux en style plantagenet, mais tous ces travaux sont modernes. La nef seule sert au culte; le transept et les absides ont reçu diverses destinations. L'appareil, comme à Saint-Jean et à Saint-Rémy, n'offre rien de remarquable. Ceci tient évidemment à la nature des matériaux, pierres très-dures et de forme irrégulière; il est à peu près impossible de construire en petit appareil régulier avec les pierres du pays. De là l'abandon de ce mode de construction remplacé de très-bonne heure par un moëllonage qui n'est après tout que le petit appareil sans régularité. On pourrait faire la même observation à Chartres où l'on a construit de tout temps avec des silex de la période tertiaire, tout aussi irréguliers que les quartzites des terrains primitifs.

L'église de Genneteil a conservé, à l'extérieur du moins, les caractères du XIe siècle; elle est cependant plus récente que Saint-Jean; la sévérité du style roman est moins prononcée dans cet édifice que dans l'ancienne collégiale. Il semble même résulter de titres anciens qu'elle aurait été reconstruite dans les premières années du XIIe siècle (1).

Le village de Bazouge est situé à un kilomètre de Châ-

(1) [illegible] en ruines en 1697, et en 1122 il était question de la [illegible] d'après des titres cités par Grandet (N. D. Angevine, p. 179.)

tier, sur la route de Segré. L'église a été très-
e au XVe siècle et même au XIXe; mais la base du
paraît remonter au XIe ou au XIIe siècle. La porte
z curieuse et d'un caractère ancien. Elle est en
ntre, flanquée de deux colonnettes corinthiennes,
; chapiteaux paraissent avoir été refaits récemment.
rolte est ornée de têtes cornues peu sculptées, et
pect bizarre. La façade est flanquée de contreforts
alogues à ceux de Saint-Rémi.
acerais la construction de l'église de Bazouge vers
1 XIe siècle ou au commencement du XIIe; elle me
plus récente que celle du prieuré de Genneteil (1).
en effet, se tenir en garde dans la région castro-
enne contre l'impression que produit la sévérité
fices, due en grande partie à la nature des maté-
Cette impression porte à les vieillir, et il faut tenir
ompte des sculptures, si peu riches et si peu fouil-
'elles soient, lorsque par hasard on en rencontre
es-unes.
ntre maintenant dans le département de Maine et
t dans les limites du diocèse actuel.

e du Lion d'Angers. — Le Lion d'Angers exis-
une époque assez reculée. Son église est men-
dans un titre du XIe siècle (2).

st dans l'église de Bazouge que se trouve une belle inscription
ienne, reproduite par M. de Caumont (Abécédaire d'archéologie
, p. 104).
charte en question n'a pas de date, mais elle porte les noms de
Martel et de l'évêque Eusèbe Brunon ; elle rappelle que l'église
dédiée à saint Martin de Vertou, avait été donnée aux moines de
in, au temps de l'évêque Hubert de Vendôme, sous Foulques
rtal. Sancti Albini, *de Legione*, n° 1). — Voir aussi Hiret,

La nef est bâtie en petit appareil assez régulier et sans cordons de briques. Les fenêtres sont en plein cintre sans colonnettes ni sculptures ; pas d'imbrications aux archivoltes. Il n'y a qu'une seule nef, sans voûte ; les arcades de l'intertransept sont en ogive ; les chapelles latérales et les bras de la croisée ont été refaits au XVe siècle ; l'abside est encore plus récente et n'a aucun caractère. La nef est ornée à l'intérieur de vieilles fresques représentant des scènes de la Passion.

La seule portion de cette église qui doive attirer notre attention est la porte. L'archivolte se compose de quatre assises superposées, séparées par des joints en ciment rouge ; entre deux assises de pierres carrées s'en trouve une autre dont les joints représentent des triangles et des parallélogrammes disposés de telle sorte que, par une illusion d'optique, ils figurent à l'œil des angles solides, saillant et rentrant alternativement. Aux deux assises qui encadrent celle-ci, les joints dessinent de petites pierres rondes ; la quatrième enfin n'a que des pierres carrées, séparées par les joints rouges. Ce dessin rappelle assez exactement celui de l'archivolte de la porte de l'église de Distré, près Saumur, reproduite dans l'Abécédaire de M. de Caumont (1). L'archivolte est portée par deux pilastres sans ornements ; ils ont été refaits ; mais un dessin de M. Bodin les représentait à peu près semblables, il y a soixante ans.

Au-dessus de cette porte deux fenêtres s'ouvrent dans la façade ; elles sont en plein cintre, sans aucun ornement, imbrication ni sculpture ; la façade est tout entière en petit appareil et sans briques.

Ces caractères me font classer la nef et le portail de

(1) Abécédaire d'archéologie religieuse, p. 93

l'église du Lion d'Angers parmi les édifices de la première moitié du XIe siècle.

Eglise de la Membrolle. — Je ne parle de l'église de la Membrolle, qui n'a pas un grand intérêt, qu'à cause du contraste des appareils qui s'y présente d'une manière assez curieuse. Le transept et le chœur doivent être du XIVe siècle, ou du commencement du XVe siècle environ; il reste une petite fenêtre qui annonce à peu près cette époque.

Cette partie de l'église est bâtie en schiste, comme toutes les constructions modernes de notre région ardoisière, pour lesquelles on ne fait pas les frais du tuffeau de Saumur ou du granit de Bécon; mais la nef rappelle le souvenir du petit appareil. Les pierres, quoiqu'assez mal agencées et posées sans régularité, sont cependant encore à peu près appareillées; on voit que le constructeur a choisi parmi les silex, les quartzites et même les schistes qu'il a employés, ceux qui se rapprochent le plus de la forme ronde ou carrée, afin de figurer le petit appareil ancien. Il y a là un reste de la tradition qui, au XIe siècle, allait en s'effaçant.

Les fenêtres de la nef ont été refaites; mais il en reste encore au-dessus de la porte latérale une petite, en plein cintre, qui paraît être du XIe siècle. J'ajoute donc la nef de la Membrolle à la liste de nos constructions de cette époque.

Saint-Rémy-la-Varenne. — L'église de Saint-Rémy-la-Varenne est mentionnée dans une charte de l'an 1015; elle était alors récemment construite, d'après ce document (1).

(1) Charte citée par Hiret, de l'an 1015, p. 154. — Voir aussi charte du cartul. de Saint-Aubin, *de Varennâ*, n° 2.

Avant cette époque, et dès le xe siècle, la villa de *Kiriacum* avait été donnée aux moines de Saint-Aubin, par Foulques-le-Roux, vers 930 (1). Ils en furent les premiers constructeurs après la donation qui leur avait été faite; cette première fondation n'est pas entièrement détruite aujourd'hui.

Du côté nord, le mur latéral de la nef est bâti en petit appareil assez régulier, composé de pierres de tuf, sans cordons de briques; en certains endroits on aperçoit des reprises dans lesquelles le grès du pays vient se mêler à l'appareil primitif. Il y avait un narthex bâti de la même manière, et dont un des murs sert de clôture au jardin du presbytère. L'ancienne porte, aujourd'hui bouchée, et masquée par une construction extérieure, est en plein cintre, sans sculptures ni imbrications; elle paraît être du même temps que le mur en petit appareil. Dans ce dernier mur se voit une petite fenêtre aussi bouchée, avec archivolte en plein cintre, ornée de joints en ciment rouge, entre les claveaux, et d'un joint semblable qui l'entoure tout entière. Cette portion de l'église appartient évidemment à la fondation première. Mais c'est la seule partie qui remonte aux premières années du xie siècle.

Le fond du chœur, voûté en berceau ogival, avec arcs doubleaux en ogives, et fenêtres à colonnettes sculptées n'est point de cette époque, comme quelques archéologues l'ont pensé à tort. Le style des voûtes et des sculptures appartient évidemment à la première moitié du xiie siècle. Une jolie chapelle avec voûte plantagenet, attenante au transept, et l'intertransept sont en roman de transi-

(1) Cartul. Sancti Albini, *de Varennâ*, c. 1, regnante rege Rodulpho, anno VIIe.

tion de la fin du même siècle ; il y a même une fenêtre ogivale du côté gauche qui annonce le XIIIe siècle. Dans son ensemble, cette église, qui vient d'être restaurée avec intelligence et respect des styles et des époques, est fort remarquable pour une église de campagne ; mais sauf le mur dont j'ai parlé en commençant et qui ne se voit que du jardin du presbytère, elle appartient dans son ensemble au roman secondaire du XIIe siècle, et non au XIe. Quant au mur ancien, il ne remonte ni à l'époque mérovingienne, ni au IXe siècle, mais aux premières années du XIe siècle, époque même de la fondation première de l'église.

Il reste encore à St-Rémy des portions notables de l'ancien prieuré. Nous citerons une ancienne chapelle ou salle voûtée en berceau ogival, avec des peintures qui peuvent remonter au XIIIe siècle ; elle était éclairée du côté nord par deux belles et larges fenêtres en plein cintre, entourées de sculptures, représentant des fleurs et dont le style indique le milieu du XIIe siècle, mais aujourd'hui bouchées ; du côté opposé on entre par une porte en plein cintre, sans ornement, au-dessus de laquelle a été percée une fenêtre ogivale tréflée du XIIIe siècle. Il est regrettable que les peintures de cette belle salle soient compromises par les usages domestiques auxquels elle sert aujourd'hui. Sous cette pièce règne une cave voûtée aussi en berceau ogival. La portion supérieure du bâtiment voisin est du XVIe siècle ; les fenêtres et les lucarnes ornées de sculptures dans le goût de la Renaissance indiquent cette époque. Trois médaillons sculptés et reproduits sur les deux façades représentent en ronde-bosse les bustes de la chaste Suzanne et des deux vieillards. Mais ce qu'il y a de plus remarquable est une cheminée sculptée, en style François Ier, chargée d'arabesques et

de salamandres ; des colonnettes et des moulures divisent le manteau en plusieurs compartiments sur lesquels ont été sculptés divers sujets en bas-relief.

La partie supérieure du bâtiment est occupée par un vaste grenier qui servait à recevoir les dîmes et dont les murs sont encore couverts des coches des tenanciers ; le pignon est percé de trois fenêtres ogivales du XIIIe siècle ; on voit aussi, dans le mur de la façade, au nord, d'anciennes portes ogivales bouchées et remplacées par des portes plus modernes, ce qui indique que cette partie de l'édifice est antérieure au XVIe siècle. La cour renferme en outre quelques restes de bâtiments fort anciens.

Le tout était environné d'une enceinte crénelée ; la porte était défendue par des machicoulis.

J'ai cru devoir citer cet édifice remarquable, quoique ses parties les plus anciennes ne dépassent pas le XIIe siècle, à cause de la rareté des édifices civils anciens, et de la beauté de celui-ci.

Saint-Aubin des Ponts-de-Cé. — Les Ponts-de-Cé, ou plus correctement de Sée, ne remontent point à Jules César, comme l'a fort bien démontré M. Bodin. Le bourg s'appelait au moyen-âge *Sajiacum* ou *Sageium*, et en vieux français *Sée* ; nos trop classiques érudits du XVIe siècle, toujours portés à mettre partout César et les Romains, ont imaginé de faire dériver ce nom de *Pontes-Cæsaris*, fausse étymologie, qui n'est indiquée par aucun acte ancien. C'est ainsi qu'a été adoptée la vicieuse orthographe que l'on suit encore aujourd'hui, en dépit de Bodin et de la vérité (1). Comme une erreur admise fait loi, il est probable que les

(1) Bodin, *Recherches sur le Haut-Anjou*, t. I, ch 35.

Ponts-de-Cé porteront éternellement le même nom, avec sa mauvaise orthographe.

L'église de Saint-Aubin a été fondée en 1003, sous Foulques-Nerra (1), mais elle a presque entièrement été refaite au XVe siècle. Il ne reste plus de la construction première que quelques assises en petit appareil, qui se voient encore dans le bas de la façade; elles n'ont pas de cordons de briques.

N.-D. de Cunault. — Saint-Macé. — Je ne veux point décrire de nouveau la belle église de Cunault visitée par le Congrès de Saumur en 1862, mais dire quelques mots seulement sur une portion du mur dépendant du clocher, et qu'on dit remonter au roi Dagobert. Le clocher lui-même est situé à gauche de l'église; de l'extérieur on voit une large arcade, portée par deux colonnes, au-dessus de laquelle s'élève une belle tour carrée terminée par une courte flèche en pierre. L'arcade est bouchée par un mur bâti en grès, très-irrégulier et sans aucun souvenir de la construction en petit appareil; c'est un simple moëllonage; il est percé de deux fenêtres en plein cintre, dont les archivoltes n'ont point de briques, et qui en somme ne présentent aucun caractère. Les joints même n'ont point la largeur de ceux des anciennes constructions. Je ne puis admettre que ce mur remonte à la fondation primitive, il semble n'être qu'une construction ou une réparation faite à la hâte et provisoirement (2).

(1) Anno VII° regnante Roberto rege... constructa est ecclesia... in honorem Domini nostri et Salvatoris mundi necnon et gloriosæ genitricis Mariæ, præclarissimique ejus confessoris Albini super ripam Ligeris in villa quæ vulgo vocatur *Saiaco* (Cartul. Sancti Albini de Saiaco, n° 1, f° 12).

(2) Il est permis même de se demander si ce ne serait pas un simple remplissage fait pour boucher l'arcade qui soutient le clocher. Cette

La primitive église, qui datait, dit-on, du roi Dagobert, aura probablement été détruite par les Normands ; ce qui est certain, c'est qu'il ne reste rien dans cette église d'antérieur au XIe siècle ; elle a été entièrement reconstruite par les moines qui ont suivi le grand mouvement de renaissance de ce temps. C'est en effet vers la fin de ce dernier siècle ou même au commencement du suivant qu'ils ont élevé le beau clocher actuel, où l'art roman commence à déployer ses richesses. Il est plus orné que ne le sont ordinairement les constructions du XIe siècle, mais le style des sculptures n'est point encore tout à fait celui du XIIe ; on a prodigué les billettes aux archivoltes et aux tailloirs des chapiteaux ; des ornements en forme de triangles se voient encore entre les sommets des fenêtres comme au portail de la cathédrale du Mans. Ce clocher, aujourd'hui noyé dans les toitures du bas-côté de l'église, devait être dégagé dans le plan primitif et produire alors un plus bel effet. Il est porté par quatre beaux arceaux surmontés d'une coupole sur trompes. Les chapiteaux qui terminent les quatre colonnes des grands arcs sont bien sculptés. Les deux chapiteaux des colonnes de l'arcade extérieure représentent divers sujets, qui ont fortement fait travailler l'imagination des archéologues, et

arcade en effet, supportée comme celles de l'intérieur par deux belles colonnes, s'ouvre sur l'extérieur d'une manière tout à fait anormale. On peut supposer que là où est le mur aujourd'hui, devait se trouver dans le plan primitif une autre construction, peut-être le bras gauche du transept. La coupole du clocher aurait alors couvert l'intertransept ; le bas-côté gauche actuel aurait fait la grande nef, l'abside eût été prise dans le côté gauche du deambulatoire, et le bras droit fût venu dans la grande nef actuelle. Ce qui me porte à croire en outre que le mur en question n'est qu'un remplissage, fait avec de mauvais matériaux, c'est que Cunault est au centre de belles carrières de tuffeau, et que partout dans ce pays on n'emploie que le tuffeau, depuis l'époque romaine : Saint-Eusèbe, Saint-Maxe, et les autres vieilles églises sont faites en tuffeau.

notamment la sirène d'un côté, et de l'autre le roi assis sur un trône.

Le reste de l'église appartient au roman de transition et au style du XIIIe siècle, mais il est évident que le plan primitif a été agrandi, peut-être au cours même des constructions, et qu'à l'époque où a été élevé le clocher, l'édifice n'était pas destiné à prendre les vastes proportions qu'il a aujourd'hui.

L'église était fortifiée. Cette circonstance jointe à la disposition spéciale du clocher, dont la belle tour à plusieurs étages pourrait au besoin servir d'habitation, a fait imaginer une légende assez curieuse ; d'après cette tradition populaire, le roi Dagobert avait un château dans les combles mêmes de N.-D. et venait l'habiter quelquefois. Cette tradition ne souffre pas l'examen ; mais elle montre comment l'imagination populaire embellit l'histoire des monuments qui attirent son attention.

Le prieuré de Saint-Macé est voisin de Cunault, et a été visité aussi par le Congrès en 1862 ; les ruines des murailles en petit appareil qui subsistent encore ont vivement attiré l'attention; le revêtement se compose de très-petites pierres de tuffeau avec cordons de briques et joints colorés en rouge. L'examen de cet appareil comparé à celui du mur de Cunault dont nous venons de parler révèle une énorme différence entre les deux constructions. Celle de St-Macé est vraiment ancienne ou tout au moins conforme à la tradition gallo-romaine ; toutefois, en certains endroits, le cordon de briques se montre entre des assises de grand appareil, ce qui est anormal ; on y trouve aussi quelques briques posées verticalement, autre disposition anormale. Les portions où se voit la brique consistent en un mur qui entoure une portion de l'église, et quelques débris de bâtiments qui s'y reliaient aussi. Dans

ces constructions existaient de petites fenêtres en plein cintre avec archivoltes non imbriquées; on y remarque aussi l'appareil réticulé. Dans d'autres portions des constructions anciennes, la brique ne se présente plus, et l'on trouve seulement le grand appareil du XIIe siècle; au sud de l'église existe un espace carré entouré de petites arcatures en plein cintre, qui lui donnent l'aspect d'un cloître; mais le mur extérieur de cette portion de l'édifice n'est plus qu'un mauvais moëllonage de grès sans caractère. Quant à l'église bâtie en grand appareil à joints de largeur moyenne, sans briques, et couverte d'une voûte en berceau ogival, elle appartient au roman de transition; ses sculptures élégantes et exécutées dans ce dernier style ne peuvent laisser aucun doute sur sa date; c'est une construction tout à fait différente des portions imbriquées, avec lesquelles elle se relie mal, comme l'examen de l'édifice le révèle facilement (1). Elle a été rebâtie après coup, et est venue s'enchâsser au milieu de constructions beaucoup plus anciennes. Cela ne peut faire aucun doute pour tout archéologue, qui voudra étudier avec soin ces ruines si curieuses. Pour moi, les portions imbriquées de Saint-Macé sont les restes d'un petit couvent carlovingien du IXe ou du Xe siècle, mais l'église a été refaite vers le milieu du XIIe siècle.

Nécrologie des églises en petit appareil. — Il y aurait fort à dire sur ce point. Un grand nombre d'églises signalées par M. Godard dans son grand ouvrage : *L'Anjou et ses Monuments*, ont été détruites depuis vingt ou trente ans. Nous signalerons notamment celles de Cisay, d'Eche-

(1) Voir notamment au côté sud, une belle arcade surmontée d'un mur imbriqué qui vient s'appuyer sur l'abside.

miré, de Tigné, de Bouchemaine, qui ont été ou démolies ou tellement remaniées que leur ancien caractère a entièrement disparu. La destruction des arcades en style carlovingien de l'église de Bouchemaine est des plus regrettables ; les spécimens de ce genre étant fort rares aujourd'hui.

Il y a dans ce pays comme une conspiration contre les églises en petit appareil ; le clergé et les conseils municipaux leur font une rude guerre ; c'est à peu près le seul point sur lequel ils s'accordent ; c'est à qui aura une église neuve, en style ogival, le XIIIe siècle étant de mode aujourd'hui, comme le style italien était de mode il y a trente ou quarante ans. En France, on sacrifie sans réflexion les édifices les plus respectables par leurs souvenirs historiques ou religieux, comme par leur mérite archéologique ou artistique, au caprice du jour, à l'engouement de la mode, au besoin incessant de changement qui nous tourmente.

J'ai terminé la description de nos églises antérieures au XIIe siècle ; il me reste à traiter la seconde partie de la question, qui sera le résumé de ce que j'ai déjà dit.

Transition du style roman primitif au roman secondaire.

Il est bien rare que les transformations politiques et sociales s'opèrent brusquement ; les révolutions, même les plus rapides lorsqu'elles éclatent, ont été préparées par le long travail des siècles. Il en est de même dans l'ordre intellectuel et artitisque. Les sciences marchent peu à peu ; les idées artistiques se transforment progressivement ; cela est vrai de tous les arts plastiques et notamment de celui qui les résume tous, l'architecture. Le

changement des styles ne s'opère jamais brusquement, mais par un travail progressif. On est passé du roman des XIe et XIIe siècles au style ogival du XIIIe par une transition lente, et le style roman ogival ou fleuri de la seconde moitié du XIIe siècle en est la preuve incontestable. Il en a été de même au XVIe siècle ; entre le style flamboyant du XVe siècle et celui de la renaissance, il y a eu une période pendant laquelle on a mêlé les deux styles, et cette période s'est prolongée très tard en province ; on voit la trace du mélange jusqu'à la fin du XVIe siècle, dans quelques unes de nos églises de campagne ou de petite ville.

L'an mil n'a pas été non plus le signal d'un changement subit et immédiat dans l'art de bâtir ; il semble au contraire que plus on recule au travers des siècles et plus les transitions s'opèrent lentement. A beaucoup d'égards le style de la première moitié du XIe siècle rappelle celui de la période carlovingienne et marque la transition du roman primitif au roman secondaire. Les idées que j'émets à cet égard ont déjà été développées par les maîtres de la science archéologique (1) ; mais il ne sera pas inutile d'en faire l'application à nos anciennes constructions angevines.

Vers la fin du Xe siècle et au XIe, la forme des églises prend un développement nouveau : au court hémicycle ou même au mur droit qui terminait les premières églises se substitue une abside plus développée, entourée quelquefois d'un deambulatoire et d'absidioles rayonnantes. Le Ronceray et Saint-Jean de Châteauponties nous ont présenté les trois absides en forme de trident de

(1) M. de Caumont, Abécédaire d'archéologie religieuse, chap. 2 et suivants.

longueur assez restreinte encore ; et la Couture du Mans, le chœur à déambulatoire avec absidioles rayonnantes ; quant à Saint-Martin, son chœur était assez restreint, et sans absidioles ; en un mot, nous retrouvons dans nos églises du commencement du XIe siècle, la trace de l'effort qui se faisait alors pour donner au chœur des églises plus d'étendue et d'ampleur. Les bras de la croisée dans nos églises de cette époque (Saint-Jean et Saint-Symphorien) n'ont encore qu'un faible développement. Vienne l'époque ogivale ou même celle du roman de transition, et nous verrons le chœur prendre un développement considérable, et les bras du transept s'allonger pour former une véritable croix. L'histoire de la cathédrale d'Angers nous en fournira la preuve d'une manière complète.

En ce qui concerne les appareils de la maçonnerie, la transition est curieuse à étudier et présente des particularités tenant surtout à la nature des matériaux et à la constitution géologique du pays. A l'époque gallo-romaine on construisait à Angers, comme partout, en emplecton avec revêtement en petit appareil ; les pierres étaient choisies et triées ; sans doute on ne pouvait tailler exactement nos quartzites et nos silex, mais on appareillait avec soin des pierres de même dimension, que l'on posait régulièrement, et les cordons de brique maintenaient la régularité des assises. Tel est l'appareil des débris de l'enceinte gallo-romaine qui subsistent encore. Mais avec le temps l'appareil devient de plus en plus irrégulier ; pendant plusieurs siècles et jusqu'au XIIe on garde encore la tradition du petit appareil, on emploie de préférence des pierres à peu près cubiques, mais on ne les place plus avec le même soin, les assises ne se suivent pas aussi régulièrement qu'à l'époque précédente ; les morceaux de grès ou de schiste plat font peu à peu invasion.

L'église de Savennières, l'un de nos plus anciens monuments, n'a déjà plus l'appareil aussi régulier que l'enceinte, et beaucoup de pierres longues et plates se montrent dans ses murs. A Saint-Julien d'Angers, le petit appareil est assez régulier dans certaines parties, plus mauvais dans d'autres. A Saint-Martin, les pierres sont de forme assez irrégulière ; au Château, dans les ruines du palais des comtes, l'irrégularité est plus grande encore ; les pierres sont de dimensions très-diverses. A Saint-Serge, le petit appareil des transepts est aussi mauvais que possible. A la Membrolle, il est difficile à distinguer des constructions en schiste. En un mot, plus on s'éloigne de l'époque romaine, et plus le petit appareil perd de son caractère primitif ; au lieu de pierres de petite dimension et à peu près égales, on en prend de toute forme et de toute grosseur. Puis vers la fin du XIe siècle, on abandonne complétement cette manière de bâtir si éloignée de sa perfection primitive, et l'on adopte les pierres plates, schistes ou grès, de préférence aux pierres cubiques. Nos vieilles églises de cette époque, la Madeleine, St-Aignan, St-Laurent, la portion inférieure de la tour St-Aubin, la salle synodale, les greniers Saint-Jean, l'ancien bâtiment de Saint-Nicolas, le portail de Saint-Jacques, nous présentent le mélange du grand appareil, et de ce moëllonage de schiste plat, encore employé de nos jours (1). Son introduction dans la construction a dû venir de l'exploitation plus grande donnée aux carrières d'ardoise, vers le XIIe siècle ; mais elle avait été préparée par la décadence du petit appareil ancien.

(1) La Madeleine, ancienne chapelle d'un maladrerie, a été bâtie dans les premières années du XIIe siècle, sous l'évêque Renaud (Hiret, p. 236), elle est entièrement en schiste plat, sans aucun souvenir du petit appareil, et elle a bien du reste les caractères des premières années du XIIe siècle.

Lorsqu'on a fait usage du tuffeau de Saumur, ou des calcaires des terrains secondaires d'Anjou et de Poitou, on a aussi peu à peu abandonné la tradition romaine.

Le petit appareil des murs gallo-romains du château de Loudun est en calcaire et d'une régularité parfaite; la taille des pierres est presque un dessin; à St-Eusèbe de Gennes le petit appareil en tuffeau est encore très-régulier; celui du mur de l'évêché l'était également; celui du Ronceray l'est moins déjà, les pierres sont plus grandes, et l'on finira bientôt par ne plus tailler les petites pierres et par employer ou le grand appareil, ou les petites pierres non taillées, ce qui arrive au moëllonage moderne.

L'emploi de l'emplecton a duré jusqu'au XIIe siècle, mais en se dégradant progressivement. Au donjon de Loches, on le trouve encore; mais il ne ressemble guère à celui de l'époque romaine et même mérovingienne; au Thoureil, dans les ruines d'un vieux donjon qui doit être de la fin du XIe siècle environ, la partie centrale du mur est encore en emplecton; mais quelle différence entre cette grossière construction et celle de l'époque romaine! Ici, ce sont des grès souvent très-gros jetés dans le mortier, qui les enveloppe à peine; ce ne sont plus ces petites pierres cassées, entièrement noyées dans un bain de mortier dur et compact, et formant un véritable béton, que nous observons dans l'enceinte gallo-romaine et même dans les fondations mérovingiennes de St-Julien d'Angers.

L'usage de la brique depuis l'époque romaine jusqu'au XIe siècle a subi aussi un changement progressif. Dans le principe, on l'employait en cordons réguliers; l'enceinte gallo-romaine nous en présente un exemple; à l'église de Savennières, il y a eu plutôt abus qu'abandon de

ce genre d'ornement. A St-Eusèbe et à St-Macé la brique est employée comme dans les constructions romaines. Nous la retrouvons encore à la Couture du Mans, vers la fin du xe siècle. Mais c'est probablement le dernier édifice dans lequel elle ait été employée d'une manière aussi générale.

Dans aucun monument d'Angers, ou des environs (sauf Savennières), elle ne figure dans les murs, malgré l'emploi du petit appareil. Nous ne la trouvons que dans les piliers en grand appareil, et les archivoltes des grands arcs de l'intertransept de Saint-Martin, et de Saint-Serge. Dans les constructions du xe siècle elle ne se montre guère que d'une manière irrégulière et exceptionnelle, et dans celles postérieures à l'an mil, elle fait absolument défaut. Mais comme le petit appareil, elle ne disparaît pas subitement. L'usage se modifie, se transforme avant de s'effacer; on admet la brique dans les piliers en grand appareil, ce qui est contraire aux règles anciennes et sans utilité, on l'abandonne pour les murs en petit appareil, ce qui avait sa raison d'être (1). Je ne puis admettre, cependant, comme quelques archéologues, que le mur imbriqué de l'évêché ne soit que du xiie siècle, et qu'il ait été imité des constructions primitives; au xiie siècle on ne faisait point d'archéologie. Je ne pense pas non

(1) Le palais des Thermes, à Paris, présente un magnifique spécimen de l'architecture imbriquée, auquel on peut comparer nos édifices les plus anciens. Ce rapprochement montrera quelle différence existe entre les vraies constructions gallo-romaines et mérovingiennes, et celles qu'on a faussement attribuées à l'époque des rois francs. Au palais des Thermes l'appareil est régulier, les murs sont ornés de cordons de briques; la brique se montre aux archivoltes et aux chambranles des portes et des fenêtres, mais les pieds-droits imbriqués sont en petit et non en grand appareil. Les fenêtres ont bien plus de développement que celles de Saint-Martin, et surtout que celles de la salle du palais des comtes d'Anjou.

plus qu'à St-Macé, le mur imbriqué qui forme l'enceinte de l'ancien prieuré, soit contemporain de l'église, qui est en roman ogival de transition. Ce fait serait tellement anormal, que je ne puis l'admettre. Il me paraît bien plus probable que le constructeur de l'église aura profité d'une enceinte déjà existante, et qui ne remonte peut-être pas au delà de l'époque carlovingienne.

Il est bien probable que l'usage de peindre en rouge les joints des archivoltes des portes et fenêtres, si commun au XIe et au XIIe siècle, venait du désir d'imiter encore l'effet de la brique ; c'est une imitation, un souvenir de la tradition ancienne. Le joint rouge prend la place de la brique et marque encore une transition.

La forme des portes et celle des fenêtres diffère peu du IXe au XIe siècle; c'est toujours le plein cintre. Les fenêtres carlovingiennes dans les édifices importants sont généralement larges, relativement à leur hauteur; au Ronceray, comme à Beaulieu près Loches, comme à Saint-Serge, nous retrouvons les fenêtres du style gallo-romain.

Si nous passons aux sculptures et aux chapiteaux, nous verrons la même transformation progressive. Les sculptures mérovingiennes n'avaient plus la perfection de celles de l'antiquité; mais quoiqu'elles eussent moins de relief et de galbe, elles avaient encore une certaine régularité; elles annonçaient quelque connaissance du dessin. Les artistes du temps puisaient à deux sources : la tradition de l'antiquité et le symbolisme chrétien emprunté aux dessins des catacombes, mais déjà l'altération commençait à se manifester et les formes de l'antiquité avaient perdu leur pureté primitive. Les chapiteaux des cryptes de Jouarre, ceux de Saint-Jean de Poitiers nous font connaître cette transformation qui devient bien plus complète

à l'époque carlovingienne. Le dessin s'altère de plus en plus au xe siècle ; les chapiteaux de St-Brice de Chartres, ceux de Louans près Loches, nous montrent l'art retombé dans l'enfance. Au xie siècle, il se produira une renaissance, peu à peu on donnera du relief et de la saillie ; au lieu de graver au ciseau, on fouillera un peu la pierre, on commencera à dessiner des contours moins raides que ceux du xe siècle ; mais cela ne se fera pas en un jour. Les sculptures du Ronceray sont encore bien imparfaites sans doute, mais elles annoncent cependant un faire déjà moins grossier que celles de la fin du xe siècle.

Les moulures se sont aussi transformées progressivement ; celles du Ronceray rappellent celles de Saint-Martin, mais elles sont plus délicates. Souvent au lieu d'une moulure compliquée nous ne trouvons qu'un simple biseau, comme à St-Jean de Châteaugontier et à Saint-Symphorien du Vieil-Baugé, simplicité de style qu'on observe dans quelques constructions carlovingiennes. Les sculptures en méplat de cette dernière église appartiennent encore au style roman primitif.

La forme des chapiteaux du xie siècle est lourde et massive, et rappelle souvent l'époque carlovingienne. Dans l'église Saint-Vital de Ravenne, il y a des colonnes surmontées de chapiteaux cubiques, mais couverts d'élégantes sculptures, qui dissimulent la lourdeur de la forme. Le chapiteau cubique a été admis chez nous ; mais avec la décadence de l'art, les sculptures ont disparu, et la forme massive est restée dans toute sa simplicité. A Saint-Aignan d'Orléans, des chapiteaux de ce genre se voient dans la crypte ; nous avons signalé ceux de la crypte de Saint-Jean de Châteaugontier ; ces derniers ont les angles abattus à la partie inférieure, comme ceux de Saint-Ai-

gnan, mais ils en diffèrent en ce qu'ils n'ont plus les cartouches saillants, seul ornement des premiers. Nous trouvons donc ici dans une de nos constructions du XIe siècle, la persistance d'une mode mérovingienne et carlovingienne, mais avec un degré de simplicité de plus (1).

Un autre caractère de l'architecture carlovingienne qui se retrouve assez souvent, c'est l'interruption des corniches ou impostes aux angles du pilier ou pilastre, de sorte que l'ornement n'existe que sous l'arc même. Ce système que nous avons signalé à Saint-Jean de Châteaugontier et à Saint-Symphorien du Vieil-Baugé, existe dans la crypte de Saint-Avit d'Orléans (IXe siècle), dans la nef de la vieille église de Montiérender (Haute-Marne), du commencement du XIe; il existait dans celle de Germigny, bâtie sous Charlemagne et détruite récemment (2). C'est donc encore là un caractère de l'architecture carlovingienne qui s'est prolongé pendant les premières années du XIe siècle. Mais au Ronceray nous ne le retrouvons déjà plus, et ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'il n'existe pas à Saint-Martin.

Les tailloirs du XIe siècle dérivent aussi de ceux de l'époque carlovingienne. Dans l'antiquité, l'abaque qui surmontait le chapiteau était élégant et mince; plus tard on a superposé sur cet abaque un tailloir plus épais, mais

(1) Une autre forme de chapiteaux usitée à Saint-Vital de Ravenne, ce sont des saillies cylindriques en *côtes de melon*; dans l'église italienne, ces saillies sont dissimulées par des sculptures. On les retrouve dans quelques unes de nos anciennes églises, mais sans sculptures et dans toute la sévérité de leur forme (à Saint-Pierre de Chartres, et à Saint-André, aujourd'hui magasin à fourrages, notamment). Au lieu de côtes de melon, il n'y a souvent que deux grosses saillies des deux côtés du chapiteau.

(2) M. de Caumont, Abécédaire. architecture religieuse. — *Bulletin monum.*, t XXXVII, n° 4. *Anciennes notes sur quelques églises antérieures à l'an mil*, par le même. — M. Bouet, l'église de Germigny (*Bull. monum.*).

encore d'une certaine élégance; on voit ce système à Saint-Vital de Ravenne; on le remarque aussi dans la crypte Saint-Paul de Jouarre, où les chapiteaux de marbre portant un abaque antique sont surmontés d'un tailloir également en marbre, orné d'élégantes moulures. Mais avec le temps ce tailloir s'alourdit ; dans la crypte Saint-Ebrégisile de Jouarre les tailloirs sont épais, en pierre du pays et couverts de sculptures annonçant déjà le style carlovingien. Le temps marche et le tailloir s'alourdit de plus en plus, il se confond avec l'abaque du chapiteau; à la crypte de Saint-Brice, de Chartres, les tailloirs sont épais et couverts de dessins figurant des triangles, des losanges ou des damiers, avec un creux au centre de chaque compartiment. A Saint-Jean de Châteaugontier, les tailloirs de la crypte sont plus frustes encore; ils consistent en une partie droite et une autre en biseau, sans ornement; ceux de la crypte du Ronceray ne sont pas plus élégants. Le tailloir du XIe siècle est essentiellement lourd et d'une simplicité toute primitive. Avec le XIIe siècle on l'ornera au contraire de sculptures ou de moulures; au XIIIe il s'amincira et reviendra peu à peu aux proportions de l'abaque antique.

Quand on analyse en détail les caractères de l'architecture carlovingienne, et ceux de l'architecture des premières années du XIe siècle, on trouve donc de nombreux points de ressemblance, et l'on arrive à conclure qu'il n'y a pas eu changement brusque et subit vers l'an mil, entre le style du Xe siècle et celui du XIe.

Les caractères vont en se modifiant peu à peu, en s'altérant avec le temps à cette époque de l'histoire de l'art, comme à toutes les autres. Ceci est tellement vrai qu'au premier abord, il est bien difficile de distinguer un édifice carlovingien d'un édifice de la première moitié du

XIe siècle, et qu'à moins d'un examen attentif on peut souvent s'y tromper. Le caractère de sévérité des constructions carlovingiennes s'est continué pendant longtemps, et il faut arriver à la seconde moitié du XIe siècle, en comparant ensemble des édifices séparés par un demi siècle au moins, pour bien voir la différence des styles. Le roman primitif et le roman secondaire sont donc liés ensemble par des modifications progressives dont tous nos édifices du commencement du XIe siècle portent la trace. En un mot, en archéologie comme dans toutes les autres branches de l'histoire de la civilisation et du développement de l'esprit humain, chaque siècle sert de transition entre celui qui le précède et celui qui le suit. »

M. le docteur Cattois qui préside la séance confirme les conclusions de M. d'Espinay.

M. Ledain présente quelques observations au sujet du silence des chartes sur les églises. De ce qu'une église ne soit pas mentionnée avant telle époque, il ne faut pas conclure qu'elle n'existait pas antérieurement.

M. Parrot attire l'attention du Congrès sur des pierres de marbre ayant servi de dessus d'autel à l'époque gallo-romaine, ainsi que l'indiquent les moulures qui ornent ces pierres; les spécimens de cette nature sont très-rares, et partant fort curieux.

M. Godard-Faultrier prend la parole pour répondre aux critiques élevées par M. d'Espinay contre les dates traditionnelles assignées aux monuments d'Angers.

Observations de M. Godard.

« Il existe, dit-il, en archéologie, deux écoles, l'une qui relativement ancienne, adopte la classification des monuments antérieurs au XIe siècle, comme l'ont formulée

MM. de Caumont, Mérimée et Charles Lenormand; l'autre qui, toute récente, cherche sa voie.

La première admet, en thèse générale, la classification suivante :

Du IIIe siècle au VIe, emploi du petit appareil imbriqué en architecture.

Du VIIe au IXe, emploi du moyen appareil imbriqué.

Puis concurremment du IIIe siècle au XIe, emploi du petit appareil sans briques.

La seconde école trouble cette classification en cherchant à faire réguer le petit appareil imbriqué du IIIe siècle au commencement du XIe, et le moyen appareil imbriqué du Xe au XIe.

Quant au petit appareil sans briques, point de désaccord, je crois, les deux écoles admettant son emploi du IIIe siècle au XIe.

Nota : Sous la période romaine le petit appareil sans briques se distingue par ses joints symétriques creusés à la pointe de fer.

Il en est autrement après cette période. D'où suit que du Ve siècle au XIe une grande irrégularité se manifeste dans les joints ; d'où suit encore que les documents historiques sont seuls capables pendant ces six derniers siècles, de faciliter la détermination des époques de ce mode imparfait de construction.

Aussi M. Godard, pour le dire en passant, penche-t-il du côté des archéologues de la Touraine qui admettent que certaines églises à petit appareil irrégulier sans briques, de cette province, peuvent être d'un âge beaucoup plus ancien que ne leur assigne la récente école.

Parmi les constructions à petit appareil régulier sans briques, M. Godard cite comme étant romaines : 1° quelques parties des *Châteliers* en la commune de Mûrs, rive gauche

de la Loire ; 2° une longue base de muraille allant du nord au sud, à l'orient d'un champ dit le Verger, n° 127 du cadastre, section A, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, non loin des Châteliers de Frémur. Cette base de muraille en effet, découverte il y a peu d'années, conserve encore ses joints régularisés à la pointe de fer. M. Godard ajoute qu'une médaille de Vespasien fut trouvée dans le noyau même de cette maçonnerie.

Il rattache, et ceci par voie historique, à l'époque mérovingienne une base de muraille aussitôt détruite que découverte, lors de l'ouverture de la rue d'Alsace ; cette base à petit appareil irrégulier sans briques, faisait partie de la très-ancienne église de Saint-Maimbeuf, à Angers.

Certains vieux murs du château, également à petit appareil irrégulier sans briques, situés du côté de la Maine, peuvent dater de l'époque ingelgérienne aussi bien que de celle du XIe siècle.

Il en est de même du petit appareil irrégulier sans briques, qui se voit à l'extérieur méridional de la chapelle du Ronceray, il peut aussi bien appartenir à la construction antérieure à celle de Foulques-Nerra qu'à la restauration faite par ce comte en 1028.

Cette énumération de monuments à petit appareil régulier et irrégulier sans briques, une fois faite, M. Godard revient aux constructions à petit appareil imbriqué dont il croit devoir maintenir, avec les meilleurs auteurs, l'emploi du IIIe siècle au VIe. Il le maintient parce que les preuves qu'apporte l'école récente lui semblent très-insuffisantes, notamment en ce qui concerne certaines parties de l'église de Savennières, que cette école place tantôt au VIIIe siècle et tantôt au Xe.

En attendant une meilleure démonstration, M. Godard

se fondant sur la trame des appareils, persiste à voir dans ces parties de constructions des traces de la dernière époque du petit appareil imbriqué (VIe siècle).

Il croit applicable une date quelque peu plus ancienne à la façade nord-est à petit appareil imbriqué de l'évêché actuel et cela toujours en vue des principes généraux, admis jusqu'à ce jour, de l'archéologie comparée, et nonobstant ce qui a pu être écrit sur l'origine de ce palais trop longtemps, dit-il, considéré comme capitole.

Quoi qu'il en soit, le bas de cette façade est incontestablement de la fin de l'empire romain, puisqu'il n'est autre que l'un des prolongements de l'enceinte d'Angers aux IVe et Ve siècles.

Si même la partie supérieure n'est pas de ce temps, elle en doit être de date bien voisine, à moins que l'on admette qu'à une époque difficile, pour ne pas dire impossible à déterminer, un pastiche ait été fait d'après un type propre aux Ve et VIe siècles.

A propos du prétendu capitole (1), M. Godard avait cru à son existence avec Bodin ; mais il ne balance point à avouer que les observations de M. d'Espinay ont ébranlé sa conviction ; il va même plus loin que celui-ci, car il n'hésite pas à déclarer que cette opinion ne lui semble plus soutenable, en présence d'un mémoire que M. Castan lut à la Sorbonne en 1868, et dont M. Godard avec une entière bonne foi, cite lui-même le passage suivant (2) :

« Les capitoles provinciaux paraissent résulter de *con-*

(1) On crut à l'existence d'un capitole d'après un texte du XIe siècle où se trouve cette phrase : *capitolium Sancti Mauritii*, sans prendre garde que capitolium peut aussi signifier *chapitre* (Voir Ducange).

(2) Mémoires lus à la Sorbonne en 1868. Paris, imprimerie impériale, MDCCCLXIX, page 76.

« *cessions gracieuses* du gouvernement impérial, et cette « nature de faveurs semblerait avoir été exclusivement le « lot des *colonies*, c'est-à-dire des villes admises à jouir « de la plénitude des institutions romaines. En effet, sur « les vingt-quatre capitoles que nous avons reconnus, « vingt-trois appartiennent à des localités soumises au « droit colonique. »

Et parmi les capitoles de la Gaule, M. Castan n'en connait que cinq, savoir : ceux d'Autun, de Besançon, de Narbonne, de Nîmes et de Toulouse.

Or, dit M. Godard, Angers n'a jamais été colonie romaine, car l'on ne trouve nulle part trace de concession gracieuse du gouvernement impérial à ce sujet. Il faut donc, ajoute-t-il, en porter son deuil. Mais ce n'est point à dire, pour cela, que l'évêché actuel ne soit pas dans sa façade vers nord-est, un monument d'une haute antiquité et remarquable dès avant l'échange que le comte Eudes en fit au IXe siècle avec l'évêque Dodon qui lui remit en contre-échange sa demeure, laquelle devint celle de nos comtes (présentement le Château).

On ne peut donc plus contester l'existence de cet échange depuis que M. Godard en a publié le texte dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (1) ; seulement on a pu varier sur son interprétation en soutenant que, dans l'échange, il s'agissait moins de demeures que de terrains nus ; mais M. Godard commentant la charte mot à mot démontre que les noms de *arearum terras* et *sedes* devaient s'entendre d'édifices ; en effet, dit-il, on lit dans Ducange : *Area sumitur pro ecclesia* ; *primam missam in area* ; termes qui n'emportent pas l'idée d'un terrain nu.

(1) Année 1851. — 2e vol., 1re livraison, page 49.

Terra, ajoute Ducange, s'entend aussi d'une habitation : *castellum oppidulum muratum*.

Et quant à *sedes*, le même Ducange l'interprète dans le sens de *tribunal*, *forum*, et encore de *ecclesia seu conventus*.

D'ailleurs, comment douter que *terra* ne signifie demeure lorsque vers le milieu de la charte on lit : *terram in qua predecessorum suorum comitum sedes fuisse memoratur ?*

Du reste l'évêché avant le IXe siècle, était si bien où est aujourd'hui le château que cela se justifie, comme M. d'Espinay en fit l'observation lui-même à M. Godard, par l'itinéraire suivant de saint Lexin (évêque d'Angers de l'an 595 à 605) :

« Un jour, dit Barthélemy Roger, Lexin allant visiter « les ouvriers qui travaillaient au bâtiment de son monas- « tère (Saint-Jean-Baptiste et plus tard Saint-Julien) « passa la porte de la Vieille-Charte et parvint au lieu où « est à présent le carrefour de Sainte-Croix, etc., etc. »

Evidemment, pour ceux qui connaissent les lieux, cet itinéraire prouve que le saint évêque sortait de sa demeure (actuellement le Château).

Aussi, M. d'Espinay s'entend-il parfaitement avec M. Godard sur le lieu où du sommet d'un mur, le diacre de l'évêque Audoin (VIe siècle), fit une chute. Cette chute, selon ces messieurs, dut s'effectuer à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le Château.

Toutefois, M. d'Espinay lisant au texte qui mentionne cette chute le mot de *solarium* (1), semble pencher à ne voir dans l'évêché (présentement le Château) qu'un simple

(1) Grégoire de Tours, livre X, chapitre XIV, édit. de dom Ruinart Paris, 1699.

pavillon d'agrément à l'usage des évêques antérieurs au IXe siècle ; mais M. Godard lui fit justement remarquer qu'au dictionnaire de Ducange, le terme de *solarium* s'entend d'une véritable habitation : *domus contignatio vel cubiculum majus et superius*. Il y a mieux, il y trouve : *in solario episcopali, domus episcopi*.

Le doute n'est donc plus possible ; et de tout ce qui précède, résulte que l'évêché primitif fut bien certainement au lieu où depuis le château a été construit.

Nota : L'enceinte gallo-romaine à petit appareil imbriqué environnait cette demeure au sud et à l'ouest.

Avant la récente réparation du château, il y a quelques quinze ans, M. Godard a constaté divers points de repère de cette enceinte, sur deux lignes : l'une partant de la porte Toussaint, traversait la douve sud-est pour se diriger vers la Maine ; l'autre en amont, côtoyait cette rivière, jusque vers le *Bout du monde* et la maison Bodinier, puis allait se souder à l'enceinte générale d'Angers que l'évêque Talasius en 461, qualifiait de *civitatula* (1).

On le voit, cette enceinte n'était pas tellement grande, qu'on dût y laisser vers sud-ouest des terrains nus, ainsi que le pensent certains interprètes de la charte d'échange.

Reste la question de savoir si l'évêché primitif a pris la place du palais curial ? Mais d'abord une curie publique existait-elle à Angers ?

Il serait malaisé de le contester, puisque nous lisons dans nos *Formules angevines*, les termes mêmes de *curia publica*.

En outre les membres de la curie s'appelaient *curiales provinciæ* (2).

(1) *Gallia christiana Sammarthanorum, Episcopi Andegavenses.*
(2) *Veterum analectorum*, t. IV, pages 234, 252.

Le difficile est de savoir où se tenait leur réunion.

Ici les conjectures sont ouvertes. M. Godard nous apprend par quelle voie il crut que leur siége avait été probablement à l'endroit où fut l'évêché primitif (aujourd'hui le château).

Plusieurs évêques, en Gaule, dit-il, furent investis de la charge de *défensor de leur cité*, c'est-à-dire de chef de la curie ou corps municipal. Nul doute qu'Angers ait eu son *defensor*, car il en est fait mention dans nos Formules angevines. D'un autre côté le nom de charge de notre premier évêque, *Defensor*, indique suffisamment qu'il dut exercer cette magistrature.

Qu'y a-t-il d'étonnant que succédant à la charge, nos évêques aient succédé au local ?

Ceci d'ailleurs expliquerait pourquoi l'évêché primitif se trouvait relativement éloigné de la cathédrale, si surtout comme plusieurs le pensent, elle était en ce temps, à Saint-Pierre, place du Ralliement.

Quant à ce qui est de la méprise de Bourdigné sur la personne et les gestes de Gaidulfus de Ravenne, qu'il confond avec Rainfroy, l'erreur a été depuis longtemps rectifiée dans les *Arch. d'Anjou*, p. 296, an MDCCCXLIII, mais non pas au point de vue archéologique, comme l'a fait M. d'Espinay. Aussi la légende de l'apparition de saint Maur à Rainfroy au lieu où est présentement l'évêché, ne peut-elle plus se soutenir. Le fameux cri : *ô Maur tu me occis*, se rapporte à Gaidulphus, et cela en dehors d'Angers.

Pour ce qui est de la démolition de l'abbaye de Saint-Maur, par Rainfroy, ce n'est point de son fait, mais de celui de Gaidulphus.

Et en ce qui concerne le transport des matériaux provenant de la dite démolition, Bourdigné l'a évidemment

afondu avec le transport d'une partie des titres de int-Maur (vrais matériaux historiques) dans l'abbaye de int-Aubin d'Angers.

M. Godard aborde ensuite l'examen des constructions moyen *appareil imbriqué*, mode spécialement employé ns un cintre de porte à Saint-Julien d'Angers du côté l'impasse, signalé par M. d'Espinay; dans les piliers s transepts de Saint-Serge et aussi dans les grands ts des transepts de l'ex-église Saint-Martin.

Se fondant sur la trame des appareils (archéologie comrée), M. Godard place certaines parties de ces édifices tre le VIIe siècle et le IXe; le VIIe pour Saint-Serge et int-Julien, le IXe pour Saint-Martin.

Puis en ce qui regarde ce dernier monument, voici sa monstration.

Au point de vue historique, M. Godard établit que l'éise Saint-Martin existait alors, puisqu'il en est question ns la seconde partie de l'hymne *Gloria laus et honor*, mne composée vers l'an 818, par Théodulphe, évêque Orléans, et publiée par le P. Sirmond au XVIIe siècle (1). is, objectent plusieurs, ce texte a été interpolé. Barthéay Roger notamment le pense; sur ce que, dit-il, cette mne mentionne des églises qui lui sont postérieures; il cite à ce propos la Trinité d'Angers. La citation n'est s heureuse, reprend M. Godard, car le texte contesté ne le en aucune façon de cette église, mais bien du Ronray, sous son vrai et antique nom : *ab æde Mariæ*, ifice dont faisait partie la crypte récemment réparée, d'origine de beaucoup antérieure à l'année 818.

Quant à l'église de Saint-Aignan, que Roger dit être

(1) Reproduite dans *l'Anjou et ses monuments*, t. Ier, p. 210. — ir aussi la mention de cette hymne dans *Gallia christiana* de Sainteurthe, t. II, page 238, colonne 2e.

postérieure à la date du texte de Théodulphe qui la mentionne, il n'appuie son dire d'aucun document sérieux.

De tout ceci résulte que l'on doit tenir pour authentique l'hymne en question ; c'est aussi l'avis de M. Hauréau, de l'Institut, dans sa *Gallia christiana*, qui par là confirme l'opinion du savant P. Sirmond. D'où suit que l'église Saint-Martin mentionnée dans le texte de Théodulphe existait dès le commencement du IXe siècle.

D'autres preuves tirées de l'inhumation de l'évêque saint Loup, et du dépôt par Ingelger, d'un *pouce* de saint Martin à titre de relique, dans l'église de ce nom, viennent à l'appui de ce qu'avance M. Godard, comme aussi la charte même de Foulques-Nerra, dont voici un passage extrait de Hiret, page 176 :

« Comes Andegavensis Fulco uxorque ejus Hildegardis « comitissa, dolentes ecclesiam sancti Martini Andega- « vensis *longo tempore* tam destructam esse ut vix à duo- « bus presbyteris Deo inibi serviretur, eam reedificare « tantum conati sunt ut tredecim canonicos inibi ad ser- « viendum Deo constituerent, etc., etc. »

M. Godard commentant cette charte en déduit que l'église Saint-Martin existait *bien longtemps*, *longo tempore*, avant Foulques-Nerra et sa femme Hildegarde qui la réédifièrent ; que cette basilique n'était pas tellement en ruine que deux prêtres n'y pussent encore célébrer l'office, ce qui n'implique point que pendant sa première ère de prospérité, il n'y en eut pas davantage.

Mais, continue M. Godard, au point de vue archéologique la certitude de l'existence de cette église, dès le commencement du IXe siècle, est, s'il est possible, encore plus incontestable.

En effet, ont été trouvées près de cet édifice, diverses tombes en forme d'auges ornées de ces *stries* dont l'u-

sage touche à la limite des temps mérovingiens et carlovingiens. Comment les aurait-on rencontrées en cet endroit s'il n'y avait pas eu d'église de même époque ?

C'est bien ici qu'il est juste de dire que le *mort saisit le vif*; que le cimetière prouve l'existence de l'église en question.

Ce n'est pas tout, et l'archéologie comparée va projeter une lumière complète sur l'antiquité carlovingienne de Saint-Martin.

Rapprochez les quatre grands arcs imbriqués de cette église, de celui de l'ancien palais de Charlemagne de la villa de *Cassinogilum*, près du monastère de la Réole (Gironde) et dites si ce n'est pas le même appareil, la même simplicité des impostes, la même distribution des briques, le même grand air de l'ensemble ? L'œil le moins exercé voit de suite que tous ces arcs sont de même famille.

On serait tenté de dire, s'il n'y avait pas trop d'audace à faire ce rapprochement, que la Réole a engendré l'église Saint-Martin, comme Charlemagne a engendré Louis le Débonnaire, le mari de cette Hermengarde que M. Godard croit devoir maintenir pour fondatrice de Saint-Martin et qui ne doit pas être confondue avec Hildegarde, femme de Foulques-Nerra, cette autre bienfaitrice de la même église.

Mais, objecte-t-on, Bourdigné est le premier qui ait parlé d'Hermengarde, encore estropie-t-il son nom, en l'appelant Armenyas (1). C'est vrai ! mais est-ce à dire qu'il ait menti sur le fait principal, parce qu'il dénature un nom et parce que les pièces où il a dû puiser ce qu'il avance, ne nous sont pas parvenues ? Il serait imprudent

(1) Bourdigné, feuillet XXXVIII, ancienne édition.

de soutenir une pareille thèse; aussi M. Ledain, conseiller de Préfecture à Poitiers, archéologue très-distingué, appuyant M. Godard, affirmait qu'il serait téméraire de rejeter certains faits reçus, alors même que l'on ne pouvait plus en produire les anciens documents.

Retournant à l'origine de l'église Saint-Martin, M. Godard achève de donner ses preuves, mais ici par voie d'autorité.

MM. de Caumont et Mérimée ont parlé de Saint-Martin en ces termes : « Saint-Martin, écrit le premier, est un « échantillon précieux des *monuments carlovingiens*. »

« On voit avec peine, dit le second, un monument aussi « remarquable abandonné..... Ne pourrait-on pas obtenir « que l'on conservât les débris d'une époque dont il ne « nous reste que si peu de souvenirs authentiques (1)? »

M. Godard ajoute qu'il tenait de vive voix que M. Charles Lenormand, de l'Institut, partageait l'opinion de ces deux célèbres archéologues.

Enfin la conclusion de M. Godard est que l'emploi de la brique, comme type, cesse pour l'Anjou vers le milieu du IXe siècle. Il serait étrange, avance-t-il, que si ce mode eût persisté jusqu'au XIe siècle, Foulques-Nerra eût négligé de s'en servir. Or, aucune trace n'existe dans les édifices de ce grand constructeur, ni aux églises du Ronceray, de Châteaugontier, de Passavant, etc., etc.

Est-ce assez significatif?

Cependant, on a voulu voir le *règne* de la brique, dans un monument de Geoffroy-Martel, son fils, *à Lesvières*. Mais M. Godard s'y étant transporté avec M. d'Espinay, lui a montré que l'on avait fait erreur en prenant quelques briques accidentellement intercalées dans des joints après

(1) Notes d'un voyage dans l'ouest de la France.

coup, pour de vrais cordons de briques, et M. d'Espinay en est tombé d'accord.

M. Godard termine en déclarant qu'il n'hésite pas à continuer d'adopter, avec la plus entière conviction, les principales données archéologiques de l'école à laquelle se sont rattachés les éminents archéologues qu'il a cités, s'honorant de rester en si parfaite compagnie. »

Le Congrès applaudit aux paroles de M. Godard, qui reconnaît avec une bonne foi parfaite les erreurs qu'il a pu commettre dans ses ouvrages. Il n'y a que les hommes de science et de conscience qui sachent faire preuve d'une aussi rare modestie, et s'honorer ainsi aux yeux de tous les gens sérieux.

Un membre, appuyant l'opinion de M. d'Espinay sur Saint-Martin, rappelle que l'emploi des briques placées perpendiculairement dans la maçonnerie est un des caractères de l'architecture du xe siècle.

M. Godard oppose l'autorité de MM. de Caumont, Prosper Mérimée, Lenormand, qui tous ont vu dans St-Martin une construction carlovingienne.

M. de Beaurepaire rappelle que les murailles de Provins avaient jadis été considérées comme romaines, mais qu'il avait fallu reconnaître qu'elles ne remontaient pas à cette époque.

M. d'Espinay rend hommage à la science et à la loyauté de M. Godard; il rappelle que ce consciencieux écrivain a créé l'archéologie angevine, qui avant lui était dans l'enfance, et fait remarquer que si M. Godard a pu quelquefois se tromper, il a détruit bien plus d'erreurs qu'il n'en a commises. M. d'Espinay réplique ensuite qu'en ce qui concerne la fondation première de Saint-Martin, il a voulu surtout combattre des témoignages historiques douteux,

et qu'au point de vue archéologique, il la rajeunit d'un siècle seulement, et ne l'enlève pas à la période carlovingienne; mais que pour lui il ne peut s'empêcher de voir des remaniements postérieurs dans certaines parties de l'église. Il compare les moulures de Saint-Martin à celles du Ronceray, et fait remarquer qu'elles présentent peu de différences (1).

M. Godard répond au sujet des corniches, qu'il existe une différence notable entre celles du Ronceray et celles de Saint-Martin, et que lors de l'examen de ces églises, MM. de Cougny et Bouet ont reconnu avec lui cette différence. M. Godard conclut que Saint-Martin est plus ancien que le Ronceray, ce que, du reste, M. d'Espinay ne conteste pas.

La discussion étant épuisée sur ce sujet, M. le Président soumet à l'examen du Congrès la huitième question du programme :

Existe-t-il en Anjou, dans les églises les plus anciennes, des ouvertures pratiquées dans les murs et ayant pu servir de confessionnaux ?

M. d'Espinay prend la parole et rappelle que M. l'abbé Cochet, le savant antiquaire, a découvert récemment en Angleterre et en Normandie, des ouvertures pratiquées dans les murs d'anciennes églises, et ayant servi de confessionnaux (2). Le confesseur se plaçait dans l'intérieur de l'église, le pénitent était en dehors, sous la saillie que présente le toit. L'ouverture était située à un mètre environ au-dessus du sol, haute d'environ 0m80 centimètres,

(1) Voir le dessin comparatif de ces moulures, ci-dessus, p. 16.

(2) Lettre sur les confessionnaux au moyen âge. (*Bulletin monum.*, année 1871, p. 51.)

et large de 0m30 centimètres à peu près. L'usage des confessionnaux de bois est tout récent. En Italie il paraît avoir été établi par saint Charles Borromée (1); en France il ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle (2).

Cette découverte intéressant vivement l'histoire liturgique et l'archéologie, les rédacteurs du programme avaient cru devoir appeler l'attention des ecclésiastiques et celle des archéologues sur ce sujet. Mais M. d'Espinay n'a vu dans aucune église d'Anjou ni de Touraine, aucune ouverture semblable; aucune ne lui a été signalée. Peut-être cela tient-il à la rareté des églises en petit appareil qui nous restent dans ce pays, et aux remaniements qu'elles ont subis à diverses époques. Beaucoup ont été détruites sans avoir été suffisamment étudiées.

Un membre du Congrès demande si le mode de confession signalé par M. l'abbé Cochet s'appliquait à tous les fidèles ou seulement aux pénitents publics qui ne pouvaient entrer dans l'église.

M. d'Espinay répond que la question est encore trop neuve et trop peu connue pour qu'il soit possible de donner une solution sur ce point.

On passe à la neuvième et à la dixième question réunies :

Les emplacements de châteaux-forts antérieurs au XIIIe siècle en Anjou, offrent-ils des particularités à signaler?

(1) « Que toutes les cellules faites pour entendre les confessions soient murées par dehors ou abattues, afin que l'on ne s'en serve plus pour cet effet; mais que l'on introduise l'usage des confessionnaux en bois, suivant ce qui a été admis au concile provincial de Milan. » (Instructions de saint Charles Borromée citées par M. l'abbé Cochet.)

(2) « Pour la commodité des confesseurs et des pénitents, il y aura dans toutes les églises des confessionnaux. » (Synode de Rouen, en 1618.) — Voir aussi plusieurs autres textes cités par l'abbé Cochet.

— *Quels sont les débris de châteaux-forts qui peuvent en Anjou remonter au* XI*e siècle ?*

M. d'Espinay répond à cette double question :

« L'Anjou est très-pauvre en monuments militaires antérieurs au XIIIe siècle. Sans doute il a dû posséder comme d'autres provinces un certain nombre de forteresses féodales. Les biographes de Foulques-Nerra, en attribuent plusieurs à ce prince ; mais elles ont disparu, et il n'en reste plus qu'un vague souvenir. La plupart des châteaux historiques de notre province sont des manoirs des XVe et XVIe siècles, et non des forteresses.

Une charte du XIe siècle mentionne la Tour-du-Comte, qui était située à Angers, près de la porte Vieille-Chartre et probablement du côté du palais des comtes, mais sa situation exacte est inconnue. C'était sans doute un donjon ; on ne peut faire, toutefois, que des conjectures sur ce sujet.

L'ancien *Truncus* était une tour ou donjon, bâti sur le côteau de la Loire, vers la fin du IXe siècle ou peut-être au Xe seulement, au lieu où est aujourd'hui le château de Saumur. Mais cette tour n'existe plus et n'est connue que par d'anciennes chroniques assez peu précises. Le donjon actuel de Saumur est un vaste édifice, flanqué de grandes tours, et qui ne remonte pas au-delà du XVe siècle. L'ancienne enceinte du *castrum salmuriense* existe encore en partie. Les amorces subsistantes permettent de déterminer son périmètre du côté du nord, de l'ouest et du sud ; mais du côté de l'est, cette enceinte a entièrement disparu, elle a dû être détruite lors de la construction des bastions actuels par Duplessis-Mornay, au commencement du XVIIe siècle. L'enceinte primitive couronne le coteau, elle domine la rue Saint-Pierre, la grande rue et le ravin situé

près de la porte du bourg, lequel n'était lui-même qu'un ancien fossé. Dans beaucoup de terrasses de toute cette portion élevée de la ville, et notamment dans celles de l'orphelinat Saint-Joseph, de l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne, et dans la propriété de M. Daburon, on retrouve des portions de murs et des contreforts d'un appareil fort ancien, mais pas de petit appareil proprement dit, ni d'imbrications. Cette enceinte avait dû être fort remaniée; les fragments subsistants, bien qu'ils ne remontent pas au delà des XIe et XIIe siècles, n'en sont pas moins fort curieux. On ne trouve pas de traces de tours, notamment à l'angle sud-ouest, qui est marqué par un contrefort du XIIe siècle parfaitement caractérisé. C'est là que le mur de ville venait se relier à celui du *Castrum*. L'enceinte de la ville est bien plus récente; elle ne remonte pas au delà du XVe siècle et est flanquée de grosses tours avec machicoulis et ornements flamboyants; elle paraît du même temps que le donjon actuel.

Il existe au Thoureil, sur le coteau qui domine la Loire, les ruines d'un ancien donjon appelé Tour-de-Galles, et dont M. Bodin avait fait un édifice romain. Cette tour doit probablement son nom à l'occupation anglaise, au XVe siècle. C'était un ancien donjon carré, dont il ne subsiste plus que la base; il était bâti en grand appareil avec joints d'épaisseur moyenne; l'intérieur du mur consiste en une espèce d'emplecton très-grossier, formé de gros morceaux de grès et d'un ciment qui est loin d'avoir la qualité du ciment romain. Il reste encore une porte basse en plein cintre, mais pas de fenêtres; le mur tout en ruines n'a guère plus de trois à quatre mètres de haut. Il ne reste pas trace des enceintes extérieures. Le Thoureil, qui sans doute doit son nom à cette tour ancienne, est mentionné dans des actes du commencement du XIIe

siècle. C'est évidemment l'époque à laquelle remonte la tour de Galles, d'après l'appareil de la maçonnerie, et la disposition générale de la construction. Elle dominait au loin la rivière et le coteau; la position était merveilleusement située pour une forteresse féodale.

Les ruines de l'ancien château de Pouancé consistent en une enceinte de murailles flanquée de hautes tours, avec avant-cour devant la porte principale, mais sans donjon. Cette forteresse est une belle ruine féodale, l'une des plus belles assurément que possède l'Anjou; mais je ne crois pas que ce château remonte au delà du XIIIe ou du XIVe siècle, et il y a certainement des portions refaites ou remaniées depuis cette époque.

Les ruines du château de la Roche-aux-Moines et celles de Champtocé surtout sont fort remarquables au point de vue pittoresque, mais elles ne remontent pas à une très-haute antiquité. Les constructions militaires de l'Anjou encore subsistantes n'offrent rien d'aussi ancien que les donjons de Langeais, de Loches, de Montrichard, de Montbazon, de Châtillon-sur-Indre, ni qui puisse leur être comparé au point de vue de l'archéologie militaire. »

Le programme étant épuisé, M. d'Espinay exprime ses craintes au sujet de plusieurs monuments d'Angers. Un projet de percée entraînerait la destruction de l'église Toussaint; un autre projet compromettrait gravement certaines parties de l'hôpital Saint-Jean. Les tombeaux déposés dans les ruines de l'église Toussaint sont exposés aux intempéries, et finiront par se détériorer. M. d'Espinay propose au Congrès d'émettre un vœu formel pour la conservation des ruines si pittoresques de Toussaint, et pour la conservation intégrale des dépendances de l'hôpital Saint-Jean. Il pense que l'on pourrait transférer les tom-

beaux dans la grande salle Saint-Jean, et qu'en la transformant en musée sépulcral et lapidaire, ce serait le meilleur moyen d'assurer la conservation de ce bel édifice.

M. Godard craint que l'enlèvement des tombeaux de Toussaint n'entraîne l'abandon de cette antique église et ne soit pour elle un arrêt de mort, il pense qu'il vaut mieux se borner à demander purement et simplement la conservation des deux édifices.

Le Congrès s'associe pleinement à cette pensée, et exprime un vœu formel et très-énergique pour la conservation des ruines de Toussaint et de l'hôpital Saint-Jean. La destruction de ces belles constructions, si intéressantes pour l'histoire locale, serait un acte de vandalisme contre lequel protesteraient tous les amis des arts et de l'archéologie, et dont il ne devrait pas même être question dans une ville intelligente.

M. le Président déplore la tendance actuelle à détruire toutes les œuvres du passé, bien qu'elles aient souvent une grande valeur artistique, pour leur substituer des constructions médiocres, sans caractère et sans valeur.

M. Parrot pense qu'il faut laisser les tombeaux mérovingiens au musée Toussaint, et donner à la salle Saint-Jean une destination nouvelle; on pourrait y établir par exemple un musée industriel ou d'art somptuaire, ce serait le meilleur moyen d'assurer la conservation des deux édifices.

M. de Farcy émet un vœu pour la restauration de la cathédrale, promise depuis de longues années et qui n'est pas encore effectuée (1).

M. le Président pense que les restaurations ne doivent

(1) Cette restauration s'effectue pendant l'impression de ce volume, sous l'habile direction de M. Joly et de M. Roques.

être faites qu'avec beaucoup de réserve; car souvent elles altèrent complétement le caractère du monument.

M. Parrot parle du logis des Pénitentes, charmante construction du XVIe siècle, qui appartient à la ville. Ce gracieux édifice, qu'il eût été si intéressant de conserver, est aujourd'hui abandonné, et destiné à être vendu. M. Parrot en réclame la conservation, ce qu'il eût été très-facile de faire en lui donnant une destination utile pour les habitants du quartier.

Le Congrès s'associe à la demande de M. Parrot et aux regrets exprimés par lui sur ce sujet.

La séance est levée à 6 heures et demie.

L'abbé THIERCELIN, *secrétaire*.

CE DE CLOTURE DU JEUDI 22 JUIN 1871.

ce est ouverte à neuf heures du matin, sous la
de M. de Caumont ; siégent au bureau, MM. de
odard-Faultrier, Ledain, Marionneau, inspec-
Société française d'archéologie. M. d'Espinay
s fonctions de secrétaire de la séance.
résident donne connaissance à l'Assemblée des
accordées par la Société française à divers
dans le but d'encourager les travaux archéo-
t de concourir à la conservation des monuments
s :

déblaiement du château de Brionne.	150 f.
restauration de la crypte de Sillé-le-	200
stribution de livres archéologiques.	300
ire des fouilles à la Ségourie (Maine-	100
xploration du théâtre de Saint-Cibar-	200
uilles à Evreux	100
uilles dans la Loire-Inférieure. . .	100
xploration des cryptes de Jouarre. .	100
Total des fonds alloués.	1,250

étaire fait savoir que M. de Caumont a bien
sser à chacune des bibliothèques d'Angers, de
de Loches, un exemplaire de son *Abécédaire*
gie gallo-romaine, et, au nom de la Société
un exemplaire du compte-rendu du Congrès
ique tenu à Lisieux en 1870.

M. le Président adresse à M. l'abbé Joubert, chanoine du chapitre d'Angers, de vives félicitations au sujet de la réparation des belles tapisseries de Saint-Maurice, que le Congrès a visitées. Cette restauration a été faite sous la direction de M. l'abbé Joubert, avec autant de zèle que d'intelligence. La Société française lui accorde en conséquence une médaille de bronze. M. le Président remet à M. Joubert la médaille qui lui a été décernée au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

Une mention honorable est accordée à M. Gonthier pour les fouilles très-importantes qu'il a exécutées à ses frais sur un théâtre romain situé dans sa propriété au bois des Bouchauds, à St-Cibardeau (Charente).

M. Parrot prie M. de Caumont de vouloir bien s'informer d'un très-beau rétable qu'il a vu à Bonmoulin (Orne) et recommande la conservation de cette œuvre d'art à la sollicitude de M. le directeur de la Société française.

M. d'Espinay prend ensuite la parole et exprime le regret de ce que la longueur de la séance d'hier n'ait pas permis d'entendre la lecture de deux mémoires importants : l'un de M. de Farcy sur la cathédrale d'Angers, l'autre de M. l'abbé Choyer, sur le système des voûtes dites Plantagenet.

L'Assemblée s'unit aux regrets de M. d'Espinay et décide que ces deux mémoires seront insérés à la suite du procès-verbal, comme s'ils avaient été lus à la séance (1).

M. Godard-Faultrier, inspecteur de la Société française d'archéologie, lit un mémoire sur le *Mouvement archéologique en Anjou*, depuis vingt ans.

(1) Voir ci-dessous après le procès-verbal de la séance tenue au Mans.

Mouvement archéologique en Anjou.

§ I.

Messieurs,

« Je me fais un devoir de vous entretenir : 1° du Musée d'antiquités ; 2° des publications de la Commission archéologique ; 3° de l'état de nos monuments ; toutes choses qui depuis trente ans, m'ont préoccupé, mais que, pour le dire de suite, je ne puis désormais, mener de front.

Déjà, j'ai dû donner ma démission de président de la Commission archéologique, ne pouvant sans fatigue, diriger ces excursions où le plaisir, le savoir et l'amitié se donnaient rendez-vous dans les campagnes, autour de nos ruines.

Par le même motif, j'ai prié la Société française de vouloir bien me décharger du soin de nos monuments. Désormais l'inspection ne va-t-elle pas de plein droit à notre savant secrétaire du Congrès (1) ?

Déchargé des deux emplois de *président* et d'*inspecteur*, j'aurai plus de temps pour m'occuper du Musée, pour remanier son inventaire imprimé vers 1868 et le convertir en un catalogue détaillé, travail délicat et incessant qui, complet la veille, cesse de l'être le lendemain. Par exemple, l'inventaire dont j'ai l'honneur de vous présenter quelques exemplaires, est déjà très-arriéré, il y manque la mention du plus grand nombre des objets dé-

(1) La Société française d'archéologie n'a point accepté la démission de M. Godard, qui reste chargé de ses fonctions d'inspecteur qu'il est, mieux que personne, capable de bien remplir.

couverts sur la place du Ralliement en 1867 et janvier 1868, par MM. de Farcy et Joyau, enfin depuis lors, par M. Parrot ; ce qui n'empêche pas qu'il vous est facile de voir *la plupart* de ces précieux restes des époques mérovingienne et carlovingienne, convenablement placés au Musée.

Quoi qu'il en soit, je ne crois point trop m'avancer, en disant que le Musée des antiquités possède, à cette heure, des types variés de toutes époques, depuis les âges antéhistoriques jusqu'à nous. Il fut fondé en 1841, date qui n'est pas indifférente ici, car c'est dans la même année, et le même hôtel, que la *Société française* tenait une session archéologique.

Votre influence, vous le voyez, messieurs, n'a pas été étrangère à cette création.

Le nombre des objets est tel que les locaux qui les renferment, sont aujourd'hui trop étroits.

Ce n'est pas tout : ce Musée a été comme le point de ralliement d'autres galeries et quelques années plus tard, vers 1859, la ville, en vertu d'un testament de M. de Turpin de Crissé, prenait possession de son cabinet, élégant écrin où se donnent rendez-vous des médailles grecques et des vases peints du choix le plus exquis, pour tout dire la fleur du beau chez les anciens.

Autre Musée à visiter, celui de l'évêché, fondé sous l'épiscopat de Mgr Angebault, par le savant abbé Barbier de Montault et présentement dirigé par M. de Farcy, auquel l'appui de Mgr Freppel est assuré.

Permettez-moi de vous signaler encore le cabinet de M. Mordret, ce respectable doyen de nos antiquaires angevins, qui, l'un des premiers en Maine-et-Loire, s'est ingénié à recueillir pour les sauver, de précieuses épaves échappées à nos révolutions.

Et les tapisseries de la cathédrale ! vous ne les oublierez

pas, non plus que le prêtre qui les a fait si intelligemment réparer, par Mlle Logerais d'abord, et Mme Brunet ensuite.

Pour ce travail de tant d'années, M. le chanoine Joubert mérite assurément vos éloges.

Vous parlerai-je du cabinet de feu M. T. Grille, quoiqu'il soit depuis longtemps dispersé? Assurément oui! pour vous apprendre qu'il revit tout entier dans une série de dessins très-exacts et donnés au Musée par l'un des héritiers.

Cette précieuse collection que nous avons fait récemment encadrer, se distingue surtout par la reproduction à la mine de plomb de divers objets composant un trésor payen, connu sous le nom de *sacellum d'Allençon*. Cet Allençon est une commune de l'Anjou. Deux masques de divinité en argent et une quantité d'ustensiles sacerdotaux de même métal et de l'époque gallo-romaine ont rendu célèbre cette découverte faite en 1836, qui, vous ne l'ignorez pas, a mérité l'honneur de figurer au Louvre.

Ce trésor y est-il encore? Je l'espère, il serait fâcheux qu'échappé aux barbares du ve siècle, il fût devenu victime de la sauvage fureur de ceux du XIXe.

§ II.

Quelques mots maintenant sur les publications de la Commission archéologique.

Fillette de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, cette Commission fondée vers 1846, a publié jusqu'en décembre 1869, un livre de *procès-verbaux* et *de nouvelles*, en plus dix volumes d'un *répertoire*, tous ouvrages, dans lesquels durant 23 années, furent consignées la plupart des découvertes faites en Anjou.

Je suis heureux de vous apprendre que le président de cette Commission est aujourd'hui l'honorable M. d'Es-

pinay, conseiller à la Cour d'appel. Pouvait-elle tomber en de meilleures mains?

Parmi les membres qui l'ont soutenue de leurs conseils, de leur savoir et de leur influence, à ne parler que des morts, je citerai MM. Adville, Béclard, Béraud, de Beauregard, T. Grille, de Joannis, Lèbe-Gigun, de Quatrebarbes et Thierry père.

M. Adville, bibliothécaire d'Angers, et bibliophile distingué, ouvrait volontiers les trésors de sa science à qui voulait y puiser.

M. Philippe Béclard, porteur d'un nom qui oblige et secrétaire de la Commission, en était l'âme et la vie. J'ai rarement connu un ami d'une loyauté si parfaite. Elle lui était si naturelle qu'elle éclatait même dans son geste; elle fut la pierre de touche de son pénétrant d'esprit. Pour tous, la loyauté est un devoir, pour lui c'était mieux, c'était une vive lumière, aussi dans les questions délicates, elle lui servait, avec une merveilleuse soudaineté, à distinguer en archéologie, le vrai du faux. Quand on avait Béclard de son côté, la cause était gagnée.

M. Béraud possédait des connaissances très-étendues dans le domaine archéologique, mais principalement en histoire naturelle; il se tenait au courant de toutes les découvertes, en ces deux sciences.

M. de Beauregard, auteur d'une excellente statistique du département de Maine-et-Loire et de nombreux articles sur nos antiquités, faisait aimer l'étude, par la manière bienveillante avec laquelle il traitait les questions.

M. T. Grille, à qui son grand âge ne permettait pas d'assister à nos réunions, nous dédommageait de son absence, en nous ouvrant son riche cabinet qu'il savait *par cœur* et dont il faisait les honneurs avec cette exquise délicatesse de l'homme bien élevé d'autrefois.

M. de Joannis, ancien élève de l'École polytechnique, membre de l'expédition de Luxor, directeur de l'École des arts et métiers d'Angers, et habile dessinateur des tapisseries de l'Apocalypse qu'il a publiées avec texte, pouvait difficilement à cause de sa charge assister à nos séances, mais la moindre note archéologique qu'il rédigeait, il s'empressait de nous l'adresser. C'était grand profit de l'entendre parler de l'Egypte et de ses antiquités.

M. Lèbe-Gigun avait le don de se rendre utile en toutes choses. Il mettait son bonheur à obliger, et personne ne rédigeait le procès-verbal d'une découverte avec plus d'intelligence et de netteté. Avant d'entrer dans une administration civile, il fut un très-habile graveur. Le grand ouvrage de l'Egypte possède un spécimen de sa manière à la fois délicate et hardie. Sa santé ne lui permit pas de poursuivre cette carrière que l'emploi de certaines substances rend plus ou moins dangereuse. Il dut la quitter, mais avec un vif regret, comme il me l'avoua souvent. La croix de la Légion d'honneur couronna ses travaux.

M. Thierry père fut en Anjou, le restaurateur de la peinture sur verre ; son fils continua son œuvre et leur atelier fleurit mieux que jamais, entre les mains de MM. Truffier, Martin et Duvau.

M. de Quatrebarbes, auteur des Œuvres du roi René, de la réimpression de Bourdigné, d'une Commune sous la Terreur, d'une brochure sur la prise d'Alger, glorieuse expédition de laquelle il pouvait dire *et quorum pars magna fui*, député, gouverneur d'Ancône, éditeur et à ses frais de la statue de notre roi René d'Anjou (1) avec lequel il avait les meilleurs points de ressemblance,

(1) Œuvre de David.

était doué des aspirations les plus nobles; son cœur s'ouvrait naturellement à tout ce qui était généreux et beau ; conteur charmant, il rappelait, dit une fine plume, la manière de Saint-Simon, il en avait le tour et le vif sans l'amère ironie. Ami du passé, il ne l'était pas moins du présent, en ce qu'il avait d'honnête. On l'a comparé souvent à une pièce d'or du plus pur métal, mais désormais sans cours. Oh ! qu'à l'heure actuelle, de tels hommes seraient pourtant nécessaires ! Je m'oublie et d'ailleurs que puis-je dire après l'allocution de l'éminent évêque qui le 10 avril 1871, dans la modeste église de Chanzeaux, déposa sur le cercueil de ce grand homme de bien, des paroles que l'Anjou n'oubliera pas dans ses annales ?

Si c'est au point de vue de la reconnaissance personnelle que j'ai dû mentionner ces regrettés défunts, pour l'appui qu'ils m'ont si gracieusement accordé, en leur qualité de membres de la Commission archéologique, alors que je la présidais, c'est également, messieurs, parce qu'ils ne furent point étrangers à vos travaux ; plusieurs en effet, si j'ai bonne mémoire, assistèrent au Congrès de 1841 ; vous ne trouverez donc point mauvais que je me sois permis de les rapprocher de vous aujourd'hui, en les associant à votre souvenir.

Les morts vont vite, dit une ballade, et ce n'est que vrai ; aussi n'éprouvons-nous pas une médiocre joie, à la pensée de nous retrouver ici, après trente années (quelques-uns du moins, *rari nantes*), dans une même communauté d'études, avec notre éminent directeur de la Société française d'archéologie, encore et toujours à notre tête.

Mais si les morts vont vite, l'état de nos monuments va plus vite encore.

§ III.

Et d'abord parlons de l'altération de nos édifices *officiellement* classés.

Ils sont au nombre de quarante et un, savoir : 18 dans l'arrondissement d'Angers, 22 dans celui de Saumur.

Vous en donner la liste n'est point chose inutile; la voici généralement telle qu'elle a été imprimée vers 1853, dans nos Nouvelles archéologiques n° 41, p. 1 à 3 d'un rapport, que nous fûmes chargé d'adresser à M. le Ministre d'Etat sur les monuments historiques de Maine-et-Loire, rapport auquel nous renvoyons en ce qui concerne d'assez nombreux détails.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

		Siècles.
1.	Eglise de Savennières,	VI—XII.
2.	Ex-église de Saint-Martin d'Angers,	IX—XI—XII.
3.	Chapelle du Ronceray à Angers,	X—XI.
4.	Eglise de la Trinité, son escalier des orgues,	XII—XVI.
5.	Saint-Serge à Angers	VIII—XII—XV.
5.	Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne, peintures murales,	XII.
7.	Hôtel-Dieu d'Angers,	XII.
8.	Ex-église de Toussaint et ses fondements,	XI—XIII—XVIIe.
9.	Le château d'Angers,	IX—XIII—XV.
10.	Château du Plessis-Bourré,	XV.
11.	Chapelle abandonnée de Lesvière,	XV.
12.	Logis Barrault,	XV—XVII.
13.	Béhuard,	XV.

Siècles.

14. Hôtel de Pincé, dit Hôtel d'Anjou, XVI.
15. Château de Brissac, XV—XVI—XVII.
16. Ex-palais des marchands, XVI—XVII.
17. Statue de l'évêque Cl. de Rueil, XVII.
18. L'ex-église de Beaulieu, XI—XII.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

1. Dolmen de Bagneux, monument celtique.
2. Amphithéâtre de Doué.
3. Eglises Saint-Vétérin et Saint-Eusèbe de Gennes; cette dernière aujourd'hui sans culte, IX—XII.
4. Eglise de Verrie, XI—XII.
5. Ermitage de Saint-Macé, XII.
6. Église et château de Trèves, XII—XV.
7. Ex-abbaye d'Asnières, XII.
8. Lanterne des morts de Saint-Nicolas à Saumur, XII.
9. Ex-église Saint-Jean à Saumur, XII.
10. Nantilly et ses tapisseries, XI—XII—XV.
10 *bis*. Saint-Pierre de Saumur, XII—XIII—XVII.
11. Château de Saumur, XI—XIV—XV.
12. Hôtel-de-Ville de Saumur, XV.
13. Eglise de Saint-Georges-Châtelaison, XI—XIII.
14. Eglise de Denezé, XI.
15. Eglise du Puy-Notre-Dame, XII—XIII.
16. Eglise de Cunault, XI—XII.
17. Principale église de Fontevrault, XII.
18. Tour d'Evrault, XII.
19. Lanterne des morts sur la promenade à Fontevrault, ou plutôt chapelle Sainte-Catherine, XIII.
20. Statues des Plantagenets, XII.
21. Eglise et château de Montreuil-Bellay, XIV—XV.
22. L'église paroissiale de Saint-Florent, près de Saumur.

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ.

1. Eglise de Vernantes.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ.

Néant.

ARRONDISSEMENT DE BEAUPREAU (*nunc* CHOLET).

Néant.

La pénurie de monuments historiques dans ces deux derniers arrondissements, tient d'abord à ce que la guerre civile s'y est plus spécialement appesantie. Il faut convenir ensuite que ces contrées, y compris l'arrondissement de Baugé, étaient moins riches en édifices que les bords de la Loire, même avant les ravages de 1793.

Il existe enfin une troisième raison, c'est que les classificateurs de nos monuments historiques de l'Anjou se sont, à bon droit, préoccupés des plus remarquables, et de ceux dont les réparations étaient alors très-urgentes.

Ce décompte fait, voyons en quel état ils se trouvent présentement.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

1. L'église de Savennières n'a pas souffert des quelques réparations qui lui ont été faites.

2. L'ex-église Saint-Martin, vierge de restauration, n'en a que mieux gardé la physionomie carlovingienne de son intertransept.

3. La chapelle du Ronceray, malgré le récent badigeon de ses murailles, révèle encore son Foulques-Nerra.

4. L'église de la Trinité, nouvellement restaurée (de

1862 à 1871), n'a rien perdu de son grand air claustral. Mais pourquoi n'y pas replacer son précieux *devant d'autel* en bois sculpté, représentant les œuvres de miséricorde, si bien décrit par M. l'abbé Tardif?

5. Saint-Serge également réparé, mérite de votre part, messieurs, une visite, ne fût-ce que pour savoir si, dans l'état où se trouve le *narthex*, on doit ou non le conserver.

6. Les peintures murales de l'ex-prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne sont enfumées et presque détruites, la pièce où elles se trouvent ayant été utilisée pour faire la boulangerie du presbytère.

7. L'Hôtel-Dieu d'Angers (grande salle Saint-Jean) n'a pas souffert dans ses murailles; je ne puis en dire autant de sa charpente.

8. L'ex-église de Toussaint (section du musée d'antiquités) est menacée de disparaître, malgré l'élégante beauté de ses ruines. On se proposerait d'y faire passer une rue. Vous ne pouvez, messieurs, trop fortement protester contre ce projet.

9. Lors d'une réparation assez récente du château, plusieurs *points de repère* de notre vieille enceinte gallo-romaine, ont été masqués sous des moëllons d'ardoise. En outre un long pan de mur, du côté de la rivière, fut démoli. Ce pan de mur maçonné en petit appareil irrégulier, pouvait dater de l'époque ingelgérienne. M. Berthaud heureusement en a fait une photographie qu'il a donnée au Musée.

10. Le château du Plessis-Bourré, a gardé sa fière allure du xve siècle. Il n'y manque que son ministre de Louis XI. On y conserve une très-petite couleuvrine en bronze trouvée dans les fossés, un vrai bijou de ce temps-là!

11. La chapelle, en ruine, d'Yolande d'Arragon, à Les-

vières, ne redoute que les ravages du temps. Il en est de même des peintures qui s'y trouvent. M. l'architecte Morel en a relevé plusieurs. Cet artiste a déjà dessiné et dessine chaque semaine, quelque chose du vieil Angers. Nous formons des vœux pour qu'il puisse publier un jour son curieux portefeuille.

12. Il va de soi que le logis Barrault demeure intact, puisqu'il est le centre de nos musées.

13. La petite église de Béhuard, à qui pour le dire en passant, personne ne doit toucher, fût-ce ministre ou préfet, etc., etc., tant il la faut conserver avec son cachet Louis XI, Béhuard, dis-je, est en bon état de conservation. C'est bien d'elle qu'on peut dire : arrière les profanes! A bon entendeur salut!

14. L'hôtel de Pincé, chef-d'œuvre de notre éminent architecte de la Renaissance, Jean de Lespine, cadeau de M. Bodinier, a besoin de réparations, et cependant je les redoute à ce point que j'ignore si l'on ne doit pas préférer le travail du temps à celui de l'ouvrier.

15. Le château de Brissac conserve intact son grand air de noblesse avec sa fière devise : *Alto de sanguine coci* et cette autre non moins illustre : *virtute tempore*.

16. L'ex-palais des Marchands, vraie bourse du XVIe siècle, n'est à proprement dire, plus qu'un souvenir!

17. La statue, marbre blanc, de l'évêque Claude de Rueil, du ciseau de Buister, est convenablement replacée à la cathédrale d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

18. L'église de Beaulieu, malgré son classement, n'a pu échapper, malgré nos efforts, au mouvement trop passionné de nos reconstructions d'églises.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

1. Le célèbre dolmen de Bagneux voit toujours les siècles fuir devant lui, sans autre étonnement que le nôtre, de la durée de ces puissants monolithes.

2. L'amphithéâtre de Doué, qu'il soit mérovingien ou du XVIe siècle, comme on l'a dit récemment, est bien encore le même; le temps seul mord ses gradins, et nous n'y pouvons que faire.

3. Les églises de Saint-Vétérin et de Saint-Eusèbe, à Gennes, sont intactes.

4. L'église de Verrie, si ma mémoire ne me trompe pas, n'a subi aucune restauration.

5. Le temps détériore l'Ermitage Saint-Macé, mais beaucoup moins que ne le feraient la truelle ou le marteau. Les herbes le soutiennent; elles vont bien, d'ailleurs, à ses ruines solitaires.

6. L'église de Trèves possède de belles voûtes qui ne sont plus exposées à l'infiltration des pluies; une toiture convenablement appropriée les conserve.

On y voit toujours sa lampe pyramidale, rare et original édicule du XVe siècle.

6 *bis*. La tour de Trèves ne cesse pas, malgré ses quatre siècles, d'avoir par la blancheur de ses pierres, tout l'air d'être bâtie d'hier.

7. Les ruines du chœur de l'abbaye d'Asnières le disputent en élégance aux voûtes et colonnes de Saint-Serge; je les crois à l'abri du vandalisme.

8. Le monument dit, à tort ou raison, *Lanterne des morts*, près de l'église Saint-Nicolas, à Saumur, n'est pas menacé, que je sache, de destruction.

9. Il en est de même de la chapelle Saint-Jean; sa nouvelle restauration lui assure longue durée.

10. Pareille observation s'adresse à l'église *Plebeane et Matrice*, de Nantilly. C'est ainsi que certain titre la désigne.

Je ne sais si les curieuses tapisseries qu'elle possédait y ont été replacées. *Mémoire*.

10 *bis*. L'église Saint-Pierre de Saumur n'a plus de voûtes menaçantes, elle le doit aux réparations de M. Joly, architecte diocésain.

11. Le château de Saumur est dans l'état où vous l'avez vu, Messieurs, lors du Congrès de 1862.

12. Pareillement de l'Hôtel-de-Ville de cette coquette cité.

13. Le clocher de Saint-Georges-des-Mines est intact, mais le corps principal de l'église a disparu.

14. L'église de Denezé, près Doué, grâce à *l'insuffisance* des ressources de la commune, est aussi entière qu'à l'époque où les moines la possédaient. Paradoxe, direz-vous? car beaucoup croient que l'aisance des paroisses ne peut nuire aux édifices, et pourtant il en est le plus souvent de la sorte : *timeo Danaos et dona ferentes*.

15. L'église du Puy-Notre-Dame, depuis 1850, a subi de grandes réparations, mais absolument nécessaires.

16. Je puis en dire autant de celles faites à l'église de Cunault. J'ignore si sa vieille châsse en bois, de saint Maxenseul, y a été replacée.

17. La grande église, jadis abbatiale de Fontevrault, attend qu'on la débarrasse des affreux planchers qui coupent en étages son élévation intérieure.

18. La tour d'Evrault, ce sphinx de notre contrée, lanterne des morts pour les uns, chapelle sépulcrale pour les autres, enfin cuisine pour le plus grand nombre (a-t-

elle dit son dernier mot?) est dans le meilleur état de conservation.

19. La chapelle Sainte-Catherine, celle-ci vraie lanterne des morts, ne paraît pas menacée dans sa durée.

20. Quant aux statues des Plantagenets qui, deux fois, sous Louis-Philippe d'abord et Napoléon III ensuite, ont failli nous être enlevées sans retour, nous les tenons bien. Mais que de peines elles ont données! M. de Caumont en sait quelque chose comme en témoigne une lettre d'appui, qu'il nous écrivit le 27 janvier 1867.

21. L'église et le château de Montreuil-Bellay n'ont pas souffert depuis leurs réparations.

22. L'église paroissiale de Saint-Florent-lès-Saumur et son ancien couvent de bénédictins, où se trouve une curieuse crypte du XIe siècle, sont dans un état rassurant.

La seule église classée dans l'arrondissement de Baugé, celle de Vernantes, est passée à l'état de souvenir.

§ IV.

Parmi les monuments *non classés* et qui eussent mérité de l'être, je citerai dans l'ordre où la mémoire me les présente :

1. Le peulvan de Nidevelle, haut de 6^m33 c., commune de St-Georges-le-Toureil.

2. Le dolmen de la Bajoulière, commune de St-Rémy-la-Varenne, avec sa table de 7^m 40 de long sur autant de large, mais fendue aujourd'hui en quatre parties.

3. Le mur à petit appareil imbriqué qui se voit à Angers, porte Toussaint, point de repère de notre primitive enceinte. Une grille, placée vers 1855, en assure la conservation.

4. Les deux piles à petit appareil imbriqué, situées près des Châteliers, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

5. La façade de l'évêché d'Angers vers nord-est, à petit appareil imbriqué, et qu'un beau dessin, fait par M. Dainville, nous a conservée, telle qu'elle était avant la restauration de ce palais.

6. Le monument de Gennes (théâtre par l'ancienne disposition de ses gradins et amphithéâtre par son arène), formé de petit appareil imbriqué. M. le commandant Prévost en a relevé partie du plan vers 1867.

7. Les arceaux de Saint-Aubin (préfecture), découverts en 1837, comme aussi la porte romane du même lieu (salle de la Société Industrielle).

8. La tour Saint-Aubin, non classée, sans doute parce qu'un contrat en prescrivait la démolition; contrat fort heureusement qui n'a point été exécuté, et qui n'est plus à redouter, depuis que, sous l'Administration municipale de M. Montrieux, la ville a acquis ce monument pour en assurer la conservation.

9. La crypte du Ronceray, non classée, parce qu'elle fut postérieurement retrouvée (novembre 1857); M. Joly, on peut le dire, en a opéré la résurrection, commencée en 1861, à l'aide des quelques éléments qui restaient.

10. La cathédrale et l'évêché qui, en leur qualité *d'édifices diocésains*, échappaient, paraît-il, à toute classification.

11. Les peintures murales des XIIe et XIIIe siècles de l'église de Pontigné.

12. Celles du XVIe de Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cé, débadigeonnées vers 1850, à l'aide des deniers de la Société française.

13. Les fresques des églises du Lion-d'Angers et de

Champtocé, dont le musée d'Angers possède de beaux dessins.

14. Les églises du Vieil-Baugé et de Jarzé.

15. Les ruines si pittoresques de l'ancienne abbaye de la Boissière où jadis existait une célèbre *Vraie Croix*, aujourd'hui déposée dans un hospice à Baugé.

Ce fragment de bois sacré est réputé le plus considérable de ceux que possède la chrétienté, après toutefois celui qui se trouve à Rome.

16. L'église de Saint-Florent-le-Vieil, illustrée par le tombeau de Bonchamps, du ciseau de notre David.

17. Dans le cimetière de la même commune, une gracieuse chapelle du XVIe siècle, où le corps de Cathelineau fut, il y a quelques années, transporté.

18. La chapelle du château de la Bourgonnière, petit chef-d'œuvre de la renaissance et de notre Jean de Lespine, disciple de Philibert de Lorme. Là, mieux encore qu'au logis Pincé, fleurit l'élégante originalité du génie trop peu connu de cet artiste.

19. Le logis des Pénitentes, à Angers (jolie renaissance).

Je le répète, la plupart de ces monuments sont dignes d'être classés et je fais des vœux sincères pour que mon successeur puisse, un jour, obtenir qu'ils le soient.

Parmi les quarante et un édifices *officiellement* classés vous avez pu remarquer au cours de ce rapport que l'un d'eux est très-menacé : l'ex-église de Toussaint, et quatre autres ont, ou à peu près, disparu, savoir : l'ex palais des Marchands, à Angers; les églises de Beaulieu de Saint-Georges-Châtelaison et de Vernantes.

§ V.

[illegible]

11. La chapelle de la Roë, XVe siècle; sa clef de voûte, d'un travail délicat, est au musée.

12. Le pont des Treilles, rive gauche de la Maine.

13. Les écluses du dit pont, rive droite; celles-ci sont en pleine démolition. Notre comte d'Anjou, Henri II, roi d'Angleterre, les avait fait construire en moellons d'ardoises; je m'estime heureux d'en posséder un dessin original de M. Hawke, dessin qui méritera d'être publié.

14. Enfin, Messieurs, vient d'être abattue place Romaine, la maison dite Abraham, menacée dès 1859. Elle avait *pignon sur rue*, autrefois signe de bourgeoisie, comme la tourelle l'était de noblesse. Cette maison, dont les plus curieux débris du XVIe siècle sont en voie, par les soins du maire, d'être transportés et classés à la salle St-Jean, avait cet intérêt que dans un bas-relief de coin, représentant deux soudards, elle sauvait de l'oubli le souvenir de l'ancienne *porte Girard*, un des principaux points de repère de l'enceinte de Foulques-Nerra.

Mettons fin à cette déjà trop longue liste de nos pertes et qui est loin d'être épuisée. Disons seulement, en ce qui concerne le nombre de nos églises rebâties, restaurées, réparées et remaniées (plus de 200) dans le diocèse, disons que la commission épiscopale et celle des bâtiments civils, constituées vers 1852, ont tout en tenant compte des légitimes exigences du culte, fait les plus énergiques efforts pour modérer le mouvement trop passionné de la truelle.

Je pourrais terminer là ce rapport, mais il serait incomplet, si je ne portais au chapitre des profits, quelques découvertes numismatiques et autres faites en Anjou, depuis trente ans.

§ VI.

1. An 1842 : plusieurs centaines de monnaies (moyen bronze), des empereurs Dioclétien, Maximien, Constantin, Maximinus et Severus, trouvées en *Pierre-Lise*, à Angers, classées sous le n° 871 de l'inventaire imprimé ; toutes renfermées dans un vase d'argile.

2. An 1847 : 458 pièces d'or (module ordinaire) pesant ensemble 3 kilog. 250 grammes et représentant une valeur métallique de 10,225 fr., découvertes dans un pot de terre rouge, à la Gangnerie de Quiquière, commune de Corné, arrondissement de Baugé. Ces pièces vont de l'avénement de Trajan, 97e année de l'ère chrétienne, à la mort de Commode, 192e année de la même ère.

3. An 1848 : Deux rouleaux de pièces d'argent du XVIe siècle, aux types de François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III ; de Jean III, roi de Portugal, Philippe II, roi d'Espagne, Fernand et Elisabeth, trouvées à Doué-la-Fontaine, dans un cercueil en pierre coquillière, à droite et à gauche du corps.

4. An 1851 : Un ensemble de 300 pièces d'argent pesant un kilogr., découvertes en un lieu nommé *Vetières* ou *Vequères*, commune de Seiches, arrondissement de Baugé, au fond d'un pot de terre noire. Ces pièces sont des *consulaires* au type des familles patriciennes ; Acilia, Carisia, Flaminia, Julia, Lucilia, Mamilia, Octavia, Pompeia, Rubria, Servilia, Tituria, Vibia, etc., etc.

5. An 1858 : Plusieurs centaines de deniers en billon, le tout pesant 9 kilogr. 500 gr., trouvés en rouleaux, dans un vase, sur la lande des Aunais, commune du Grand-Fougeray, département d'Ille-et-Vilaine.

Ces derniers sont des Foulques, comtes d'Anjou et de Conan de Bretagne.

6. Même année : Une centaine de deniers d'argent provenant du Puits-Anceau, près Angers ; ils sont de Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis IX ; les pièces baronales sont : Chartres, le Mans, Châteaudun, Guingamp, Champagne, Toulouse, Tours et Meaux.

7. An 1860 : Plus de 100 pièces celtiques en or, trouvées commune de la Potherie, arrondissement de Segré, en un vase cuboïde.

Le cheval androcéphale se voit sur beaucoup d'entr'elles.

8. Même année : 40 deniers argent de l'époque carlovingienne, découverts à Brion, non loin de l'église, à la profondeur de 2m 50 auprès de cercueils en pierre coquillière et en forme d'auge.

9. An 1863 : 220 petites pièces en cuivre trouvées à Mazé dans un mur. Elles sont de Louis XIII, Gaston d'Orléans, de Bouillon, d'Orange, de Bourbon-Conti, de Charles Ier duc de Mantoue, d'Urbain VII, frappée à Avignon, et de Maximilien de Béthune.

10. An 1866 : Environ 300 liards découverts à la Bohalle dans deux vases ; ils furent frappés en Piémont, dans la ville de Deciane (aliàs Desana). La plupart sont des contrefaçons de ceux de Henri III, Henri IV, rois de France ; de Henri de Montpensier, de Louis de Bourbon, et du Dauphiné.

11. An 1867 : Plus de cent deniers bas argent de l'époque carlovingienne, provenant de la Butte de la lande de la Haute-Allière, commune de la Cornuaille.

12. An 1869, novembre : Une centaine de pièces d'argent du XVIe siècle, trouvées dans un vase, place du Ral-

lement, rue Saint-Maurille (*Voir* 2e registre d'entrée du musée, n° 357).

13. Même année : Environ 6,000 deniers tournois en cuivre découverts près de Beaufort, en un vase. Ils sont en général du XVIIe siècle.

Beaucoup d'autres monnaies furent trouvées en Anjou, mais qu'il serait trop long d'énumérer ici, voulant d'ailleurs, me borner à mentionner celles qui ont été découvertes par groupes, chaque groupe formant un petit trésor.

En résumé, des pièces ci-dessus citées, il résulte qu'elles appartiennent aux époques celtique, républicaine et impériale romaines, puis enfin carlovingienne, jusqu'au XIIIe siècle.

Les vases et les tombeaux en ont fourni le plus grand nombre. Si les tombeaux accusent le repos, il n'en est pas de même des vases qui attestent des temps malheureux, durant lesquels chacun fit sa cachette, hélas ! comme il est arrivé de nos jours.

§ VII.

Si le temps me le permettait, j'aurais encore à vous parler de la découverte de divers objets en bronze et autres d'un grand intérêt ; citons du moins les principaux :

1° Une statuette d'Hercule découverte commune de Cagneux parmi les débris d'un balneum romain ;

2° Une statuette d'Apollon autrefois dorée, du plus charmant style, provenant des fouilles que M. Gaultier-Coupil fit en 1812 à l'Amphithéâtre de Grohan ;

3° Bas-relief statuette représentant Harpocrate (génie

du silence), sur l'anse d'un beau vase trouvé en 1839 à la Grande Carte près la gare d'Angers et très-bien décrite par notre savant collègue, M. Boreau ;

4° L'Amour sur un dauphin découvert en 1860, boulevard de la Basse-Chaîne, dans une enceinte romaine que l'on croit avoir été un cirque, enceinte aussitôt détruite que découverte vers 1841;

5° Un Gladiateur, style étrusque, d'après M. Mérimée, trouvé en 1847, près des Châteliers de Frémur. Et pour le dire de suite, une statuette discobole, mais en plomb, découverte dans la même région.

6° Deux belles Lampes romaines en bronze et en forme de croissant, trouvées en 1849, à la gare d'Angers.

6° *bis*. Antéfixe terre cuite, représentant une tête, une branche de vigne, et une croix pattée, objet des premiers siècles chrétiens, découvert parmi des sépultures, commune de Saint-Mathurin.

7° De superbes bracelets celtiques en bronze, provenant d'un lieu nommé *Pouillé*, commune des Ponts-de-Cé, vers 1861 ; lesdits objets acquis par M. de Soland. Le vase qui les renfermait était à panse striée.

A toutes ces découvertes, joignons celle de l'ancien cimetière gallo-romain à la gare d'Angers de 1848 à 1855, puis cette autre, non moins curieuse, faite de 1867 à 1870, du vieux cimetière chrétien de la place du Ralliement et vous aurez un ensemble digne de piquer l'attention du Congrès. »

Après la lecture de ce mémoire, M. Godard présente au Congrès divers objets :

Une statuette représentant Apollon, et provenant de l'ancien amphithéâtre de Grohan ; — deux lampes en

bronze, en forme de croissant, provenant de l'ancien cimetière gallo-romain découvert près la gare du chemin de fer; une brique représentant une branche de vigne avec une grappe, une tête et une croix pattée. Cette brique a été trouvée sur la commune de Saint-Mathurin, au milieu de divers cercueils à côté d'un squelette reposant dans un sarcophage dont les côtés étaient en ardoise, et le fond en dallage.

M. Godard expose ensuite des photographies représentant les pierres tumulaires carlovingiennes déposées au musée des antiquités; elles sont au nombre de trois, et consistent en une plaque d'ardoise avec une belle inscription. L'une porte le nom de l'abbé Atto, la seconde celui d'Ermanberge (*Ermanbergana*), et la troisième, découverte par M. de Farcy, celui d'une femme appelée Deingelsen.

M. Parrot présente un anneau en argent, trouvé chez M. Bodinier, près du château, et qu'il croit gallo-romain; des monnaies romaines trouvées au même lieu, l'empreinte d'un sceau en pierre portant le nom de *Ragobertus* trouvé sur la place du Ralliement.

M. Parrot réclame en sa faveur la priorité pour la découverte de la tombe d'Atto.

M. de Caumont remercie les membres du Congrès qui, au milieu des circonstances présentes et des graves préoccupations auxquelles personne n'échappe, ont bien voulu suivre les séances avec assiduité, et apporter le concours de leur science et de leurs recherches. Il annonce que le Congrès archéologique se tiendra l'an prochain à Vendôme, et invite les personnes qui ont participé au Congrès d'Angers à venir aussi nombreuses que possible assister à celui de Vendôme.

M. le Président prononce en terminant la clôture de la XXXVIIIe session des Congrès archéologiques de France.

La séance est levée à 10 heures et demie.

D'ESPINAY, *Secrétaire*.

SÉANCE ADMINISTRATIVE.

Le 21 juin, dans la soirée, la Société française d'archéologie a tenu, sous la présidence de M. de Caumont, une séance générale administrative, dans laquelle on a délibéré sur le remplacement de quelques inspecteurs et sur l'ordre et les travaux du Congrès qui aura lieu à Vendôme l'année prochaine (18 juin 1872). M. le marquis de Rochambeau a été nommé secrétaire-général de ce Congrès. Une médaille de bronze a été décernée à M. l'abbé Joubert, pour la restauration des tapisseries de la cathédrale d'Angers, très-habilement faite sous sa direction. La Société a aussi voté selon son usage plusieurs allocations pour des restaurations et des fouilles, notamment une somme de deux cents francs pour les fouilles du théâtre romain, découvert à Saint-Cibardeau (Charente), par M. Gonthier. De nouvelles allocations ont été accordées à M. l'abbé Thiercelin, pour ses explorations à Jouarre, et à M. Marionneau pour celles qu'il va faire à Nantes (1).

Le Secrétaire général du Congrès,

D'ESPINAY.

(1) Voir le procès-verbal de la séance du 22 juin, p. 207.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE AU MANS,

Le 14 juin 1871,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

La Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques a tenu, le 14 de ce mois, dans une des salles de la mairie du Mans, une séance à laquelle ont assisté : M. Tassin, préfet de la Sarthe, et Mgr Fillion, évêque du Mans, tous deux membres honoraires de la Société ; M. de Caumont, directeur général ; M. le comte de Mailly, inspecteur divisionnaire ; M. Hucher, inspecteur pour le département de la Sarthe ; M. l'abbé Chevereau, vicaire général ; M. l'abbé Livet, curé du Pré ; M. Chardon, membre du conseil général ; M. le vice-président honoraire Jousset-Desberries ; M. Léopold Charles, correspondant du ministère de l'Instruction publique ; M. l'abbé Voisin, M. l'abbé Albin, M. le vicomte de Cumont, M. Rousseau et M. Rodier, architecte, tous membres de la Société.

Parmi les personnes étrangères à la Société, on remarquait Mlle Lepeltier, MM. Boisseau, président du tribunal civil ; Leguicheux, de Fresnay ; Vérel, de l'Angevinière ; le baron Clouet, Peau-Saint-Martin, juge de paix ; Lecomte, Garnier, Boëteau, l'abbé Charles, Gasté et Gaumé.

Nous devons mentionner d'une manière particulière la présence de M. Bouet, de Caen, dessinateur, architecte et membre du conseil général de la Société française.

M. le comte de Mailly, président de droit, ouvre la

séance ; mais après quelques mots bien sentis, il insiste pour que Mgr Fillion prenne le fauteuil de la présidence.

M. Hucher indique l'ordre du jour de la séance.

M. Léopold Charles, de la Ferté, lit une note sur l'emploi : 1° d'une somme de 100 fr. accordée, en 1868, pour la restauration de l'église de Souvigné, et d'une autre somme de 200 fr. votée, en 1869, à Chartres, pour la restauration de l'hôtel-de-ville de La Ferté-Bernard.

L'église de Souvigné appartient au commencement du XVIe siècle ; elle est voûtée en lambris, cloués sur charpente, peints au-dessus du chœur ; on y voit les quatre évangélistes et les quatre grands docteurs dans une ornementation d'arabesques et d'oiseaux, le tout assez bien conservé ; on ne pouvait songer, avec les faibles allocations dont on disposait, à tenter la restauration de ces peintures ; on a eu la sagesse de se borner à quelques travaux très-urgents, notamment la réparation de la charpente en mauvais état, et de la toiture qui faisait eau sur le lambris peint et le pourrissait ; c'est de la conservation toute simple et d'un effet incontestablement utile.

On remarque dans cette église un arc surbaissé de 4 mètres 20 centimètres d'ouverture séparant le chœur de la nef ; c'est un exemple, encore intact, d'une disposition assez ordinaire dans nos églises rurales, et dont on aperçoit des arrachements visibles dans plusieurs d'entre elles.

Il reste encore quelques vitraux peints, notamment un tympan représentant le Père éternel accompagné d'anges musiciens, et un saint Sébastien.

L'hôtel-de-ville de la Ferté-Bernard, ancienne porte de ville, du plus grand effet, est trop connu pour que nous en fassions ici la description ; M. Charles l'a d'ailleurs décrit et reproduit bien souvent, soit dans le *Bulletin*

monumental, peu après le Congrès de 1869, à Chartres, soit dans son excellent travail sur les sires de La Ferté; il en a fait passer sous les yeux de l'assemblée une fort bonne photographie.

La Société française a bien voulu allouer une somme de 200 fr. à la restauration de cette belle porte; l'État et le département ont joint leurs efforts, et aujourd'hui ce monument est doté d'un escalier de service renfermé dans une élégante tourelle, qui semble un membre nécessaire de sa construction. C'est M. Darcy, architecte de la Commission des monuments historiques près le ministère des beaux-arts, qui a été chargé de cet important travail, qu'il a dirigé avec infiniment de tact et d'habileté.

Cette porte s'appelait porte Saint-Julien, parce que la statue de ce saint y figurait dans une niche, dont il reste encore le cul-de-lampe délicatement ouvragé. La statue de Notre-Dame existe toujours du côté de la ville. C'est la seule porte de la vieille enceinte qui ait survécu, et elle le doit à son appropriation municipale datant de 1703.

M. Chardon donne ensuite une description sommaire des maisons de la Mâcle et du Volier, récemment détruites au Mans, comme étant comprises dans le passage de la nouvelle rue qui unira le quartier du Pré à la place des Jacobins. On sait que la maison de la Mâcle doit son nom à cette figure en losange, évidée au centre, qu'on appelle mâcle dans la langue du blason.

Cette figure, placée au-dessus de la porte d'entrée, constituait les armoiries du Tréanna, antique famille bretonne qui a donné plusieurs dignitaires au chapitre du Mans à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

La Société française, d'accord avec la Commission archéologique de la Société d'Agriculture, Sciences et

Arts de la Sarthe, a fait reproduire par la photographie les parties les plus curieuses de ces maisons. La maison du Volier se faisait surtout remarquer par une *aula* ou *camera* de grande dimension, dont les ouvertures en plein cintre, d'un grand caractère, portaient le sceau du XIIe siècle. Enfin, pour achever l'œuvre de conservation, le musée d'archéologie du Mans a fait l'acquisition des pierres de la porte de la maison de la Mâcle, du linteau d'une autre porte et d'une assez belle boiserie du style de la Régence.

M. Chardon, qui a naguères apprécié avec esprit le rôle que remplirent dans le monde des arts et de la société polie, au XVIIe siècle, les frères Fréart de Chantelou, ces célèbres amis du Poussin et du Bernin (1), examine ensuite plusieurs beaux groupes de statues du Maine, dus à leur libéralité ou à leur influence artistique, notamment les groupes de saint Martin des églises de Château-du-Loir et d'Écommoy, et d'Hercule et d'Antée du château du Lude.

Jusqu'à présent, aucune description de ces statues n'avait été publiée ; leurs auteurs étaient restés inconnus, ou du moins l'attribution qui avait été faite de l'un d'entre eux à un sculpteur manceau était erronée.

M. Chardon présente d'abord la description et l'histoire du saint Martin de Château-de-Loir, groupe équestre en terre cuite et en plâtre, œuvre d'art plutôt que de sainteté, due à la générosité de M. de Chantelou, placée le 10 novembre 1688 au sommet de la partie architecturale du grand autel de l'église Saint-Martin de cette ville. La démolition de cette église, lors de la Révolution, fit des-

(1) Cf. *Les Frères Fréart de Chantelou*, par M. Chardon, Le Mans, in-8°, 1867.

cendre la statue de son piédestal élevé ; exposée à toutes les intempéries de l'air, sans aucun abri, elle subit une destruction partielle et perdit le *Pauvre* demandant l'aumône aux pieds du saint à cheval, qui faisait partie de ce groupe. C'est dans cet état incomplet qu'elle a été habilement réparée, il y a quelques années déjà, et replacée dans l'église St-Guingalois de Château-du-Loir, à l'entrée de sa curieuse crypte. Grâce aux registres de la fabrique de l'église de Château-du-Loir, M. Chardon a découvert le nom de l'auteur de ce groupe, qui rappelle les belles œuvres de l'Italie ; ils disent qu'il est « *l'ouvrage de Bar-* « *thélemy de Melo, sculpteur du Brabant espagnol, et* « *qu'il a été fait sur le modèle de Carrache.* » M. de Chantelou appréciait fort ce dernier et avait fait copier à Rome, dès 1643, par un des Lemaire, une *Pieta* de cet artiste, encore aujourd'hui dans l'église St-Benoît du Mans.

Le nom de Barthélemy de Melo est peu connu en France ; M. Chardon, à l'aide des *Mémoires sur les sculpteurs et architectes du Pays-Bas* de Philippe Baëst, à l'aide de Nagler et de Thomassin, établit qu'il était un artiste de Flandres, attiré à Versailles vers 1670, à l'exemple de Philippe Buyster d'Anvers, de Girard Vangestal de Bruxelles, de Martin Desjardins de Bréda, et passe en revue les œuvres qu'il avait laissées, soit dans le jardin de Versailles, soit dans les églises de Paris. Il remet ainsi en pleine lumière un sculpteur, dont le nom ne figure dans aucun des historiens de l'art dans notre pays.

Indépendamment du groupe du *saint Martin* de Château-du-Loir, M. Chardon lui attribue aussi le saint Martin de l'église d'Écommoy, qui n'en est que *la replica*. On attribuait, dans le Maine, à un sculpteur manceau, du nom de Mongendre, cette œuvre encore intacte aujour-

d'hui et également due à la générosité de M. de Chantelou. M. Chardon explique comment cette confusion a pu naître.

M. de Chantelou avait chargé Mongendre d'élever de 1689 à 1692 le rétable, la partie architecturale de l'autel de cette église sur le modèle de celui de Château-du-Loir; mais ce ne fut pas à lui qu'il confia le soin d'en sculpter les statues en ronde-bosse ou les bas-reliefs, ainsi que le prouve M. Chardon à l'aide de documents conservés encore au château de Fontenailles, aujourd'hui la propriété de M. le marquis d'Effiat, alors celle de M. de Chantelou.

« MM. de Melo et Pasquier, sculpteurs de Paris, ont « arrivé céans, le dimanche 24 septembre 1690, pour « travailler à faire le bas-relief de St-Étienne et pour y « placer les figures de saint Martin, saint Paul et sainte « Françoise, et y ont séjourné jusqu'au 1er avril 1691 », disent les comptes de l'homme d'affaires. M. Chardon passe en revue les curieuses péripéties qu'ont subies cet autel et ces statues; puis il examine, soit au point de vue de leur famille, soit au point de vue de leurs œuvres, la série des Mongendre, sculpteurs, peintres, menuisiers manceaux, pendant tout le XVIIe siècle, et qui s'est perpétuée même jusqu'à la fin du XVIIIe. Il montre, d'après les rétables sculptés par eux, et leurs tableaux encore subsistant à Meurcé, à St-Vincent-des-Prés, etc., que c'étaient d'habiles praticiens, mais de modestes artisans provinciaux, ne s'étant jamais élevés aux sublimes hauteurs de l'art, et incapables par conséquent d'être les auteurs de la plus belle œuvre du Maine au XVIIe siècle, qu'on attribuait cependant à un Mongendre, l'*Hercule terrassant le Géant Antée*, un des beaux ornements de la terrasse du splendide château du Lude, que M. le marquis de Talhouët a naguères si heureuse-

ment fait restaurer, sous la direction de notre concitoyen M. Delarue.

La cause unique de cette attribution traditionnelle était le monogramme

(MB ou BM)

inconnu de Brulliot, inscrit sur le socle de ce groupe de deux lutteurs de marbre, enlacés comme deux serpents, et dont l'allure fait songer au Milon de Crotone, du Puget.

M. Chardon, outre l'impossibilité résultant de la comparaison de cette statue avec les œuvres connues des Mongendre, prouve que ce monogramme ne se rapporte pas même à aucun de leurs prénoms, Jean, Nicolas, Noël, les seuls qu'ils aient portés.

Au lieu d'attribuer à ces auteurs apocryphes ce groupe qu'il croit imité de l'antique, il voit encore là une œuvre de Barthélemy de Mélo, dont le monogramme ne peut être autre que celui que porte la statue.

Lapides clamant, dit-il en terminant, et après avoir établi combien il est vraisemblable qu'Henry de Daillon, duc du Lude, ait employé pour décorer son château l'artiste recommandé par M. de Chantelou, maître-d'hôtel du roi, comme lui, un des vieux seigneurs de la cour de Louis XIV et gouverneur de Château-du-Loir, ville à peine éloignée du Lude de quelques lieues.

Telle est l'étude que M. Chardon a développée avec un vrai talent et un rare bonheur, devant la compagnie qui a manifesté sa satisfaction par plusieurs salves d'applaudissements.

Ainsi renaissent une à une les œuvres naguères oubliées de nos artistes nationaux.

Ainsi s'éclairent et s'illuminent, sous les rayons pénétrants que projettent l'érudition, la critique et l'archéo-

logie, nos reliques provinciales qu'un dédain immérité a trop longtemps tenues dans l'oubli.

Les œuvres d'art sont l'honneur du pays : les mettre en lumière, honorer leurs auteurs, c'est s'honorer soi-même comme province, c'est honorer la France devant l'Europe qu'il faut habituer plus que jamais à nous regarder comme le pays du goût et du génie artistique.

M. Rodier, architecte, inspecteur diocésain, soumet à la compagnie un travail intéressant de restauration des cryptes de Sillé-le-Guillaume ; la plus grande de ces cryptes s'étend sous tout le transept et sous les trois chapelles absidiales ; elle sert en ce moment de magasin et d'entrepôt de vins. Il s'agirait de la rendre au culte, sa destination première. Il est résulté de cette singulière appropriation d'un édifice religieux, des dégradations qui, s'exerçant sur les bases du monument, pourraient en compromettre la solidité.

On projette de rétablir les fenêtres bouchées en ce moment, d'enlever le salpêtre des voûtes et des murs, et de rendre à cette crypte, la plus vaste peut-être du pays, son caractère et sa valeur architectonique.

M. Rodier présente un plan fort satisfaisant, avec des vues en élévation, de l'entrée et des détails d'intérieur ; le devis est divisé en quatre parties, qui pourront être successivement exécutées.

M. Hucher rappelle que le conseil des bâtiments civils a approuvé ce projet, sauf de légères modifications, et que la commission des monuments historiques a proposé à M. le préfet, qui l'a agréé, d'accorder une somme de 200 fr. pour aider à cette restauration, et demande que la Société française veuille bien s'associer à cette mesure en votant pareille somme de 200 f. M. de Caumont promet

d'appuyer cette proposition et de faire voter ces fonds au prochain Congrès d'Angers.

M. l'abbé Charles, fils de M. Léopold Charles, de La Ferté, lit un travail fort bien fait sur l'église de St-Aubin-du-Coudrais, accompagné de plans et de dessins très-habilement traités ; c'est avec une véritable satisfaction que la compagnie voit un jeune prêtre s'occuper du dessin des monuments religieux ; cet exemple qui rappelle, sur une moindre échelle, la grande part que prenaient les savants évêques du XIIe siècle, les Hildebert, les Hoël, les Vulgrin, les Suger, aux immenses constructions de leur temps, mériterait bien d'être suivi par la jeune génération du clergé français.

M. le préfet Tassin a bien voulu, séance tenante, augmenter, en faveur de ce travail, l'allocation accordée à la restauration de l'église de St-Aubin-du-Coudrais en commission administrative des monuments historiques.

Cette église était, avant la Révolution, celle d'un prieuré régulier, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Elle se compose d'un porche précédant une nef avec bas-côté au nord, et d'une abside ronde plus basse et plus étroite que la nef. Toutes les parties appartiennent au style roman, à l'exception du bas-côté ajouté au XVIe siècle, et de la surélévation du pignon occidental de la nef qui date de la même époque.

Quoique le roussard (grès ferrifère) soit une pierre étrangère au pays, nous le rencontrons dans la plupart des édifices romans de la contrée : à la façade de l'église de Lavaré, dont l'archivolte de la porte se compose de claveaux alternativement blancs et noirs ; à l'église de Courgenard, dans les *oculi* du mur droit de l'abside ; dans la portion romane de l'église de Cormes ; à l'église de Tuffé, etc. L'emploi du roussard, comme motif de

décoration, remonte à une haute antiquité et apparaît dans l'enceinte gallo-romaine du Mans, où il forme des figures géométriques relevées par MM. de Caumont et Hucher. La façade ouest de la cathédrale du Mans, du XIe siècle, offre une très-curieuse ornementation de ce genre ; et dans les constructions rurales, on en trouve, comme on le voit, de nombreuses imitations. Les murs de la nef sont en blocage, au milieu duquel on aperçoit çà et là quelques rangs de pierres disposées en arête de poisson, non dans un but d'ornementation, car l'appareil est trop peu régulier, mais pour ajouter, croyons-nous, dit M. l'abbé Charles, à la solidité du parement, *l'inclinaison oblique des moellons les uns sur les autres leur donnant réciproquement des points d'appui plus solides que leur superposition*. C'est un mode de construction usité dans les constructions militaires, comme on peut le voir à la Tour-aux-Fées, près Allonnes (voir *Cat. du Musée arch. du Mans*, page 28).

La partie la plus curieuse de l'église est un porche probablement du commencement du XIIe siècle, s'il ne remonte pas à une époque antérieure. Il a la forme d'un carré long et s'applique en appentis en avant de la façade occidentale.

Il est éclairé comme les cloîtres d'un monastère et percé à l'ouest et au sud d'arcatures portées sur des colonnes courtes et trapues, simples ou accouplées, dont les chapiteaux à tailloir saillant offrent des volutes, mode d'ornementation qui se rencontre au XIe siècle. Comme motifs d'ornementation, leurs bases affectent la forme d'un énorme tore flanqué de quatre appendices ovoïdes et reposent sur un mur d'appui en blocage.

Au XVIe siècle, on paraît avoir fait à l'église quelques travaux de défense : ce sont des meurtrières percées sur

le flanc sud de la nef et du porche, dont on a bouché les arcades pour ce motif, mais sans entamer les jambages, les claveaux et le tailloir du chapiteau, très-visibles au milieu de l'enduit qui les environne.

Cet exemple d'un porche fortifié n'est pas le seul que M. l'abbé Charles puisse signaler dans les limites de l'ancien Fertois ; il y en a un à St-Georges-du-Rosay, il est flanqué de deux tourelles ; on retrouve des travaux de défense à l'église de Nogent-le-Bernard, etc.

M. Leguicheux demande ensuite à exposer quelques observations sur une crypte ou cave connue dans la ville de Fresnay (Sarthe) sous le nom de *Cave-du-Lion* ; cette singulière construction est enfoncée en terre jusqu'à la naissance de ses voûtes ; au-dessus existent des maisons construites postérieurement. Cette cave a environ 12 mètres de côté ; le centre est soutenu par un gros pilier octogone, d'où partent quatre belles voûtes avec arceaux en pierre. Le chapiteau du pilier unique est ornementé, mais la base est un quadrilatère. L'élévation sous la clef-de-voûte est de 5 à 6 mètres. Quelques fenêtres carrées ouvertes au niveau du sol éclairent imparfaitement l'intérieur. Les caractères architectoniques, tels que le chapiteau et l'appareil, indiquent le XIIe siècle.

L'hôtel du Lion occupait jadis le côté et une partie du dessus de cette crypte ; il était fort ancien, et au-dessus de la porte de l'escalier on voyait sculptés en bois deux lions, au-dessous desquels était une croix de Malte ; un derrière de feu existe encore dans la maison, en tout semblable à cette sculpture.

M. Leguicheux relève ensuite quelques erreurs commises par le savant dom Piolin, qui a dit à tort que ce monument était la chapelle du château de Fresnay, dans l'enceinte duquel elle serait située ; M. Leguicheux fait

connaître qu'elle est hors de l'enceinte ; c'est par erreur aussi que dom Piolin a dit que, depuis peu d'années, plusieurs autels en pierre en avaient été enlevés ; M. Leguicheux affirme que, depuis plus de cinquante ans, il a toujours vu l'intérieur de cette cave dans le même état, et il n'a pas entendu dire aux anciens du pays qu'il y eût jamais eu là des autels.

Dans l'ancienne enceinte du château, il existait un prieuré dit de Saint-Léonard du château, avec une chapelle qui subsiste encore, dédiée au même saint ; ce prieuré relevait de Saint-Aubin d'Angers. Il y aura probablement eu confusion entre ces deux monuments.

M. de Caumont prend ensuite la parole, et rendant hommage aux travaux lus dans la séance, demande que l'inspecteur du département organise chaque année une réunion semblable ; et il promet d'y assister. M. Hucher s'engage à faire tous ses efforts pour répondre au désir de l'honorable directeur général. M. de Caumont veut bien ajouter qu'il existe au Mans un faisceau de travailleurs qui constituent une véritable école archéologique ; il serait facile de lui faire produire des fruits, en organisant des conférences comme M. Hucher a essayé de le faire l'année dernière. Du reste, les séances de la Commission archéologique de la Société d'agriculture, sciences et arts vont reprendre leur cours.

M. l'abbé Albin, chanoine et sacristain de la cathédrale, offre à M. de Caumont des photographies bien réussies de la célèbre tapisserie de St-Gervais et St-Protais de la cathédrale du Mans (fin du xve et commencement du xvie siècle) réduites à un très-petit format sans trop de préjudice pour les détails ; et des dossiers des stalles autrefois dans le chœur, maintenant dans les sacristies de la cathédrale. On ne saurait trop encourager

ces reproductions photographiques que toute personne soigneuse peut réussir.

M. Hucher parle ensuite de l'émail de Geoffroy Plantagenet, cette merveille archéologique d'un intérêt européen, et qui était, à l'Exposition universelle, l'objet de l'attention générale ; on sait que cet émail, peut-être plus connu en Angleterre et en Allemagne, que dans sa patrie même, repose dans les vitrines du Musée de peintures du Mans, après avoir décoré pendant des siècles le tombeau de Geoffroy, à la cathédrale. Cependant, la ville du Mans n'a pas été une marâtre pour lui ; c'est du Mans qu'est partie la première reproduction exacte qui en ait été faite, et c'est le Mans qui a eu l'heureuse chance de donner au monde savant la première dissertation concluante sur la question d'origine et d'identité du personnage représenté, luttant ici avec avantage, a-t-on bien voulu dire, contre la science parisienne représentée par un de ses plus érudits vulgarisateurs, M. Labarte, l'auteur du grand ouvrage sur *les Arts industriels au moyen âge*. Il y a trente ans, M. Hucher dessinait à l'aquarelle notre précieux émail, et envoyait son dessin au respectable M. Du Sommerard, le créateur du Musée de Cluny et l'auteur du beau recueil : *L'Album des Arts au moyen âge*. Il y a dix ans, M. Hucher publiait dans le *Bulletin monumental* une notice en réponse à MM. Labarte et Clément de Ris, qui cherchaient à rajeunir l'émail, contre toute raison, et à l'enlever à Geoffroy pour le donner à son fils Henri II. Cette notice a eu l'assentiment des hommes qui marchent à la tête de la critique française, MM. Léon de La Borde, de Longpérier et Viollet-le-Duc.

Cependant M. Labarte ayant persisté dans son opinion et l'ayant développée dans le *Bulletin* de la Société française, il devient nécessaire d'y répondre. M. Hucher

démontre que l'émail de Geoffroy Plantagenet est à la fois le plus ancien et le plus important des spécimens de l'émaillure française dans nos provinces de l'Ouest. Partant de ce fait irrécusable qu'il existait depuis la fin du XIe siècle une école habile de peinture sur verre au Mans, en communauté de style et même de facture avec l'émail, M. Hucher en conclut qu'il ne faut demander, ni à Limoges, ni à Verdun, la patrie de ce monument; que puisqu'on trouve dans l'ornementation des vitraux de Saint-Gervais et de Saint-Protais, les mêmes édicules à dômes bulbeux, les mêmes toits en accolade et jusqu'à ces mêmes boules terminales qui ressemblent à des croissants, mais qui n'ont rien de commun avec l'emblème de l'islam, il faut avoir le courage de dire la vérité tout entière au sujet de la patrie de l'émail, vérité déjà entrevue par M. Hucher en 1854, lors de la publication de son ouvrage des vitraux du Mans et confirmée récemment par l'illustre architecte M. Viollet-le-Duc, dans son excellent *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*. Il faut enfin déclarer que notre émail est, comme nos vitraux, un produit local, une œuvre du génie manceau, à cette époque mémorable, la première moitié du XIIe siècle, qui fut une véritable renaissance aussi bien en France que de l'autre côté du détroit.

De plus, il faut maintenir plus que jamais l'antiquité de l'émail, qui représente, si l'on fait attention à la taille fine et à la saillie des hanches du personnage, bien plutôt un jeune homme de trente ans à peine qu'un homme fait de quarante ans. Ce serait donc entre les années 1136, date du dernier incendie de la cathédrale, et 1142, date de l'intronisation de Guillaume de Passavant, successeur de Hugues, qu'il faudrait placer la date de la confection de l'émail; remarquons, en effet, que cette

plaque émaillée n'a rien de funéraire : l'*hic jacet* propre à tous les monuments funèbres manque ici ; bien plus on y parle *au présent* des mérites de Geoffroy :

« Ense tuo, princeps, predonum turba fugatur :
« Ecclesiis que quies, pace vigente, datur. »

« Ton épée, prince, met en fuite les bandes de voleurs « et à la faveur de la paix, le repos est rendu aux « églises. »

Une autre fois nous dirons quels étaient les voleurs dont on parle ici. Ce serait donc comme un don de joyeux avénement que l'évêque Guillaume, qui venait de recueillir le bénéfice de l'œuvre préservatrice de Geoffroy, aurait fait émailler, en 1142, cette plaque par des habiles peintres sur verre qui repeignaient en ce moment la vitrerie détruite de son église.

Emailler un cuivre champlevé est moins difficile que cuire à point une fournée de verres peints ; c'est M. Viollet-le-Duc qui le dit et M. Hucher partage son sentiment pour en avoir fait lui-même l'épreuve.

M. Hucher parle ensuite des prétendues armes des rois d'Angleterre que M. Labarte veut voir sur la targe de Geoffroy ; on ne connaît pas celles de Henri II qui peut-être n'en avait pas. Les sceaux de ce prince ne donnent malheureusement que la vue intérieure, le côté concave, de son bouclier ; mais Richard porte deux lions léopardés l'un sur l'autre.

Ici il semble, après mûr examen, y avoir une grande croix grêle au centre de l'écu avec *deux lions* dans *chaque canton*, *au total huit lions* décorant la targe non comme signes de noblesse ou de famille, mais comme symbole de force et de valeur propre à Geoffroy. Là encore nous pouvons nous appuyer sur un témoignage

contemporain, celui du moine Jean de Marmoutiers, auteur de la chronique de Geoffroy. Après avoir dit qu'il portait au tournoi des *lionceaux figurés sur son bouclier*, l'auteur ajoute, dans le récit d'une poursuite, que *son impétuosité, dans l'attaque, ne le cédait pas à celle des lions dont il portait les effigies peintes sur son bouclier* (*pictos leones præferens in clypeo*). Ces lions ou lionceaux jouent un véritable rôle dans cette chronique écrite en face de l'émail : on les retrouve partout et même là où l'on ne s'y attendait pas ; le moine Jean dit quelque part que Geoffroy portait des *lionceaux brodés sur ses chaussures*. Ici nous nous arrêtons un instant pour constater que les fils des croisés n'ont jamais mis leur blason à leurs pieds, et nous concluons, avec toute certitude, que ces lionceaux, et ce sont bien des lionceaux sur l'émail, puisqu'ils n'ont pas de crinière, que ces lionceaux n'étaient ni des armes de famille, ni des insignes propres aux comtes d'Anjou, car aucun autre ne les a portés, mais un symbole personnel au comte Geoffroy.

Geoffroy mourut en 1151, et cette plaque fut clouée sur son tombeau érigé par Guillaume dans la cathédrale du Mans, en face de l'autel du crucifix ; absolument comme on fit pour une plaque d'émail du même genre appliquée de même sur le tombeau d'Ulger, évêque d'Angers, élevé dans l'église de Saint-Maurice, deux ans avant. Le moine Jean mentionne positivement cette plaque ; il dit expressément : « *Imago effigiati comitis ex auro et lapidibus decenter impressa.* » Pour le moine Jean, nourri de latin cicéronien, car il cite plus de dix fois Cicéron dans sa chronique, l'émail à fond d'or avec ses incrustations en quelque sorte lapidaires, ne pouvait s'exprimer que par les mots « *ex auro et lapidibus impressa.* » Ajoutons que c'est à tort que M. Labarte dit que l'émail est sur fond

noir ; le fond est de cuivre doré ; il se trompe encore quand il dit que les cinquante trous du périmètre ont pu servir à l'attacher au pilier de la cathédrale où il figurait après le pillage de 1562 par les huguenots. Pour le fixer à ce pilier, l'avant-dernier à gauche dans la nef, on prit bien moins de précautions. C'était dans des temps troublés : on procédait, comme on le fait toujours en pareil cas, sommairement. Neuf ou dix gros crampons de fer, à têtes brochant sur les bords de l'émail, furent enfoncés dans les joints de quatre grandes pierres de ce pilier, à deux ou trois mètres du pavé ; on les voit encore aujourd'hui très-distinctement. Les bords de l'émail furent très-gravement mutilés aux endroits où les crampons portaient, ce qui n'avait pas eu lieu pour fixer primitivement l'émail à l'aide des cinquante trous forés dans les bords extrêmes.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur cet intéressant émail, mais l'heure avancée ne permet pas de développer davantage ce sujet.

Mgr Fillion termine la séance en adressant à la Société quelques-unes de ces bonnes paroles dont il a le secret.

La séance est levée à cinq heures sans que l'ordre du jour soit épuisé.

L'inspecteur de la Société, faisant fonctions de secrétaire,

E. Hucher.

Construction de la cathédrale d'Angers,

PAR M. DE FARCY.

La première cathédrale, bâtie par Defensor vers l'an 350, avait été dédiée à la sainte Vierge ; elle occupait, d'après les anciens auteurs, une partie de l'emplacement de l'édifice actuel (1).

Saint Martin donna, vers l'an 400, à l'église d'Angers une des fioles dans lesquelles il avait recueilli du sang de saint Maurice et de ses compagnons sur le lieu de leur martyre, la rebâtit et en fit la dédicace en leur honneur (2).

Cette seconde église subsista peu de temps ; elle fut brûlée en 478 ou 480 par Childéric, lorsqu'il s'empara d'Angers et y mit le feu (3).

« Elle fut sans doute rebâtie, lorsque Clovis devenu chrétien donna aux Gaulois la liberté d'élever des temples au vrai Dieu (4). »

Quelques auteurs, parmi lesquels il faut citer Bourdigné, Hiret, Dumesnil et Barthélemy Roger, disent que la cathédrale fut reconstruite plus magnifiquement qu'elle n'était auparavant par Pépin et par Charlemagne. Ceci ne paraît pas certain, car, d'après Brossier, les chartes

(1) Notre-Dame angevine, bibliothèque municipale, manuscrit 621, page 12.

(2) Eveillon, réponse du chapitre, p. 21. Voyez les deux preuves qu'il donne de la reconstruction de l'église, par S. Martin.

(3) Grégoire de Tours, liv. II, chap. 18. « ...Childericus rex, sequenti « die advenit, interempto que Paulo comite, civitatem obtinuit : magno « eadem die *domus ecclesiæ concremata est*... »

(4) *Almanach d'Angers de* 1759, par Jacques Rangeard, p. 92.

de ces princes, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, relatives aux priviléges accordés par eux ou leurs prédécesseurs à l'église d'Angers n'en faisaient pas mention (1). D'autre part, l'avocat de Jean Olivier, évêque d'Angers, avançait dans un procès soutenu par ce prélat contre le chapitre qu'elle avait été rebâtie par Dagobert Ier (2).

En résumé, on n'a rien de très-certain jusqu'au commencement du XIe siècle.

Les restes de cette cathédrale, attribuée par les uns à Dagobert Ier, et par les autres à Pépin et à Charlemagne, ont été retrouvés en 1763, lorsqu'on fit dans la nef de l'église les fouilles nécessaires pour le caveau des chanoines. Voici la description qu'en donnent deux témoins oculaires. Nous lisons dans un manuscrit de Thorode, secrétaire du chapitre : « ..... L'ancienne église, si « minée de vétusté lors de la construction de la nef en « 1030, est sans doute celle dont on a retrouvé les murs « en 1763, lorsque le chapitre a fait construire sous la « nef le caveau ou enfeu des chanoines. Cet édifice n'avait « guère que trente pieds de large et formait simplement « un carré long qui aboutissait au chancel. Le mur qui bor- « nait ladite première église à l'orient termine à présent « le caveau des chanoines. Ce mur et les deux murs côtiers « avaient leurs joints tracés de raies rouges, ce qui dénote « qu'ils étaient autrefois au-dessus du pavé de l'ancienne « église, et comme ces murs sont à neuf ou dix pieds de « profondeur sous le pavage, il s'en suit que le rez-de « chaussée de cette église était au moins de neuf à dix « pieds plus bas que celui de l'église actuelle (3). »

(1) Brossier, bibliothèque municipale, manuscrit 660, f° 8
(2) Brossier, bibliothèque municipale, manuscrit 660, f° 8.
(3) Thorode, bibliothèque municipale, manuscrit 879, p. 99.

D'un autre côté, Brossier nous dit (1) : « ... On trouva « en creusant les fondations dudit caveau des piliers qui « donnent à croire que c'était là le bout de l'église avant « que le chœur et les deux chapelles des évêques et des « chevaliers fussent faites, ils paraissent encore au bout « dudit caveau... » (Voir sur le plan, les murs A, B, C.)

Cette église tombait en ruines quand Hubert de Vendôme, évêque d'Angers de 1010 à 1047, entreprit de la reconstruire. La consécration eut lieu le 17e jour des calendes de septembre de l'an 1030. Lehoreau donne en partie l'acte de la dédicace, d'après le cartulaire du chapitre (2).

Toute la partie inférieure des murs de la nef actuelle appartient à la construction d'Hubert de Vendôme, dont il est facile de reconstituer le plan par la pensée. Les murs dont je viens de parler devaient appartenir à des bas-côtés ou du moins à des nefs latérales, car leur écartement de 16

(1) Bibliothèque municipale, manuscrit 656. t. I, supplément, p. 59.

(2) Bibliothèque de l'Evêché, Lehoreau, t. I, p. 569. « In nomine Dei « summi, Hubertus humilis Andecavensium episcopus, satagente mecum « carissimo genitore meo Huberto vice comite Vendocinensium, sed et « religiosa matre mea Emina, studiosius allaborare incipiente : hanc « domum sanctam Dei beati que Mauritii, sedem videlicet episcopalem, « indecenti prius ac periculosa infirmitate per vetustatem vel prisca in- « cendia nutabundam, ab ipsis fundamentis renovare, atque in antiquum « soliditatis sive pulchritudinis statum, juxta vires potentiæ meæ repa- « rare adversus : Ego quidem, quanquam peccator et indignus, secun- « dum inæstimabilem tamen divinæ miserationis bonitatem effectum « partim assecutus, atque ad desideratum dedicationis illius diem inco- « lumis demum perductus sum. Qua propter divinis erga me beneficiis « non ingratus, sed ubique obnoxius, die presenti, qui est XVIIe kal sep- « tembris, anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi MXXX, ordina- « tionis meæ XX, hujus sacri templi consecrationem secundum Romanæ « ecclesiæ institutiones solemniter celebrans, istam ipsam casam Dei aliquo « largitionis munere, consueto more fidelium, dotare debeo, quod qui- « dem et facio, etc... »

mètres ne permet pas de supposer qu'au XIe siècle on eût songé à faire un édifice aussi large. Ils sont bâtis en moyen appareil et renforcés de distance en distance par des contreforts en grand appareil très-régulièrement espacés. Je supposais, avant les derniers travaux de la cathédrale, qu'on trouverait sur ces murs les traces de piliers correspondants aux contreforts et de fenêtres, comme on peut en voir à l'église de la Couture du Mans, dans laquelle de trois nefs on n'en a fait qu'une seule comme dans la nôtre ; il n'y a à Saint-Maurice apparence ni de colonnes engagées, ni de fenêtres, d'où il faut conclure ou que les nefs latérales n'étaient pas éclairées ou que les fenêtres étaient placées très-haut et que la partie du mur dans laquelle elles étaient percées a été remplacée par les constructions du XIIe siècle. Cette église, en forme de croix, se terminait à l'orient par une abside, dont on a retrouvé les fondations en 1757, lors de la construction du maître-autel, un peu en deçà du mur de la cité (1), et probablement par deux absidioles, ouvrant sur les transepts et de l'une desquelles on voit les restes dans une basse-cour de l'évêché ; elle paraît avoir eu environ quatre mètres de diamètre.

La chronique de Saint-Maixent nous apprend qu'en 1032 un immense incendie brûla la ville d'Angers (2). Elle rapporte à un autre incendie, arrivé en 1036, la destruction de la cathédrale, mais d'après M. Marchegay, ces deux événements n'en forment qu'un seul et le désastre signalé en 1036 remonte réellement à 1032. Les murs des nefs

(1) *Almanach de* 1730, par Jacques Rougeard, p. 98.

(2) *Novæ bibliothecæ*, Labbei, t. II, p. 297 : « Anno MXXXVI kalendis « octobris civitas Andegava horribili conflagrat incendio. Nihil enim in ea « intra muros incombustum remansit ; nec ipsa mater ecclesia sedis apis « copalis. »

latérales et peut-être ceux du chœur et des transepts restèrent debout et furent utilisés dans les travaux postérieurs ; je suppose que le niveau du pavage ne devait pas différer sensiblement de celui de la cour de l'évêché et qu'on l'a relevé de deux à trois mètres pour éviter de déblayer les matériaux accumulés par l'incendie.

Je ne saurais dire au juste quand fut commencée la construction de la façade, des piliers, des fenêtres et des contreforts de la nef. Tout ce travail dut être fait dans la première moitié du XIIe siècle, car Ulger, mort en 1143, fut le premier évêque enterré dans la nef, et c'est en 1150 que son successeur, Normand de Doué, fit enlever un immense lambris en charpente pour le remplacer par les magnifiques voûtes que nous admirons (1). Vers 1170 furent placées les splendides verrières de la nef, données, à l'exception de trois, par Hugues de Semblancé, chantre de Saint-Maurice d'Angers (2).

Vers la fin du XIIe siècle, la façade et la nef de l'église paroissiale tout entière existaient telles que nous les voyons. Au delà de la nef s'étendaient les anciens transepts et le chœur bâtis ou restaurés après l'incendie de 1032. Trois arcades les mettaient probablement en communication avec la nef. Cette disposition existe encore à l'église de la Cou-

(1) Bibliothèque de l'Evêché, Lehoreau, t. I, p. 569, *Eloge funèbre de Normand de Doué* : « Quarto nonas maii anno 1153 obiit bonæ « memoriæ Normannus de Doué episcopus noster, qui de navi ecclesiæ « nostræ trabibus pro vetustate ruinam minantibus ablatis, voluturas « lapideas miro effectu ædificare cœpit... »

(2) Bibliothèque de l'Evêché, Lehoreau, t. I, p. 569. « Quinto idas « martii anno... obiit Hugo de Semblaco... universas etiam fenestras navis « ecclesiæ, cum ligneæ essent, fecit vitreas, tribus exceptis. »

Ce chanoine vivait dès le temps d'Ulger, car on a trouvé tout dernièrement son nom sur la châsse de cet évêque ; toutefois on pense qu'il ne fit ce don qu'après l'achèvement des voûtes, vers 1170.

ture du Mans, à la cathédrale de Laval, à la Trinité d'Angers et ailleurs.

Raoul de Beaumont, évêque de 1178 à 1198, voulut rebâtir les transepts et la croisée en harmonie avec la nef. Il commença par démolir le dortoir des chanoines et sur son emplacement bâtit le transept du côté du midi et commença la croisée de l'église (1).

Ces travaux avancèrent lentement et ce ne fut qu'en 1236, sous l'épiscopat de Guillaume de Beaumont, qu'on commença le transept du côté nord (2). Une partie des bâtiments de l'évêché disparut pour donner à ce transept la même dimension qu'à l'autre, et l'évêque s'y prêta de bonne grâce à la condition que la fabrique lui ferait faire un escalier pour entrer de l'évêché dans l'église (3).

Tout était terminé en 1240, et cette année-là Etienne Dozaire, chanoine fabriqueur, fit placer les stalles dans la croisée de l'église (4).

Vers cette époque, dut être construit le porche de la

(1) N.-D. Angevine, bibliothèque municipale, manuscrit 621, p. 17. *Nobile cœpit opus*, lisait-on sur son épitaphe.

(2) On lit ce qui suit dans l'éloge de Guillaume de Beaumont, bibliothèque municipale, manuscrit 636, p. 179. « ... A domo Domini sumens « exordium et antiquam hujus ecclesiæ structuræ fabricam temporum « vetustate et quadam caliginosa fuligine denigratam eleganti ædificio et « illustris operis renovavit.... »

(3) Bibliothèque municipale, manuscrit 879, p. 100. « Guielmus episcopus... Noveritis nos cum consensu capituli Andegavensis dedisse et « concessise ad opus fabricæ ecclesiæ andegavensis tantum de hebergamento episcopatus, quoad in eodem hebergamento possit compleri membrum ecclesiæ quod protendit versus dictum hebergamentum in eadem « longitudine et latitudine quanta est aliud membrum quod protenditur « versus dormitorium, ita tamen quod fabrica tenebitur facere scalam et « introitum sufficientem. Actum Andegavis mense decembri anno 1236. »

(4) Ce chanoine mourut le 1er octobre 1249. N.-D. Angevine, bibliothèque municipale, manuscrit 621, p. 17.

façade aujourd'hui démoli (1), dont les voûtes présentaient avec celles des transepts de l'église de Toussaint la plus grande analogie.

Restait à construire le chœur de la cathédrale. Il fallait pour cela abattre, comme au Mans, le mur de la cité. Entre ce mur et un terrain appartenant au chapitre existait une petite rue fort étroite qui était la propriété du comte d'Anjou. Le chapitre lui en demanda l'abandon, ce qu'il accorda par un acte daté de 1274 (2).

C'est donc de 1274 que date le commencement des travaux du chevet de l'église. L'architecte a eu toutefois le soin d'adopter le même style.

A la fin du XIIIe siècle, la cathédrale d'Angers était complète. Le XVe siècle lui a accolé deux chapelles, celle de Sainte-Anne au bas de la nef et celle de Saint-Jean-Baptiste près du cloître. La construction des flèches en pierre et de la tour centrale de la façade date du XVIe siècle; je n'en parle ici que pour mémoire, me réservant de

(1) Plusieurs auteurs affirment que le porche fut bâti en 1336 sous l'épiscopat de Foulques de Mathefelon. Je suis persuadé que c'est une erreur. Jacques Rangeard dans son *Almanach d'Angers* de 1759, p. 94, le dit aussi, mais en ajoutant : *du moins ce fut alors que la chapelle que nous y avons vue fut consacrée*. En effet Philippe Nicolas, archidiacre d'outre-Loyre, acheta alors du chapitre pour la somme de 200 liv., la partie de la galerie voisine de l'église paroissiale et y établit une chapelle en l'honneur de N.-D. de Moult-Joye, plus tard appelée de Sainte-Tanche, mais je suis persuadé que le porche existait dès le milieu du XIIIe siècle. Les dessins qu'on possède, le chapiteau qui en reste et sa disposition générale me portent à le croire. Par ailleurs un porche, celui-là ou un autre, existait dès le temps de Nicolas Geslant, évêque de 1260 à 1290. Le musée diocésain possède les comptes de recettes et dépenses de ce prélat, où il est plusieurs fois question du vestibule de l'église.

(2) Bibliothèque municipale, manuscrit 879, p. 104. « Karolus Dei « gratia, rex Siciliæ... cum nos haberemus inter Majorem et Sanctæ « Crucis ecclesias quamdam viam an plateam vacuam, sordidis patentem « usibus, sed utilem pro vestra ecclesia amplianda, concedere vobis... « dignaremur. . »

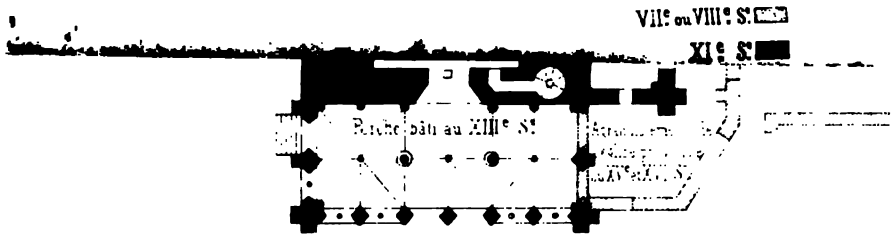

PLAN de la Cathédrale d'Angers

avec indication des différentes époques de sa construction

de plus grands détails au chapitre des chapelles
i des clochers.

sumé, l'étude de la cathédrale d'Angers présente
ible intérêt archéologique. On y trouve l'emploi
en appareil dans les murs de la nef, bâtis au
) par Hubert de Vendôme, un des premiers et des
portants exemples de la voûte plantagenet, com-
en 1150, et enfin des modifications très-intéres-
lu style architectural pendant le cours du XIIe
qui n'ont cependant pas altéré l'unité du plan

L'architecture des Plantagenets,

Par M. l'abbé CHOYER.

st beaucoup occupé, depuis cinquante ans, des
nts élevés, au XIIe siècle, en Anjou. M. Félix de
leur a consacré de nombreuses et belles pages
ı livre sur l'*Architecture byzantine en France.*
ient archéologue s'est particulièrement attaché à
sortir les caractères frappants qui rapprochent le
hitectural des Plantagenets de celui de l'art orien-
comparaisons sans nombre, des rapprochements
ıx et très-significatifs ont été opérés, et ont mis
nce les principes communs aux deux architec-
n peut dire que M. de Verneilh a suivi pas à pas,
ır degré, la transformation du type byzantin en
e nous sommes convenus d'appeler *ogival.* —

C'est surtout dans nos contrées qu'il s'est plu à choisir ses exemples pour appuyer les déductions qu'il avait à établir, et que, pour ma part, je trouve parfaitement fondées. — Toutefois, de tous les moyens de preuve mis à sa disposition, il a négligé celui-là même qui pouvait le mieux donner à ses affirmations le caractère d'une chose démontrée. Je veux parler de la composition des voûtes qui distingue, entre toutes les autres, l'architecture angevine.

On sait, en effet, que les intrados des voûtes ogivales dites *françaises*, sont formées de surfaces qui n'ont qu'une seule courbure. Bien différents sont les remplissages, dans le système des Plantagenets. Les triangles dessinés par les arcatures ne sont autres que des portions de sphère, ou, si l'on veut, des triangles sphériques. Un examen des plus attentifs nous a rendu ce fait incontestable, dans les édifices de Saint-Serge, à Angers, et dans ceux d'Asnières et de Toussaint qui en sont dérivés. Etudier donc, avec un soin particulier, le premier de ces trois monuments, c'est prendre l'architecture des Plantagenets à son point de départ; c'est, pour ainsi dire, en constater l'origine. Cette tâche, assurément très-intéressante, à laquelle nous allons consacrer quelques pages, nous sera rendue facile par les études que nous avons déjà présentées, sur le même sujet, à la *Société d'agriculture, sciences et arts* d'Angers, et que, le plus souvent, nous n'aurons qu'à reproduire.

Pour mieux mettre en relief tout l'intérêt qui s'attache à la conception si neuve et si belle du chœur de l'église abbatiale de Saint-Serge, j'essaierai de bien dégager la base qui lui sert de fondement et de mettre en relief les moyens employés pour la faire passer de l'ordre des idées dans celui des formes architecturales et matérielles. Ce

er point acquis, j'interrogerai notre histoire locale, 'aide des renseignements qu'elle me fournira, je cerai de donner à l'époque, encore trop indécise, onstruction de notre beau type angevin, une date ns très-approximative. De cette façon, j'aurai com- certaine mesure, la double lacune laissée ouverte cellent ouvrage de M. de Verneilh, et par les his- aphes angevins.

I

id on visite l'ancien sanctuaire des Bénédictins de ierge, on reste, pour ainsi dire, extasié en présence voûtes aériennes et légères comme les tentures ivillon; ajoutons encore que l'esprit déjà favorable- révenu à l'aspect de ces lignes si suaves et si pures atant plus disposé à se laisser gagner complétement, e trouve point dans les sculptures très-sobrement iées sur les parois du monument, les motifs de on, qui souvent surprennent notre premier regard, es œuvres de moindre valeur. L'examen raisonné, l'inspection simplement intuitive, s'accordent donc ater dans le chef-d'œuvre que nous étudions une e d'être exceptionnelle, une cause mystérieuse, s effets séduisants nous étonnent et nous captivent. cette cause inconnue, mais absolument avanta- l'effet de l'édifice qui nous occupe, qu'il convient saisir, pour en comprendre toute la valeur et la car en déterminant la forme des voûtes, elle a uissamment jusque sur la disposition même du u à construire. A elle, en effet, sont dues ces formes ulaires et plus souvent quadrangulaires qui se font uer tout d'abord. Ceux qui ont étudié nos cons-

tructions angevines ont été frappés de ce fait parti
que les espaces abrités sont ordinairement d'un
larité géométrique. « Point de travées plus lar
« longues, dit M. de Verneilh. Toutes sont parfa
« carrées, comme si elles devaient se couvrir
« poles. Ce n'est pas tout : leurs piliers sont, en
« partie, intérieurs, réunis latéralement et trans
« ment par de robustes grands arcs. Il ne manque
« calotte sphérique, et, à la rigueur, on pourrait
« aujourd'hui, sans rien changer à l'économie d
« fice, sans même exhausser la toiture. »

J'insiste avec intention sur ce caractère du plan
voûtes au XIIe siècle ; et la raison d'être de cette pa
rité importante ne tardera pas à se manifester d'elle

C'est, en effet, sur les données de l'architecture
tine que s'est formée celle des Plantagenets. Si ce
nière n'a pas employé la demi-sphère proprement
faut reconnaître pourtant qu'elle a su conserver d
voûtes le principe si avantageux de la coupole, et
ce qui fait sa gloire et sa supériorité. A la place d
lotte sphérique et sur le même plan, elle est a
établir un dôme composé de portions de sphères s
trant les unes les autres, et aussi habilement co
que gracieusement suspendues en l'air. — La p
lignes qui est résultée de ces intersections toutes
mathiques, est de celles qu'il n'appartient qu'à
métrie de produire.

Ainsi, dans les voûtes angevines, nous avons tou
des coupoles orientales, plus une richesse d'ar
qu'on ne trouve point dans ces dernières.

Quand on examine avec quelque attention les
architecturales que nous ont léguées les anciens b
tins de notre pays, les vrais promoteurs du mou

nouveau, il est facile de voir que tout leur système peut être ramené à la solution d'un simple problème de géométrie descriptive, plus ou moins aperçu par les architectes d'autrefois, mais qui devient très-apparent quand on se donne la peine de l'étudier. Ce problème peut s'énoncer ainsi : *Un carré ou un rectangle étant donné, couvrir les surfaces de ces polygones par des parties de sphères, se pénétrant les unes les autres, de manière que leur intersection forme des ogives.*

C'est, en effet, en suivant des principes aussi rigoureusement exacts, que les moines constructeurs de l'Anjou sont arrivés à imprimer à leurs œuvres ce caractère on ne peut plus remarquable de n'avoir dans leurs voûtes que les surfaces géométriquement engendrées. Fait important, disons-le encore une fois, qui distingue particulièrement l'architecture des Plantagenets de toutes les autres. C'est aussi ce qui la range parmi les découvertes vraies et précieuses dans l'art d'édifier au moyen âge.

Reste maintenant à indiquer les tracés qui conduisent aux magnifiques résultats que nous avons constatés.

La théorie que nous allons essayer de développer a été, pour ainsi dire, expérimentalement confirmée ; c'est-à-dire que deux demi-sphères exactement calibrées et taillées sur le plan de la surface à couvrir, ont donné le résultat qu'on peut voir à la figure IV, dessiné d'après une photographie du petit modèle. Les coupes n'ont point été travaillées au rabot. Elles sont telles absolument que le passage de la scie les a faites et qu'un simple rapprochement de la main des diverses pièces a pu les juxtaposer et les unir (1).

(1) M. l'abbé Choyer a présenté au Congrès des modèles en bois de la voûte Plantagenet, suivant un système ingénieusement conçu. Les diverses portions de cette voûte se démontent, ce qui permet d'en étudier le système dans ses plus petits détails. (*Note du secrétaire.*)

Ceci observé, arrivons à la description de la méthode à suivre, pour construire une voûte dans le système Plantagenet.

Soit, par exemple, ABFCD, figure I, le plan de la travée de la chapelle terminale du chœur de Saint-Serge. L'œil s'aperçoit immédiatement que l'ensemble se compose de trois demi-carrés appuyés les uns sur les autres, avec cette particularité que les deux côtés du grand servent de diagonales aux petits.

Prenons le grand carré tout seul, et à l'aide d'une demi-sphère, essayons de le couvrir par une voûte ogivale; si ce premier résultat est atteint, le problème tout entier sera résolu, puisque les petits carrés sont divisés absolument de la même manière que celui qu'ils enveloppent. Conséquemment le tracé de l'un pourra servir d'exemple pour les autres.

Soit donc, figure II, IJTU le carré complet en question et retourné parallèlement à la ligne d'intersection des deux plans de projection. Je le couvre d'une demi-sphère ayant même centre que lui, et dont le rayon pris arbitrairement sera d'autant plus grand que l'ogive à obtenir devra être plus élevée. Dans le grand cercle KLMN, de la sphère, fig. II (1), parallèlement au carré donné, j'inscris le carré FGXH, et suivant chacun des côtés de ce dernier, je fais passer des plans qui ne laisseront de la demi-sphère proposée que la partie (voir le plan d'élévation AOPQD; c'est-à-dire une calotte sphérique tronquée sur quatre faces. Telles sont celles que nous voyons souvent enfermées entre quatre murs se coupant à angle droit comme la voûte de la tour St-Martin d'Angers, par exemple

(1) On appelle arc de grand cercle, dans une sphère, celui dont le plan passe par le centre de la même sphère, et arc de petit cercle, celui dont le plan passe en dehors de ce centre.

Si de la demi-sphère ainsi préparée et représentée au plan géométral par le carré inscrit FGXH, nous retranchons la partie teintée KLMN et PB dans la projection verticale, laquelle est égale à la différence des côtés des deux carrés FGXH et IJTU, les quatre parties restantes, 1, 2, 3, 4, rapprochées les unes des autres, formeront la voûte ogivale demandée TVXUY, fig. III (élévation). L'arc TZY sera un des formerets de la même voûte, comme les arcs VX et XU représenteront deux de ses liernes. Les arcs-ogives seront indiqués au plan géométral par les deux diagonales AC et DB.

C'est ainsi que la voûte obtenue devient complète, et répond de tout point à l'énoncé du problème; c'est-à-dire qu'elle est *ogivale* avec des intrados *sphériques*, et recouvrant exactement un carré égal au *carré* que nous nous sommes donné dans le chœur de Saint-Serge.

Il est assez inutile, en effet, de faire remarquer que le carré ABCD, projection horizontale de la voûte obtenue, figure 3, est égal à celui IJTU de la figure 2, ainsi que nous l'avons établi plus haut.

Si donc nous coupons la voûte ogivale obtenue suivant un de ses arcs-ogives, représentés eux-mêmes par les diagonales du carré, figure 3, et que nous la présentions sur celui de la figure 1, nous aurons en élévation l'arc-ogive MHN et les deux formerets MRF et FON.

Ainsi nous sommes en droit d'affirmer qu'avec une demi-sphère, il est toujours possible de couvrir un quadrilatère quel qu'il soit, par une voûte dont les arcatures seront des ogives, et les remplissages des triangles sphériques.

Ce premier point acquis, passons aux pendentifs de la chapelle de Saint-Serge, lesquels sont représentés au plan, figure 1, par les demi-carrés ABF et FCD. Nous

l'avons déjà dit, leurs voûtes se construiront de la même manière que celle qui vient d'être trouvée.

Un point cependant demande quelques explications.

Quel sera le rayon de la nouvelle sphère à employer, laquelle, évidemment, devra être plus petite que la première ?

La réponse est facile.

La simple inspection de la disposition des carrés dans la figure 1, nous fait voir que les côtés AF et FD du grand, sont les diagonales des petits. Si donc, dans la figure 2, nous faisons des *arcs de petits cercles* IJ et JT, par exemple, les *arcs de grand cercle* de la sphère cherchée, nous aurons par cela même son rayon, et l'accord de la petite voûte avec la grande sera parfait, puisque l'arc se trouve commun aux deux sphères.

On ferait de même absolument si, au lieu de deux sphères combinées, la composition de la voûte en admettait trois ou quatre. Toutes se déduiraient les unes des autres, et ne formeraient jamais dans l'édifice que des lignes essentiellement géométriques. Ne me demandez pas si avec de pareilles données, et quelle que soit d'ailleurs leur complication, les conditions de stabilité sont satisfaisantes? Je ne crois pas devoir entrer en de plus grands détails sur la manière de construire les voûtes sphériques. J'ajouterai pourtant qu'un modèle d'une certaine étendue a été tracé et établi d'après les principes précédemment décrits, et qu'au contrôle du compas, ses arcatures et ses voûtes ont donné le résultat le plus satisfaisant. Il sert de dais à la stalle épiscopale du banc d'œuvre, à la cathédrale d'Angers.

Pour apprécier le haut degré de parenté des chapelles d'Asnières, près Saumur, et de Toussaint d'Angers,

avec celle des Bénédictins de Saint-Serge, il suffit de rapprocher leurs plans respectifs. (*Voir les planches spéciales.*) On sait d'ailleurs que ces trois édifices, si justement célèbres dans le monde archéologique, ont toujours primé les autres dans nos contrées.

A Asnières, l'architecture de l'ancien chœur est intacte, et l'œil captivé ne peut se lasser d'admirer la petite merveille qui se déroule devant lui. Les colonnes très-sveltes qui semblent soutenir, à elles seules, presque toute la voûte, ont à peine trente centimètres de diamètre, et pourtant leur élévation totale ne s'élève pas à moins de 7 mètres 85 cent.

Rien n'est à la fois mieux dessiné, mieux distribué, et d'une plus grande élégance que le sanctuaire de l'abbaye d'Asnières.

Si remarquables que soient les deux types précédemment décrits, reconnaissons cependant qu'ils ne sont pas absolument sans défaut de détail. Toute l'attention des constructeurs s'est évidemment portée sur les intersections des sphères et nullement sur le remplissage des surfaces limitées par elles. Ils ont abandonné les intrados à la manière de faire habituelle, et sans y attacher d'importance. De là des irrégularités et des tâtonnements nombreux, moins accusés à Asnières qu'à Saint-Serge, mais assurément regrettables dans les deux endroits (1).

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins certain que sans l'avoir formulé, peut-être, ils ont su mettre en pratique l'un des principes les plus simples, les plus fé-

(1) Une particularité importante m'a été révélée par les tracés de l'épine des voûtes que j'ai construites dans le système de celles de St-Serge, c'est que les tores des arcs-ogives ne servent que d'ornement, et non de support à une intersection qui n'existe pas. Les deux triangles, séparés par la moulure, ne forment qu'un seul quadrilatère sphérique.

conds, et comme moyen de construire les voûtes, les plus avantageux, que la géométrie puisse nous offrir, celui des pénétrations sphériques.

Que dirons-nous maintenant de l'église de Toussaint, cette reine autrefois des constructions des Plantagenets en Anjou ? En recueillant aujourd'hui ce que la science en a dit, les regrets attristent l'esprit et le deuil monte au cœur. Plus poignant encore est le spectacle de ses ruines, quand vient s'y ajouter le souvenir du dédain et de l'incurie qui nous a privés d'une aussi remarquable rareté architecturale.

En effet, pendant que les savants de France et de l'étranger, se donnaient rendez-vous à Toussaint, pour en étudier les voûtes, en calculer la portée et la comparer à celle de nos plus célèbres monuments de l'Europe, les Angevins ne faisaient pas même attention à la valeur de construction et au tour de force qu'ils possédaient au milieu d'eux. Ce n'est pas moi qui fais à mes concitoyens un reproche aussi amer, c'est l'historien lui-même de nos gloires artistiques et monumentales.

Ce chef-d'œuvre, dit Bodin, *connu de l'Europe savante, n'avait jamais été remarqué des Angevins qui l'ont laissé s'écrouler en* 1815, *faute d'avoir entretenu la toiture de l'église* (1).

Déjà, dans un mémoire imprimé par le Congrès archéologique de 1843, j'ai essayé de montrer que le monument de Toussaint était digne du plus haut intérêt. Aujourd'hui, je compléterai la tâche, que je me suis, dès ce moment imposée, en donnant quelques détails sur le mode même de construction du petit tour de force exécuté à Angers.

La disposition des voûtes de Toussaint ne ressemble

(1) *Rech. hist. sur la ville d'Angers et ses monuments*, note 20.

à aucune de celles qui me sont connues dans l'Anjou. Trois rangs de clefs parallèles lui donnaient un cachet particulier, comme on peut le voir sur le plan que nous joignons à cette étude, et qui nous a été conservé par Rondetit.

D'après ce qui reste du monument, il est aisé de se convaincre que les arcs-ogives n'allaient point au centre du rectangle déterminé par les quatre colonnes les plus rapprochées, mais qu'ils se pénétraient les uns les autres à la moitié de leur hauteur, pour aller retomber sur la colonne de la travée suivante. En d'autres termes, les deux travées recouvrant un carré parfait, n'en faisaient, en réalité, qu'une seule. De là ce fait singulier de la place qu'occupe la clef de voûte principale, au sommet de la nervure servant de doubleau supporté par les deux colonnes qui divisent le carré.

Cet agencement général est tellement en dehors des habitudes de construire en Anjou, qu'on ne peut guère, ce semble, l'expliquer que comme le résultat d'un principe posé d'abord, et poussé ensuite jusqu'à ses dernières conséquences. C'est en effet ce qui paraît avoir eu lieu, pour l'exemple qui nous occupe.

Le succès obtenu à Saint-Serge avait jeté une sorte d'enthousiasme dans toute notre province, où nous pouvons juger encore des nombreux efforts faits pour en reproduire l'effet.

Les chanoines réguliers de Toussaint eurent la prétention, je présume, d'enchérir sur tout ce qui s'était fait jusqu'alors à l'aide du nouveau principe architectural si heureusement appliqué à la reconstruction de l'ancien sanctuaire de Vulgrin. On peut dire qu'ils y ont réussi. En effet, à Saint-Serge, ainsi que nous l'avons établi, deux sphères seulement sont entrées comme élément dans

la composition des voûtes. A Toussaint, on s'aperçut qu'on en pouvait combiner trois ensemble, et l'on tenta l'essai. Essai magnifique qui réalisa toute l'harmonieuse beauté qu'on en pouvait attendre.

La troisième sphère ajoutée est celle qui couvre les carrés du milieu de la nef. Pour l'obtenir, ou mieux, pour obtenir les trois dans leur rapport de dépendance, puisqu'elles dérivent les unes des autres, il faudrait suivre une marche analogue à celle qui a été indiquée pour la formation des voûtes de Saint-Serge, et commencer par la partie supérieure de la voûte.

L'église de Toussaint, si nous en jugeons par ce qui existe encore, serait demeurée inachevée. La nef et le transept appartiennent seuls au premier jet. Le chœur a été construit ou reconstruit en 1723 (1). Ce qu'on peut affirmer c'est qu'il y eut dans l'esprit des religieux de Toussaint, au moins une intention de compléter leur monument par l'addition d'une chapelle terminale. Le doubleau retourné du côté du chevet, ne laisse aucun doute à cet égard. Nous ne savons quelle était ou quelle aurait été la forme du chœur, remplacé par celui qui existe. On doit croire que, comme ce dernier, il était de forme carrée, et terminé par des pendentifs, ainsi qu'à Saint-Serge. (*Voir le plan ci-joint.*)

Quoi qu'il en soit, disons que les églises et chapelles qui viennent d'être étudiées, sont des œuvres vraiment remarquables, dans lesquelles la plus grande élégance se trouve alliée à une solidité que sept siècles d'existence, au moins pour Saint-Serge et Asnières, n'ont pu encore altérer, contrairement à tant d'églises modernes, que nous voyons souvent caduques, dès leur premier âge. Telle

(1) *Journal* du chanoine Lehoreau, à la bibl. de l'évêché.

a été, dans le principe même de sa constitution, l'architecture si originale et si belle des Plantagenets.

Arrivons à l'histoire de sa naissance et de son développement.

II.

On s'est grandement, et depuis longtemps préoccupé, dans le monde archéologique, du soin de rechercher à quel artiste éminent revient l'honneur d'avoir édifié le chœur de l'église de Saint-Serge. Les efforts de nos historiens, il faut bien l'avouer, sont loin d'avoir été couronnés de succès. Le premier architecte des Plantagenets nous est complétement inconnu, et il le sera, selon toute apparence, longtemps encore. Le nom seul du bénédictin *Guillaume Amauri*, qui paraît avoir fait reconstruire l'église, est parvenu jusqu'à nous. Mais comme *Vulgrin*, l'un de ses prédécesseurs, joignait-il au talent de former des âmes pour le ciel, celui de préparer des demeures à Dieu sur la terre? Il nous est impossible, quant à présent, de répondre.

En attendant que l'avenir s'exprime sur ce point difficile de nos annales angevines, nous allons essayer, à l'aide de données indirectes, d'établir une date certaine après laquelle la reconstruction de l'église n'a pu avoir lieu, et qu'elle n'a pu précéder que de quelques années tout au plus.

C'est au récit de l'une des translations des reliques de saint Brieuc que nous allons demander les renseignements dont nous avons besoin.

Les restes de saint Brieuc, disent les chroniqueurs, furent apportés à Angers, vers le milieu du IXe siècle, par un duc de Bretagne du nom d'*Erispoë*, pour les soustraire aux profanations des Normands qui infestaient alors

ce pays. Erispoë, autrement appelé dans une inscription commémorative, Hilispodius (1), était alors possesseur de l'église de Saint-Serge, qu'il regardait comme sa chapelle particulière.

C'est là que le pieux duc de Bretagne déposa son précieux trésor, en attendant des jours meilleurs. C'est là aussi que les Angevins, fiers d'avoir reçu au milieu d'eux un tel hôte, s'empressèrent à l'envi de l'entourer de respects et d'honneurs.

En 1210, l'évêque Pierre, occupant alors le siége de Saint-Brieuc, justement jaloux de posséder quelques reliques du patron de sa ville épiscopale, vint à Angers et à force d'éloquence, obtint plusieurs ossements qu'il s'empressa de transporter dans son pays.

Entre ces deux translations de Bretagne en Anjou, et d'Anjou en Bretagne, une autre eut lieu dans l'intérieur de l'église de Saint-Serge, et c'est celle-là même qui peut jeter quelque jour sur la question dont la solution nous préoccupe en ce moment.

Au témoignage de Dom Mabillon, ce fut simplement un *lever* du corps de saint Brieuc, lequel fut ordonné par Amauri, abbé de Saint-Serge : *Levare fecit corpus sancti Brioci* (2).

Cette particularité avait été puisée par le célèbre bénédictin, dans une charte de Henri II, je dirais mieux peut-être, suivant la belle formule de l'époque, dans une sorte de manifeste de ce religieux souverain à toute l'Église.

Voici cette pièce importante qui, faute d'avoir été com-

(1) Cette inscription, gravée en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir, a été trouvée dans le tombeau de saint Brieuc, lors de la translation dont nous nous occupons en ce moment. Voir les écrivains angevins du XVIIIe siècle.

(2) *Annales bénédictines.*

prise, est restée à peu près nulle entre nos mains, comme document historique :

« Henricus, rex Anglorum, dux Normannorum et Aqui-
« tanorum et comes Andegavorum, omnibus sanctæ Dei
« Ecclesiæ, salutem :

« Noverit universitas vestra quod anno ab Incarnatione
« Domini, 1166, et regni nostri decimo, pridie calendas
« augusti, luna trecesima, die dominica, me præsente,
« translatum est corpus sancti Brioci, confessoris epis-
« copi, in ecclesia Beati Sergii, quæ est Andegavis, et
« honorifice repositum in eadem ecclesia; officium præ-
« bente Guilelmo (Geoffroy-la-Mouche) Andegavensi epis-
« copo; assistentibus, Guilelmo ejusdem ecclesiæ (sancti
« Sergii) abbate, Guilelmo Beati Albini abbate, Hugone
« sancti Nicolai abbate, Guilelmo Beati Mauri abbate,
« cum multo cleri plebisque tripudio.

« Guilelmus, Omnium Sanctorum abbas, huic transla-
« tioni interfuit et *conventus cum Britanniæ* (sic) (1). »

Cette pièce remarquable est malheureusement incomplète, nous en donnerons la preuve tout à l'heure. Si nous la possédions dans son intégrité, peut-être la partie qui fait défaut changerait-elle en certitude ce que nous ne pouvons présenter, en ce moment, que comme conjecture plus ou moins probable, touchant la reconstruction du chœur de Saint-Serge.

Ce qui se trouve hors de doute, c'est que le fragment resté entre nos mains ne contient pas la mention d'un fait particulier d'une importance relativement considérable, que nous trouvons constaté dans le récit de Mabillon. Je veux parler du don de deux châsses offertes par Henri II, l'une d'argent, pour le chef vénéré de saint Brieuc, l'autre de cuivre pour recevoir le reste de son corps.

(1) Dom Housseau, t. V, n. 1868, Ms. de la bibl. nat.

Mabillon, qui le premier a édité la lettre du roi d'Angleterre, ne la cite malheureusement que quant au sens et en abrégé. Mais on peut affirmer que quand il écrivait le détail dont il vient d'être parlé, la pièce originale et non mutilée était encore sous ses yeux, ainsi que le constatent les paroles suivantes :

Uti ex veteri instrumento Henrici regis patet, dato anno 1166, *pridie calendas augusti*. C'est bien la charte que nous avons rapportée.

Les Bollandistes citent la lettre de Henri II, mais telle que nous l'avons donnée, sauf la correction des derniers mots, et ils renvoient à Mabillon sans se préoccuper de donner une explication du fait des deux châsses.

Du rapprochement des deux ouvrages, il paraît résulter que la pièce originale a disparu pendant le temps qui s'est écoulé entre la publication des *Annales bénédictines* et celle du volume des *Acta Sanctorum* où se trouve l'histoire de saint Brieuc (1).

On peut dire que les traces de la mutilation de la pièce originale apparaissent dans les dernières expressions de la lettre non signée de Henri II, laquelle se termine par ces mots inintelligibles : *Interfuit et conventus cum Britanniæ*, qu'on a traduit par : La *cour d'Angleterre* était présente à la cérémonie, tandis que, d'après Mabillon, il faut lire : *Interfuit et Conanus comes Britanniæ :* assistait aussi Conan, comte de Bretagne.

Nous n'avons tant insisté sur les preuves de la mutilation de la charte de Henri II que pour prévenir des objections

(1) Quatre copies à ma connaissance, toutes de la fin du XVIIe siècle nous ont été conservées. L'une, celle que j'ai transcrite, est à la Bibliothèque nationale ; la seconde se trouve à la bibliothèque d'Angers ; la troisième aux archives de la préfecture ; la quatrième enfin, provenant des manuscrits de M. Grille, est à Nantes. Cette dernière est sur parchemin

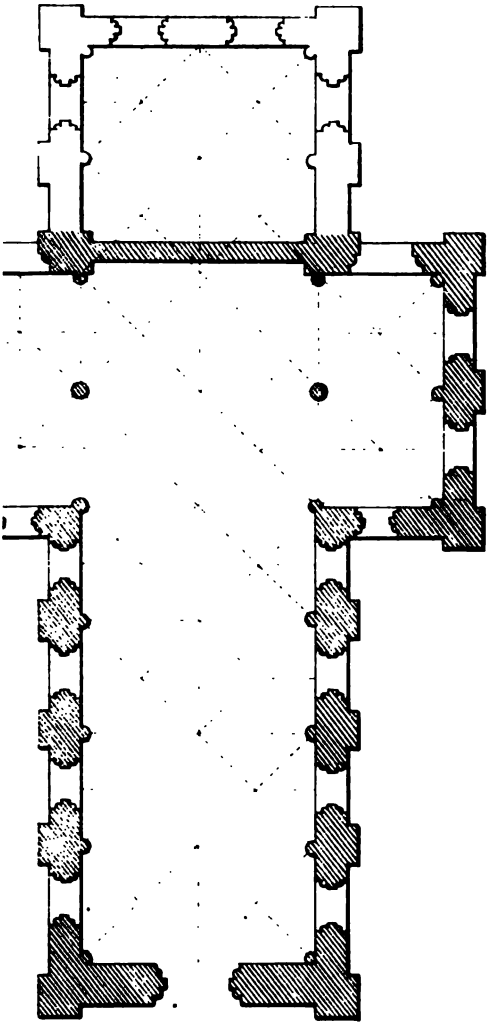

SE DE TOUSSAINT D'ANGERS.

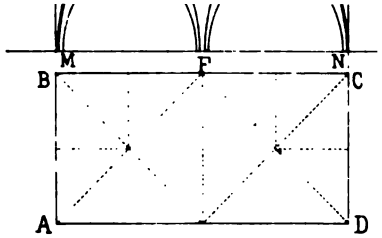
M
F
N
B
C
A
D

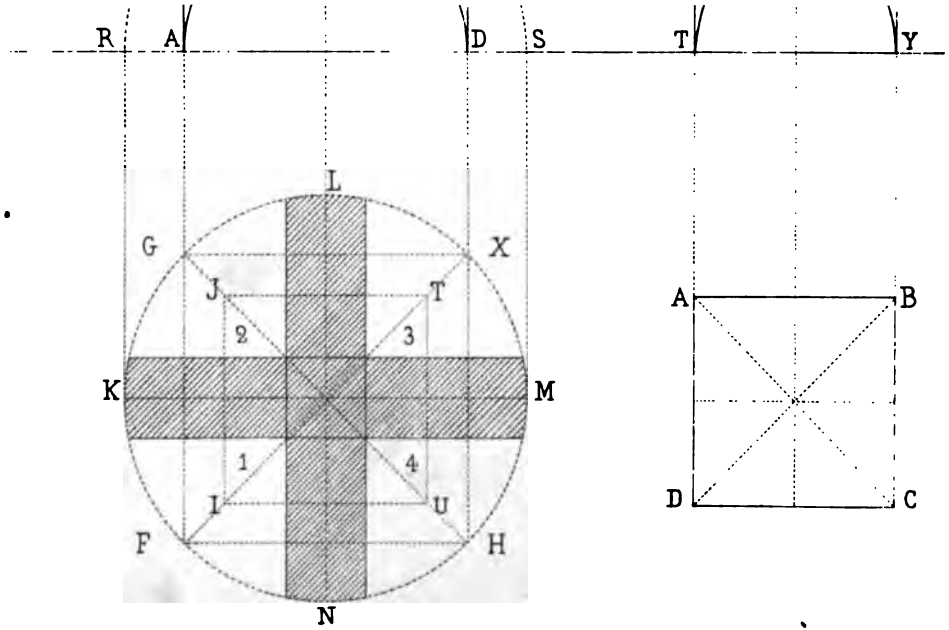
R
A
D
S
T
Y
L
G
X
J
T
2
3
K
M
1
4
I
U
F
H
N
A
B
D
C

Ainsi on ne peut pas nous opposer, comme fin de non recevoir, le silence gardé par cette pièce sur la reconstruction de l'église, puisqu'il est prouvé par ce que nous venons de dire que ce document est incomplet. Ajoutons encore que Mabillon avait surtout en vue l'histoire des reliques de saint Brieuc. Il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'il eût parlé des deux châsses données par Henri II sans faire mention du remaniement de l'ancienne église de Vulgrin.

La présence à la cérémonie de Saint-Serge des deux souverains de l'Anjou et de la Bretagne, nous laisse croire, non-seulement qu'ils ont obéi tous les deux à un sentiment religieux et patriotique, en venant vénérer à Angers les restes de saint Brieuc, mais qu'ils n'ont peut-être pas été étrangers l'un et l'autre à la reconstruction du chœur de l'église incontestablement accomplie vers ce temps-là.

Quoi qu'il en soit, il demeure bien prouvé que la translation de 1166 n'a été qu'une translation à l'intérieur même de l'église de Saint-Serge. Mais à quel motif attribuer la cérémonie qui, à cette époque, a ému si vivement la Bretagne, le Maine et l'Anjou? Nous ne croyons pas téméraire de penser que le lever du corps de saint Brieuc a été occasionné par la reconstruction même de l'église.

L'examen de la chapelle septentrionale, celle qui a été occupée par le tombeau du patron de la Bretagne, et où il se trouvait encore au moment de la Révolution, prouve matériellement que toute la partie la plus voisine de l'autel est de construction postérieure à celle de Vulgrin, dans laquelle avait été déposé par Erispoë le corps de saint Brieuc.

A moins d'admettre que les restes saints auraient été transportés plus tard dans ce local définitif (fait dont on

ne trouve nulle trace dans les documents historiques), il demeure établi que la chapelle, exactement de même construction que le chœur, a été terminée au plus tard en 1166, ce qui ne permet pas de donner à la réédification du chœur une date plus rapprochée de nous.

Un fait qui me semble digne de remarque, c'est que la chapelle sud est d'un système architectural autre que celui du sanctuaire nord. L'abside, en effet, de droite est circulaire, tandis que celle de gauche est carrée. La première appartient tout à fait aux traditions romanes; la seconde, au contraire, est essentiellement dans le caractère, relativement nouveau, du chœur de l'église.

En 1160, l'abbé Amauri, toujours d'après Mabillon, reçut d'Orient et avec grande pompe des reliques de saint Serge, qui étaient encore dans la chapelle méridionale à l'époque de la Révolution. Ne pourrait-on pas voir, dans la préparation de ce premier sanctuaire, le commencement, et dans l'érection de la chapelle de saint Brieuc, la fin du remaniement général de l'église de Vulgrin ?

De cette façon, nous aurions les deux limites extrêmes 1160 et 1166, entre lesquelles se serait accomplie cette œuvre admirable, et le point de départ de l'architecture des Plantagenets en Anjou.

Quoi qu'il en soit, s'il est vrai, ainsi qu'on l'a souvent répété, que l'architecture est comme une sorte de miroir où viennent se réfléter avec les mœurs, la civilisation et la religion des peuples, la grandeur et la prospérité des empires, le règne de Henri II est sans égal dans notre histoire, comme ses monuments sont sans rivaux dans notre Anjou.

Liste des photographies exposées dans la salle des séances du Congrès, par M. J. de Laurière, et représentant quelques-uns des plus anciens monuments chrétiens de Ravenne, de Venise et de Rome.

PHOTOGRAPHIES DE RAVENNE.

Basilique de Saint-Apollinaire (in Classe), fondée en 534, consacrée en 549 ; située à quatre kilomètres de Ravenne, le seul reste de l'ancienne ville de Classis, détruite par les Lombards en 728.

Numéros des photographies.

1. Vue extérieure de la basilique. — Campanile circulaire. — Abside polygonale.
2, 3. Vue intérieure de la Basilique. — Nef centrale ; chœur et mosaïque de l'abside.
4. Nef latérale du côté sud.
5. Petit autel en marbre au milieu de la nef centrale.
6, 7. Détails de la mosaïque de la voûte de l'abside (VIe siècle). Transfiguration du Christ. — Croix centrale. — Saint Apollinaire prêchant. — Ornementation de fleurs, oiseaux, etc.
8. Mosaïque au côté nord du chœur. — Consécration de la basilique (VIIe siècle).
9. Chapiteau antique en marbre blanc à deux rangs de feuilles perlées.
10. Deux chapiteaux superposés, dont l'un orné de têtes de béliers ; peut-être un symbolisme arien ?
11. Chapiteau antique, en marbre blanc, servant de bénitier.

Ravenne. — Saint-Apollinaire in Classe (suite).

12. Ciborium en marbre blanc porté par quatre colonnes à cannelures torses au-dessus de l'autel de saint Eleucadius, dans la basse nef septentrionale, œuvre du IXe siècle.

13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21. Neuf sarcophages en marbre grec des archevêques de Ravenne, ornés de bas-reliefs représentant des symboles chrétiens, croix, colombes, paons, palmes, raisins, monogrammes, etc.

22. Autre sarcophage orné sur sa face antérieure d'un demi-relief représentant le Christ, assis, entouré de ses disciples.

23. Grille en bronze ajouré à la fenêtre de la crypte.

Basilique de Saint-Apollinaire « in-Citta, » ou Apollinaire-le-Neuf, fondée au commencement du VIe siècle par Théodoric II, destinée au siége des évêques ariens, consacrée dans la seconde moitié du même siècle au culte catholique par l'archevêque Agnellus, sous le titre de Saint-Martin, auquel fut ajouté celui de « Ciel d'or », en raison de la richesse de ses ornements et de son plafond doré. Elle prit au IXe siècle le nom d'Apollinaire-le-Neuf, après avoir reçu le corps de saint Apollinaire que l'archevêque Jean X y fit déposer pour le soustraire aux profanations des Sarrazins.

24. Portique et campanile circulaire de la basilique.

25, 26. Vues de la nef centrale. Large frise de mosaïques à fond d'or, sur le mur septentrional, représentant, du côté de la porte d'entrée la ville de Classis et son port, puis une procession de vingt-deux saintes qui se dirigent, avec les rois mages offrant leurs présents, vers la Vierge assise sur son trône, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux et entourée de quatre anges. Toutes ces saintes sont nimbées et portent à la main une couronne gemmée. Entre chacune d'elles s'élève un palmier.

Au-dessus de cette frise, la décoration en mosaïque se continue sur la paroi du mur et figure différents personnages et différentes scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Détail de la mosaïque n° 26. La Vierge assise sur son trône entre quatre anges, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux.

Nef centrale. Mosaïque sur le mur du sud. Elle représente d'abord, vers la porte d'entrée, la ville de Ravenne où l'on distingue l'église de Saint-Vital et le palais de Théodoric sur lequel est écrit le mot *Palatium*. Vient ensuite une procession de vingt-cinq saints martyrs, ayant saint Martin en tête, et se dirigeant vers le Christ qui est assis sur un trône orné de perles et sur un coussin rouge et or. Il est vêtu d'un manteau violet foncé; ses pieds sont entourés de cordons de sandales; il est barbu, ses cheveux retombent sur ses épaules; il porte le nimbe crucifère, il bénit de la main droite, les deux premiers doigts levés, et de la main gauche il tient un sceptre. Près de lui, de chaque côté, sont deux anges debout, armés d'une longue baguette, vêtus de robes blanches et la tête ceinte d'auréole bleu-clair. Un tapis de fleurs s'étend devant leurs pieds.

Les saints sont vêtus de blanc, excepté saint Martin dont le manteau de couleur foncée bleu-violet ne laisse voir que le bas de sa robe blanche. — Ils portent tous à la main une couronne gemmée en signe de gloire, et un palmier s'élève entre chacun d'eux. Œuvre du VIe siècle.

NOMS DES SAINTES ET DES SAINTS INSCRITS DANS LA MOSAÏQUE AUPRÈS DE CHAQUE FIGURE.

SAINTES. *Côté du nord.*	SAINTS. *Côté du sud.*
La Vierge.	Le Christ.
Les trois Mages.	1. Sanctus Martinus.
1. Sancta Eufemia.	2. — Clemens.
2. — Pelagia.	3. — Systus.
3. — Agathes.	4. — Laurentius.
4. — Agnès.	5. — Ypolitus.
5. — Eulalia.	6. — Cornelius.
6. — Cecilia.	7. — Cyprianus.
7. — Lucia.	8. — Cassianus.
8. — Crispina.	9. — Iohanes.
9. — Valeria.	10. — Paulus.
10. — Vincentia.	11. — Gervasius.
11. — Perpetua.	12. — Protasius.
12. — Felicitas.	13. — Urcisinus.
13. — Justina.	14. — Namor.
14. — Anastasia.	15. — Felix.
15. — Daria.	16. — Apollinaris.
16. — Merentiana.	17. — Sebastianus.
17. — Paulina.	18. — Demiter.
18. — Victoria.	19. — Policarpus.
19. — Anatolia.	20. — Vincentius.
20. — Cristina.	21. — Pancrasius.
21. — Sabina.	22. — Crysogonus.
22. — Eugenia.	23. — Protus.
	24. — Iovinius.
	25. — Sabinus.

29. Chapelle des reliques dans la nef latérale du côté nord.

30, 31. Deux panneaux en marbre découpé à jour, formant la clôture de la chapelle des Reliques.

32. Mosaïque dans la chapelle des Reliques. Portrait de l'empereur Justinien, nimbé et couvert du manteau pourpre impérial, c'est-à-dire de couleur violet-foncé.

Eglise octogone et à coupole de Saint-Vital, fondée en 547, sous Justinien, par l'évêque Néo, consacrée par l'archevêque Maximien.

33. Intérieur de Saint-Vital. — Vue d'une travée et du chœur.

34, 35, 36, 37, 38, 39. Chapiteaux byzantins au sanctuaire et aux galeries de l'église, en forme de pyramides tronquées et renversées, ornés de feuillages aigus et peu saillants.

40. Mosaïque de l'abside. L'empereur Justinien, nimbé, accompagné de courtisans et de soldats; près de lui l'archevêque Maximien suivi de deux acolytes et portant un vase précieux ou reliquaire (VIe siècle).

41. Mosaïque faisant face à la précédente. L'impératrice Théodora, nimbée, escortée de ses femmes. Elle tient aussi un vase précieux ou reliquaire.

42. Mosaïque au côté droit du sanctuaire. Abel et Melchisedec offrant le sacrifice.

43. Mosaïques du sanctuaire. Moïse déliant ses sandales devant le buisson ardent et menant paître les brebis.

44. Mosaïques du sanctuaire. Saint Marc l'évangéliste et trois apôtres.

45. Mosaïque du sanctuaire. Le prophète Isaïe, un apôtre et saint Gervais.

46, 47. Deux devants d'autel en marbre blanc ajouré.

48. Tombeau en marbre de l'exarque Isaac, orné de bas-reliefs représentant l'Adoration des bergers (VIe siècle).

49. Tabernacle de la chapelle du Saint-Sacrement dessiné par Michel-Ange.

---

50. Intérieur de la chapelle de l'Archevêché de Ravenne décoré de mosaïques du Ve siècle.

51. Intérieur du baptistère de Ravenne, de forme octogone, fondé vers la fin du IVe siècle, restauré et orné de mosaïques au Ve.

52. Eglise de Galla-Placidia ou des SS. Nazaire et Celse, fondée en 440 par l'impératrice Galla-Placidia, fille de Théodose le Grand, contenant les sarcophages de cette impératrice, de Valentinien III et d'Honorius.

53. Mosaïque du Bon-Pasteur faisant face à l'abside dans l'église de Galla Placidia (Ve siècle).

54. Ambon de Saint-Severus, dans l'église du Saint-Esprit et chapiteau byzantin, provenant de l'église ruinée de Saint-Michel-in-Africisco (Ve siècle).

55. Croix en marbre, dite croix des Ariens, provenant de l'ancien baptistère des Ariens.

56. Ancien tombeau en marbre, à face ornée de personnages en demi-relief, servant d'autel dans l'église S.-Francesco.

57. Ancien sarcophage sur la place Saint-Nicolas, représentant en demi-relief le Christ entre deux disciples.

58. Sarcophage de Valentinien III dans l'église de Galla-Placidia.

59. Sarcophage dans l'église de Santa-Maria-del-Porto-Fuori (XIIe siècle).

62. Croix grecque de S. Agnellus, en argent, conservée à la cathédrale de Ravenne (VIe siècle).

63. Siége épiscopal orné de plaques d'ivoire sculptées (VIe siècle), conservé dans la sacristie de la cathédrale à Ravenne.

64, 65, 66, 67. Ivoires sculptés des Ve, VIe, VIIe siècles, conservés à la bibliothèque de la ville, à Ravenne.

68. Restes du palais de Théodoric, fin du Ve siècle.

69. Eglise de la Rotonde, ou tombeau de Théodoric, élevé au commencement du VIe siècle, de forme décagone à l'extérieur, en croix grecque à l'intérieur du premier étage, et circulaire à l'intérieur du second. Sa voûte en coupole est formée d'un bloc monolithe de 11 mètres de diamètre.

VENISE ET SES ENVIRONS.

70. Façade de l'église de Saint-Marc, fondée en 977.

71, 72, 73, 74, 75. Série de chapiteaux byzantins à l'église de Saint-Marc, rapportés d'Orient.

76. Petit autel *du Crucifix*, avec ciborium porté sur colonnes à chapiteaux byzantins, appuyé près d'un des piliers de la nef de Saint-Marc.

77. Maître-autel de l'église Saint-Marc, sous un ciborium de vert antique soutenu par quatre colonnes ornées de bas-reliefs relatifs à la vie du Christ; œuvre du XIe siècle.

70. Autre [illegible] de l'église Saint-[illegible].

71. Inscription de l'église Saint-[illegible], gravée à l'une des extrémités du [illegible].

69. [illegible]. [illegible]. Bénitiers d'[illegible] sculptés de pierres précieuses et d'émaux du xv[illegible] ou xvi[illegible] siècle, conservés à la bibliothèque du Palais royal à Turin.

[illegible]. [illegible]. Vue extérieure et détails de l'abside en plan polygonal de l'église S. [illegible], à [illegible], près Turin (xi[illegible] siècle).

[illegible]. Vue extérieure de l'ancienne basilique de Torcello et de l'église de Santa-Fosca, près Venise.

[illegible]. Vue intérieure de la basilique de Torcello, fondée vers [illegible] et reconstruite au commencement du xi[illegible] siècle : ambons, cancel ou clôture du chœur.

[illegible]. Un compartiment en marbre sculpté du cancel ou clôture ci-dessus représentant deux lions séparés par un arbre sur les rameaux duquel sont perchés des oiseaux symboliques.

[illegible]. Autre compartiment de la même clôture, représentant en relief deux paons symboliques s'abreuvant au calice des grâces eucharistiques (xi[illegible] siècle ?).

[illegible]. Ancien chapiteau à la basilique de Torcello.

91. Siége épiscopal (cathedra), établi au centre des six degrés qui garnissent le fond demi-circulaire de l'abside à la basilique de Torcello.

92. Croix pattée sur une plaque de marbre placée au dossier du siége précédent.

93. Autre croix analogue à la précédente.

94. Vue extérieure de l'église de Santa-Fosca et de

son portique. Plan en forme de croix carrée avec abside pentagonale. Coupole unique (x^e ou xie siècle).

95. Vue extérieure de l'abside pentagonale de Santa-Fosca.

96. Chapiteau à l'extérieur de Santa-Fosca.

ROME.

97, 98. Bas-relief de l'Arc de Titus, représentant le triomphe de Titus au retour de Jérusalem, et donnant le type du chandelier à sept branches du temple de Jérusalem.

99. Intérieur de l'église de Saint-Nérée, reconstruite au viiie ou ixe siècle. Disposition du chœur. Ambons, cancels, autel et confession.

100. Intérieur de la basilique supérieure de Saint-Clément, reconstruite au xiie siècle. Disposition du chœur, ambons, cancels provenant de l'église inférieure.

101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112. Reproduction des principales peintures murales retrouvées dans la basilique souterraine de Saint-Clément. — Martyre de sainte Catherine d'Alexandrie. — La Madone. — Saint Cyrille à genoux devant l'empereur Michel III. — Saint Cyrille baptisant. — Saint Blaise. — Saint Egidius. — Saint Antonin. — Daniel dans la fosse aux lions. — Conversion miraculeuse de Sisinus. — Mort de saint Alexis. — Crucifiement. — Assomption de la sainte Vierge. — Translation du corps de saint Cyrille. — Miracle au tombeau de saint Clé-

ment. — Jésus-Christ bénissant suivant le rite grec. V, VI, VII, VIII, IX, X, XIe siècles. — Reproduction photographique de la chaire (*cathedra*) de saint Pierre, conservée à la Basilique vaticane, à Rome, sous un revêtement de bronze; photographiée en 1867, lors de son exposition aux regards et à la vénération des fidèles.

D'après l'opinion du savant archéologue, M. de Rossi, qui a pu examiner la chaire de saint Pierre, pendant son exposition en 1867, ce monument doit se rapporter à plusieurs époques.

Les quatre pieds, en forme de pilastres carrés, les hastes horizontales qui les relient et les deux traverses du dossier, sont en bois de *chêne jaunâtre*, rongé par le temps, avec nombreuses traces d'enlèvement de petits fragments de bois par la main de l'homme pour en faire des reliques.

Dans ces pilastres, il existe des anneaux destinés à rendre la chaire *gestatoria*, suivant l'expression d'Ennodius.

C'est la partie la plus ancienne et contemporaine de saint Pierre.

L'espace qui règne entre les deux pieds antérieurs, les deux faces latérales et le dossier portent une ornementation et une doublure d'un autre bois *noirâtre d'accacia*, mieux conservé que le précédent et beaucoup moins endommagé par l'enlèvement des éclats destinés à devenir des reliques.

Les faces latérales, aujourd'hui détruites, représentaient des arcs cintrés soutenus par des pilastres à grossiers chapiteaux.

Le dossier, composé d'une série d'arcs et de pilastres semblables aux précédents, est surmonté par un tympan triangulaire.

Il y a deux espèces d'ornements : listels avec arabesques, qui courent le long des bords de la face principale du dossier et du tympan, et plaques d'ivoire en carrés qui couvrent la surface comprise entre les deux pieds antérieurs.

Les listels sont sculptés en relief, d'un style lourd, et toute cette ornementation du dossier et du tympan se rapporte à une époque postérieure au ve siècle.

Quant aux plaques d'ivoire, gravées avec de minces lames d'or dans le creux et représentant les travaux d'Hercule avec différents monstres, elles seraient plus anciennes que les parties ornementées en bois d'accacia dont il vient d'être question, mais certainement d'une époque de beaucoup postérieure à celle d'Auguste.

En résumé : *parties en bois de chêne jaunâtre* contemporaines de saint Pierre; autres parties ornementées aux faces latérales et au dossier en *bois noirâtre d'accacia*, postérieures au ve siècle; et plaques d'ivoire rapportées à la face de devant antérieures au ve siècle, mais très-postérieures à l'époque d'Auguste.

(Pour plus de développements à l'appui de cette opinion, voir le *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, édition française. — Année 1867, n° 3.)

Rapport présenté au Congrès de la Société française d'archéologie, tenu à Angers, en juin 1871, sur la découverte d'un Théâtre gallo-romain, près de Saint-Cybardeaux, département de la Charente,

Par M. De Laurière.

Le monument dont je me propose de vous entretenir et pour lequel je réclame votre bienveillante attention, est à l'état de ruines. Hélas! pourquoi faut-il qu'aux douloureux et récents souvenirs que ces mots évoquent parmi nous, nous soyons en quelque sorte obligé de vous prévenir que ce ne sont point des ruines modernes, encore chaudes des odieux incendies qui les ont produites? — Elles ont reçu la consécration du temps et peut-être qu'elles remontent à l'époque de ces anciens barbares, qu'en vérité l'on voudrait de plus en plus réhabiliter, depuis que nous voyons que dans leurs siècles d'ignorance ils ont commis moins de sauvages destructions que certains hommes de nos âges civilisés.

Il s'agit de la découverte d'un théâtre gallo-romain, récemment faite dans le département de la Charente, sur le territoire de la commune de St-Cybardeaux, canton de Rouillac, au lieu dit *le Bois des Bouchauds*.

Ce bois occupe le faîte et le versant d'un vaste côteau, qui se termine en mamelon et domine la campagne environnante. Jusqu'à ces dernières années on ne connaissait sur cet emplacement qu'un débris de mur, à peu près informe, s'élevant de sept à huit mètres au-dessus du sol, et vulgairement désigné dans le pays sous le nom de *Château des fées*. Presque entièrement cachées sous un

épais manteau de lierre et d'autres plantes parasites, qui s'harmonisaient admirablement avec ce site solitaire, ces ruines avaient échappé à l'attention des hommes qui auraient pu s'intéresser à leur ancienne destination, et s'étaient contentées jusque-là de leur nom aussi poétique qu'insignifiant pour l'explication de leur origine.

Cependant, le propriétaire du terrain sur lequel elles se trouvaient, M. Gontier, frappé du caractère évidemment romain que présentait cette construction en petit appareil régulier, pensa qu'il devait exister, auprès de ces débris, d'autres vestiges d'un édifice autrefois important et remontant à une haute antiquité. Il se mit à l'œuvre, étudia la configuration du terrain, et ses travaux poursuivis avec des ressources personnelles et le zèle le plus louable, amenèrent sur différents points, qui furent comme des jalons révélateurs, des constructions, les unes à fleur de terre, les autres enfouies sous le sol, constatant qu'il y avait eu là un théâtre antique établi sur de vastes proportions.

M. Gontier, après avoir opéré ces fouilles, les signala à l'attention de la *Société archéologique et historique de la Charente*. Au printemps de l'année 1870 un groupe de quelques membres de cette Société se transporta sur les lieux pour se rendre compte de la découverte, et l'un d'eux, M. Callandreau, rédigea un rapport qui fut immédiatement adressé, à Paris, à la commission de la carte des Gaules, qui alloua une somme de 200 francs pour contribuer à la continuation des fouilles.

Mais par suite des graves événements qui se sont produits en France, l'attention fut complétement détournée de tout projet d'étude et d'exploration nouvelles sur ce terrain.

Cependant aux mois d'avril et de mai derniers, M. de

Rencogne, archiviste du département et président de la *Société archéologique et historique de la Charente*, M. Warin, architecte inspecteur diocésain et moi, accompagnés de M. Sadoux, dessinateur de la *Société archéologique et historique de la Charente*, avons exécuté trois excursions au Bois des Bouchauds, dans le but de lever le plan, de prendre des vues d'ensemble et de détails du monument, et d'y opérer quelques fouilles. M. de Thiac dont le zèle pour l'étude et la conservation des souvenirs historiques de la province qu'il habite est bien connu de la direction de la *Société française d'archéologie*, qui le compte parmi ses membres, avait bien voulu de son côté se joindre à nous dans l'une de ces excursions, pour examiner cette découverte dont il avait pressenti l'importance sur les rapports verbaux qui lui en étaient parvenus.

J'ai l'honneur de vous présenter un calque du plan que M. Warin a dressé de ce monument ainsi que la reproduction photographique de deux dessins exécutés par M. Sadoux.

Je dois, Messieurs, avant d'entrer dans quelques détails sur la construction telle qu'elle est actuellement apparente, signaler la disposition du terrain dont nous nous occupons, éminemment favorable à l'édification d'un théâtre antique.

Le coteau du Bois des Bouchauds, vers sa partie culminante, est creusé en forme d'un immense amphithéâtre regardant l'est et le nord. A cette heureuse disposition donnée par la nature, vient s'ajouter le saisissant panorama d'un des plus vastes et splendides horizons, qui puissent captiver et charmer les regards de spectateurs réunis en pareille enceinte. Toutefois comme la concavité du demi-cercle naturel du coteau eut été beaucoup trop

THÉATRE GALLO-ROMAIN au BOIS-des-BOUCHAUDS, Com^ne de St Cybardeaux (Charente).

Etat des fouilles Mai 1871

environ 9500 personnes

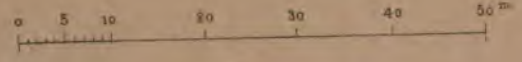

vaste pour les dimensions d'un édifice destiné aux jeux scéniques, les constructeurs ont dû la rétrécir. A partir du point A qui devait être le sommet de leur hémicycle, ils ont établi vers le sud et l'est un massif de terrassesements et un ensemble de constructions destinés à supporter de ce côté les gradins de la *Cavea*. De cette façon, ils arrivèrent à déterminer l'emplacement de leur hémicycle, moitié naturel vers l'ouest et le nord-ouest, moitié artificiel vers l'est et le sud-est, sur un grand diamètre qui ne mesure pas moins de 107 mètres.

Le rayon de l'hémicycle du mur extérieur au centre de l'édifice mesure 53^{m} 90 cent., dont 32 correspondent à la largeur occupée par les gradins de la *Cavea*, et le reste, c'est-à-dire 21^{m} 90 cent. au rayon de l'orchestre.

La hauteur prise en perpendiculaire du sommet des gradins au niveau du sol primitif de l'orchestre, retrouvé par une fouille, est d'environ 15^{m} 50.

Si nous comparons le théâtre des Bouchauds à d'autres théâtres antiques, dont les dimensions nous ont été conservées, nous voyons qu'il peut être rangé parmi les édifices de ce genre de moyenne grandeur, tout en étant cependant un des plus vastes de ceux de l'ancienne Gaule. Il est plus grand que les théâtres d'Herculanum, d'Orange, d'Arles, de Néris, de Champlieu, de Drévant, d'Araisne, et plus petit que ceux de Marcellus, à Rome, de Taormine en Sicile, de Lillebonne en Normandie (1). Il pouvait contenir environ de 8 à 9,000 spectateurs.

Le mur d'enceinte demi-circulaire est visible dans presque tout son pourtour; d'abord à fleur de terre, vers

(1) Dimensions diamétrales des théâtres : d'Orange, 103^{m}; d'Arles, 102^{m} ; d'Herculanum, 67^{m} ; de Champlieu, 80^{m} ; de Néris, 80^{m} ; de Drévant, 80^{m} ; d'Araisnes, 68^{m}; de Vieux, 75^{m} ; de Marcellus, à Rome, 131^{m} ; de Lillebonne, 110^{m} ; de Taormine, en Sicile, 109^{m}.

l'est, entre les points H, H, puis au centre A, il laisse voir son parement déblayé sur plus d'un mètre d'élévation, ensuite il se continue vers le nord sur une hauteur de trois ou quatre assises et se perd sous la terre, avant d'arriver à l'extrémité nord de l'hémicycle.

Mais la partie la plus intéressante des fouilles exécutées par M. Gontier, se trouve vers l'extrémité est du grand diamètre, derrière le grand mur L, M, surnommé le *château des fées*. Ce mur lui-même présente, dans toute sa hauteur d'environ 7 ou 8 mètres, sur sa face qui regarde le nord-est et parallèle au grand diamètre, une série de trois demi-tours circulaires séparées par des pilastres formant contreforts.

Des dispositions semblables se retrouvent fréquemment dans des constructions romaines, où elles sont employées comme moyens de résistance aux poussées extérieures. Le théâtre de Vieux, en Normandie, signalé par M. de Caumont, qui en donne le plan dans le *Bulletin monumental* de l'année 1854, en présente d'analogues, ainsi que le théâtre de Soissons.

Derrière ce mur, les fouilles ont mis à découvert trois sortes de chambres, plus basses que le sol extérieur, appuyées sur le mur d'enceinte du théâtre et suivant des axes qui se dirigent vers le centre de l'édifice.

Un des côtés de la première est formé par les trois renflements des demi-tours qui viennent d'être indiquées, et le côté opposé par un mur droit d'environ 12 mètres 20 de long. Sa largeur moyenne varie entre 3 mètres 25 et 2 mètres 60. Le dessin n° 1 qui accompagne cette note représente l'intérieur de cette chambre.

La seconde est déterminée par le mur précédent, qui la sépare de la première et à l'opposé par les parois d'une muraille, d'abord renflée, puis concave et brisée. Enfin la

troisième, d'une forme singulière, se compose, vers le mur d'enceinte extérieur dans lequel une porte était pratiquée, de deux segments concaves de tours, situés symétriquement à droite et à gauche d'un axe passant par la dite porte; ce premier espace aux formes semi-circulaires se continue par une cellule à peu près carrée, qui se termine elle-même par une sorte de corridor allongé qui va en se rétrécissant. Il est à remarquer aussi que dans la première partie aux parois concaves de cette chambre, à la hauteur correspondant au niveau du sol extérieur, le mur s'élève en retraite de 12 à 15 centimètres sur les assises inférieures qui lui servent de soubassement, et que jusqu'à ce niveau tout le vide inférieur était plein d'un remblai contemporain de la construction.

Ces trois chambres se trouvent à ciel ouvert. Mais dans leur partie supérieure apparaissent les arrachements des voûtes qui les recouvraient, et il est présumable que la troisième devait être une entrée, un *vomitorium*, aboutissant à l'une des précinctions de la *Cavea*.

Leurs murs, ainsi que toutes les autres constructions dont nous venons de parler, sont revêtus d'un petit appareil régulier rectangulaire d'environ 17 ou 15 centimètres sur 13 ou 12 centimètres. Les joints existant encore dans diverses parties ont été exécutés en creux, à la règle, à arêtes vives, avec une telle précision qu'ils ont dû servir eux-mêmes de motifs de décoration à l'édifice. La photographie n° 3 a essayé de reproduire ce détail.

Toutefois l'axe de ces chambres ne comprend qu'environ la moitié de celui de l'espace qui régnait sous les gradins, entre l'enceinte extérieure du théâtre et l'emplacement de l'orchestre suffisamment caractérisé par la configuration du sol. Le reste de cet espace, sauf vérification postérieure, consiste en un massif de terre.

Vis-à-vis la grande muraille formée de trois demi-tours, et à 5 ou 6 mètres en avant, on aperçoit, sur une hauteur d'un mètre, les tronçons d'un mur qui lui était parallèle; il est muni d'arrachements d'autres murs qui lui étaient perpendiculaires et sa direction coïncidait à peu près avec celle du grand diamètre de l'orchestre.

Au côté opposé, sur ce diamètre, à l'autre extrémité de l'hémicycle, les fouilles ont également fait reconnaître une portion de cellule en partie circulaire, avec parois appareillées comme les autres et dépendant d'un ensemble de constructions en apparence symétriques et analogues aux précédentes.

Outre ces constructions révélées par les fouilles de M. Gontier, dans la direction du grand diamètre et au-devant de l'orchestre, se trouvent à fleur de terre, en partie cachés par les herbes et les rejets du taillis, deux murs parallèles situés à 4 mètres 60 l'un de l'autre, y compris leurs deux épaisseurs, et reliés entre eux par une série de petits murs transversaux. C'est principalement sur l'examen de ces deux murs appartenant au *Proscenium* qu'ont porté les investigations, aidées de quelques fouilles, de la dernière visite que nous avons consacrée au théâtre des Bouchauds.

Dans l'état actuel des choses, il est probable que le mur extérieur J K appuyé sur des contreforts, dont quelques-uns ont été retrouvés, devait être le mur du *Postscenium*, tandis que le mur le plus rapproché de l'orchestre GI devait être la *Scena* elle-même, c'est-à-dire le mur formant le fond du *Proscenium*. Nous espérons que des fouilles plus complètes, qui du reste ne pouvaient être opérées en cette saison, vu l'état trop avancé de la végétation, amèneront les vestiges du mur qui séparait l'orchestre du *Pulpitum*, et permettront de reconstruire plus entièrement, en plan,

le proscenium et la disposition ordinairement rectangulaire de cette partie des théâtres antiques. Cette partie devait être, ici, limitée par le mur extérieur du Postscenium JK, car à cet endroit le terrain subit une déclivité brusque et profonde, qui ne permet pas de supposer que le monument ait pu s'étendre plus en avant de ce côté, vers l'emplacement où, dans les théâtres construits d'après tous les préceptes de l'art, comme à celui d'Orange et à celui de Pompée, à Rome, se développaient des portiques et autres accessoires à l'usage de la foule.

L'ensemble des dispositions retrouvées ou pressenties jusqu'à ce jour au théâtre des Bouchauds ne doit point le faire classer dans la catégorie des *théâtres mixtes* si fort en usage dans les Gaules, et dont les modèles peuvent être fournis par ceux de Lillebonne, de Néris, de Drévant, d'Alauna, etc., que M. de Caumont explique et décrit dans le troisième volume de son *Cours d'antiquités monumentales* et dans son *Abécédaire* de l'époque gallo-romaine. La forme de l'orchestre de ces édifices se rapprochait davantage, au détriment du proscenium, d'une ellipse et de l'arène d'un amphithéâtre, de même que la nature des spectacles qui s'y donnaient, plus conforme au goût de la foule, tenait plus des jeux, danses, mimes, luttes, combats du cirque et de l'Amphithéâtre que des spectacles purement scéniques dont la délicatesse littéraire faisait le charme le plus puissant. Mais quoique le théâtre dont nous nous occupons fût très-vraisemblablement affecté à cette destination mixte, son orchestre dut conserver la forme demi-circulaire, en présence de cette déclivité dont le pli correspondait à peu près à la base du mur de la *Scena*.

La Société archéologique et historique de la Charente, animée du plus grand désir de continuer ces fouilles, vou-

drait aussi pratiquer des tranchées à travers les flancs de la *Cavea* où s'étageaient les gradins, qui jusqu'à présent n'ont offert qu'une surface inclinée recouverte de terre et d'une végétation plus ou moins touffue, sans présenter aucun fragment de revêtement de pierre. Cette *cavea*, taillée en grande partie dans la colline, devait être vers le centre de sa courbe, contrairement à l'usage des théâtres établis en plaine, plus accessible par sa région supérieure que par ses étages inférieurs. Aussi devait-elle être peu munie de *vomitorium*. Quant aux gradins, si nous n'avons pas ici un édifice construit avec toute la somptuosité des grandes cités, peut-être étaient-ils simplement en bois ou même en gazon, rappelant ainsi ce vers d'Ovide, qui vaut à lui seul toute une mise en scène, lorsqu'il décrit les premiers jeux du cirque de Rome :

In gradibus sedit populus de cæspite factis.

N'oublions pas de mentionner que quelques petits objets antiques ont été recueillis dans les fouilles. Nous citerons seulement une monnaie de Vespasien très-bien conservée; plusieurs débris de vases en terre rougeâtre, et un fragment de coupe en verre très-mince, composé de deux parties coniques et aboutées, dont l'une, encore intacte, formait le pied de la coupe.

A la présence de ce théâtre se rattache nécessairement une question de géographie gallo-romaine, et l'on se demande s'il ne devait pas faire supposer dans le même lieu l'existence d'une ville importante, et quelle était cette ville. Mais avec les habitudes et la politique des maîtres de la Gaule, est-il donc besoin d'un grand centre de population pour donner lieu à un théâtre, qui étonne au premier abord par ses dimensions? Ce n'est pas la

première fois que l'on est frappé de cette disproportion entre l'importance d'un monument de ce genre et celle de la population du territoire sur lequel il se trouvait. On sait la part que les jeux et les spectacles occupaient dans la vie publique des Romains. « N'oublions pas, dit Am-« père (1), que l'histoire du théâtre fut toujours liée à « l'histoire politique de Rome. Déjà sous la République il « fut un moyen de séduction électorale... » Plus tard les conquérants ne manquèrent pas de les prodiguer comme éléments de soumission chez les peuples vaincus, surtout quand ils trouvaient, comme en Gaule, un peuple dont l'esprit et le caractère avaient la plus grande affinité pour ces genres de divertissements. Dans son étude sur les monuments antiques d'Orange, M. Vitet insiste lui aussi sur cette apparente anomalie et sur cette « part démesurée » donnée aux divertissements publics par les possesseurs de la Gaule, « *pour amollir ces populations auxquelles ils* « *avaient inspiré systématiquement une fièvre de plaisirs* « *dont nous n'avons aucune idée, quelle que soit notre* « *futilité et notre pente à nous distraire* (2). »

Quoique l'histoire si généralement dépourvue de documents écrits sur la géographie de notre ancien territoire ne nous ait assigné aucun nom de ville à cette région, il n'en est pas moins vrai qu'aux alentours de ces ruines et sur tout le terrain occupé par le bois des Bouchauds, le sol se trouve semé de très-abondants débris de poteries et autres menus fragments de constructions gallo-romaines. Tout près de là aussi une autre localité, *le Puy-Romain*, *podium Romanum*, atteste son antique origine par son nom.

(1) *L'Histoire romaine à Rome*, t. IV, p. 17.

(2) Vitet, *Etude sur l'histoire de l'art*, t. I, Monuments de la ville d'Orange.

Il est essentiel également de constater que le théâtre des Bouchauds était situé à environ quinze cents mètres d'une voie romaine, celle qui conduisait de Saintes à Limoges et qui figure au n° 1, sur la carte archéologique dressée par M. l'abbé Michon, pour accompagner sa *Statistique monumentale de la Charente*. On peut aussi en suivre le tracé sur la carte de l'Etat-Major.

Ces différentes considérations portent à croire que s'il n'y avait pas là une population agglomérée sur un même point, il devait en exister une dispersée par groupes épais dans un rayon plus ou moins étendu, et cela ne suffirait-il pas pour expliquer ici la présence d'un édifice pour ainsi dire *régional*, destiné à des spectacles qui ne se donnaient qu'à certaines solennités, ou particulièrement affecté aux amusements d'une station militaire, qui aurait été établie près de la voie romaine? Ne serait-il pas permis aussi, malgré ses vastes proportions, de hasarder l'opinion que ce théâtre dépendait de quelque importante villa du voisinage?

Quoi qu'il en soit, ces ruines, comme document historique pour les origines de cette contrée dont elles furent un témoin irrécusable, présentent un intérêt d'une importance qui ne saurait être contestée. Nous attendons avec impatience le moment où les fouilles pourront être reprises. Espérons qu'elles amèneront de nouvelles révélations sur la structure de l'édifice et sur l'époque de sa construction que, dans l'état actuel, on ne saurait encore apprécier par de sérieuses conjectures.

Théâtres de l'ancienne cité du Mans,

Par M. l'abbé VOISIN.

La géographie de Ptolémée nous prouve que les *Cenomani* de J. César avaient pour cité *Vindinon* (*Ouindinon*, *Oinotinon*, *Vinotinum*), au commencement de l'ère chrétienne; suivant l'usage alors, Le Mans ne manquait pas d'avoir son théâtre, accompagnement ordinaire des remparts d'une cité. L'amphithéâtre ou double théâtre servait aux combats de gladiateurs et de bêtes fauves; on le partageait au besoin, et l'on pouvait assister à des spectacles différents de l'un ou de l'autre côté; le monument porte le nom d'arènes le plus souvent en France, et tel est celui que S. Bertran lui donne au Mans (*Vet. Anal.* III). Il s'étendait entre la rue des Arènes, celle des Gladiateurs, celle de Bruyère et les allées de la Promenade; en sorte que le point central touchait à la rue du Cirque.

L'édifice était rond et spacieux (109^{m},79 avec arène de 79^{m},86), et naguère encore (*rue des Arènes*, 11) le blocage nous montrait une muraille très-solide en petites pierres du pays, en roussart, avec une médaille d'argent, grand module, d'Agrippine. On sait que Caligula vota des jeux du cirque en l'honneur de sa mère, et le char figuré sur notre médaille. Une autre médaille de J. Mamœa, soigneusement encastrée dans le mur d'une tour des remparts presqu'en face (*hôtel Juteau*), parmi les ruines d'un temple avec autel au *Deo Patri*, prouverait à nos yeux que notre cité fut saccagée, comme les autres, dans nos provinces occidentales, vers le temps de Domitien, et que nos remparts furent rebâtis, agrandis sous Alexandre-

Sévère. Ce dernier laissa nos cités (230) employer leurs revenus à de pareils travaux, et sa mère est donnée comme une fervente chrétienne. S. Bertran nous certifie que, vers l'année 600, il planta des vignes sur les ruines des arènes du Mans, le long de la voie qui conduisait à Pontlieue.

De la porte Prétorienne (*place du Château*), cette voie sortait, à notre avis, par la rue Erreault (*de l'Evêché*); son encaissement de cailloux paraît sous le pavage, qui l'exhausse de deux mètres; elle traversait la Vallée-de-Misère par une digue en tête du Marais, et longeait les Arènes pour gagner le Bourg-Dam-Guy, le val de la Couture, etc. Nous savons que des clos de vigne naguère se voyaient le long de ce parcours. Henri II du Mans fonda l'une des prébendes des Jacobins. En démolissant leur église, Notre-Dame-du-Marais, on a reconnu des pierres provenant des Arènes, des restes de portes vomitoires, grand appareil. L'aqueduc du Val-d'Isaac est en petit appareil de roussart; il conduisait les eaux à la digue de la rivière, aux arènes, au marais, et pouvait servir à des combats de naumachie. Pendant le moyen âge encore, de toutes parts on rencontrait des vignes (*Vinotinon de Ptol*). Près des Arènes, nous avons reconnu des magasins de blé (*clos de Montauban*), des substructions gallo-romaines avec amas d'amphores (*clos de la Bretesche*); à coup sûr, le théâtre du Mans, comme celui d'Athènes, ne manquait pas d'être en l'honneur de Bacchus.

Le théâtre proprement dit était en l'honneur de Bacchus et de Vénus (*Veneris sacrarium, etiam domus Liberi*. *Tertul.*); au marais de la *Chèvre*, celui de Rome avait pour inscription votive : *Veneri victrici. honor. virtut. in theatro marmoreo* (*Orelli*). Par ordre de Constantin, les évêques substituèrent au *Venereum* du Calvaire la basi-

lique de Sainte-Croix; au *Venereum* des Romains, celle de Sainte-Croix en Jérusalem; et S. Bertran nous certifie qu'il a fondé, vers l'année 600, la basilique de Notre-Dame et Sainte-Croix du Mans, vis-à-vis de son abbaye de la Couture. Le quartier voisin (*la Mariette*), se nommait *Glatigné*, comme celui des courtisanes à Paris ; à Rouen, S. Mellon de Bretagne vit (260) le *Venereum* de Robec, près de la fontaine des Courtisanes (*Templum Rothi in quo erat ara Dianæ et Veneris*). L'édifice renfermait des voûtes ténébreuses (*Domicilium Veneris propter scortantium usus appellabant*); au centre de la galerie supérieure, s'élevait un *fanum* de belle construction, un autel de Vénus. S. Romain porta les premiers coups de démolition et la multitude ne laissa que des murs d'enceinte pour forteresse (*Castrum murali robore firmum. In medio castri patet area, more theatri.*).

A Périgueux, parmi les riches palais des Pompéiens, il ne reste qu'une haute tour, presque sphérique, du temple de Vénus (*Ve-Souna*); près du Marché-Haut d'Autun, le chemin de fer a découvert trois couches distinctes: le sol de Bibrax (*Piprax forum. Bibrax, Augusto-dunon, Flavia*), celui de la cité d'Auguste et celui de la ville des Constantins. Au Mans, les actes des évêques déclarent que la villa du *Veneregium* fut cédée à saint Julien, comme dot de la cathédrale; cette villa formait une paroisse ou commune séparée de la cité. Saint Bertran ajoute : Puisque mon prédécesseur a détaché du domaine de la cathédrale plusieurs villas pour fonder l'abbaye de Saint-Vincent, j'agis de même en détachant la villa du *Venereum*, pour fonder mon abbaye de la Couture, et l'on ne pourra se plaindre, puisque je laisse en échange une partie de mes biens. Le théâtre et particulièrement le côté droit portaient le nom de *regia;* les actes écrivent *Vene-*

regium et notre manuscrit sur la vie de saint Bertran, le plus ancien, le plus correct, écrit *Venereum* (*Veneris regia*) : au jour de la consécration de la basilique abbatiale, les magistrats donnent un nom plus convenable dès lors, *Cultura Dei*. Cette basilique nous paraît construite sur les ruines, aux dépens même des ruines du théâtre, dont une portion reste derrière ; on les a remarquées en baissant la rue du Mouton, sous l'église paroissiale (*maison Guillouard*), dans le jardin de la Préfecture, et les colonnes de la crypte, disait-on (*Pesche*), pouvaient provenir d'un temple païen.

Nos autels de style moderne, en effet, ne manquent pas de reproduire la décoration de l'ancien théâtre sous les Romains; celui d'Arles (*Charistie*), sur la croupe d'une colline a montré des marbres, des statues et particulièrement une Vénus des mieux sculptées, des frises, des entablements, des pierres taillées en grand, en petit appareil. Nous connaissons celui d'Orange, sur un roc voisin d'un arc de triomphe en l'honneur de Tibère, et tout près d'un cirque; le théâtre du Mans se serait échelonné sur une colline de sable, et dans les murs de l'église actuelle nous avons recueilli des corniches de marbre blanc, des briques en morceaux, des ciments antiques, etc. Le théâtre étant entouré de bosquets, de rangées d'arbres, dont le souvenir reste, rue des Quatre-Etats, à Videlousse (*Vidu ulsi*), à la Préfecture; des sources entretenaient un marais maintenant couvert (*rue du Marais*), un ruisseau (*rue du Bourg-Belloy*). Des substructions antiques restent au Bourg-Belloy, non loin de la rue des Quatre-Etats [illegible] ; mais nous ne pouvons [illegible] que [illegible] Mans était comme [illegible] : [illegible] et le

Belli-locus touchait le Beau-verger (*Belli-viridarium*).

L'amphithéâtre était des mieux situés à l'orient, presque à l'extrémité des remparts de la cité, tandis que le théâtre était sur une autre colline, vers le midi; la forme de l'édifice dut être circulaire à moitié seulement, et la quatrième partie du diamètre servait pour la scène, que l'on ornait splendidement. Au milieu s'ouvrait la porte du héros de la pièce (*Regia*); par une porte latérale on était censé venir de la ville et par l'autre, aller à la campagne; les acteurs se travestissaient derrière la scène et le *pulpitum* ne s'élevait pas beaucoup au-dessus du sol. Le *Chronicon abbreviatum* de Tours prétend que saint Martial vint à Limoges l'an 49 de notre ère, et que saint Julien vint au monde alors. L'apôtre de l'Aquitaine prêcha d'abord avec ses disciples au théâtre de Limoges (*Ratiaston, senator civit. Ptol.*), et saint Julien obtint la villa du *Veneregium*, qui comprenait le territoire des deux théâtres, au Mans. Celui de la capitale aquitanique (*August-Oricon, Lim-âge*) fut détruit par un tremblement de terre et pendant une guerre civile; ceux du Mans n'eurent point un meilleur sort pendant des guerres incessantes, avant l'année 600.

Dans la rue de Paris et celle du Mûrier, des ruines ont montré l'une des voies qui conduisent au *Venereum* de la Couture; de la rue de l'Abbaye (*Préfecture*), on entrait par les portes vomitoires que l'on a reconnues récemment, et nous avons cru retrouver quelques substructions du temple, simple *cella* sur la galerie supérieure, remplacée en quelque manière par l'église paroissiale, Notre-Dame (*maison Guillouard*). La villa, d'une grande étendue près des remparts, de très-bonne heure ne manqua point d'avoir un temple; les débris que nous avons vus n'indiquaient néanmoins que le XIIe siècle. Auprès d'Evreux

on a signalé de nombreux théâtres très-spacieux, et la vie de saint Taurin donnerait à croire que les Bretons et les Alains, avant d'établir en Armorique un royaume d'*Alamania*, saccagèrent (*Vopiscus*), le pays des Aulerciens, d'Evreux, du Mans, etc., qu'ils amenèrent des colonies d'étrangers barbares, au temps de Domitien.

Le Mans, 10 juin 1871.

Le Capitole des cités gallo-romaines,

Par M. l'abbé A. Voisin.

Aristote nous fait connaître l'importance de la Grand'-salle chez les anciens, et le dictionnaire de notre architecture au moyen-âge, ce qu'elle fut presque toujours en France : dôme ou cénacle des Orientaux, grand'nef (*catapitolon*, *capitolon*, *capitulum*) ou capitole des Grecs et des Romains : édifice très-grand, très-orné, siége de l'administration centrale d'une préfecture, d'une cité; basilique des assemblées civiles et judiciaires.

Il n'est personne d'Angers qui ne connaisse le Capitole de la cité, la Maison de l'église au temps de Childéric (*S. Grég.*), la basilique avec son palais sur les anciens remparts : l'église fait encore remarquer sa large nef (*capitolon*), son abside, son consistoire, et l'évêché reconstruit en petit appareil forme le troisième côté de l'acropole ancienne. Telle fut la résidence des ducs, des évêques-comtes, des consuls, et les actes de la cour municipale sont en partie connus ; César rappelle le souvenir de

Dumnacus (*antiquissimus Dux*), fauteur des révoltes de l'Armorique, et l'un des consuls a laissé l'histoire de ses prédécesseurs : la *curia* d'Angers se composait de *curiales*, *decuriones*, et les *duumviri* se chargeaient de l'administration : on y trouvait un censeur (*curator*), un maître de la milice, un *defensor principalis* et des *curiales provinciæ*. Un acte des archives municipales prouve qu'en 804 cette *curia* du capitole fonctionnait encore avec l'assistance du comte et du *defensor*, et la cité suivait au VIIe siècle son droit coutumier (Soc. acad. d'Angers, 1858). *Ceionius Rufus* fut un *Tribunus urbanus*, ingénieur des travaux publics; Agathoclès fut un affranchi d'Auguste; comme à la cour du Mans, des noms de *Curiales* rappellent non moins ceux que l'on connut dans Athènes.

Chacune de nos cités nous paraît avoir eu de tout temps son capitole, et ceux d'Angers ou de la Vieille-Rome du Mans méritent d'être signalés; la basilique du Mans, construite en pierre de roussart du petit appareil est à 32^m environ des remparts gallo-romains, qui présentent de semblables pierres au dehors; à l'intérieur, mêmes restes d'édifices antérieurs : l'espace intermédiaire montre entre les remparts et l'église actuelle des substructions plus anciennes. La nef actuelle mesure 32^m de longueur jusqu'au portique à l'occident, et la même longueur vers le midi; les latéraux furent surmontés de tribunes avec galeries, suivant l'usage bien connu. Pausanias décrit le Phocion sur le rivage d'Asie, et l'on croit entendre Eumènes parler du capitole gallo-romain d'Autun : au fond de la basilique, dans une abside, le Dieu du ciel trône en majesté ; Minerve sa compagne (*Socia*), debout en armes, occupe un édicule à sa droite et dans un autre latéral la déesse pacifique (*pacifica*) tient la couronne de l'hyménée. Auprès de la porte triomphale d'Autun, le

temple d'Apollon (*Saint-André*) se trouve à l'extrémité de la Grande-Rue, et les célèbres écoles d'Auguste sont entre les deux basiliques, les deux yeux de la cité.

Le Capitole du Mans occupe ainsi la partie la plus élevée de l'enceinte des remparts ; à l'autre extrémité de la Grande-Rue (*vicus magnus, via magna civit.*), la Vieille-Porte est entourée de substructions antiques, des Boucheries, auprès de Saint-André (*Saint-Benoît*) du Marché-des-Bœufs (*forum boarium*), et la collégiale de la Cour (*Saint-Pierre*) au milieu de la Grande-Rue tenait autrefois les écoles. Facilement on s'assure que la Cour de nos comtes du Mans et la basilique du capitole gallo-romain ne conservent point un semblable cachet de construction et que la basilique consulaire repose sur les remparts primitifs, sur une adjonction moins ancienne : de bonne heure, la première fut réservée pour les assemblées religieuses, et l'autre pour les assemblées profanes. Le capitole était une sorte de nécropole ; lorsque saint Gervais et son frère comparaissent devant le Président de la province, à Ravenne, la basilique du capitole comptait trois cents autels, par exemple, et chaque confrérie avait l'autel de son patron : au dedans de l'édifice on rangeait les monuments des héros divinisés, au dehors, sous les portiques, les tombeaux des hommes illustres. A Delphes, le temple gardait les plus anciens actes de l'affranchissement des esclaves ; celui de Cybèle chez les Athéniens, la sentence de mort contre Socrate ; un état de la marine a laissé lire même le nom de Démosthène, et les actes publics étaient gravés sur l'airain, sur le marbre. Strabon rappelle les chambres souterraines, les cryptes des temples de la Grèce, où l'on gardait les trésors, les présents votifs, les chefs-d'œuvre artistiques ; Pausanias cite particulièrement les présents votifs de nos

marseillais delphiniens. Jusqu'à la fin du dernier siècle, le capitole du Mans eut ses cryptes, son puits du trésor : en 1562, la crypte supérieure servait encore de prison et parfois on voit ailleurs le juge sur sa chaise curule interroger à ses pieds l'accusé.

La partie réservée dans l'abside était séparée de la nef par la *barre* ou chancel, et lorsque les jugements cessaient, les marchands tenaient à la place leur parlement (*locutorium civium. S. Grég.*). Le donjon (*dominium*) du capitole commandait les points fortifiés et recueillait les dépôts des citoyens (*cod. Théodos.*) : comme à Beauvais, au Mans il servait au clocher; il descend sa base profondément et couvre l'entrée des souterrains. La base du capitole nous paraît reposer sur un blocage très-solide en gravier, en pierres du pays, en roussart particulièrement; Alexandre laissa nos cités employer leurs impôts à relever nos remparts, détruits après le règne de Domitien (*Vopiscus, etc.*) : une médaille de J. Mamœa, parmi les ruines du capitole, indiquerait que nos murs gallo-romains sont antérieurs au milieu du IIIe siècle. Le capitole de Toulouse est des mieux connus; celui de Narbonne a laissé des marbres d'une merveilleuse sculpture et la basilique de Nîmes reste un modèle précieux : celles du capitole de Besançon viennent d'être illustrées. La première, à la tête de la Grande-rue, dans l'acropole que décrit César; la seconde près de l'abbaye Saint-Paul, au milieu de la même rue transversale (1).

Le Mans, 23 mai 1871.

(1) M. l'abbé Voisin croit à l'existence du capitole d'Angers. Je crois avoir démontré, p. 144 ci-dessus, que cette opinion ne repose que sur la fausse interprétation d'une charte. (*Note du secrétaire-général du Congrès.*)

Découverte d'un ossuarium et de deux mortarium.

Par M. le docteur P. Mougins de Roquefort.

L'intéressante découverte que je soumets à l'appréciation du Congrès archéologique de France, a eu lieu dans la commune de Roquefort, arrondissement de Grasse (Alpes Maritimes).

Sur le point culminant d'une forêt de vieux chênes, au milieu de débris de maçonnerie, de tessons de poteries, de restes de tuiles plates et courbes (*tegulæ et imbrices*) de quartiers de pierres ouvrées à traces de crampons, de segments de colonnes, etc., j'ai trouvé :

1° Une pierre calcaire, dont l'ouvrier n'avait voulu faire ni un *dieu*, ni une *table*, mais une *cuvette*. Elle offrait, en effet, une excavation hémisphérique, mesurant $0^m,30$ dans sa plus grande profondeur et $0^m,50$ dans son plus grand diamètre.

2° Deux pierres calcaires plus volumineuses, d'un grain fin, d'un beau travail, assez bien conservées, d'une forme cylindrique, d'une hauteur de $0^m,85$, d'une circonférence de $4^m,40$ et portant chacune, à la face supérieure, une excavation en entonnoir, dont le plus grand diamètre y compris l'épaisseur des bords circulaires, est de $1^m,50$ et dont le fond présente à son centre une saillie irrégulièrement mamelonnée.

A quel âge appartiennent ces pierres travaillées et quelle était leur destination?

Trapetum Romanum.

an.

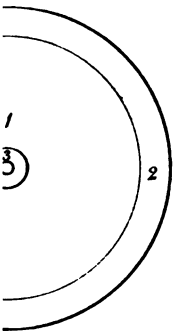

Elévation.

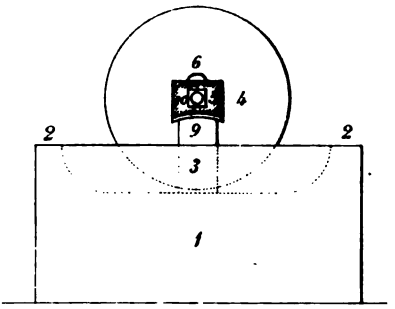

Coupe.

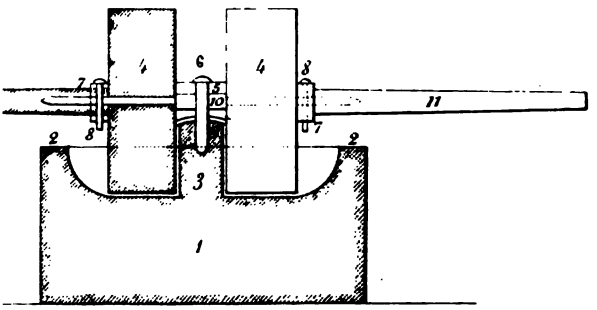

Legenda.

lortarium	7. Armilla
abra	8. Clavus.
liliarium	9 Tabella ferrea
rbes	10 Vectis ligneus
upa	11 Axis ferreus.
olumella ferrea	

Il n'est pas douteux qu'ici l'âge de pierre et l'époque gauloise ne sont représentés par aucun de leurs caractères définitifs, et que ces monuments lapidaires, y compris les restes déjà décrits, attestent l'emplacement d'une ancienne colonie romaine.

A mes yeux, en effet, la pierre en forme de cuvette aurait avoir été la moitié d'une sphère creuse, destinée à servir de solide récipient à une urne funéraire en verre. Nous avons à Antibes, en dépôt à la Mairie, un spécimen original de cette espèce d'*ossuarium*, que mirent à nu, il y a quelques années, les travaux exécutés pour la construction de notre voie ferrée.

Dans mon opinion aussi, les deux pierres cylindriques constitueraient deux *mortarium* ou les cuves de deux *trapetum* (deux moulins à huile), et les saillies mamelonnées faisant corps avec le fond des excavations, auraient appartenu aux *miliarium*, aux colonnes autour desquelles tournaient à bras, grâce à un mécanisme particulier, les *orbes*, les meules qui broyaient la partie charnue de l'olive et que j'ai vainement cherchés sur les lieux. Mon opinion s'étaie de la description détaillée que Caton l'Ancien nous a laissée sur le mécanisme et l'application des moulins à huile (1) et de la conservation par le Vésuve d'un appareil de ce genre retrouvé, avec toutes ses pièces, à Gragnano (l'ancienne Stabies) (2).

Il y aurait à comparer l'outillage de ces anciens engins avec celui de nos usines modernes. C'est une question qui s'offre naturellement à mon esprit, et sur laquelle je déclare mon incompétence.

(1) *De re rusticâ*, traduit, en 1771, par M. Saboureux de la Bonneterie.

(2) *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, d'Anthony Rich, pages 664-665, Paris, 1861.

Une pensée, dont je ne puis également me défendre, c'est de songer que, au moment où

Venit hyems, teritur sonans inaca trapetis,

(*Georg.*, lib. II.)

le poète de Mantoue n'a pas un mot de pitié pour ces hommes sans parents, sans famille, sans nom, pour ces machines vivantes employées à tourner le *trapetum* !

Civilisation !... Barbarie !... N'était-ce pas tout le monde romain ?...

Fouilles au cimetière de Férebriauges (Marne).

Par M. Joseph de Baye.

Ce cimetière est situé en face de la petite commune de Férebriauges, sur un gros mamelon. Il a été découvert par un éboulement qui s'est produit sous la charrue. Je dirai seulement que, dans les *Beautés de la Champagne* de M. l'abbé Bouel, Férebriauges est cité comme ayant été une des premières colonies romaines en Champagne. Mais parlons du cimetière. Le laboureur fut étonné de voir ses chevaux entrer aussi facilement dans la terre. En descendant le trou causé par l'affaissement du sol, il a trouvé des os et un petit cruchon de verre à anse. Il n'a pas eu le soin de conserver cette petite urne, et lorsque nous avons demandé à la voir, on nous a répondu qu'étant brisée, on en avait jeté les morceaux dans les champs. Un fouilleur de profession est venu alors et a ouvert trois fosses sans aucun résultat. Avec plus d'espérance et aussi

ts de persévérance nous avons sondé la hauteur. Ce
était pas à quelques tombes mais à un cimetière consi-
rable que nous avions à faire.

Notre première remarque est que généralement les
ieds des squelettes sont tournés au levant et qu'ils ont
té déposés dans des cercueils en bois; ce que nous n'a-
ons remarqué dans aucun des cimetières avoisinants.
ous avons trouvé du reste des clous en fer auxquels ad-
hrait encore du bois. Dans presque toutes les fosses,
ous avons trouvé des fragments de fer plus ou moins
ien conservés et généralement placés à la ceinture. Mais
cuivre est très-rare; nous avons recueilli quelques têtes
clous de ce métal dans plusieurs fosses et aussi à la
inture. Ces clous devaient orner des agrafes de ceintu-
ns semblables à celles que nous avons recontrées au
metière de Germinon (Marne). A Fèrebrianges, le
arbon abondait aux vides des tombes surtout autour des
as.

Aucune fosse ne nous avait fourni encore quelque chose
distinctif. Enfin nous sommes tombés sur une, orientée
l'opposé de ses voisines, qui nous a fourni une petite
le en verre très-mince et d'une forme élégante. Son
nlot est très-étroit, tandis que sa base est ronde et
asse. Encouragés par ce premier succès, nous avons
ntinué notre exploration; une autre tombe nous a fourni
couteau en fer long de vingt centimètres, à la ceinture.
e autre tombe, recouverte de grès nommés dans le pays
s bâtards et de pierres de la carrière de Saint-Dizier,
us a fourni un anneau ovale en fer et beaucoup de fer
composé ainsi que du charbon. Enfin une tombe voi-
e de celle qui venait de nous donner le couteau nous a
ané une hache en fer très-remarquable, au pied gauche,
au pied droit, un fer de lance long de 25 centimètres.

Ces deux fosses étaient tournées au levant; les bras des squelettes pendaient naturellement. La tombe qui avait donné le fer de lance et la hache avait 1m,80 de profondeur, 0m,80 de largeur et près de 2 mètres de longueur. Une autre fosse nous a fourni des fragments de poterie et une autre enfin, un magnifique fer de lance long de 0m,45 et large de 0m,04 seulement. Il est aussi bien conservé que possible et ne présente pas comme ceux des cimetières de Bergères une feuille de laurier, mais conserve la même largeur à sa naissance comme à sa pointe. Ces objets sont au château de Baye dans mon cabinet d'archéologie où je désire rassembler des antiquités champenoises qui pourront être utiles, je l'espère, à l'archéologie comme à l'histoire de mon pays.

Chapiteaux de Saint-Thomas d'Epernon,

Par M. Ad. de Dion.

Le chapiteau composite était presque le seul usité dans les monuments des derniers siècles de l'empire romain. Il en résulte que presque tous ceux de l'époque romane en sont une imitation plus ou moins éloignée. Les chapiteaux suivants, tirés de l'église aujourd'hui détruite du prieuré Saint-Thomas, à Epernon, semblent devoir être rangés parmi les exceptions, et dériver plutôt des types dorique et ionique.

Les trois premiers, qui sont des chapiteaux doriques dégénérés, surmontaient les colonnes de la nef, beaucoup plus ancienne que le reste de l'édifice, et probablement de l'époque carlovingienne. Ils sont fort bas, consistant en une pierre de 8 pouces, 22 centimètres d'épaisseur, sur 1^m,97 de côté. La moitié de cette épaisseur conserve la forme carrée, de sorte qu'il ne reste que 4 pouces pour la hauteur des moulures.

Dans le spécimen A, ces moulures sont trois tores figurant des cordes. Ces tores ne sont pas concentriques; car serrés l'un au-dessus de l'autre au milieu des faces, ils s'écartent ensuite pour mieux soutenir les angles.

Le second chapiteau B présente aussi deux tores cordés, l'un inférieur servant d'astragale et entourant le fût, l'autre suivant la forme rectangulaire du tailloir; chaque angle est fortifié par un pli du câble inférieur qui forme une patte semblable à celle que l'on trouve à un grand nombre de bases. La partie intermédiaire est ornée d'un damier à quatre rangs.

Dans le troisième C les pattes sont fort simples, mais très-saillantes. La surface gauche qui passe de la forme cylindrique de la colonne à la forme rectangulaire de la partie supérieure du chapiteau est limitée par deux rainures. La coupe C' perpendiculaire à la face du chapiteau donne le profil des tailloirs à cartouche que M. Ramé, dans son étude sur les cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan d'Orléans, donne comme caractéristiques de l'époque carlovingienne (*Bulletin monumental*, 1860, p. 66 et 238). La coupe C'' sur la diagonale montre comment l'angle du chapiteau qui doit porter l'angle du sommier de l'archivolte débordant le nu de la colonne, se trouve fortifié par la patte, et prouve l'utilité de celle-ci.

Je n'ai aucune donnée sur les bases correspondant à

ces chapiteaux. Les archivoltes sont à plein cintre et sans aucune moulure (1).

L'imposte D, qui recevait la retombée de l'arcade, entre la nef et la croisée, nous offre avec la même épaisseur, (22 centimètres) et le même profil, un détail qui nous initie à la manière dont elle a été taillée. C'est un quart de cercle profondément tracé sur le côté de la pierre, en prenant pour centre son angle inférieur et pour rayon la moitié de son épaisseur. L'angle a été abattu par un biseau à 45 degrés, et deux rainures creusées aux deux points de départ du quart de cercle détachent le cartouche qui ornait la partie inclinée de l'imposte. Dans quelques chapiteaux de Saint-Avit d'Orléans, le cartouche au lieu d'une surface plane offre une surface concave déterminée par un arc de cercle dont le centre est également à l'angle de la pierre. (Voir le croquis de M. Ramé, loc. cit., p. 67.)

Dans l'église de Saint-Léger-en-Iveline, toute du XIIIe siècle, on voit une imposte que je regarde comme un débris de l'église primitive construite par le roi Robert dans les dernières années du Xe siècle. Ses proportions sont à peu près celles des chapiteaux de la nef de Saint-Thomas d'Epernon; le biseau qui occupe la moitié de sa hauteur, quatre pouces, est encadré d'une rainure qui détache une baguette en haut, en bas et sur les angles. M. Ramé considère ce genre de cartouche gravé comme postérieur aux cartouches saillants de la crypte de Saint-Aignan et comme antérieur aux chapiteaux de la crypte de Sainte-Julitte, à Nevers, dont il donne le croquis,

(1) Le dessin ci-joint reproduit le chapiteau C vu de face, avec ses deux coupes C' et C''; et l'imposte D vue de profil. Les dessins des chapiteaux A et B de la nef et le détail du chapiteau du chœur de Saint-Thomas ont été publiés par M. de Caumont. (*Bull. monum.*, année 1871, p. 628 et 630.)

CHAPITEAUX DE LA NEF DE St THOMAS D'EPERNON.

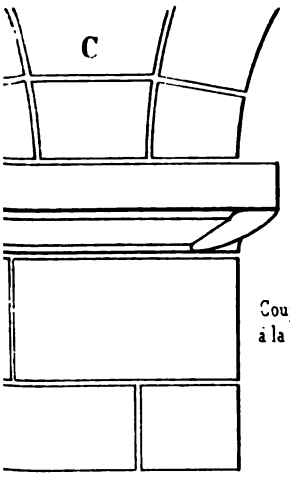

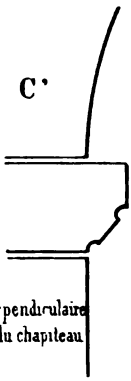

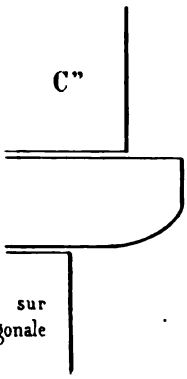

Coupe perpendiculaire à la face du chapiteau

Coupe sur la diagonale

Chapiteau vu de face.

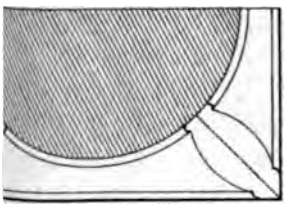

Dessous du chapiteau.

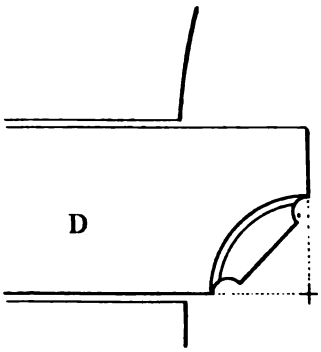

Imposte à St Thomas d'Epernon.
(Profil du chapiteau D).

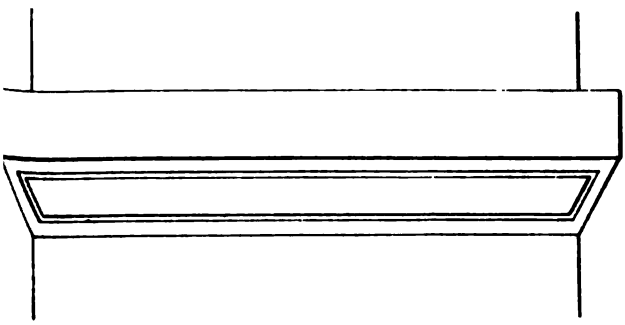

Imposte à St-Léger en-Yvelines.
(vue de face).

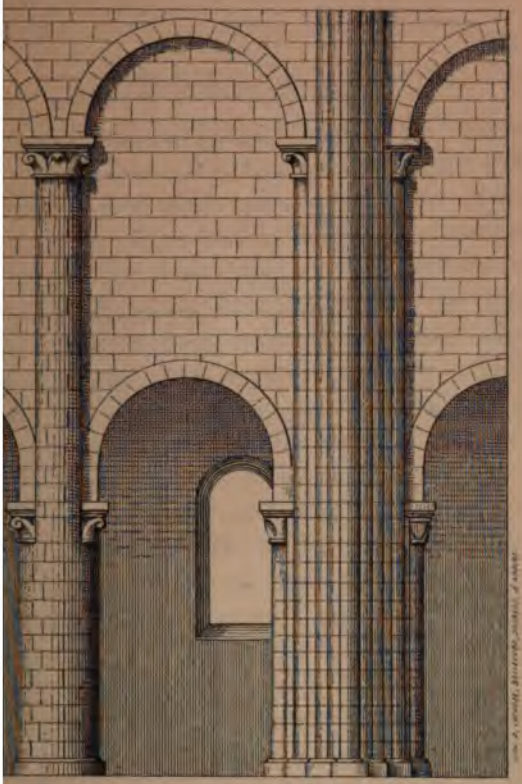

ur de St-Thomas d'Epernon (*XI.e siècle*).

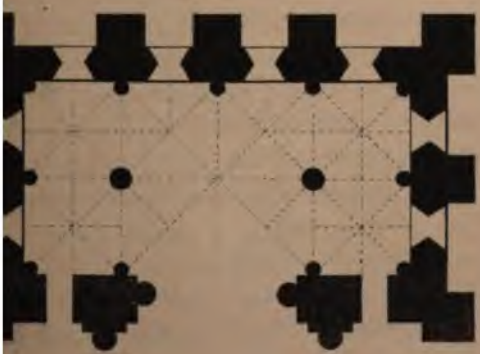

Chœur de l'église d'Asnières.

p. 241 de son article, et qui se composent de deux tores, supérieur et inférieur, réunis aux angles par d'autres tores. La question ne nous paraît pas aussi avancée; car nous voyons dans la nef Saint-Thomas d'Epernon une imposte à cartouche saillant et un chapiteau B qui, bien que plus écrasé que les chapiteaux de Nevers, présente les mêmes éléments et aurait le même aspect si on doublait sa hauteur; et dans cette même crypte de Sainte-Julitte, si les chapiteaux des colonnes sont formés de tores, ceux au-dessus des piliers remplacent ces tores par une simple rainure formant encadrement comme dans l'imposte de Saint-Léger-en-Iveline. L'union de ces deux procédés n'a rien de choquant, mais elle prouve qu'on ne saurait en faire le type de deux époques différentes d'architecture.

Tous les chapiteaux que nous venons d'étudier procèdent du type dorique; mais celui qui suit, tiré du chœur de la même église Saint-Thomas d'Epernon me paraît une dégénérescence du chapiteau ionique dont je retrouve le caractère dans les deux volutes basses qui se recourbent aux angles sur une tablette ornée de zigzags. Deux rangs de dessins gravés occupent l'espace entre les deux volutes. L'assise de ce chapiteau a $0^m,35$ de haut sur $1^m,20$ de large; elle est surmontée d'une autre assise de $0^m,20$ formant tailloir. D'autres chapiteaux du même chœur, quoiqu'également écrasés, se rapprochaient davantage du type corinthien, parce qu'une feuille peu saillante y remplaçait la tablette ornée de zigzags et les fleurons qui sont au-dessous. Les chapiteaux des colonnettes qui cantonnaient les piliers avaient une forme plus élancée : dans les uns, la tablette entre les deux volutes plus rapprochées et plus relevées, se réduisait à une espèce de console terminée par un fleuron (Voir la coupe de l'arcade du chœur et Abéc. d'Arch , 205); d'autres

présentaient la forme dite cubique si commune dans l'est de la France. L'année dernière, lors de la visite faite à l'église de Souvigny, par le Congrès réuni à Moulins, M. de Cougny nous faisait également remarquer quelques chapiteaux cubiques égarés au milieu des chapiteaux de cette église, si remarquables par leur relief et leur dimension.

Une particularité peu ordinaire des grands chapiteaux du chœur de Saint-Thomas d'Epernon est qu'ils ne couvraient que les deux tiers des grosses colonnes pour soutenir les archivoltes des arcades, et que le dernier tiers, du côté de la nef, montait en saillie le long du mur, et portait à une hauteur double le complément de ce chapiteau sur lequel retombaient les arcs formerets. Les piliers avec lesquels ces colonnes alternaient avaient de chaque côté deux colonnettes pour porter l'arcade et une troisième plus haute pour recevoir l'arc formeret, sans compter trois colonnettes vers la nef répondant à l'arc doubleau. Une disposition semblable, d'une colonne ronde portant la moitié de son chapiteau à une hauteur et l'autre moitié à une hauteur double, se retrouve dans les parties les plus anciennes de N.-D. d'Etampes que l'on peut attribuer à la construction du roi Robert. Je l'ai aussi retrouvée dans l'église de Dôle en Franche-Comté, qui date de la fin de l'architecture gothique.

Un mot maintenant sur la date de cette église. En 1053, Amaury Ier, seigneur de Montfort et d'Epernon, donna à l'abbaye de Marmoutier le couvent de la Trinité de Seincourt qu'il avait reçu par héritage de ses ancêtres, avec toutes les terres qui en dépendaient et le patronage des cinq paroisses de Lormaye près Nogent, Prouais, Hermeray, Gazeran et Rambouillet.

Quemdam locum, successione majorum meorum michi contingentem, in Carnotensi pago situm, nomine Sein-

curtem, in honore sancte Trinitatis constructum, cum omnibus sibi subjectis rebus, etc.

Henri Ier signa la charte de cette donation avec les comtes de Chartres et de Meulan, l'évêque de Paris et les principaux vassaux d'Amaury.

Cette église de la Trinité de Seincourt, située dans la paroisse de Henches et sous les murs d'Epernon, était donc un établissement complet et probablement ancien tombé en mains laïques, comme beaucoup de monastères du xe siècle, et qu'Amaury restitua à sa destination pieuse en le remettant à l'abbaye de Marmoutier, alors en grand renom. Ce fait est loin d'être isolé comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à propos du monastère de Souvigny, près Moulins, et une grande partie des fondations de prieurés aux xe et xie siècles, ne sont que des restitutions de biens monastiques, ou des reconstitutions d'établissements antérieurs.

Dans la donation de la forêt Iveline faite par Pepin à l'abbaye de Saint-Denis, il excepte les biens de plusieurs monastères, entr'autres de celui de Saint-Pierre de Poitiers. N'ayant pu trouver ailleurs la possession de cette abbaye dans Iveline, je penche à croire que c'était la maison de la Trinité de Seincourt.

Albert, abbé de Marmoutier, fonda dans la nouvelle possession de l'abbaye un prieuré sous l'invocation de Saint-Thomas qui fut pendant cinquante ans le lieu de sépulture des seigneurs de Montfort. Mais au commencement du xiie siècle, il fut remplacé dans la faveur de cette puissante famille par le prieuré de Haute-Bruyère, et son histoire, à partir de ce moment, n'offre plus qu'un intérêt très-secondaire.

Les ruines de l'église de ce prieuré, quoique consacrées à divers usages, présentaient encore en 1867 un aspect

imposant, et une si bonne conservation que l'on ne pouvait attribuer la chute des parties qui manquaient qu'à l'incurie des moines ou à la cupidité moderne qui vient d'en consommer la destruction. On y distinguait facilement l'œuvre de l'abbé Albert et la partie antérieure à la donation de 1053.

En 1551, les moines avaient abandonné aux habitants du faubourg la nef de leur vaste église pour y établir la paroisse de Saint-Nicolas. Ce vaisseau, séparé du reste par un mur à mi-hauteur, n'avait que cinquante pieds de long sur autant de large, et était partagé en trois nefs couvertes de charpente par six colonnes trapues dont nous avons vu plus haut les chapiteaux. Au delà du mur de séparation était la croisée couverte d'une voûte d'arête et surmontée d'une tour. Deux absides s'ouvrant l'une en face de l'autre, formaient les bras de la croix que divers indices montrent avoir été complétés primitivement par une troisième abside à l'orient qui terminait là l'église. Il est difficile de ne pas reconnaître, dans cet édifice de dimensions médiocres mais bien proportionnées, l'église de la Trinité de Seincourt donnée par Amaury. La disposition, fort rare dans nos pays, de trois absides en croix tenait peut-être au vocable qu'elle portait. Son appareil assez grand, mais irrégulier, était mêlé de quelques briques dans les joints et ailleurs de moëllons disposés en arête de poisson.

En raison du prodigieux élan de l'architecture au XIe siècle, il ne fut pas difficile aux moines d'Epernon de persuader au seigneur de Montfort que cette église était trop modeste pour le monastère fondé par lui. Mais comme elle était en bon état (ce n'est pas la vétusté qui vient de causer sa ruine), on se contenta de renverser l'abside du fond et de la remplacer par un chœur qui doublait l'étendue

de l'édifice. Ce chœur, dont l'appareil, la taille des pierres et tous les détails portaient la date du XIe siècle, avait perdu ses parties hautes et son côté méridional ; il conservait son bas-côté nord voûté d'arêtes et son rond-point composé de la prolongation de ce bas-côté autour de l'abside de l'autel et de trois absides rayonnantes s'ouvrant sur ce bas-côté et séparées par des fenêtres. Aujourd'hui il ne reste plus que le mur du bas-côté nord et une chapelle latérale.

Je m'arrête, ne voulant pas décrire cette église, mais seulement signaler des chapiteaux curieux et fournir des documents à ceux qui voudraient, à l'exemple de M. Ramé, chercher un ordre et une filiation dans les différentes formes usitées à cette époque obscure de notre histoire architecturale.

Les cavaliers au portail des églises,

Par M. Louis AUDIAT.

Le *Journal Officiel* du 31 mars 1869, 1re année, page 429, contenait la petite note suivante à propos des réunions à la Sorbonne des délégués des Sociétés savantes des départements :

« M. l'abbé Grasilier, de la Société des sciences et arts de Saintes, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *L'Eglise de l'abbaye de Saintes et son cavalier*. Ce travail, des plus intéressants, donne le mot d'un problème qui a longtemps tourmenté les archéologues. Le cavalier de l'église de Saintes, d'après un passage d'une charte du

XIIe siècle, est certainement la représentation de Constantin. C'est là une découverte du plus grand intérêt : car elle explique non-seulement ce bas-relief, mais les bas-reliefs analogues que l'on trouve sur le portail d'un assez grand nombre d'églises d'Aquitaine. »

Qui de nous n'a lu ces lignes avec attention, je devrais dire avec émotion? Enfin, le terrible sphinx avait livré son secret. L'énigme était trouvée, et l'Œdipe qui nous tirait d'angoisses, qui nous épargnait des fatigues inouïes, qui nous sauvait de l'erreur, plus dangereuse que la mort, était un modeste savant qui se révélait ainsi par un coup de maître. Oui, oui, la Sorbonne a raison, c'est là une découverte du plus grand intérêt. Combien de fois ne s'est-on pas, en effet, demandé le nom de ces singuliers personnages posés au portail de nos temples comme des points d'interrogation? Combien de fois les sessions des Congrès archéologiques et scientifiques n'ont-elles pas retenti des discussions qu'ils provoquaient, des querelles qu'ils suscitaient? Combien de fois l'illustre M. de Caumont a-t-il appelé l'attention des savants sur ces monuments de pierre encore imparfaitement étudiés? Enfin les batailles allaient cesser, les luttes prenaient fin, et les champions courtois, qui avaient mis la lance en arrêt pour Charlemagne ou pour Pépin, pour Waifre ou Constantin, pour saint Georges ou saint Martin, pour saint Michel ou le fondateur de l'église, pour le cavalier de l'apocalypse ou l'ange frappant Héliodore, pour le type emblématique de la féodalité écrasant le peuple ou pour le symbole de la foi triomphant du monde, n'avaient plus qu'à déposer leurs armes inutiles : c'était Constantin, Constantin le Grand, l'empereur Constantin, Constantin en un mot, et non pas un Constantin quelconque, voire un de ces Constantin qui furent conseillers au présidial de Saintes, ou

avocats au parlement de Bordeaux. Nous avons cru sur parole le grave organe du gouvernement, et nous avons répété en nous croisant les bras : « C'est Constantin ! » Le cavalier qu'on voit ou qu'on voyait à Caen, à Autun, à Bordeaux, à Poitiers, à Saintes, à Aulnay, à Châteauneuf, à Airvault, à Mauzé, à Benet, à Foussais, à Surgères, à Parthenay, à Melle, à Civray, c'est Constantin. Et l'opinion est faite. Aussi, un jeune archéologue, M. Georges Musset, avocat à Saintes, dans une fort importante thèse : *Essai sur l'architecture religieuse en Saintonge, aux* XIe et XIIe *siècles*, qui lui a valu le diplôme d'archiviste-paléographe, n'a-t-il pas hésité : « Une charte du XIIe siècle, dit-il, nous apprend que le cavalier de la façade à Notre-Dame de Saintes, était considéré, peu de temps après l'achèvement de cette façade, comme la représentation de Constantin. » Désormais l'activité des hommes distingués qui se sont occupés de ce sujet pouvait se porter ailleurs. M. de Longuemar, M. de Chergé, M. de Chasteigner, M. Fillon, M. l'abbé Michon, M. Didron, M. l'abbé Jourdain, M. de Caumont, M. Duval, M. Rondier, M. le commandant Lambron, M. de Chancel, M. l'abbé Auber, et j'en oublie, devaient, les uns battre des mains, les autres s'avouer vaincus, tous se mettre en quête d'un nouvel objet de leurs savantes recherches.

Toutefois, il était bon d'attendre les preuves apportées par le docte saintongeais, à l'appui de son dire, et d'examiner les faits, les documents qui avaient si bien convaincu les archéologues éminents, réunis à la Sorbonne en mars 1869. Le ministère de l'Instruction publique avait jadis l'habitude d'imprimer en un volume les mémoires les plus intéressants lus à ces assises annuelles de la science et de l'érudition. Le recueil de ces années-là, non plus que des suivantes, n'a pas paru. Nous étions

donc destinés, ou bien à ne pas croire, ce qui était peu poli, ou bien à croire sans preuve, ce qui était dangereux. Heureusement M. l'abbé Grasilier a bien voulu prendre en pitié notre embarras. Dans les deux volumes in-4° des *Cartulaires inédits de la Saintonge*, que vient d'éditer M. Clouzot, à Niort, il a inséré, page 13, tome 2, ce paragraphe :

« Comme beaucoup d'églises de cette époque, Notre-« Dame de Saintes avait, entre autres ornements de son « frontispice, une statue équestre dont on ne voit plus « que la *trace* dans le tympan de *gauche*, ou pour mieux « dire de *droite*, conformément au langage liturgique. « Aucun sujet, peut-être, n'a autant exercé la sagacité « des archéologues que ces cavaliers qui offrent *tous* le « même type et les mêmes attributs : cheval au repos, « toge et ample manteau, pour coiffure une *couronne*, « jamais de casque, ni d'*armes*, enfin, sous les pieds du « cheval un être humain, dans la posture la plus humble « ou roulant à terre. A Saint-Etienne de Caen, à la cathé-« drale d'Autun, à Sainte-Croix de Bordeaux, à Civray, à « Surgères, etc. Cette *uniformité de types* permet de pen-« ser qu'on a voulu représenter ainsi partout le même « personnage, et qu'on peut appliquer à tous ce qu'une « de nos chartes dit de la statue équestre de Notre-Dame « de Saintes, à savoir que c'était celle de l'empereur « Constantin. Un chevalier, nommé Guillaume David, « bienfaiteur de l'abbaye, vers le milieu du XIIe siècle, « désigne lui-même le lieu de sa sépulture « sous le Cons-« tantin de Rome, qui se voit à la droite de l'église : » « *sub Constantino de Roma, qui locus est ad dexteram* « *partem ecclesiæ* (Ch. 38). »

I.

La première question que l'on se pose est celle-ci : Est-ce à droite? est-ce à gauche? A gauche et à droite, peut-être, en même temps; cela dépend. C'est à gauche, si chacun parle comme tout le monde; c'est à droite, si l'on emprunte à l'Église son langage particulier. On voit déjà la confusion possible. Qu'un auteur, un homme du monde parle de la droite : « Erreur! reprend l'archéologue des *Cartulaires;* ne voyez-vous pas qu'il veut dire la gauche? il parle la langue liturgique. » De la sorte, il va devenir impossible de déterminer nettement quelle est la droite, quelle est la gauche de la façade d'un monument religieux. Mais cette difficulté que l'écrivain soulève se dresse contre lui-même ; il devra prouver que ce bienfaiteur de l'église usait du vocabulaire technique de la liturgie, plutôt que du dictionnaire usuel de la vie. Autrement, on pourra croire qu'il a voulu forcer un peu le sens, détourner le mot de son acception vulgaire, pour les besoins de sa cause. Molière aussi parfois faisait passer le cœur de gauche à droite, et changeait tout cela.

Deuxième question : Y avait-il un cavalier à l'abbaye de Saintes? — Je ne connais que deux historiens qui aient parlé de lui, tous deux nos contemporains; peut-être il y en a-t-il d'autres, mais je ne crois pas, à moins que ce soit l'abbé Briand. Daniel Massiou, dans son *Histoire de la Saintonge*, I, 256, s'exprime ainsi : « Les deux fenêtres latérales, murées comme celle du milieu, encadraient aussi des figures d'un grand module qui n'existent plus, et dont une était, à ce que l'on croit, la statue équestre du comte Geoffroy Martel, fondateur de l'abbaye. »

M. l'abbé Lacurie, a répété dans sa *Monographie de Saintes*, page 165 : « Dans la fenêtre de gauche était la statue équestre, en petit modèle, de Geoffroy Martel, fondateur de l'abbaye. » L'accord est complet ; le *grand module* est devenu le *petit modèle*, voilà tout.

Pourtant, j'aimerais bien voir les textes qui ont parlé de ce cavalier au temps où on le voyait. M. de Chasteignier écrit bien : « Dans la fenêtre de gauche, à la place d'honneur, du côté de l'évangile, on reconnaît la place du cavalier. » Et M. Grasilier ajoute : « On ne voit plus que la trace ; » mais cette place et cette trace ne suffisent pas. Je voudrais un document écrit, un dessin quelconque me montrant réellement là un quadrupède et un bipède qu'on n'y découvre plus. Pour vingt, trente personnes, elles ne verront que des martelures. Prévenues, peut-être elles finiront par déchiffrer une jambe; si vous les endoctrinez bien, elles se persuaderont qu'elles voient le pied d'un cavalier ; et si vous avez l'air d'y tenir beaucoup, elles reconnaîtront sans doute quelque chose qu'elles baptiseront étrier. Pour nous, nous affirmons qu'il n'y a rien de bien dessiné, aucun contour nettement défini, rien qui puisse faire affirmer incontestablement la présence d'un homme et d'un cheval. Défions-nous de l'imagination en archéologie. Donc, nécessité pour moi qu'on me démontre l'existence d'un cavalier à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, autrement que par des martelures plus ou moins probantes, d'autant qu'après avoir déclaré sincèrement qu' « on n'en voit plus que la trace, » l'auteur des *Cartulaires* ne manque pas de nous le décrire de point en point : « cheval au repos, toge et ample manteau, pour coiffure une couronne, enfin sous les pieds du cheval un être humain, dans la posture la plus humble ou roulant à terre. » Voilà un premier point établi; s'il y a eu un

cavalier à Saintes, il n'y est plus. On n'en a point de croquis, même de description. De là impossibilité de le comparer à ceux de Poitiers ou de Bordeaux, de Caen ou d'Autun.

II.

M. l'abbé Grasilier, moins gêné, a habillé de la tête aux pieds son personnage un peu fantastique. Comment? Par un procédé bien simple : il lui a donné l'habillement des autres. On a fait ainsi à Angoulême. Dans les restaurations récentes de la magnifique cathédrale de Saint-Pierre, on a figuré à la façade un cavalier et même deux. Y étaient-ils auparavant? je l'ignore et j'en doute. En tous cas, on leur a prêté le costume qu'on a voulu, et pour ne pas se créer d'embarras on a fait ici saint Michel et là saint Martin. N'eût-il pas mieux valu que M. Grasilier nous trouvât la toge ou la couronne, le manteau ou la chlamyde, la cotte de maille ou la cuirasse, la lance ou le faucon de son cavalier? Au moins nous aurions un élément de plus pour bâtir une théorie, une preuve pour ruiner un système ou pour confirmer une thèse.

Mais il n'est pas même d'accord avec d'autres archéologues. Il en est, en effet, qui prétendent que ces cavaliers ne sont pas du tout uniformes, et que, en particulier, ceux des églises d'Aquitaine sont d'un type différent. C'est ce que constatait le même *Journal Officiel* du même 31 mars 1869, à propos de la même séance en Sorbonne, et du mémoire lui-même de M. l'abbé Grasilier: « Une discussion, à laquelle prennent part MM. Chabouillet, Quicherat, Chatel et de Guilhermy, s'élève sur la question de savoir si le cavalier, figuré sur des chapiteaux à Saint-

Etienne-le-Vieux de Caen, et à la cathédrale d'Autun, comporte la même explication. *La différence des attributs s'oppose à ce qu'on* fasse cette assimilation. »

Cette décision de la grave assemblée, cette constatation de différences faite par des hommes distingués dans la science archéologique, n'empêchent pas M. Grasilier de donner à tous les cavaliers du nord et du midi le même type. Il cite même les deux villes où l'on vient de signaler des attributs divers : « A Saint-Etienne de Caen, dit-il, à la cathédrale d'Autun, à Sainte-Croix de Bordeaux, à Civray, à Surgères, etc. » Qui se trompe? Les savants de la Sorbonne ou le savant de Saintes? Les uns et les autres, selon moi : car pour affirmer que le cheval de Saintes est le même que celui de Caen, que le chevalier de l'abbaye ressemble à celui de la cathédrale, il faudrait avoir vu le cheval de Saintes et le chevalier de l'abbaye. On n'est pas même bien sûr de leur existence ; en tous cas, on ne les connaît que par la place qu'ils occupaient. Chercheurs, allumez d'abord vos lanternes. Se figure-t-on sur une feuille de papier des caractères tracés au crayon que la gomme a effacés ? L'œil pourra peut-être bien reconnaître que la page blanche a été écrite ; mais il sera impossible de dire si le crayon était rouge ou noir, si les lettres étaient grecques, latines, hébraïques. La pierre de Notre-Dame n'offre de bien distinct que des coups de marteau. Celui qui y verra un manteau plus ou moins ample, une couronne plutôt qu'une toge, celui-là, je le déclare, prendra ses désirs pour des réalités, et rêvera au lieu de regarder.

III

Voici plus. Il paraîtrait que, même dans nos contrées, les statues équestres seraient loin de se ressembler. M. de

Caumont assure qu'à Parthenay la statue porte sur le poing un faucon. M. de Longuemar, de Poitiers, déclare, *Bulletin monumental*, *XX*, 451, que « partout où les mutilations ne l'ont pas trop défiguré, le cavalier se montre revêtu d'habits splendides, et son cheval est richement enharnaché. Ce personnage, couronné, porte sur le poing un oiseau dressé à la chasse. » Ailleurs, on signale des éperons, une cotte de maille, une épée, malgré l'affirmation de M. Grasilier, qui n'a vu ni casque ni arme. « Ces statues, déclare M. de Chergé, *Congrès archéologique de France*, à Poitiers, 1843, page 113, sont représentées presque partout la couronne en tête, chaussées de l'éperon des chevaliers; quelques-unes même sont revêtues de la cotte de maille; celle de Notre-Dame de Poitiers tenait de plus une épée à la main; toutes, sans exception, sont revêtues du grand costume de cérémonie consacré par les traditions byzantines. Quelques-unes conservent encore les traces du faucon qu'elles portaient sur le poignet. » Qui a raison?

Quant au personnage foulé aux pieds du cheval, son existence est niée par M. de Chergé à la façade de Saint-Nicolas de Civray. « Je le répète, dit-il, *Congrès archéologique*, XIIe session, à Lille, 1845, page 69, j'ai vu, j'ai touché de mes mains, alors qu'elles gisaient à terre, *toutes* les pierres composant la partie de la façade de Saint-Nicolas de Civray, où se trouvait la statue équestre qui la décore; je n'ai rien vu, je n'ai rien touché autre chose qu'une statue équestre, *seule et sans accessoire*. Aucun débris, aucunes traces n'accusaient l'existence ou la *possibilité de l'existence* du personnage nécessaire pour compléter la scène à laquelle on a fait allusion. » Il est bien clair, d'après cette affirmation catégorique, que l'éditeur des *Cartulaires* n'a pu voir, « à Civray », un être humain

sous les pieds du cheval. M. de Longuemar a beau plaider les circonstances atténuantes et dire que, s'il n'y est pas, il a pu y être, l'analogie exigeant sa présence, on ne peut que constater qu'il n'y est pas et demander une preuve qu'il y a été, puisqu'un savant, qui a vu et touché, dément jusqu'à la *possibilité de son existence*.

En revanche, d'autres antiquaires, au lieu de deux, voient trois personnes dans le monument, et de plus le cheval. L'abbé Venuti, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, va encore contredire M. l'abbé Grasilier, de la Société des Arts, Sciences et Belles Lettres de Saintes. Cette fois il s'agit de Sainte-Croix de Bordeaux. La gravure qu'il a insérée dans son livre : *Dissertation sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux*, montre une femme devant le cheval, et le texte porte qu'elle y a été ajoutée dans des temps postérieurs. Le cavalier, « de grandeur presque naturelle, est armé d'une cotte de maille; il a sur sa tête la couronne de perles propre aux rois de la première race. Il lève sa main droite en attitude d'un roi pacificateur; avec sa gauche il tient la bride de son cheval qui foule aux pieds un homme assis couvert d'un casque et armé d'une cuirasse. » On voit par là que « l'être humain » des *Cartulaires* est loin d'avoir toujours « la posture la plus humble. » J'ajoute que, d'après la gravure, il a une figure fort menaçante.

A Châteauneuf, la partie gauche de la façade est une immense arcade, dit M. l'abbé Michon, occupée par une statue équestre en relief et par une statue de femme en bas-relief, du même style que celle de Civray, d'Aubeterre, etc. « Cette femme a les cheveux tombant en deux longues tresses nattées de chaque côté de la poitrine. Quoique sa tête et ses bras soient mutilés, le reste du costume est très-bien conservé; elle a la longue robe, la

chaussure, le manteau ouvert et tout à pli derrière elle... » *Statistique monumentale de la Charente*, p. 297. Comment donc, après cette variété des types, est-il possible de prétendre que ces cavaliers sont identiques, et offrent les mêmes attributs ?

IV.

Une remarque à faire ici. Tous ces sujets sont affreusement mutilés. On n'en connaît que deux qui soient intacts, ceux-là sont sur des chapiteaux. Aux façades des églises, la dévastation a été sans pitié et n'a laissé que d'informes débris, parfois même que des traits indéfinissables. Pourquoi? Les chapiteaux ont été épargnés ; ils n'étaient pas en vue et leurs dimensions étaient petites. Au portail des églises, les groupes étaient grandioses, remarquables. Ils sont tombés. Il doit y avoir une raison d'un fait universellement constaté.

Le personnage représenté avait-il encouru la haine des populations ? Etait-ce un symbole qu'on voulait anéantir ? un souvenir funeste, malheureux, désagréable, dont on tenait à se délivrer? J'indique la voie. Il y aurait en outre à chercher l'époque où ces statues ont subi le marteau. Celle de Sainte-Croix de Bordeaux existait encore en 1754, date où Venuti la dessinait : elle a dû disparaître en 1793, comme celle d'Aulnay. Celle d'Aubeterre fut détruite par les protestants en 1562, ainsi que celle de Notre-Dame de Poitiers, qui fut rétablie en 1592. Le chapiteau de la cathédrale d'Autun, reproduit, page 158 de l'*Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, par M. de Caumont, montre un cavalier paisiblement assis sur sa mon-

ture, vêtu d'un manteau, portant une toge ou couronne. Un pied de cheval s'appuie sur la tête d'un personnage qui sous ce poids se plie et est presque accroupi. Même représentation au chapiteau de l'église de Feuillade, canton de Montbron, dans la Charente, avec cette différence seule que le personnage est à quatre pattes. A Aubeterre, écrit l'abbé Michon, page 293, « la statue équestre est considérablement mutilée. J'ai remarqué que l'architecte a fait creux le corps du cheval pour le rendre moins massif en raison de son grand relief. Le buste du cavalier est brisé, ainsi que les jambes et une partie de la tête du cheval. » Il ne parle pas du malheureux foulé aux pieds par le cheval. A Caen, la statue qui a été encastrée dans un mur de Saint-Etienne-le-Vieux, nous fait voir un cavalier sans tête, vêtu d'un long manteau, un cheval avec deux pieds sans tête aussi, un individu qui roule à terre. A Aulnay, je n'ai vu que les restes d'un cheval dans le cimetière. M. Benjamin Fillon a été plus heureux que moi, étant venu vingt ans avant. Dans son mémoire sur *l'église de Saint-Pierre d'Aulnay*, CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE A SAINTES, p. 104, il raconte que la statue équestre, dont les débris étaient alors déposés dans l'église, occupait jadis le cintre qui s'élève au-dessus de la partie principale. Ce n'est déjà plus la gauche de l'église. Elle était d'un travail assez grossier. « D'après les rapports de quelques personnes âgées, j'ai appris que sa tête était ornée d'une couronne à quatre feuilles, du genre de celles que l'on voit aux hauts seigneurs du temps de Louis VII. Il portait une espèce de vêtement sans manche qui couvrait son armure. Le cheval avait le pied droit de devant levé et appuyé sur une de ces petites figures accroupies que l'on remarque dans la plupart des groupes du même genre, qui ornent la façade des églises. » Saint-Hilaire, de Melle,

idem, page 94, ne présente que le corps de l'animal et un pied de cavalier dans l'étrier.

Essayez donc, avec ces rares éléments, de formuler une théorie !

V.

On n'y a pas manqué pourtant. L'hypothèse a cela de bon qu'elle peut favoriser la découverte de la vérité, quand on ne s'obstine pas à la prendre pour une vérité elle-même, découverte et démontrée. Les premiers qui se sont occupés de nos statues équestres y ont d'abord vu ce qu'ils ont voulu. Prosper Mérimée insinuait que c'était une imitation de l'antique. Il y avait là le cheval de Caligula, le manteau de Trajan, l'épée de Dioclétien. Puis on s'aperçut que le costume était féodal : cote de mailles, robe tombant à plis sur le flanc, selle relevée devant et derrière le cavalier. On conclut que c'étaient des barons du moyen âge. Est-ce que les sceaux ne représentaient pas exactement ce que nous offraient les portails de nos églises? Comme si les artistes de cette époque avaient toujours respecté la couleur locale, et n'avaient pas fait assister aux scènes du Nouveau-Testament des hommes en costume de leur temps.

Venuti voit, à Sainte-Croix de Bordeaux, Pépin écrasant Waifre. « Si la sculpture n'avait pas été aussi endommagée par le temps qu'elle est, on y verrait l'épée que le roi porte à son côté; sa jambe gauche, qui seule paraît, est ornée de bandelettes croisées les unes sur les autres, semblables à celles dont Eginhard nous dit que Charle-

magne se servait au lieu de chaussure et de brodequins. » Page III, il ajoute que la tradition populaire attribue ce monument à Charlemagne.

Charlemagne, en effet, s'est vu attribuer un grand nombre de ces monuments. Le populaire ne manque jamais de dire que la statue équestre de Civray est celle de Charlemagne. On vient de voir qu'il en était de même à Bordeaux; et en 1845 M. Charles de Chancel s'écriait, à propos de Châteauneuf, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1845, page 149 : « Je salue avec une sorte de solennité les restes de cette effigie impériale de Charlemagne, encore respectable dans l'état de mutilation ou ils se présentent. » Mais M. de Chergé a fait, *Congrès de Poitiers*, 31 mai 1843, remarquer que, « si les moines eussent été portés à reproduire sur le front des temples dûs à leur ciseau religieux l'image d'un des chefs des Francs, ils n'eussent certainement pas choisi pour modèle l'homme qui s'était signalé par des actes bien coupables à leurs yeux. » Voici encore pour Charlemagne : « En Poitou, les statues équestres se trouvent toutes sans exception, placées sur des façades d'églises à la fondation desquelles le fils de Pépin est resté entièrement étranger, et qui lui sont postérieures, tandis que les magnifiques églises dont il fut le fondateur certain, ne furent jamais décorées de cette image. » La basilique de Charroux, fondée par Charlemagne, avait bien une statue de Charlemagne et une de Roger, vicomte de Limoges, qui avait contribué à sa fondation, mais une statue en pied. Il en est ainsi à la cathédrale de Saint-Pierre de Saintes. La statue, mutilée par les Huguenots, est en pied, et s'élève non pas au portail, mais au côté droit du clocher.

Ne serait-ce pas saint Martin? M. Didron le croit. Il a

:haumaturge des Gaules, à Saint-Nicolas de Civray, ıt son manteau pour en couvrir les membres nus auvre mendiant. Or, à Civray précisément, il n'y a cheval et qu'un cavalier ; puis l'église est dédiée à Nicolas. D'ailleurs, ajoute M. de Longuemar, *sur les statues équestres*, page 452, tome XX du *in monumental*, « le type adopté pour représenter re patron de la Gaule est un cavalier partageant son au avec un pauvre souffreteux ; il y a loin de cette isération avec la froide dignité empreinte sur nos ; équestres. » Saint Georges, qu'on a voulu recon- n'a-t-il pas aussi un type consacré par la lutte ani- ı cavalier avec un dragon qu'il perce de sa lance ? Longuemar a raison. Mais je suis moins touché autre argument : « Pourquoi ce patron de l'Angle- ›lacé sur tant d'églises de France à l'époque ro- » Pourquoi ? Et si précisément les statues équestres ıvaient exclusivement dans les pays occupés par les ; ? Et si elles n'étaient pas de l'époque romane ?

Jourdain et Duval, dans un *Mémoire* présenté au ›s archéologique de Saintes, en 1844, soutenaient que lier du Poitou n'était autre que le cavalier miracu- ›nt le coursier terrassa aux pieds Héliodore, s'ap- : à piller le temple de Jérusalem, ou bien l'ange ›ocalypse, — pages 95 et suivantes, *Congrès archéo- : de France*, — foulant aux pieds le genre humain. épondu, pour la première interprétation, que nos ne montraient aucun mouvement violent ; quant à nde, on peut la renvoyer à M. l'abbé Michon qui y le seigneur écrasant un pauvre main-mortable... le féodalité... cruelle flatterie de l'art qui a eu plus utes les représailles de la part du peuple. » *Statis- ıonumentale*, p. 298.

VI.

Mais Constantin a aussi des titres. M. Lecointre, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, est tout disposé à le saluer aux façades de nos églises, lui, ou bien Charlemagne. Et en dernier M. de Longuemar se rangerait à cet avis. Constantin a pour lui Dulaure. Ah! le bon billet qu'a La Châtre! Dulaure, dans sa *Description historique des ci-devant villes, bourgs*, etc... *de la République française*, dit, en parlant de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers : « Elle fut, dit-on, construite sous le règne de l'empereur Constantin. On voit sur l'ancienne porte de cette église, du côté de la place, une statue équestre qu'on dit être celle de Constantin. On sait que cet empereur exigeait que sa figure fût placée sur les églises qu'il permettait aux chrétiens de construire. » Rien de plus grotesque, on le voit, et pourtant un historien du Poitou, Thibaudeau, n'a pas manqué de répéter Dulaure. « On voit, dit-il, I, 113, sur l'ancienne porte de cette église, du côté de la place, une statue de Constantin, ce qui prouve que cette église a été bâtie sous le règne de cet empereur; on sait qu'en permettant la construction des églises des chrétiens, il exigeait qu'on mît sa représentation sur la porte. » Et Thibaudeau, en note, cite M. de Caumont, disant dans son *Cours d'antiquités monumentales*, « qu'elle remonte au commencement du XIIe siècle ou à la fin du XIe! » On pourrait même citer l'inscription gravée en 1592 sur cette même église bâtie au XIIe siècle, *sous Constantin* :

Quam Constantini pietas erexerat olim,
Ast hostis rabies straverat effigiem...

tradition populaire semblable à celle qui attribue tous

les ouvrages romains de la Gaule à Jules César. On retrouve ailleurs cette idée. Qu'y a-t-il là? Une tradition est respectable, et doit être examinée. Mais comment croire que Constantin ait fondé Aulnay, Civray, Melle, Châteauneuf, Saintes, Aubeterre, Poitiers, Airvault, Parthenay, Bordeaux, Caen, Feuillade, églises du XIIe siècle? Comment, selon la remarque de M. de Chergé, en admettant la réalité de cette singulière prescription dont les recueils spéciaux ne font point mention, comment les décorateurs de nos temples ont ils pu, après huit cents ans, obéir à une ordonnance depuis longtemps ensevelie dans les ténèbres de l'oubli? Et, ajouterons-nous, comment ce décret ne fut-il guère exécuté qu'en Aquitaine? Il y a là quelques points à éclaircir; nous laissons ce soin à d'autres. On remarquera que, Charlemagne ou Constantin, c'est au fond le fondateur de l'édifice que la tradition admire dans ses hiéroglyphiques monuments. Des savants ont pris la moitié de l'idée. Après avoir, et cela n'était pas difficile, démontré que Charlemagne, encore moins Constantin, n'avait pu fonder des églises du XIe ou du XIIe siècle, les uns ont déclaré que ce Charlemagne ou ce Constantin étaient des personnages emblématiques, et signifiaient la victoire du Christ; les autres, que ces cavaliers représentaient les vrais fondateurs des édifices eux-mêmes. Tel est l'avis de M. Michon; telle est la conclusion d'un mémoire de M. Henri Lambron de Lignim, de Tours, inséré au *Congrès archéologique de France*, XIIe session, page 144; telle est l'opinion de M. Charles de Chergé, appuyée par M. Rondier; telle a été aussi la décision du Congrès de Poitiers, en 1843. En resterons-nous là? Non, l'esprit humain s'agite, la science progresse, les archéologues étudient. Des faits nouveaux peuvent ôter ou ajouter aux connaissances déjà

acquises. M. de Caumont a dit que la question est encore indécise. Or, en présence des mutilations spéciales et générales dont ces statues ont été l'objet, il n'y a que les textes écrits qui peuvent nous donner une solution. M. Gellibert des Seguins croyait aussi avoir trouvé le mot du problème. Il citait à l'appui — *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1862, page 352, — une tradition du XVIe siècle ; c'était Constantin. En effet, dans une enquête sur les déprédations des Huguenots à Aubeterre, 1562, « Léonard Dupuy et Mathurin Lunaud, maistres massons, demeurant en cette ville d'Aubeterre, agés sçavoir : ledit Dupuy de soixante ans ou environ, et ledit Luneau de cinquante ans ou environ... déposent... que sur le pignon du portal haut, estoit une image, figurée en cheval d'un roy, prince ou autre capitaine que l'on appeloit communément Constantin : toutes lesquelles images, hautels et pareillement le parpin faisant clôture du chœur, furent trouvées rompues, brisées et démolies après ledit saccagement. » Hélas! ce n'était que tradition. Est-ce que partout on ne dit pas que Charlemagne a bâti Saint-Pierre de Saintes, uniquement par ce qu'il a plu, vers 1470, à quelqu'un de placer sa statue au portail pour faire croire à cette idée ? Est-ce que, en 1852, les habitants de Felletin, dans la Creuse, n'ont pas élevé un monument à Quinault qu'ils croient « né dans leurs murs, » bien qu'on leur ait montré l'acte authentique de sa naissance à Paris? Fiez-vous donc aux traditions !

VII.

M. l'abbé Grasilier, lui, a été plus heureux. C'est bien Constantin. Après avoir émis son idée en Sorbonne, après l'avoir appuyée dans son livre, il l'a soutenue dans une

réunion savante. Voici ce qu'on trouve écrit dans le *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, tome II, n° 5, page 168, à la séance du 18 novembre 1869 : « M. de la Jallet lit un mémoire sur les statues équestres que l'on trouve sur les façades des églises. Suivant l'honorable membre, ces statues, qui ne sont que plaquées, seraient les statues de saint Georges, patron de l'Angleterre, et auraient ainsi été placées pour justifier de la suzeraineté de la nation d'Albion. »

C'est tout et c'est peu. M. Augier de la Jallet a certainement allégué d'autres raisons, développé des motifs, cité des preuves. Ce compte-rendu tronqué, écourté, ne nous apprend rien. Combien, au lieu de cette insignifiante analyse, j'aurais mieux aimé le travail lui-même en entier ! Peut-être eût-il eu autant de nouveauté qu'une réimpression réduite de la *Statistique de la Charente-Inférieure*, reproduite avec ses fautes; et il aurait évité en outre à la Commission le désagrément de copier dans une feuille publique quelque vingt pages pour achever de compléter les 64 pages de ce même fascicule n° 5.

Le procès-verbal continue et plus longuement pour la réplique. Mais c'est la thèse que nous connaissons déjà.

« M. l'abbé Grasilier, en réponse au mémoire de M. de la Jallet, fait observer que le type de ces statues, *qui est partout le même*, ne saurait convenir à saint Georges, ni à aucun autre des personnages historiques ou symboliques qu'on y a vus jusqu'ici. Elles n'ont rien du combattant, mais plutôt tous les traits du triomphateur ou du dominateur, point d'armes, toge flottante de magistrat; pour coiffure, quand ce personnage en a une, une toque ou une couronne, mais point de casque, la main étendue en signe de commandement; cheval au repos, sous les pieds

du cheval une forme humaine terrassée ou dans la posture la plus humble. Ce type est emprunté à des monnaies d'*empereurs romains*, notamment de Constantin. Les vestiges d'une statue semblable se voient sur la façade de l'église de l'abbaye de Saintes. Or, un texte du cartulaire de cette abbaye dit formellement que cette statue représentait Constantin. *Le type étant le même partout* et ces ouvrages se retrouvant dans des localités qui n'ont jamais été au pouvoir de l'Angleterre, on est autorisé à y voir ce même personnage, lequel, dans aucun cas, ne peut être saint Georges, pour les raisons exposées ci-dessus. — Clos et délibéré les jour, mois et an que dessus. »

M. l'abbé Auber, chanoine et historiographe du diocèse de Poitiers, avait déjà affirmé dans sa dissertation — *Des statues équestres sculptées aux tympans de quelques églises romanes et de leur signification dans l'esthétique chrétienne*, — lue au Congrès archéologique de Fontenay-le-Comte, en septembre 1864, que le type de ces statues est toujours le même. On a vu que sur ce point les archéologues sont complétement divisés. M. Grasilier ajoute que « ce type est emprunté à des monnaies d'empereurs romains. » C'est vrai, et M. Auber en avait fait avant lui la remarque. Mais alors comment « ce type, emprunté à des monnaies d'empereurs romains, » différents de nom, peut-il convenir au seul Constantin le Grand ? On voit ce cavalier, dont le coursier « pose un de ses pieds sur la tête d'un homme assis par terre », sur un grand bronze grec où figurent à l'obvers Septime-Sévère et Géta. Pourquoi donc attribuer ce type à Constantin plutôt qu'à Septime-Sévère ? « La même idée, continue M. Auber, se trouve sur un grand bronze de Néron Claude Drusus Germanicus, mort neuf ans avant l'ère chrétienne... Au revers d'un

petit bronze de Probus... Julien l'Apostat, en mémoire de ses avantages sur les Perses, se fait représenter debout; et cette fois c'est un cavalier qui succombe sous les coups de la haste qu'il cherche à éviter en se penchant sur son cheval qui s'abat. Ce même motif était reproduit presque à l'infini sur des pièces de Constantin II. »

La conclusion des deux écrivains est différente. De ce que cette image est aussi gravée sur des monnaies de Néron, de Septime-Sévère, de Probus et de Julien l'Apostat, M. Grasilier conclut que c'est celle de Constantin le Grand, Constantin de Rome. M. Auber, qui la constate avec des différences pourtant, sur les monnaies de Constantin II, de Septime-Sévère, de Probus et de Julien, conclut avec plus de logique, ce me semble, qu'elle représente un symbole : la victoire, comme l'indiquent les exergues : VIRTUS PROBI AUGUSTI, REPARATIO REIPUBLICÆ, IOVI CONSERVATORI, et que les artistes du moyen âge n'ont pas imaginé d'autre emblème pour signifier le triomphe du Christ : *Christus regnat, vincit, imperat.* Mais M. Auber aurait bien dû d'abord prouver que le type de ces statues est partout le même, qu'elles sont contemporaines de l'édifice et se trouvent par toute la France. Or, il ne les voit qu'en Anjou, en Poitou, plus rarement en Normandie. Pourquoi donc cette représentation de la victoire du Christ est-elle presque spéciale aux églises d'Aquitaine?

M. Grasilier le sait; c'est que le cavalier n'est autre que Constantin. En effet, il a une charte, charte du milieu du XIIe siècle, partant presque contemporaine de l'église qui montre la statue équestre. Il n'y a plus d'ondit, ni vague, ni obscurité ! Un bienfaiteur de l'abbaye de Saintes demande à être enterré sous la statue de Constantin sculptée à droite de l'église. Voilà un témoignage

grave et formel. Aussi ne nous étonnons pas que les savants de la Sorbonne se soient écriés en chœur : « *Eureka*. Vous avez trouvé ! » Ainsi, les statues équestres représentent Constantin, et l'auteur de cette trouvaille y croit sincèrement.

Il y croit. La preuve, c'est qu'au lieu de laisser le monde savant sous l'impression favorable de son mémoire et le *Journal officiel* lui décerner la palme, il a édité sa thèse. L'impression est un terrible écueil. Nous avons alors les pièces en main pour juger, contrôler, apprécier. Voyons si le système résiste à l'examen, le texte à la lecture.

« Cette uniformité de type, dit l'auteur des *Cartulaires*, permet de penser qu'on a voulu représenter ainsi partout le même personnage et qu'on peut appliquer à tous ce qu'une de nos chartes dit de la *statue équestre* de Notre-Dame de Saintes ; à savoir que c'était celle de l'empereur Constantin. » Eh bien ! si vraiment la charte du XIIe siècle dit cela d'un monument construit une cinquantaine d'années avant elle, il faudra se rendre ; il faut s'incliner. « Courbe la tête, fier Sicambre ; » la science victorieuse, l'archéologie triomphante te pose le pied sur le front et t'incline sous le poids des preuves. Ah ! s'il n'était pas Constantin, notre groupe serait bien la raison terrassant l'orgueilleuse ignorance.

Malheureusement le texte ne parle ni d'empereur ni de statue pédestre ou équestre. « Un chevalier, nommé Guillaume David, bienfaiteur de l'abbaye, vers le milieu du XIIe siècle désigne lui-même le lieu de sa sépulture « *sous le Constantin de Rome, qui se voit à la droite de l'église* : SUB CONSTANTINO DE ROMA, QUI LOCUS EST AD DEXTERAM PARTEM ECCLESIÆ. (ch. 38). » On n'est pas plus loyal, il faut en convenir ; la pièce est mise sous nos yeux. Le texte original dit bien cela, en effet : « Conventionis

[illegible]ajus est intersignum, quod pecrin[illegible] [illegible] Constantini [illegible] le Roma qui locus est ad dexteram [illegible] [illegible]ularetur... » *Il demanda à être enterré sous l'emplacement de Roma, lieu situé à la droite de l'église* [illegible] qu'à la place de *de Roma*, il y ait *imperator* [illegible] [illegible]t de *dexteram*, *sinistram*; qui [illegible] [illegible] les *Cartulaires* n'a pas hésité, sans [illegible] qu'il y a [illegible] ces mots à *gauche*, *empereur* et [illegible] [illegible]ment ils n'y sont pas. Voilà pourquoi [illegible] [illegible] oublient.

D'abord, voyez le soin que prend Guillaume David de [illegible]ettement indiquer le lieu de sa sépulture sous [illegible] [illegible]ntin, et cet endroit est à droite [illegible] [illegible] 'est pas seulement Constantin [illegible] [illegible]omment! Il y a une grande statue équestre de Constantin [illegible] [illegible]in au portail gauche de la basilique [illegible] [illegible]roportions plus considérables que les autres de la basilique, [illegible]lle doit être visible, remarquable [illegible] [illegible] [illegible]éprouve le besoin de la déterminer autrement que par le [illegible]not de *Constantin*! Il croit [illegible] [illegible] Constantin de Rome plutôt que de Constantin ou de Pierre! que ce Constantin est à droite.

Il y a une statue de Charlemagne à Saint-Pierre des Saintes. Si jamais je demande à être enterré à côté de lui, je dirai : « Je veux être enterré sous la statue de Charlemagne, » et je promets bien de ne pas ajouter « de Charlemagne de Paris, lieu qui se trouve à droite de l'église. » Ce serait inutile, parce qu'il n'y a que un Charlemagne à la cathédrale.

Mais s'il y en avait plusieurs? ..

VIII.

S'il y en avait plusieurs, il faudrait spécifier. Alors on dirait « sous le Constantin de Rome ; » et « cet endroit, c'est à droite de l'église. Cette expression *de Rome* surtout me trouble. Où et quand l'empereur Constantin, Constantin le Grand a-t-il été surnommé DE ROMA ? Quelle idée avait ce David de lui donner cet *agnomen ?* Où avait-il vu Constantin ainsi qualifié ? Quel historien, en parlant de Constantin, a écrit : « le Constantin de Rome ? »

Je ne m'arrête pas à la confusion faite de la droite et de la gauche. David veut être enseveli à droite ; il dit à droite. C'est pour le mettre sous sa problématique statue équestre, que M. l'abbé Grasilier suppose que ce chevalier parlait en ce moment la langue liturgique, non la langue usuelle ; la langue des clercs, non celle de ses compagnons ; la langue de l'Eglise, non celle du monde. Il faudrait démontrer qu'il a dû employer ce mot *la droite* pour *la gauche*. Je n'insiste pas non plus sur l'humilité de ses prétentions. La statue équestre est en dehors de l'église. Or, ce bienfaiteur de l'église demande à être enterré en dehors de l'église qu'il a dotée ! Etait-ce bien la peine de donner cinq sous pour entretenir nuit et jour une lampe devant l'autel, puis quatre sous, puis douze deniers, puis trois sous, puis deux sous, etc. ; ce qui devait faire une somme assez forte ? Et tout cela pour obtenir d'être enterré autour de l'église comme les simples fidèles ! Non, ce qu'il voulait, c'était une sépulture dans l'église, peut-être même dans le chœur ; c'était un lieu choisi, un endroit privilégié. Le « *locus ad dexteram partem*, était certainement *dans* l'église.

, dans l'église et sous Constantin de Rome. Ces lettres ROMA, qui ont été sans doute une révélation I. l'abbé Grasilier et l'ont fait penser à l'empereur ıntin, ont, au contraire, éveillé nos soupçons. En il y a bien des Constantins au monde, et le mal est a plus qu'une Rome aussi. Rien que dans le car- de Notre-Dame de Saintes, je compte quarante- ;onstantins; c'est un assez joli total. Il y a Constantin mplement, puis Constantin le Gendre, Constantin r, Constantin le Savetier, Constantin le Gros ou le puis Constantin Fotre, Constantin Papar, Constantin puis Constantin d'Authon, Constantin du Clodit, ıntin de Saint-Georges. Le cartulaire de Baigne, à ur, nous présente quarante-sept autres Constantins : ıntin du Breuil, Constantin de Léoville, Constantin ay. Il y en a de tous les noms, prénoms et surnoms, s les états, métiers, professions, de tous les rangs, dignités. Aucun nom n'est peut-être aussi répandu époque. Aussi l'on comprend la nécessité pour ıme David de désigner le Constantin au pied duquel rait reposer. C'était Constantin de Rome : « *Cons- us de Roma.* »

est Rome ? Rome est en Italie. Mais Rome est aussi ntonge et en Angoumois. Il serait étonnant qu'il en trement, et que les conquérants de la Gaule n'eus- as laissé dans les noms de lieu trace de leur pas- ttesté par tant de monuments. Voici la *Romade*, pa- de Varzay et de Tanzac; *les Romades*, en Nieul-le- l; voici *Romefort*, dans les communes d'Epar- de Mons et de Saint-Georges-des-Coteaux, et dans rente, *Romefort*, commune de Saint-Front, de Saint- ın et d'Anais; *Romegère*, en celle de Brigeuil. Voici *ıou*, canton de Saint-Porchaire, et *Romette*, près de

Saint-Porchaire; voici *Romée*, dans la paroisse de Sainte-Gemme. Déjà dans ses *Recherches topographiques sur les antiquités gauloises et romaines de Saintonge*, François-Marie Bourignon constatait, p. 59, que Séguier, à propos du mot *Roma* gravé sur une pierre, soupçonnait l'existence autour de Saintes d'une localité portant « un nom approchant de celui de *Roma*. » Il continuait : « Je ne vois que *Romefort*, à une lieue de Saintes, *Romegou* à trois lieues, et *Romagnole* à cinq lieues, sur la route de Saint-Jean-d'Angély. » Il oubliait *Romette* et *Romée*. Un hameau de la commune de Rioux-Martin, dans la Charente, s'appelle même tout simplement *Rome*. N'est-il pas évident que tous ces noms ont dû se traduire par *Roma*, avec ou sans suffixe? Le *Cartulaire* de Baigne aurait même pu montrer, page 220, charte DXXVII, un Arnaud de Romas, « *terram Arnaudi de Romas*, » dans la paroisse de Saint-Germain-de-Lusignan, vers 1078. Il y a encore dans la commune de Neuillac, canton d'Archiac, une gentilhommière du nom de *Romas*. N'est-il pas clair comme le jour que le ROMA était une terre, un fief, une propriété, non la ville capitale de l'univers, et que ce Constantin était, non pas le fondateur de Constantinople, mais bien un Constantin, seigneur de Rome, Romette, Romée, Romade, Romefort, ou Romegou?

Des Constantins formèrent une branche de la maison de Pons. Au XVIIe siècle, des Constantins étaient seigneurs de Romefort. Ceux-là étaient du parlement de Bordeaux; les descendants subsistent. Il serait vraiment étrange que M. l'abbé Grasilier ait pris un des leurs pour le grand Constantin. Après tout, ces choses n'arrivent qu'aux savants.

* * *

Je finis cette trop longue dissertation et je la résume :

Il me paraît que, malgré le chant de triomphe préma-

turément entonné, le dernier mot n'est pas dit sur les statues équestres de nos églises. Les observations n'ont été que partielles; elles doivent devenir générales. Les mutilations nombreuses empêchent de reconnaître si le type était uniforme. Il faudrait examiner encore, et puis trouver des textes.

Pour moi, je suis frappé de ces trois faits : l'état de dégradation de *toutes* ces statues. On n'en connaît pas une d'intacte, bien que les autres sculptures qui les environnent n'aient que peu, ou point du tout, souffert; les dimensions sont hors de proportions avec les personnages de la façade, tellement que le cheval d'Aubeterre a dû être creusé, étant trop massif pour se tenir sur ses quatre pieds. Enfin je demanderai aux archéologues, s'ils sont bien sûrs que ces monuments soient contemporains de l'édifice. J'ai des doutes. J'ai vu le cheval d'Aulnay; il me paraît de beaucoup postérieur à l'église romane. Puis, s'il y a eu un cavalier à l'abbaye des Dames de Saintes, ce que je ne veux pas nier absolument, j'affirme qu'il a été plaqué là. Les pierres destinées à le porter ont été rapportées, étant en saillie de dix centimètres au moins. Il m'a paru qu'il y avait là un champ nouveau d'investigations ouvert. Je me permets de les signaler, moi ignorant, aux doctes qui me liront.

Sans doute, ce mémoire manque de conclusion. Cependant n'est-ce pas déjà une conclusion que d'avoir montré qu'il ne fallait pas conclure? J'ai voulu, du reste, simplement prouver qu'on s'était trop pressé, et qu'il reste encore beaucoup à étudier, en résumant avec textes à l'appui ce qui a été dit sur cette difficile question. C'est un inventaire, et encore je sais qu'il est incomplet. Mais ces textes épars, ces opinions disséminées, étant remis ici, serviront à de plus habiles.

Note sur les vrais constructeurs du pont Saint-Esprit,

par M. L. Bauguier-Roure.

L'histoire de l'art au moyen âge n'a pas de question plus intéressante, qui touche plus au merveilleux, que celle de la construction des ponts sur les rivières par des confréries religieuses. Les *Frères Pontistes* ou *Pontifes* se substituant aux *utriculaires*, coassociés d'infâmes brigands, la terreur des voyageurs aux premiers siècles de notre ère, n'est-ce point là une des victoires les plus décisives du christianisme sur la barbarie, qui déjà refoulée au fond des forêts abandonne ce dernier asile au seul aspect de la croix?

Le midi de la France connut de bonne heure l'institution de ces confréries. Elles s'y formaient d'abord pour veiller à la sécurité des routes et faciliter le passage des cours d'eau par le moyen des ponts, des chaussées et des lacs. Plus tard, auprès de leurs demeures, les pèlerins et les croisés trouvaient des hospices, les malades de la contrée des hopitaux.

La lettre d'Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, aux religieux de Tuttebury, en Angleterre (1145), et celle qu'écrivit à la même date Hugues, archevêque de Rouen, à Thierry, évêque d'Amiens, ont fait connaître l'origine des grandes réunions d'ouvriers bénévoles; elles peignent l'empressemeut avec lequel les *bâtisseurs d'églises* et les *logeurs du bon Dieu* se livraient à des actes de dévotion qui leur valaient les faveurs spirituelles attachées au pèlerinage de la Terre-Sainte.

Les constructeurs de ponts se recrutaient de même à la voix d'un évêque, d'un prêtre, d'un moine ou d'un laïque.

La célébrité du pont d'Avignon et la réputation de sainteté dont jouit aux yeux de ses contemporains son pieux fondateur, ont fait regarder l'Institut qui construisit les ponts d'Avignon, de Bonpas, de Malemort et de Lourmarin comme l'auteur des ponts bâtis dans la Provence et le Languedoc au XIIIe siècle. Admettre en principe cette opinion, serait ratifier une erreur commise à l'égard de monuments remarquables, et méconnaître l'histoire des Frères Pontistes. Déjà le vrai caractère de ces associations paraît soulever des doutes. Des confréries séculières sont devenues, sous la plume de plusieurs écrivains, des communautés religieuses; et peu s'en faut qu'après les avoir confondues avec des homonymes, dont la *vie régulière* fut une exception, on nous les représente formant un ordre religieux hospitalier et militaire soumis à un Grand-Maître et à des Commandeurs.

Rétablir la vérité et l'exposer telle que nous la concevons, ne manque pas de difficulté. Pour remplir cette lourde tâche il importerait de faire une étude spéciale des ponts construits dans le midi de la France, à l'époque où florissait la communauté de Bonpas. Prévenu seulement à la fin du mois dernier de la réunion des *Assises scientifiques d'Angers*, je n'ai pu me procurer les documents nécessaires pour cette sérieuse entreprise. Je me contente de soumettre au Congrès une note sur *les vrais constructeurs du pont Saint-Esprit*. Vous voudrez bien vous associer, Messieurs, au vœu que je forme de voir ce travail de révision repris et continué par des hommes dont l'expérience a vieilli dans les questions les plus délicates de l'archéologie.

I.

Magne-Agricol, Héliot, dom Vaissette et d'autres historiens des siècles derniers, considéraient les habitants de Saint-Saturnin-du-Port comme les constructeurs du pont célèbre dont leur ville adopta le nom vers la fin du XIVe siècle. Selon leurs récits, à peu près identiques, les habitants s'étant associés, formèrent le dessein de construire un pont sous le nom du Saint-Esprit, parce qu'ils attribuaient leur résolution à l'Esprit divin.

De nos jours une autre opinion tend à prévaloir : des érudits, tels que M. de Villeneuve-Flageosc (1), n'ont vu dans le pont Saint-Esprit que l'une des nombreuses et dernières œuvres des pieux bâtisseurs de Bonpas. Un de nos éminents confrères, M. Léon Alegre (2), raconte même que les ouvriers entrepreneurs étaient ces mêmes Frères Pontifes qui venaient sous la conduite de saint Bénezet d'achever le beau pont d'Avignon.

Ce ne sont point là des témoignages isolés; d'ailleurs, la science et le juste crédit des auteurs qui les ont émis suffiraient pour leur donner la valeur de documents historiques.

Aussi lit-on dans un judicieux ouvrage (3), sorti récemment d'une plume estimée de tout lecteur sérieux : « Le pont Saint-Esprit est sans contredit le chef-d'œuvre des Frères Pontistes. Ils avaient une communauté à Saint-

(1) *Histoire de sainte Roseline de Villeneuve*, p. 147 et suivantes. Comte de Villeneuve-Flageosc.

(2) *Notice sur le Pont-St-Esprit*, Léon Alègre, 1855.

(3) *Cours d'hist. ecclés.*, l'abbé J. Rivière, prof. d'hist. ecclés. au gr. sém. de Nîmes. — Nîmes, 1870.

Saturnin-du-Port, sur la rive droite du Rhône, dont les membres étaient connus comme ceux de Blauzac sous le nom de Frères du Saint-Esprit, Ils appartenaient évidemment au même ordre. » Et plus bas l'auteur ajoute : « Les Frères hospitaliers du Saint-Esprit avaient à Saint-Saturnin un hôpital sur le Rhône, à l'endroit même qu'occupe la citadelle. Leur maison était la même que celle de leurs frères de Bonpas, c'est-à-dire qu'ils accueillaient les voyageurs et leur venaient en aide pour le passage du fleuve. Ce furent eux qui eurent la première pensée de remplacer leur bateau par un pont, et qui vinrent à bout de cet immense travail... les Pontistes de Saint-Saturnin furent aidés par leurs frères d'Avignon et de Bonpas. »

En rencontrant deux opinions si contradictoires, émises l'une et l'autre à des époques également chères à la saine critique, on éprouve le besoin de rechercher la vérité par un examen approfondi des sources historiques. Les archives de l'Œuvre des église, maison, pont et hopitaux du Saint-Esprit, sorties intactes des révolutions religieuses et politiques qui à diverses époques agitèrent nos contrées méridionales, conservent aujourd'hui encore les caractères d'authenticité indispensables pour cette difficile étude. Elles sont le principal fondement du récit que nous donnons ci-après.

II.

Depuis la domination romaine, une route, principale artère des communications entre le Languedoc et le Dauphiné, traversait le territoire de Saint-Saturnin-du-Port, aujourd'hui pont Saint-Esprit. Au XIIe siècle, le rapprochement des centres commerciaux avait rendu les transactions plus fréquentes. La réputation de sanctuaires

voisins amenait aussi les pèlerins sur cette voie, dont l'importance croissait chaque jour par le passage continuel des brillants équipages de nobles et puissants seigneurs, qui se rendaient à la délivrance des lieux saints, suivis d'un long cortége de vassaux et de gens d'armes.

La traversée du Rhône s'effectuait au moyen d'un bac. D'un cours rapide, coupé d'îlots et de récifs, bordé de marécages du côté de l'empire, battu par les rafales d'un vent du nord soufflant plusieurs mois de l'année, le fleuve en cet endroit, offrait une navigation difficile et dangereuse. Le souvenir de nombreux naufrages est resté dans le nom de Malatra qu'a porté et que porte encore ce lieu. (Malus tractus. — Malatrache, Malatraiha, 1474.)

On ne peut douter des sentiments généreux qui animèrent les habitants de St-Saturnin du Port, à une époque où la foi était si vive, au moment même où les Papes, assimilant aux croisades l'appui donné aux voyageurs, fournissaient un nouvel aliment à la ferveur des peuples chrétiens. L'aumône faisait participer les fidèles aux faveurs accordées aux ouvriers bénévoles. Ce moyen, qui durant des siècles a produit des œuvres si remarquables, secondé par des franchises municipales comme en possédait déjà au XIIIe siècle le Languedoc, type le plus beau des pays d'Etats, autorisa chez une population de 500 âmes, sans ressources et sans crédit, le rêve d'une entreprise colossale.

Des quêteurs se répandirent dans les divers diocèses de France. Plusieurs, passant les monts, s'en allèrent par delà les Alpes, intéresser les nations catholiques à une œuvre qu'ils disaient inspirée du Saint-Esprit. Les premiers dons suffirent à l'achat de magnifiques carrières de pierre au bourg Saint-Andéol. On y construisit des logements pour les ouvriers, ainsi qu'à St-Saturnin-du-

Port, près d'un petit oratoire, siége de l'Œuvre, et son berceau, pourrais-je dire en invoquant la tradition, si je ne craignais de soulever des contradictions quand je m'efforce d'en faire disparaître.

Le 7 des calendes d'avril 1265, les hommes de bien de la communauté de Saint-Saturnin-du-Port se réunissaient au monastère de Saint-Pierre, ordre de Cluny, pour la nomination des administrateurs de l'œuvre du pont. Ils présentaient au prieur dom Jean de Thyanges, seigneur foncier du lieu, les noms de vingt concitoyens, tous hommes de bien, aptes à remplir les charges qu'on était préalablement convenu d'instituer. Sur cette liste, le prieur choisit huit personnes : quatre sont qualifiées conseillers de l'Œuvre (conciliatores), et les quatre autres, maîtres de l'art (operarios). Proclamés et instruits de leurs devoirs, les élus firent serment de gouverner avec sagesse les intérêts commis à leur vigilance, promettant de rendre compte de leur administration au prieur et aux habitants, à l'expiration de leur mandat, limité à un an (ab die dominica Ramis Palmarum usque ad unum annum (1).

De ce jour date la belle et féconde institution depuis lors connue sous le nom de *Rectorat* de l'œuvre des église, maison, pont et hopitaux du Saint-Esprit. Le nombre des administrateurs varia plus tard, selon les besoins de l'Œuvre et les modifications apportées à l'état politique du pays; mais durant 524 années que l'Œuvre, restée maîtresse d'elle-même, a conservé ses franchises, leur succession n'a jamais été interrompue.

L'administration constituée, des criées, faites par ordre des recteurs dans les grandes villes voisines, prévinrent

(1) Nomination des conseillers et maîtres de l'art de l'Œuvre du Pont-St-Esprit. 1265.

les ouvriers du commencement des travaux. Et bientôt arrivèrent quelques-unes de ces laborieuses compagnies de maçons et de tailleurs de pierres qui, volontairement soumis à des statuts et à des chefs, « allaient s'établir dans les lieux où il y avait des édifices religieux à construire (1). » A leur suite marchaient une foule de fidèles ouvriers bénévoles, accourus comme à un pèlerinage pour racheter leurs fautes et obtenir des grâces spirituelles.

Le 2 des ides de septembre, une nombreuse et brillante assemblée, réunie sur la rive gauche du Rhône, procédait à la pose solennelle de la première pierre du pont. Laissant tomber des entraves qu'il suscitait naguère à cette louable entreprise, et mieux instruit par le ciel des généreux sentiments de ses hardis vassaux, dom Jean de Thyanges présidait lui-même la cérémonie. Il était assisté des religieux du monastère de St-Pierre et des titulaires des bénéfices attachés à son prieuré. On voyait auprès d'eux, et sous des costumes divers, les recteurs de l'œuvre, les magistrats municipaux et des notables de la contrée.

Dans le précieux texte du procès-verbal (2) de cette cérémonie célèbre, la critique la plus sévère ne pourrait rencontrer une phrase, une qualification, un nom, qui révèle l'existence à St-Saturnin-du-Port, d'une communauté d'hospitaliers bâtisseurs de ponts. Inutile d'entreprendre le procès du tabellion chargé de transmettre à la postérité le souvenir de cet heureux événement. Un seul regard jeté sur l'histoire des principales œuvres des Frères Pontistes suffit pour infirmer l'existence de cet

(1) M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie.*

(2) Procès-verbal de la pose de la première pierre du pont; Arch. de l'hop., ch. 2. — Cartul. de l'Œuvre des égl., m., p. et hop. du St-Esprit. Livre I, n° 3.

établissement, que M. de Villeneuve-Flageosc désigne comme une colonie de la maison Bonpas.

Ouvrez les annales du pont d'Avignon, l'action constante, exclusive des religieux de saint Bénezet apparaît à chaque page. Frère Bénezet et les Commandeurs, qui lui succédèrent dans la direction de la maison, agirent toujours au nom de la communauté, pour son avantage particulier, et sous sa responsabilité propre. Aux Frères du pont sont adressées les bulles des Papes ; pour eux les seigneurs de Provence et de Languedoc établissent des priviléges dans l'étendue de leurs terres; tandis que les lettres-patentes, les bulles, les chartes de priviléges et de sauvegardes en faveur de l'Œuvre du pont Saint-Esprit sont adressées aux recteurs, personnes laïques, mandataires de la communauté de St-Saturnin-du-Port; parfois même les bienfaiteurs s'adressent directement aux habitants. Et si quelque procès surgit entre l'œuvre et ses ombrageux seigneurs, soit pour la directe du sol, sur lequel on construit divers hospices, soit pour le partage des offrandes recueillies sur les terres seigneuriales, le Procureur de la commune assiste les recteurs dans leurs poursuites au nom de la Cité (*Universitatis dicti hoc nomine* (1).

III.

Les quêteurs et la plupart des ouvriers de l'Œuvre du pont Saint-Esprit formaient entre eux une association chez laquelle on retrouve les principaux caractères des

(1) Documents concernant le partage des quêtes, Arch. de l'hop. — Cartul. de l'Œuvre, etc., livre I (*man. ss.*).

confréries formées pour la construction des églises à Chartres, à St-Pierre-sur-Dives et dans d'autres localités. Les destinées différentes des monuments élevés par les Pontistes de St-Saturnin et les bâtisseurs d'églises, prolongeant l'existence des uns, tandis que les autres se dispersaient, ont pu, je l'avoue, faire considérer les Frères du Saint-Esprit comme une famille privilégiée échappée aux désastres d'un ordre disparu.

A l'achèvement des cathédrales finissait généralement la mission des *Logeurs du Bon-Dieu*; les ouvriers bénévoles rentraient daus leurs foyers leurs vœux accomplis et leur piété satisfaite; les maçons de profession s'affiliaient à d'autres sociétés pour concourir à de nouvelles entreprises. On agit probablement de la sorte à St-Saturnin du Port à l'issue des travaux. Les ouvriers se retirèrent; mais la confrérie subsista, avec des *Quêteurs* chargés de recueillir les ressources nécessaires pour l'entretien du pont; avec des *Frères donats*, de carriers ou maçons devenus hospitaliers des malades et des voyageurs; avec des *Sœurs données* se faisant les mères d'enfants abandonnés.

On ignore généralement la mission de ces dernières. Dès le commencement des travaux du pont, de pieuses femmes, mues d'un vif sentiment de charité, et désireuses de partager les insignes faveurs accordées à tous ceux qui participaient aux œuvres de miséricorde accomplies envers les voyageurs, avaient été chargées du service des hospices créés pour les ouvriers étrangers à Saint-Saturnin et aux carrières du bourg S. Andéol. Mais bientôt les pauvres et les malades de ces deux localités eurent part à leur sollicitude. Elles préludaient ainsi à l'institution des hopitaux du Saint-Esprit, dont la célébrité et le crédit devaient un jour porter ombrage à l'établissement hospita-

lier le plus grand et le plus riche du monde, l'hopital du Saint-Esprit de Saxe, à Rome.

Des mémoires contemporains divisent les Frères du Saint-Esprit en trois confréries : des quêteurs, carriers et maçons (1). Le riche dépôt d'archives que nous avons pris pour guide dans cette étude, n'indique point cette division. Elle existait sans doute, mais résultait moins de l'Institut que des occupations assignées, par les recteurs et les maîtres de l'art, à chaque individu selon ses aptitudes; car tous les membres de la confrérie se rangeaient dans les trois catégories déjà citées, quêteurs, donats et sœurs données.

Les personnages de qualité se faisaient honneur de travailler de leurs mains aux travaux du pont St-Esprit, de se mêler aux ouvriers pour traîner avec eux les chariots. Longtemps après la construction du pont, ils venaient encore à certains jours de l'année assister les malades de l'hopital. Une bulle du pape Nicolas V les désigne spécialement du nom de confrères et confrèresses.

Au commencement de l'année 1281, le prieur du monastère de St-Pierre, seigneur de Saint-Saturnin du Port, les recteurs et trois des principaux Donats dressèrent un règlement, dont on trouvera plus loin la copie, et qui fut imposé aux Frères et Sœurs, aux manœuvres et à tous ceux qui partageaient leurs travaux. Des mesures prises pour le maintien du bon ordre dans le chantier et de la régularité dans les missions, on en comprend facilement la nécessité; mais qu'on ordonne à nouveau des abstinences aux Frères et Sœurs du Saint-Esprit, qu'on règle leur conduite, est-ce admissible avec l'hypothèse que la confrérie relevait d'un institut en vigueur depuis plus

(1) V. M. l'abbé J. Rivière, dans l'ouvrage déjà cité.

n siècle et qui n'avait rien perdu encore de sa ferveur imitive? De quel droit d'ailleurs un seigneur foncier, j ridiction ecclésiastique au dehors de son monas-, t des administrateurs laïques, seraient-ils inter-ve lans la direction d'un ordre religieux gouverné par u mandeur ?

verses époques, des ordres religieux hospitaliers et militaires ont nommé à une prétendue commanderie de l'hopital du Saint-Esprit. A l'origine, cette maison disaient-ils généralement, relevait de leurs instituts ou de congrégations éteintes, dont les lois de l'Etat et des bulles pontificales leur avaient adjugé les dépouilles.

Les prêtres blancs, on désignait ainsi les Frères du St-Esprit depuis que l'accès du sacerdoce leur était ouvert, s'opposèrent toujours à l'investiture de leur maison et des biens de l'œuvre s'attachant principalement à établir et à faire constater par les parlements du royaume, leur qualité de *séculiers*. Ainsi les jugeait l'autorité ecclésiastique. On lit dans une bulle de Léon X : « ***Fratres qui sub uno similitudinario non tamen regulari habitu incedunt et in communi vivunt.*** »

« Ces Frères étaient personnes purement laïques et séculières, est-il dit autre part (1), qui par dévotion et affection pour les pauvres se donnaient eux et leurs biens au service de l'Œuvre du pont et de l'hopital. Leurs réceptions au nombre des Frères donnez ont toujours été faites sans aucune cérémonie ecclésiastique, dans la salle basse de l'hopital et par les recteurs laïcs. »

Le jour de sa réception dans la confrérie du Saint-Esprit, A. Cabassut, du lieu de Morières, diocèse d'Avignon, donna tous ses biens à l'hopital, ajoutant cette

(1) Mémoire imprimé, Arch. de l'hop.

clause que ladite donation ne pourra être révoquée pour quelque cause que ce soit, non pas même pour la survenance d'enfants, ni pour l'entrée du donateur en religion. *Nec donationem revocari posse propter ingratitudinem, prolis susceptionem, religionis ingressum.*

Evidemment les Frères de l'œuvre des église, maison, pont et hopitaux du Saint-Esprit n'étaient point issus des Pontistes de Bonpas ou d'Avignon, car ceux-ci faisaient une profession religieuse entre les mains de leurs supérieurs, embrassant une règle qui les soumettait pour la vie aux vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance (1).

IV.

Les conclusions de tout ce qui précède seront celles-ci :

1° Il n'existait pas de communauté d'hospitaliers bâtisseurs de ponts à Saint-Saturnin-du-Port, avant l'année 1265.

2° Aux seuls habitants de cette petite ville appartient l'initiative de la construction du pont St-Esprit.

3° Ce pont fut bâti par des ouvriers laïcs, soumis pour la durée des travaux à une règle commune et *religieuse*, mais qui n'exigeait pas les vœux solennels de religion.

V.

En constatant par ce travail une vérité historique, nous n'en rendons pas moins le même hommage aux instituts religieux, qu'aux confréries de pieux laïques qui ont élevé

(1) Annales de l'Œuvre du pont d'Avignon, dans la vie de saint Benézet. A. Canron.

des monuments si précieux à l'humanité. Notre reconnaissance applique à la mémoire de leurs bienfaits la devise que nos Pères inscrivirent dans leurs armes après l'achèvement du pont St-Esprit : *Tandiu stabit quandiu pietas.*

Saint-Pancrace (près le pont St-Esprit), 8 *juin* 1871.

Extrait du cartulaire de l'Œuvre des église, maison, pont et hopitaux du Saint-Esprit (1).

I.

VII' JOUR DES CALENDES D'AVRIL MCCLXV.

(Extrait du n° 1, ch. 27.)

Nomination des conseillers et maitres de l'Œuvre du pont Saint-Esprit par le prieur du monastère de Saint-Pierre, seigneur de Saint-Saturnin-du-Port, et les habitants dudit lieu.

Anno ab incarnatione dni M' CC' LXV' videlicet VII' kl. apl. accessit ad curiam monasterii Sti-Saturnini qda ps pbor hainu universitatis eiusdem ville dno johe pore et dts dns por hoc consilio concitato cu pdtis constituit VIII' pbos hoies eiusdem ville in ope potis videlicet IIII'' oparios et quatuor consiliatores hii sunt oparii videlicet Guills Artaudus et Clarius Tharanus et Jacobus Bengarius et pons de Gainaco et hii sunt consiliatores scilicet Rx de Podioleno gs Andreas Rx de Molinis Laurenus de portu dti pbi hoines juraverunt in manu dti dni por se fidelr hitos cura operis dti potis et fuerunt constituti a dto dno pore ad predicta dti VIII' pbi hoies ab instanti

(1) Tel sera le titre d'un recueil, contenant les principales chartes des archives de l'Œuvre du Saint-Esprit, que nous serons prochainement en mesure de terminer.

die dominica ramis palmar usque ad unum annum et anno competo pdti IIII^or oparii debet de sua admistratoe redde computu dto dno pori vel eius locum teneti et pb hoibus eiusdem ville . . . . . .

. . . . . .

Cet instrument que l'on trouve dans une enquête de 1301 (rouleau de parchemin inscrit sous le n° 1, ch. 27), n'a pas été mentionné dans le magnifique inventaire des archives, fait en 1754 par M. Bernard, déchiffreur d'Aubenas.

IV.

N° 3, chap. 2.

LE 1er JOUR DES CALENDES D'AVRIL MCCLXXXI.

Réglement des Donats, Frères et Sœurs, des Quêteurs, Manœuvres et Serviteurs de l'Œuvre du Pont.

Anno Domini M° ducentesimo octuagesimo primo videlicet Id kl aprilis, Ego Rostagnus de Sancta Galla humilis prior Sancti Saturnini de portu et camerarius in provincia ordinis cluniacen. Et nos videlicet Rostagnus Bidonis Guillermus Garneri, Bertrandus Milonus Rectores operis pontis sancti Spiritus, et nos Frater Guillermus Siguier et Frater Petrus de Pande Petrus Dominici. Nos omnes predicti de nostra seu pura voluntate auctoritate et etiam suo mandato specialiter et consensu ipsius humilis prioris domini et camerarii, ordinamus constituimus et etiam prohibemus in honore totius Trinitatis videlicet Patris et Filii et Spiritus Sancti. Et quia videtur esse profituum preciosi operis dicti pontis et nobis et aliis... utile et honestum ne aliquis donatorum fratrum vel sororum sit ausus vel ausa comedere nec bibere dum moram faciat in hac villa Sancti Saturnini vel burgo Sancti Andeoli extra domum propriam, quod si fecerit egregie corrigetur aut ipse vel ipsa hoc f

de concensu tamen et voluntate precedenti domini prioris aut nostrorum omnium aut alicujus aut similiter Rector consequentium vel alicuius eorumdem. Item constituimus precipimus et mandamus propter quedam gravamina que flumen Rhodani intulit dicto ponti et multa bone rei debitorum, ne aliquis in domo seu opere Sancti Spiritus sit in hac villa vel Burgo Sancti Andeoli vel alibi et etiam sit magister vel alius cuiuscumque officii fuerit, carnes comedat die mercurii nec die sabbati, sit donatus frater vel soror, nisi pro necessitate vel infirmitate sui corporis, ei vel eis concessum fuerit ut supernis continetur. Item constituimus precipimus et mandamus ne aliquis donatorum fratrum ve sororum sit ausus vel ausa et moretur in domo Sancti Spiritus vel alibi ubicumque facere proprium et si quod fecerit sub virtute sancte obedientie tradat supradictis rectoribus simul et domino priori quod nisi fecerit fortiori et graviori pœna poterit formidari. Item fuit constitutum eodem modo quo supra ne aliquis predictor contentor in capitulis supradictis sit ausus comedere ova die veneris in opere Sancti Spiritus sit in hac villa vel apud Burgum sancti Andeoli nisi hoc faciat pro necessitate sui corporis et de licentia rectorum opus regencium dicti pontis vel alicuius eorumdem. Item constituimus precipimus et mandamus qd manobriis seu viris servitutibus non detur caseus seu aliquod aliud... ut pisces carnes et talia nisi semel in die. Item constituimus et precepimus et etiam inhibemus ne aliquis questorum seu aliquis orans munera vel alius pro eo sit ausus intrare in domum suam cum venerit de questa sua nec et villam, sed primum veniat sit nocte dieque ad altare sti spus et ibi offerat quod eius gratia et virtute invenerit et ipsum laudet et postea computet cum rectoribus operis dicti pontis et si aliter fecerit perdet partem sibi pertinentem. Item constituimus precipimus et etiam inhibemus ne aliquis questorum se extendat causa petendi seu questam aliquam faciendi nisi in locis seu

episcopalibus sibi commissis seu nominatis pro rectoribus dicti pontis quod si fecerit et inveniatur amittit de eo quod invenerit partem sibi contingentem. Item constituimus precipimus et mandamus cum aliquis questorum venerit de questa sua sit de villa vel aliunde, fratribus exceptis, cum steterit per unam diem in domo sancti Spiritus ut recedit die crastina quod nisi fecerit solvet pro qualibet die VIII denarios pro se et pro suo menaio IIII denarios. Item precipimus et prohibemus ne aliquis mercenariorum conductorum deferat suum comparagium extra domum sancti Spus quod si fecerit amittit mercedem illius diei. Item constituimus et hoc volumus precipue observandum quod si aliquis conductorum officialium cuiscumque officii fuerit domus sancti Spiritus inveniatur culpabilis substrahendo bona quecumque sunt domus predicte amittit mercedem suam sit de die mense vel anno.

Notice sur les cryptes de l'ancienne église de Jouarre (1),

Par M. D'ESPINAY.

L'une des communications les plus importantes qui aient été faites au congrès, est assurément celle relative aux cryptes de l'ancienne église de Jouarre, par M. l'abbé Thiercelin (2). A deux séances successives, M. Thiercelin a vivement intéressé l'auditoire par le récit de la vie des saints fondateurs de l'abbaye de Jouarre, et par la des-

(1) Cette notice est destinée à compléter le procès-verbal de la séance du 21 juin, p. 101 et suiv.

(2) Jouarre est une commune du canton de La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

cription des fouilles qu'il a fait faire au milieu des ruines de cette ancienne église, avec tant de patience et de sagacité. Des photographies exposées dans la salle ont permis aux membres du congrès de prendre une idée exacte de cette curieuse construction mérovingienne.

La date précise de la fondation de l'abbaye de Jouarre est inconnue; mais elle remonte certainement au VIIe siècle. Elle fut fondée par St Adon, trésorier du roi Clotaire II; or ce prince mourut en 628; elle fut enrichie des dons de la reine sainte Bathilde, femme de Clovis II, morte elle-même en 685 (1). C'est donc vers le milieu du VIIe siècle environ qu'il faut faire remonter la construction première de l'abbaye de Jouarre; ce fait est important au point de vue archéologique. Adon se retira à Jouarre avec tous ses proches : Telchilde, qui fut la première abbesse de Jouarre et mourut vers 660, Aguilberte qui lui succéda, Ébrégisile qui devint évêque de Meaux. Tous ces personnages, qui furent honorés comme saints, ont été enterrés dans la première église de l'abbaye, ainsi que sainte Mode et sainte Balde que l'on compte parmi les premières abbesses, et saint Agilbert, évêque de Paris au VIIIe siècle. Dans cette abbaye, comme dans beaucoup d'autres, et notamment à Fontevrault, il y avait double communauté : l'une de femmes, l'autre d'hommes. L'abbesse avait la direction supérieure. Mais à Jouarre, cette situation ne se prolongea pas très-longtemps, car, dès le VIIIe siècle, d'après la *Gallia*, les moines, par suite de difficultés avec les religieuses, se retirèrent à Rueil, et des clercs séculiers furent appelés

(1) Voir : *Gallia christiana*, tom VIII, *Ecclesia meldensis*. — *Vita sanctæ Bathildis. Acta SS. O. B.*, tom. II. — *Sanctæ Theodechildis elogium*. (Id. col. 486).

pour célébrer l'office divin à l'abbaye de Jouarre, qui resta toujours une communauté de femmes.

M. l'abbé Thiercelin pense que cette séparation n'eut lieu qu'au IXe siècle, au temps de l'abbesse Hermantrude, sœur de Wenilon, archevêque de Sens, et qui régissait l'abbaye de Jouarre en 847. D'après notre savant confrère, cette abbesse aurait construit la seconde église de Jouarre dont nous allons parler tout à l'heure.

Telles sont les courtes notions historiques indispensables pour se rendre compte des constructions anciennes de Jouarre. La première église, celle qui fut élevée au VIIe siècle par saint Adon, a été brûlée au XVe siècle par les Anglais, et rasée au XVIIe; il n'en reste plus qu'une crypte, dédiée à saint Paul ermite, et une autre crypte un peu moins grande, attenant à la première et consacrée à saint Ébrégisile, évêque de Meaux. Sur cette double crypte, dernier débris de l'église primitive, on a élevé une petite chapelle sans caractère. La nef est entièrement détruite et son emplacement a servi de cimetière pendant plusieurs siècles. Aujourd'hui cet ancien cimetière est un terrain vague, borné, du côté du sud, par un chemin, au delà duquel se voit la seconde église, celle que M. Thiercelin attribue à Hermantrude; elle dépend encore d'un couvent de femmes et a été presque entièrement rebâtie, de nos jours; le clocher a conservé seulement quelques portions anciennes mais qui ne paraissent pas remonter au delà du XIIIe siècle.

Enfin, une troisième église, bâtie au XVe siècle, près de la première, à l'extrémité de l'ancien cimetière, et dédiée à saint Pierre, est consacrée au service paroissial et n'a jamais eu d'autre destination.

Une belle croix de pierre, en style du XIIIe siècle, s'élève encore au milieu de ce vaste emplacement.

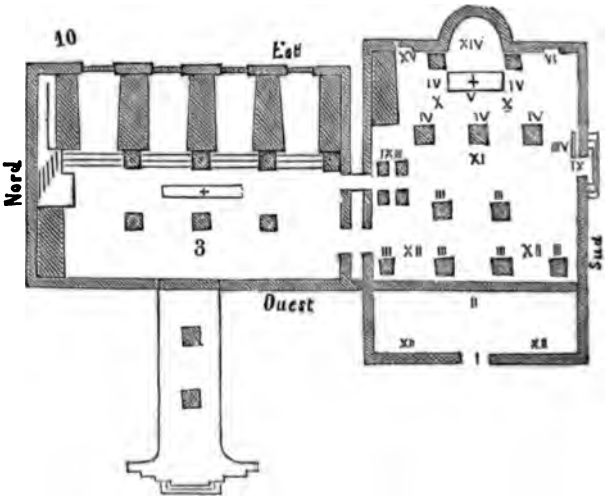

JOUARRE. — PLAN DES CRYPTES, IL Y A QUARANTE ANS.

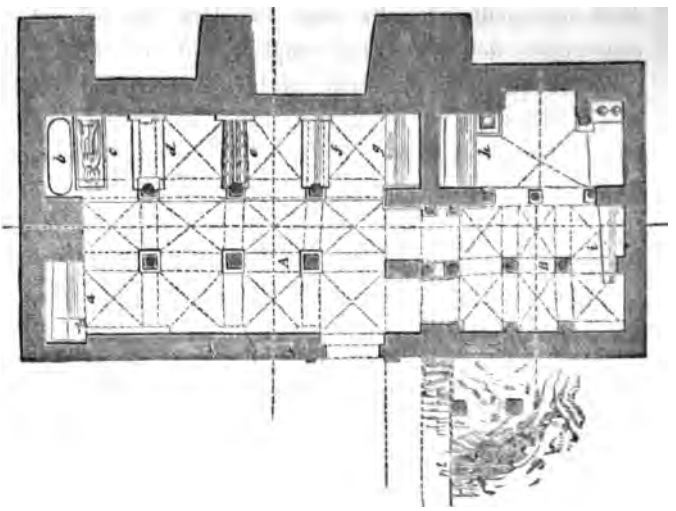

JOUARRE. — VOUTES DES CRYPTES (PROJECTION).

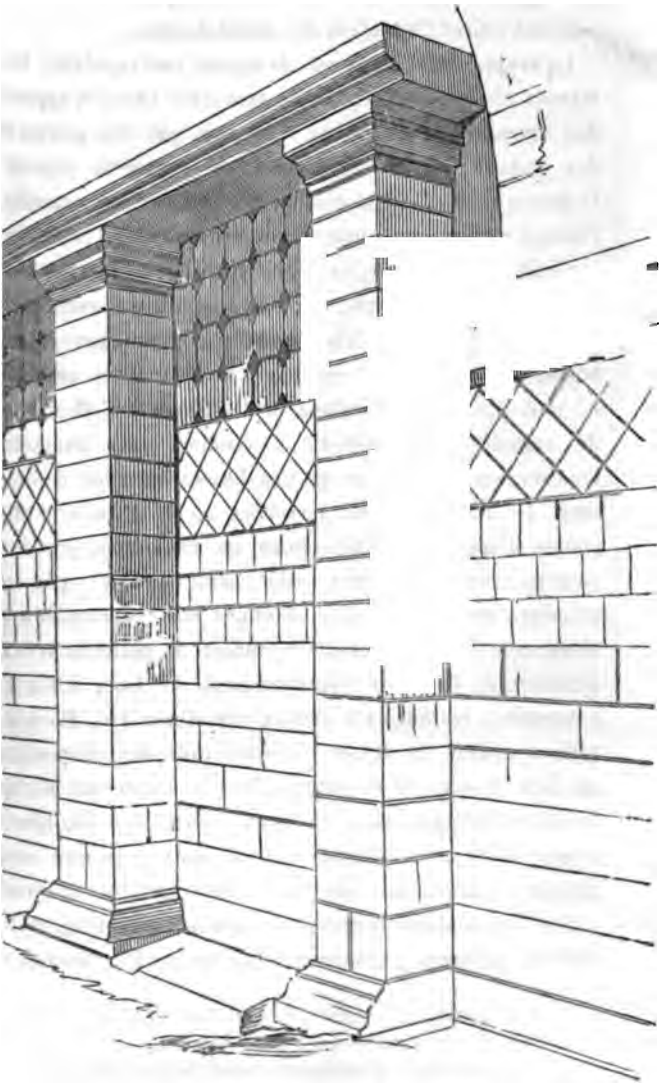

JOUARRE. — CRYPTE SAINT-PAUL (MUR MÉROVINGIEN).

Les cryptes de Saint-Paul et de Saint-Ébrégisile sont donc les seuls restes de l'ancienne abbaye de Jouarre qui puissent attirer l'attention des archéologues.

La crypte Saint-Paul est de forme rectangulaire. Des travaux récents ont permis de retrouver l'ancien appareil des murailles, aujourd'hui recouvert par des pierres et des enduits qui en dissimulent le caractère primitif; le dessin de M. Bouet, que nous donnons ici, reproduit l'ancien appareil des murs de la crypte vus à l'intérieur; les joints étaient de couleur rouge; les pierres sont disposées soit en carré, soit en losange; des contreforts plats, avec moulures classiques aux chapiteaux et aux bases, soutenaient la corniche. Les fenêtres actuelles ne sont pas contemporaines de l'édifice et n'offrent pas de caractères intéressants à étudier. Les anciennes fenêtres, en plein-cintre et très-basses, percées dans le mur de l'Est, ont été bouchées au XVIIe siècle. Les voûtes d'arêtes en plein-cintre ne remontent pas à la construction première ; elles sont portées par six colonnes de marbre. Ces colonnes sont surmontées de chapiteaux fort intéressants à étudier, au point de vue de l'histoire de l'art. Ils appartiennent, les uns, à l'ordre composite, les autres à l'ordre corinthien (1). Ils n'ont plus la pureté de dessin ni l'exactitude des proportions de l'art antique, et cependant ils en conservent encore le souvenir traditionnel. Ils sont moins bien fouillés et n'ont plus le galbe antique, mais ils ont encore une assez grande élégance et l'on voit que l'artiste a voulu imiter les modèles anciens. Les feuilles d'acanthe et les volutes prennent, contrairement aux règles classiques,

(1) M. de Caumont en a publié deux dans l'*Abécédaire d'Archéologie religieuse*, comme spécimens de l'art mérovingien. — Voir les autres spécimens d'archéologie mérovingienne publiés dans le même volume.

tantôt une trop grande, tantôt une trop faible extension. Les chapiteaux composites présentent une particularité très-remarquable; la volute se retourne vers le centre du chapiteau au lieu de se développer à l'extérieur, comme dans le style antique; le cordon d'oves qui caractérise cet ordre se développe considérablement et l'on voit sortir de la collerette de feuilles d'acanthes, une partie cannelée, ressemblant à un vase. Le chapiteau composite s'éloigne plus encore que le corinthien des règles antiques. Sur l'un des chapiteaux appartenant à l ordre corinthien, se remarque une petite sculpture qui représente des ancres et des couleuvres, double symbole chrétien, dont le sens est facile à saisir : l'espérance et la prudence. Les chapiteaux sont couronnés par l'abaque classique mince et gracieux, pris dans la pierre même qui a servi à sculpter le chapiteau, mais les arêtes des voûtes ne reposent pas directement sur le chapiteau, elles portent sur des tailloirs de marbre ornés d'élégantes moulures. Les bases sont aussi en style classique. Le filet fait partie du fût de la colonne (1).

On remarque la diversité des marbres, tant des colonnes que des chapiteaux, quant à la couleur, à la provenance et à la dimension. Il n'y a pas deux colonnes semblables; l'une même est en pierre de liais au lieu d'être en marbre comme les autres; ce qui ferait supposer que les marbres ont été empruntés à des édifices antiques; quelques chapiteaux pourraient peut-être aussi provenir d'édifices antérieurs au VIIe siècle. Toutefois les signes de décadence que l'on remarque dans le mode de sculpture, les caractères tout particuliers des chapiteaux composites, la ressemblance des sculptures de certains chapiteaux et

(1) Voir la gravure ci-dessus, p. 102.

La crypte Saint-Éloigisile appartient elle-même à deux époques différentes. La partie antérieure de cette crypte n'est point de l'époque mérovingienne, comme le fond, ni même, à mon avis, de l'époque carlovingienne. Les colonnes de cette portion de la crypte sont en pierres du pays et surmontées de chapiteaux grossièrement équarrés. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le dessin que nous avons donné plus haut pour être frappé de la différence (1). Ces chapiteaux n'ont pour tout ornement que quatre saillies placées sous les arêtes de la voûte et tenant lieu de volutes; au-dessus du tailloir, à chaque angle de la voûte, se voit une tête grossièrement sculptée. L'oubli de l'art antique est complet ici; ce n'est plus le style mérovingien, ni même le style carlovingien. Cette portion de la crypte annonce une époque de barbarie; je ne puis en placer la construction qu'à la plus mauvaise époque de l'architecture; c'est-à-dire vers la fin du xᵉ siècle. La décadence de l'antiquité est arrivée à son terme; c'est l'enfance du moyen âge qui commence, et l'on voit déjà, au milieu de la barbarie de ces chapiteaux, naître un style nouveau, une conception de l'art différente de celle qui avait régné jusque-là. La sculpture antique est morte, la sculpture romane n'est pas encore née; mais elle est en germe dans ces pierres à peine taillées, dans ces masques barbares et si lourdement indiqués.

Quelques mots maintenant sur les tombeaux des cryptes. La première, celle de Saint-Paul, renferme les sarcophages de saint Agilbert, évêque de Paris, de saint Adon, de sainte Ozanne, de sainte Balde, de sainte Telchilde, de sainte Bode et de sainte Aguilberte, refaits à diverses époques. Le tombeau de saint Agilbert n'est

(1) Voir ci-dessus, p. 103.

Crypte de St-Ebrégisile.

Chapiteau I. — Aux poissons.
Abaque Carlovingien.

ıpiteau 2. — Imitation Carlovingienne
d un chapiteau de St Paul.

— TOMBEAU DE SAINTE OZANNE (FIN DU XIIIe SIÈCLE).

plus à sa place primitive; il est en pierre et couvert de bas-reliefs sculptés, du XIe siècle. Le tombeau de saint Adon est aussi en pierre, avec couvercle à double toit en dos d'âne et de l'époque mérovingienne; il est d'une grande simplicité et n'offre rien de remarquable. Celui de sainte Ozanne est en pierre de liais à couvercle plat; il

JOUARRE. — TOMBEAU DE SAINTE AGUILBERTE.

porte la statue de la sainte, représentée couchée et les mains jointes; ce tombeau est bien plus récent que les autres; le style des sculptures et de la statue révèle une œuvre du XIIIe siècle, ou du commencement du XIVe (1). Le tombeau de sainte Balde a été refait au XIIIe siècle.

(1) Sainte Ozanne est probablement la personne désignée sous le nom de *sancta Hereswida* dans *Mabillon*; elle était mère d'un roi des Anglo-Saxons (du VIIIe siècle), et vint se retirer à l'abbaye de Jouarre dont elle fut une des bienfaitrices. (*Acta SS. O. B.*, tom. II. *Sancta Theodechildis elogium*).

Celui de sainte Mode n'est qu'une restauration moderne. Nous donnons ici un dessin de celui de sainte Aguilberte qui est recouvert de dalles avec ornements en style carlovingien. Le plus remarquable de tous est celui de sainte Telchilde, première abbesse de Jouarre. Il est orné de sculptures en forme de crouzilles, ou de feuilles de nénuphar, et le couvercle en dos d'âne représente une guirlande de raisins et de feuilles de vigne. Une inscription conserve le souvenir de la précieuse dépouille qu'il devait renfermer; elle commence par ces mots :

Hoc membra post ultima teguntur fata sepulcro beatæ
Theodechieldis intemeratæ virginis genere nobilis
meretis.
Fulgens strinua moribus, flagravat, etc. (1).

Mais ce tombeau carlovingien, très-remarquable au point de vue de l'art, ne contenait pas le corps de la sainte : il était primitivement renfermé dans un simple sarcophage de pierre, à couvercle en dos d'âne et sans ornements, comme celui de saint Adon. Ce sarcophage qui était sous le tombeau sculpté, a été découvert par M. Thiercelin en 1871.

Ces divers tombeaux sont disposés sur une estrade en pierre, au fond de la crypte, à l'exception de celui de saint Agilbert. Le sarcophage de sainte Telchilde était sous l'estrade. Les fouilles de M. Thiercelin lui ont permis de retrouver le dallage ancien qui règne encore sous cette estrade. Elle ne doit pas être très-ancienne, car les corps des saints personnages n'ont été élevés de

(1) M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie religieuse*, époque carlovingienne, p. 100.

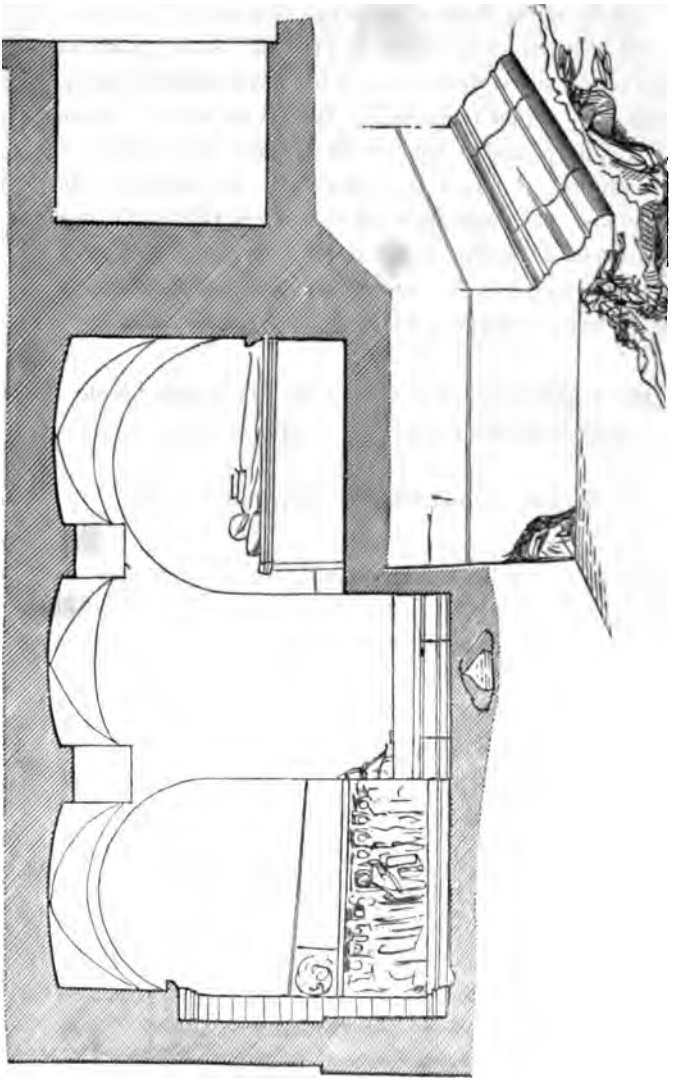

terre qu'en 1627, au temps de Marie de Médicis (1). Par suite de la construction de cette estrade qui porte aujourd'hui trois des colonnes, il a fallu diminuer la hauteur des fûts, ce qui fait un assez mauvais effet.

La crypte de saint Ébrégisile ne renferme qu'un seul tombeau, celui du saint; il est à gauche, sous une arcade en pierre; ce n'est qu'une restauration moderne du tombeau mérovingien, faite en 1844, et qui n'offre rien de remarquable. Au fond de la crypte à l'Est, on a creusé une petite absidiole dans l'épaisseur du mur, et établi un autel, avec un lavabo, pour dire la messe près du corps du saint évêque de Meaux; cet autel est moderne.

Tous les sarcophages de pierre présentent le même caractère, à savoir celui d'une grande simplicité. Ceux qui sont ornés de sculptures, sont tous postérieurs à l'époque mérovingienne.

Nous avons dit que la première église était entièrement détruite et que les cryptes seules subsistaient. Les fouilles opérées par M. l'abbé Thiercelin lui ont permis de retrouver les anciennes fondations. L'église primitive n'était que le prolongement de la crypte Saint-Paul; les deux murs latéraux, l'un au nord, l'autre au sud, venaient se relier à ceux de la crypte, de sorte que l'église primitive avait exactement la même largeur que cette crypte. Le chœur était évidemment sur la crypte même et occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui la petite chapelle moderne que j'ai mentionnée en commençant. On remarquera que ce chœur se terminait par un mur rectiligne et non par une abside en hémicycle; la même

(1) *Gallia Christ.*, loc. cit.

disposition a été observée à Pérusson, près Loches, et dans beaucoup d'autres églises fort anciennes. Un passage souterrain traversait la nef dans toute sa longueur et permettait aux pèlerins de se rendre à la crypte sans passer par la nef. D'après quelques débris d'ornements qu'il a retrouvés, M. Thiercelin attribue ce couloir à l'époque carlovingienne.

Notre savant et laborieux confrère a découvert aussi les soubassements d'une seconde nef, moins large que la première et ajoutée après coup, à la droite de l'église, c'est-à-dire du côté sud; elle prolongeait la crypte Saint-Ébrégisile et avait juste la même largeur; l'appareil des débris de la muraille de cette basse-nef est moins ancien que celui de l'église primitive. La portion ajoutée à la crypte, et dont les colonnes trahissent, avons-nous dit, les dernières années du xe siècle, se prolongeait d'abord plus à l'ouest qu'elle ne le fait aujourd'hui; le mur qui la limitait primitivement est marqué sur le plan. C'est au xviie siècle seulement, et sans doute à l'époque de l'érection de la chapelle supérieure, que la dimension de la crypte Saint-Ébrégisile a été réduite à ses proportions actuelles. M. Thiercelin a retrouvé les soubassements de six colonnes qui soutenaient les voûtes de cette portion aujourd'hui détruite. La basse-nef se prolongeait à l'ouest, jusqu'à l'aplomb de la façade de la première église (1). Il est évident qu'elle ne pouvait être plus ancienne que la partie antérieure de la crypte, puisqu'elle reposait en partie sur elle. Si cette portion de la crypte est, comme je le crois, de la fin du xe siècle, il en résulte que la nef elle-même ne peut pas remonter plus haut et qu'elle peut même être plus récente.

(1) Voir le plan ci-joint.

Nous trouvons donc dans les cryptes et les substructions de l'église de Jouarre deux époques très-marquées; le VIIe siècle, qui vit élever la crypte Saint-Paul et la première église; le Xe ou XIe, époque du prolongement de la crypte Saint-Ébrégisile et de la basse nef; et enfin une troisième époque intermédiaire, celle du fond de la crypte Saint-Ébrégisile, qui n'était primitivement qu'un petit oratoire ajouté au côté droit de l'église, et qui a servi plus tard d'amorce pour la construction de la basse nef.

On rencontre rarement des édifices aussi anciens et ayant une date aussi précise que les cryptes de Jouarre. En les comparant au baptistère Saint-Jean de Poitiers avec lequel elles présentent tant de rapports, les archéologues pourront étudier l'époque si curieuse des Mérovingiens (1).

Les fouilles opérées par M. Thiercelin lui ont fait retrouver dans l'emplacement de l'ancienne église des tombeaux d'époques diverses et de styles différents (2). Dans la grande nef, on a recueilli quelques sarcophages en pierre, à dos d'âne, semblables à ceux des cryptes, mais sans autres ornements que des stries et remontant à l'époque mérovingienne; d'autres à couvercle bombé, d'autres enfin à moulures longitudinales. Il est probable que ce sont les sépultures des religieuses enterrées dans la grande nef de l'église; mais on n'a pas trouvé de tombes mérovingiennes en pierre, dans la basse nef. En second lieu, tant

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, par M. de Caumont, tom. 4.

(2) La plus ancienne sépulture trouvée à Jouarre remonte à l'époque gauloise ou gallo-romaine; elle consiste en une urne en terre rouge, renfermant des ossements d'homme et de femme, un grand amas de cendres et quelques débris d'armes en fer; cette urne qui atteste l'usage de l'incinération, était contenue dans un tronc de chêne creusé intérieurement. On le conserve dans une des cryptes.

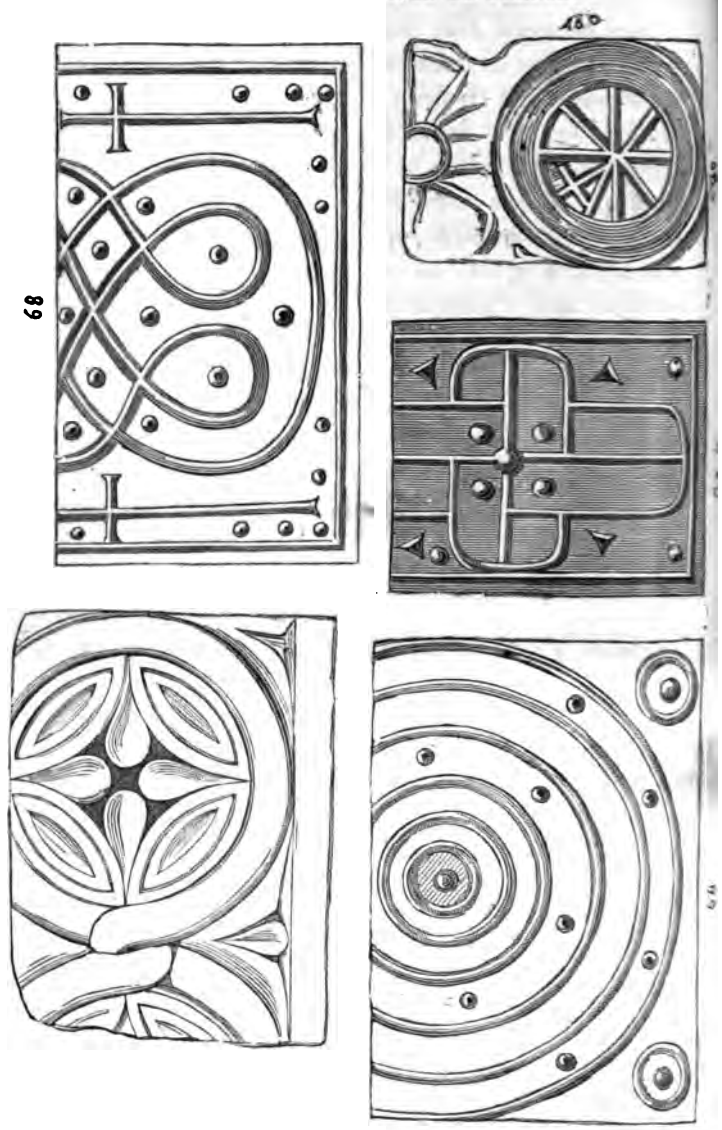

JOUARRE. — MOULURES DES TOMBEAUX EN PLATRE.

dans la grande nef que dans la petite, ont été trouvés divers tombeaux en plâtre, avec couvercles sans moulures et à la même profondeur que les tombeaux mérovingiens ; d'autres enfin, aussi en plâtre, mais avec moulures, et à un niveau plus élevé que les précédents. Quelques-uns même de ces tombeaux sont superposés à des tombeaux en pierre plus anciens. Ces tombes de plâtre sont les seules que l'on rencontre dans la basse nef. Nous en donnons ici la reproduction. C'est dans une tombe en plâtre sans moulures, située dans la grande nef à l'étage inférieur, qu'a été découverte par M. Thiercelin, une petite boucle d'oreille en argent; et dans un autre tombeau de plâtre, mais situé dans la basse nef et à l'étage supérieur, un calice qui paraît être de la fin du XIe ou du XIIe siècle. Enfin une médaille de Louis-le-Débonnaire, a été découverte près du mur de la vieille église (1). Près du mur de l'est, un tombeau à couvercle de plâtre offrait un fond de chêne (2). Ces différents objets, rapprochés du style architectonique et des inductions historiques, permettent de dater les tombes en plâtre. Elles sont évidemment plus récentes que les tombes en pierre. Le style des moulures annonce l'époque carlovingienne ; mais quelques-unes de ces tombes en plâtre remontent cependant à l'époque mérovingienne, car le sarcophage même de sainte Aguilberte est en plâtre ; les dalles carlovingiennes dont on a parlé plus haut ne sont qu'un revêtement. M. Thiercelin attribue aux temps mérovingiens les tombeaux en plâtre sans moulures. Le calice du XIIe siècle, trouvé dans une tombe en plâtre, prouve enfin que l'usage

(1) Voir ci-dessus, p. 104-105.

(2) Ne pas confondre avec le tombeau gallo-romain à incinération.

de ces sortes de tombeaux s'est prolongé jusqu'à cette époque (1).

M. Thiercelin a trouvé, en outre, deux tombeaux en pierre du XIIe siècle, avec entaille pour supporter la tête du mort, mais en dehors de l'église; puis à droite de la basse-nef, un tombeau du XIIIe siècle sur les ruines mêmes des fondations de cette nef. Des vases de la même époque ont été aussi retrouvés dans ce cimetière. L'un des objets les plus curieux de l'époque féodale est une pierre tumulaire représentant des motifs d'architecture en style du XIVe siècle; au bas on voit des cloches et des sonneurs qui les mettent en mouvement.

On peut donc, à Jouarre, grâce aux consciencieuses recherches dirigées avec tant de dévouement par M. l'abbé Thiercelin, étudier non-seulement les modifications de l'architecture mérovingienne, mais aussi faire un cours complet d'archéologie sépulcrale depuis le VIIe jusqu'au XVe siècle. Il serait à désirer que toutes les fouilles fussent faites avec autant de soin et de savoir que l'ont été celles de M. Thiercelin ; il a droit à la reconnaissance de tous les membres de la Société française d'archéologie et du Congrès d'Angers (2).

(1) M. Thiercelin pense que la grande nef a servi principalement pour la sépulture des religieuses jusqu'à l'époque de la construction de la seconde abbaye de Jouarre sous Hermantrude, c'est-à-dire jusqu'au IXe siècle, et que la basse nef a servi pour celle des chanoines ou clercs qui prirent alors la place des moines.

(2) Nous espérons que M. Thiercelin publiera plus tard un mémoire complet sur Jouarre et sur les découvertes qu'il y a faites. — La légende du plan a été rédigée par M. l'abbé Thiercelin, qui a bien voulu fournir des notes pour la rédaction de cette notice.

Plan des Cryptes de Jouarre et des fouilles faites aux abords de ce monument.

Légende du plan de Jouarre.

A Mur occidental de la crypte Saint-Paul, orné de pilastres mérovingiens.
B Mur septentrional de Saint-Paul.
C Mur oriental de Saint-Paul, soutenu à l'extérieur par des contreforts réunis entre eux par des arcades.
D Mur méridional de Saint-Paul, aujourd'hui percé de deux ouvertures à plein cintre.
E Mur de clôture des religieuses bénédictines.
F Mur de clôture allant vers le midi.
G Mur oriental de Saint-Ébrégisile.
H Mur méridional de Saint-Ébrégisile.
I Nouveau mur occidental de Saint-Ébrégisile, fait en 1640.
K Substructions non expliquées.
L Ancien mur occidental de Saint-Ébrégisile.
M Fondations du côté septentrional de l'église mérovingienne.
N Fondations de la façade occidentale de l'église mérovingienne.
O Fondations du côté méridional de l'église mérovingienne.
P Fondations du mur méridional de la nef d'agrandissement ajoutée à l'église mérovingienne vers le xe siècle.
Q Fondations d'un côté du narthex.
R Fondations d'un petit mur transversal.
S Souterrain conduisant de l'extérieur dans les cryptes, en passant sous la nef de l'église mérovingienne.
T Cavité profonde remplie de scories et de débris de moules à cloche, ayant servi de fourneau de fonte.
U Ossuaire rempli d'anciens ossements.
V Endroit sans tombeau, garni seulement de vases funéraires et de sépultures du moyen âge.
X Emplacement actuel de la croix cimétériale.
Y Substruction d'un contrefort soutenant le mur sur la pente du coteau.
Z Partie de la nef de Saint-Ébrégisile supprimée en 1640, et retrouvée en 1843 et 1870, garnie encore de ses colonnes.
Æ Substructions parallèles au mur nord retrouvées en 1871.
a Tombeau du vénérable Agilbert.
b — du bienheureux Adon.
c — de sainte Ozanne.
d — de sainte Balde.
e — de sainte Telchilde.
f — de la vénérable Mode.
g — de sainte Aguilberte.
h Colonne de porphyre, grande brèche antique.
i — de liais cannelée.
j — de porphyre, brèche violette.
k — de porphyre.

l Colonne de porphyre.
m — de marbre cypolin.
n Pilier remanié en 1640 et porté sur une pierre antique; colonne torse.
o Pilier primitif avec base à moulures antiques.
p Petit conduit placé sous le pavage primitif et chassant les e vers le coteau.
q Traces du mur primitif méridional de Saint-Paul, modifié l'ouverture des arcades.
r Fenêtre ouvrant encore sur l'enclos des bénédictines.
s Absidiole pratiquée dans le mur oriental de la crypte Sa Ébrégisile.
t Piscine.
u Pilastre ancien formant le sanctuaire de Saint-Ébrégisile adossement au tailloir à palmettes carlovingien.
v Pilastre refait en 1869, sur le plan de l'ancien, et adossau colonne de marbre blanc-rosé.
x Enfoncement retrouvé dans le mur et rappelant un reste l'arcature produite par les pilastres *A*.
y Colonnes de pierre de liais ayant formé jadis un côté du vesti de la crypte Saint-Ébrégisile.
z Colonnettes en marbre du côté droit du vestibule.
æ Tombeau de saint Ébrégisile.
œ Tombeau inconnu rapporté là en 1640.
ba Colonne de porphyre vert antique, avec chapiteau imité chapiteau *i*.
be Colonne de porphyre vert antique, avec chapiteau d'albâtre.
bi **Colonne de marbre blanc rosé avec chapiteau aux poissons.**
bo **Colonne de pierre et chapiteau épannelé.**
bu **Colonne de pierre et chapiteau à caulicole.**
da. de. di. do. **Colonnes de pierre engagées en partie dans le construit en 1640.**

1 Tombeaux de pierre mérovingiens, trouvés en 1848.
2 Tombeaux de pierre du XIIe siècle, trouvés en 1848.
3 Tombeaux de pierre mérovingiens, trouvés en 1869 et (couvercles arrondis).
4 Tombeaux de pierre mérovingiens trouvés en 1869 et (couvercles prismatiques).
5 Tombeau du XIIIe siècle, en pierre, contenant des vases funér
6 Tombeaux de plâtre trouvés en 1869, 1870 et 1871, au n niveau que les tombeaux mérovingiens.
7 Couvercle d'un tombeau de plâtre.
8 Tombeaux de plâtre ornés de moulures, plus exhaussés qu autres.
9 Tombeaux de plâtre sans moulures, trouvés à la même ha que les tombeaux n° 8.
10 Tombeau avec fond de chêne et couvercle en plâtre.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface. V
Liste des Membres de la *Société française d'archéologie*. . IX
Comptes LV

Séance du 19 juin, présidence de Mgr Freppel. 1

Discours de Mgr Freppel.. . . . . *Id.*
Communications de M. de Caumont. 7
Mémoires adressés à l'assemblée ; correspondance . . *Id.*

Rapport de M. d'Espinay sur la visite faite dans la matinée du 19 juin aux monuments d'Angers.. . . 8
Cloître St-Aubin. . . . . *Id.*
Eglise St-Martin. 10
Eglise St-Julien.. 17
Evêché d'Angers. 18
Cathédrale d'Angers.. 23
Logis Barrault et Musée archéologique. 24
Eglise Toussaint. 26
Enceinte gallo-romaine. 28
St-Aignan ; — les Jacobins. 33
Château d'Angers. 35

Mémoire de M. le Dr Farge sur la découverte faite par lui, à Chalonnes, de cavernes anté-historiques de l'époque des animaux éteints. 40
Note de M. Godard-Faultrier sur une monnaie celtique au type du pontife forgeron 52

Communication de M. Le Bœuf sur des découvertes d'antiquités celtiques faites par lui, notamment à la Ségourie. 58
Protestation de M. d'Espinay contre la démolition des dolmens 59
Communication de M. de Laurière sur la découverte d'un théâtre gallo-romain, à St-Cybardeau . . . 61

Séance du 20 juin. Présidence de M. Godard-Faultrier . . 62

Rapport de M. d'Espinay sur la visite faite dans la matinée aux monuments d'Angers. . . . . *Id.*
La rue Baudrière et les Carmes. . . . . *Id.*
La Trinité 63
Le Rouceray. 64
Pont des Treilles et tour de la Haute-Chaîne. . . 70
Hôpital St-Jean 71
Eglise St-Laurent. 75
Les Pénitentes . . . . . *Id.*
Eglise St-Jacques 76
St-Nicolas. . . . . *Id.*

Ouverture d'un tombeau mérovingien. 78
Communication de M. de Caumont sur les mémoires adressés à l'assemblée; correspondance . . . . *Id,*
Communication de M. Godard-Faultrier sur diverses découvertes d'objets gallo-romains, faites à Angers et dans les environs. 79
Observations de M. de Caumont et de M. l'abbé Chevalier sur les enceintes dites *camps romains* 80
Mémoire de M. Godard-Faultrier sur le cimetière gallo-romain d'Angers, et sur les signes présumés chrétiens observés sur des cercueils de plomb 83
Lecture d'un mémoire de M. Parrot sur les tombes trouvées sur la place du Ralliement. 95
Communication de M. l'abbé Thiercelin sur les fouilles opérées par lui sur le terrain de l'ancienne église de Jouarre . . . . . *Id.*
Réponse de M. l'abbé Chevalier à M. Parrot. . . . 96

remière séance du 21 juin. Présidence de M. l'abbé Chevalier. 97
Enumération des dessins et autres objets exposés dans la salle du Congrès. 98
Communication de M. de Caumont; mémoires présentés au Congrès. 101
Suite de la communication de M. l'abbé Thiercelin sur les cryptes de Jouarre et les tombes qu'elles renferment *Id.*
Communication de M. Parrot sur diverses découvertes mérovingiennes. 105
Mémoire de M. Godard-Faultrier sur le sens symbolique des sirènes ornant divers chapiteaux 106
Communication de M. de Cougny sur un chapiteau à sirène de l'église de Chauvigny. 115

euxième séance du 21 juin. Présidence de M. le docteur Catois. 116

Communications et observations diverses. . . . . *Id.*
Rapport de M. d'Espinay sur la visite des monuments d'Angers, faite dans la matinée du 21 juin. . . 117
Rues St-Aubin et St-Laud . . . . . *Id.*
Eglise St-Serge 119
Halles d'Angers. 125
Les Cordeliers 126
Hôtel de Pincé 127
Visite aux tapisseries de la Cathédrale 128

Observations de M. l'abbé Chevalier sur les tapisseries *Id.*
Mémoire de M. de Cougny sur l'église de Savennières . 130
Observations par divers membres du Congrès sur l'église de Savennières. 141
Etude sur les monuments de l'Anjou antérieurs au XIIe siècle, par M. d'Espinay 143
Monuments gallo-romains 144
Evêché d'Angers . . . . . *Id.*
Château d'Angers 147
St-Martin. . . . . *Id.*
St-Serge 149
Le Ronceray. 150

Prieuré de l'Esvière. 151
St-Symphorien du Vieil-Baugé 155
Eglise d'Echemiré 159
Eglises de Pontigné et de Lasse 160
St-Jean de Châteaugontier. . . . . *Id.*
St-Rémy ; — Genneteil; — Bazouge 165
Eglise du Lion-d'Angers 167
Eglise de la Membrolle. 169
St-Rémi-la Varenne . . . . . *Id.*
St-Martin des Ponts-de-Cé 172
Notre-Dame de Cunault; — St-Macé 173
Nécrologie des églises en petit appareil 176
Transition du style roman primitif au roman secondaire 177

Observations de M. Godard en réponse à celles de M. d'Espinay. 187
Discussion sur le même sujet entre divers membres du Congrès.. 199
Réponse de M. d'Espinay, à la question du programme relative aux ouvertures faites dans les murs des églises pour servir de confessionnaux. 200
Réponse de M. d'Espinay aux deux questions relatives aux châteaux-forts antérieurs au XIIIe siècle . . 202
Le *Truncus* et l'ancienne enceinte du château de Saumur . . . . . *Id.*
La tour de Galles 203
Ruines des châteaux de Pouancé, la Roche-aux-Moines, Champtocé, etc 204

Vœux émis par le Congrès 205

Séance de clôture du 22 juin. Présidence de M. de Caumont 207

Allocations accordées par le Congrès pour divers objets *Id.*
Ouvrages offerts au Congrès par M. de Caumont. . . *Id.*
Médaille décernée à M. l'abbé Joubert pour la restauration des tapisseries de la cathédrale d'Angers. 208
Lecture du mémoire de M. Godard sur le mouvement archéologique en Anjou. 209
Présentation de divers objets antiques par M. Godard ; et d'autres par M. Parrot. 230

Remerciement adressé aux membres du Congrès par M. de Caumont et clôture du Congrès. 231

Séance administrative. 232

Procès-verbal de la séance tenue au Mans le 14 juin 1871. 233

Construction de la cathédrale d'Angers, par M. de Farcy. 250
L'architecture des Plantagenets, par M. l'abbé Choyer . 257
Liste des photographies exposées dans la salle des séances du Congrès, par M. J. de Laurière 275
Rapport sur la découverte d'un théâtre gallo-romain près St-Cybardeau (Charente), par M. de Laurière. . . . 286
Théâtre de l'ancienne cité du Mans, par M. l'abbé Voisin. 297
Le Capitole des cités gallo-romaines, par le même. . . 302
Découverte d'un ossuarium et de deux mortarium, par M. le Dr Mougins de Roquefort 306
Fouilles au cimetière de Ferebrianges par M. Joseph de Baye. 308
Chapiteaux de St-Thomas d'Epernon, par M. Ad. de Dion. 310
Les cavaliers au portail des églises, par M. L. Audiat. . 317
Note sur les vrais constructeurs du pont St-Esprit, par M. Bruguier-Roure. 344
Extrait du cartulaire de l'œuvre des églises, etc., de Pont-St-Esprit 356
Notice sur les cryptes de l'église mérovingienne de Jouarre, par M. d'Espinay. 359

ANGERS, IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRA
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STAN
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIV
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRA

LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBR
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSIT
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFOR
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STAN
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIV
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBR

BRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
DC
30
C7
ITY LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRA
Stanford University Libraries
3 6105 013 415 042
IES · STANFO BRARIES · STA
38
1871
ORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNIV
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFOR
NIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSI
BRARIES ·
ITY LIBRARIES
IES · STANFO
ORD UNIVERSI
ANFORD U
NIVERSITY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA